

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE SOISSONS,

PORTANT condamnation 1. du Commentaire Latin du FR. HARDOUIN, de la Compagnie de JESUS, ſur le Nouveau Teſtament.

2. Des trois Parties de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu......Par le* P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, *de la Compagnie de JESUS.*

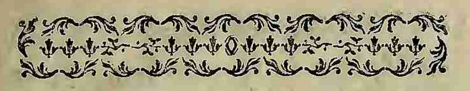
3. De pluſieurs Libelles publiés pour la *défenſe de la ſeconde Partie* de cette *Hiſtoire.*

TOME SECOND.



A PARIS

M. DCC. LX.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



INSTRUCTION PASTORALE

CONTRE LES ERREURS

Des Freres HARDOUIN *&* BERRUYER.

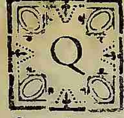
SECONDE SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

ATTEINTES manifeſtes données par les Freres Hardoüin & Berruyer au Myſtère de l'Incarnation & à l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE PREMIER.

Expoſition de la Foi Chrétienne & Catholique touchant le Myſtère de l'Incarnation & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.



QUELQUE précieuſe que ſoit la connoiſſance du Myſtère adorable de la Trinité, elle ne ſuffit pas pour être ſauvé, ſans la connoiſſance & la foi

La foi du Myſtère de l'Incarnation eſt le fondement de la Religion Chrétienne.

du Mystère de l'Incarnation. Depuis que par le péché du premier homme tout le genre humain a été envéloppé dans une même masse de condamnation, l'homme ne peut plus avoir d'accès auprès de Dieu, ni obtenir la rémission de ses péchés, ni parvenir à la vraie justice, ni faire aucune action sainte, que par la foi en J. C. l'unique médiateur de Dieu & des hommes. *La vie éternelle*, dit J. C. lui-même, *consiste à vous connoître, ô mon Pere, qui êtes le seul Dieu véritable, & J. C. que vous avez envoyé* (1). Mais pour connoître J. C. & pour croire en lui, il faut connoître & croire fermement le Mystère de l'Incarnation, & toutes les vérités qui y sont renfermées. C'est sur ce prodige ineffable de la charité de Dieu envers les hommes, qu'est appuyé tout l'édifice de la Religion. *Personne*, dit saint Paul ( ), *ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, qui est J. C.* FUNDAMENTUM ALIUD NEMO POTEST PONERE PRÆTER ID QUOD

(1) *Joan. XVII.* 3. Hæc est vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.

(2) 2. Cor. III. 11.

POSITUM EST, QUOD EST CHRISTUS JESUS.

La Foi nous apprend que le Fils de Dieu coéternel & consubstantiel au Pere s'est fait homme sans cesser d'être Dieu ; qu'il a pris naissance dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie ; qu'il s'est uni substantiellement, pour toujours, & en unité de Personne, une nature humaine, c'est-à-dire, un corps & une ame semblables aux nôtres ; qu'en vertu de cette union réelle, physique & indissoluble de l'humanité à sa Divinité, il est Dieu & homme tout ensemble : qu'enfin ce Dieu homme, cet Homme-Dieu c'est J. C. notre Seigneur.

Graces à la Divine miséricorde, vous n'avez pas besoin qu'on vous prouve la vérité de ce grand Mystère : mais il est à propos de développer un peu davantage, en faveur des simples, la Foi de l'Eglise sur un point si capital. Appliquez-vous-y, N. C. F. avec d'autant plus d'ardeur, que tout Chrétien, à l'exemple de l'Apôtre saint Paul, ne doit faire cas que de l'étude & de la connoissance de notre Seigneur Jesus-Christ.

Le Fils seul s'est incarné & non le Pere, ni le Saint-Esprit.

I. Ce n'est point le Pere, ni le Saint-Esprit, ni la nature Divine, en tant qu'elle est commune aux trois Personnes; mais le Fils seul, la seconde Personne de la Trinité, qui s'est incarné. Cette merveille de la bonté & de la toute-puissance de Dieu a été opérée par les trois Personnes, parceque, comme nous l'avons dit ailleurs, les œuvres de la Sainte Trinité sont inséparables. C'est par l'opération commune & indivisible du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, que le corps du Fils de Dieu a été formé du sang d'une Vierge, que son ame sainte a été créée & unie à ce corps, que cette humanité sans tache a été unie substantiellement dès le premier instant de sa conception, au Fils unique de Dieu : mais cette ineffable union ne s'est faite qu'en la Personne du Fils de Dieu, du Verbe éternel.

Il n'y a donc que Dieu le Fils qui se soit fait homme : lui seul a été conçu & est né de la Vierge Marie : lui seul a pris en unité de personne & s'est rendu propre l'humanité sainte que toute la Trinité a produite. On se sert communément de quelques

comparaiſons pour aider à concevoir cette ſublime vérité. Quand trois hommes, par exemple, cooperent à vêtir un d'entr'eux, l'opération eſt commune à tous les trois, & cependant un ſeul eſt vêtu. Mais quand il s'agit des opérations Divines, les comparaiſons tirées des choſes humaines ſont toujours défectueuſes. Trois hommes n'ont pas la même humanité : ainſi l'opération de l'un n'eſt pas celle de l'autre ; au lieu que les trois Perſonnes Divines n'ont qu'une ſeule & unique opération, parcequ'elles n'ont qu'une même Divinité.

Mais comme l'unité de nature en Dieu n'empêche pas la diſtinction réelle des Perſonnes, leur opération, quoique commune & inſéparable, peut être terminée par une ſeule Perſonne, & ne l'être pas par les deux autres : & c'eſt ce qui a lieu particuliérement dans le myſtère de l'Incarnation. Le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, dit ſaint Auguſtin (1) ont pro-

(1) *S. Aug. ſerm.* 52. *al.* 63. *de Verb. Dom. cap.* 4. *num.* 8. Filius quidem, non Pater, natus eſt de Virgine Mariâ ; ſed ipſam nativitatem Filii, non Patris, de Virgine Mariâ, & Pater & Filius operatus eſt. *Et in Enchirid. cap.* 38. *num.* 12. Illam creaturam quam

duit physiquement l'humanité sainte, & l'ont unie à la personne du Fils de Dieu ; mais il n'y a que le Fils qui ait pris cette humanité : c'est à lui seul, & non au Pere, ni au Saint-Esprit, qu'elle a été unie.

De ce Dogme catholique les Théologiens concluent (1), que l'union des deux natures en J. C. s'est faite immédiatement en la Personne du Fils de Dieu, & non dans la nature Divine considérée comme nature, & comme commune aux trois Personnes. Ils en donnent entr'autres deux raisons décisives & fondées sur l'essence même de ce Mystère : 1. disent-ils, si l'union s'étoit faite immédiatement dans la nature Divine, il s'ensuivroit qu'il n'y auroit en J. C. qu'une seule nature composée de la nature Divine & de la nature humaine ; ce qui est une hérésie condamnée dans les Eutychiens ; au lieu que l'union s'étant faite immédiatement en la personne du Fils de Dieu, il s'ensuit simplement qu'il n'y a qu'une seule Personne en J. C.,

Virgo concepit & peperit, quamvis ad solam Personam Filii pertinentem, tota Trinitas fecit.

(1) On peut voir Tournely *Tract. de Incarnatione quæst.* 7. *art.* 3. & les autres Théologiens.

ſans mélange, ni confuſion des deux natures; ce qui eſt une vérité de Foi décidée contre les Neſtoriens. 2. Si l'union s'étoit faite immédiatement dans la nature Divine en elle-même & en tant qu'elle eſt commune aux trois Perſonnes; il s'enſuivroit que le Pere & le Saint-Eſprit ne ſe feroient pas moins incarnés que le Fils; au lieu que l'union s'étant faite immédiatement dans la ſeule Perſonne du Fils, qui eſt diſtingué réellement du Pere & du Saint-Eſprit, il s'enſuit (& c'eſt ce que la révélation nous apprend) qu'il n'y a que le Fils, ou le Verbe qui ſe ſoit incarné.

En quoi conſiſte le Myſtère de l'Incarnation.

II. Qui pourroit expliquer dignement la profondeur d'un Myſtère, où les richeſſes de la ſageſſe, de la toute-puiſſance, de la miſéricorde & de l'amour infini de Dieu envers les hommes, éclatent d'une maniere qui ſurpaſſe toutes nos penſées? Contentons-nous de vous remettre ſous les yeux ce que le Saint-Eſprit nous en a révélé avec autant de clarté que de ſublimité par la plume de l'Evangéliſte ſaint Jean (1). *Au commencement le Verbe*

(1) Joan. I. 1. 3. & 4.

étoit, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.... Toutes choses ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes. Voilà ce qu'est le Verbe considéré comme Verbe & selon sa nature Divine. Saint Jean ajoute (1) : *le Verbe s'est fait chair, & il a habité parmi nous plein de grace & de vérité ; & nous avons vu sa gloire comme du Fils unique du Pere.* Voilà ce que le Verbe s'est fait dans le tems ; voilà le grand mystère de l'Incarnation.

Le *Verbe*, le Fils unique, coéternel au Pere, *s'est fait chair*, c'est-à-dire, qu'il s'est fait homme, pour le salut des hommes. Car ici, comme en beaucoup d'autres endroits de l'Ecriture, le mot de *chair* se prend pour l'homme tout entier, suivant une façon de parler très-ordinaire, par laquelle on désigne le tout par une de ses parties. Et c'est par sa partie la plus vile que l'homme est exprimé ici, pour nous rendre plus sensible le prodigieux abaissement du Verbe par l'Incarnation.

(1) Ibid. v. 14.

Le Verbe s'eſt fait chair, non en ceſſant d'être le Verbe éternel, ni en changeant ſa nature Divine, immuable & impaſſible, en l'humanité; ni en perdant quelque choſe de ſa Divinité ou de ſes attributs Divins, mais en s'uniſſant ſubſtantiellement, & en unité de Perſonne, une nature humaine, ſemblable à la nôtre, & compoſée d'une ame & d'un corps. Il s'eſt uni cette humanité ſainte au moment même qu'elle a été conçue; en ſorte qu'elle n'a pas exiſté un ſeul inſtant, ſans être unie au Verbe en qui & par qui elle ſubſiſte. Il ſe l'eſt unie, non pour un tems, mais pour toujours, & par une alliance indiſſoluble : non pas ſimplement d'une union morale, ou de pure grace, ou d'opération ou de dignité ou d'égalité d'honneur, ou d'autorité, ou de relation, ou d'affection, ou de vertu; mais, comme l'Egliſe l'a défini dans ſes Conciles (1),

(1) *Concil. V. Gener. Anathem.* 4. *tom.* 5. *Concil. pag.* 570. Si quis dicit, ſecundùm gratiam, vel ſecundùm operationem, vel ſecundùm dignitatem, vel ſecundùm honoris æqualitatem, vel ſecundùm authoritatem, aut relationem, aut affectum, aut virtutem, unitionem Verbi Dei ad hominem factam, ... ſed non ſecundùm ſubſiſtentiam factam eſſe, ſicut ſancti Patres docuerunt, ... talis anathema ſit.

par une union physique, substantielle & hypostastique ; en sorte que cette sainte humanité n'a pas d'autre subsistence que celle du Verbe : union qui, sans confondre les deux natures, fait que l'humanité en J. C. n'est point une Personne, ou une hypostase, qu'elle n'a point de personnalité qui lui soit propre, mais qu'elle subsiste uniquement dans la Personne & par la Personne du Verbe, à qui elle appartient, qui la possede, qui la gouverne, qui en dispose comme d'une nature qu'il a prise, qui est à lui & qu'il s'est rendu propre.

C'est ce que le IV Concile général tenu à Calcedoine exprime en ces termes dans sa définition de Foi contre les hérésies de Nestorius & d'Eutychès(1). «Conformément à la doctrine

(1) *Concil. Calced. act.* 5. *in profess. fidei. tom.* 4. *Conc. pag.* 568. Sequentes igitur sanctos Patres, unum eumdemque confiteri Filium Dominum nostrum Jesum Christum consonanter omnes docemus, eumdem perfectum in Deitate, & eumdem perfectum in humanitate ; Deum verum & hominem verum eumdem, ex animâ rationali & corpore, consubstantialem Patri secundùm Deitatem, consubstantialem nobis secundùm humanitatem, ... ante sæcula quidem de Patre genitum secundùm Deitatem, in novissimis autem diebus eumdem propter nos & propter nostram salutem ex Mariâ Virgine Dei genitrice

» des saints Peres, nous déclarons
» tous unanimement qu'il faut confes-
» ser un seul & même Fils de Dieu
» J. C. notre Seigneur, le même par-
» fait dans la Divinité & parfait dans
» l'humanité; le même vraiment Dieu
» & vraiment homme composé d'une
» ame raisonable & d'un corps; con-
» substantiel au Pere selon la Divinité,
» & consubstantiel à nous selon l'hu-
» manité; engendré du Pere avant
» tous les siécles selon la Divinité, &
» né dans les derniers tems selon l'hu-
» manité, de la Vierge Marie mere de
» Dieu, un seul & même J. C. notre
» Seigneur Fils unique de Dieu, sub-
» sistant en deux natures sans confu-
» sion, sans changement, sans divi-
» sion, sans séparation, sans que
» l'union ôte la différence des natu-
» res; de telle sorte au contraire que

natum secundùm humanitatem; unum eumdemque Christum Filium, Dominum, unigenitum, in duabus naturis inconfusè, immutabiliter, indivisè, inseparabiliter agnoscendum, nusquam sublatâ differentiâ naturarum propter unitionem, magisque salvâ proprietate utriusque naturæ, & in unam personam atque subsistentiam concurrente: non in duas personas partitum atque divisum, sed unum eumdemque Filium, & unigenitum, Deum Verbum, Dominum nostrum Jesum Christum.

» l'une & l'autre nature conservent ses
» propriétés & concourt en une seule
» Personne & une seule hypostase : &
» qu'ainsi J. C. n'est pas divisé ou par-
» tagé en deux personnes, mais un
» seul & même Fils unique, Dieu le
» Verbe J. C. notre Seigneur. »

Qu'il y a en J. C. deux natures, deux volontés & deux opérations.

III. Remarquez dans cette décision deux dogmes de Foi, opposés à deux hérésies différentes. Premier dogme : Qu'il n'y a en J. C. qu'une seule Personne, qui est la Personne même du Fils unique de Dieu, *Dieu le Verbe.* Second dogme : Qu'il y a en J. C. deux natures, la Nature Divine & la nature humaine ; &, par une suite nécessaire, deux volontés & deux opérations, une volonté Divine & une volonté humaine, une opération Divine & une opération humaine.

L'impie Nestorius, Patriarche de Constantinople, admettoit volontiers deux natures en J. C., mais il vouloit qu'il y ait aussi deux Personnes. Selon lui, l'union du Verbe éternel avec l'humanité n'est qu'une union morale : le Verbe habite en J. C. comme dans son temple : il le sanctifie : il y opère : il l'associe à son autorité : il

l'éleve au plus haut dégré d'honneur dont l'homme ſoit capable ; mais le Verbe & l'homme ne ſont pas pour cela la même Perſonne. En conſéquence, il nioit que J. C. fils de Marie ſoit véritablement Dieu, & que Marie ſa mere ſoit véritablement mere de Dieu.

Il n'eſt que trop ordinaire aux eſprits préſomptueux, ſur-tout en matiere de Religion, qu'en fuyant une erreur, ils ſe jettent dans l'extrémité oppoſée. C'eſt ce qui eſt arrivé à Eutychès, qui fut condamné par le Concile général de Calcedoine. Cet héréſiarque prétendoit que comme il n'y a qu'une ſeule perſonne en J. C., il ne peut y avoir auſſi qu'une ſeule nature. Son erreur, auſſi inſenſée que ſacrilége, a pris différentes formes. Une partie de ſes Diſciples penſoient que la nature humaine par ſon union avec la nature Divine, a été comme abſorbée & dépouillée de ſes facultés, & de ſes propriétés naturelles : d'autres diſoient que de l'union des deux natures il a réſulté une nature compoſée, qui n'eſt préciſément ni la nature Divine, ni la nature humaine, mais

une espéce de mêlange de l'une & de l'autre.

La Foi Catholique fixée irrévocablement par les anciennes décisions de l'Eglise, déteste ces deux excès. Elle confesse d'une part qu'il y a en J. C. deux natures unies inséparablement, sans mêlange & sans confusion; & de l'autre, que ces deux natures subsistent dans une seule & même Personne, qui est le Verbe éternel, le Fils de Dieu, la seconde Personne de l'adorable Trinité.

Confesser qu'il y a deux natures en J. C:, c'est confesser que J. C. est Dieu & homme tout ensemble. Il ne seroit pas véritablement Dieu, s'il n'avoit pas véritablement la nature Divine, & tous les attributs essentiels de la Divinité : il ne seroit pas véritablement homme, s'il n'avoit pas une vraie nature humaine, & toutes les propriétés essentielles de l'humanité. *En tant que Dieu il est engendré de la substance du Pere avant la création des siécles : en tant qu'homme il est né de la substance* de la Vierge *sa mere dans le cours des siécles ; selon sa Divinité il est égal au Pere : selon son humanité*

il est moindre que le Pere (1). Selon sa nature Divine il est, avec le Pere & le Saint-Esprit, le créateur & le conservateur de toutes choses : selon sa nature humaine, il a été fait dans le tems. Par sa nature Divine il est éternel, immuable, impassible, immortel ; par sa nature humaine il a eu un commencement, il a passé par différens états, il a souffert, il est mort, il est ressuscité, il est monté au ciel.

La distinction des natures emporte nécessairement la distinction des volontés & des opérations. Ainsi la nature Divine & la nature humaine étant distinguées & sans confusion en J. C., il s'ensuit que J. C. a deux volontés & deux opérations. En tant que Dieu, il a une volonté & une opération Divine : en tant qu'homme il a une volonté & une opération humaine. « Chacune des deux natures, dit saint Léon (2), opère avec la participation

(1) *Symbol. Athanas.* Est ergo fides recta, ut credamus & confiteamur quia Dominus noster Jesus Christus, Dei Filius, Deus & homo est. Deus est ex substantiâ Patris ante sæcula genitus, & homo est ex substantiâ matris in sæculo natus.... æqualis Patri secundùm Divinitatem, minor Patre secundùm humanitatem.

(2) *S. Leo. epist. 24. aliàs 10. ad. Flavian. cap. 4.*

» de l'autre ce qui lui est propre. Le » Verbe, considéré selon sa nature Di» vine, opère ce qui est de la Divi» nité : l'humanité exécute ce qui ap» partient à l'humanité. L'une brille » par les miracles qu'elle opère : l'au» tre est opprimée par l'injustice des » hommes : » l'une commande avec un pouvoir absolu, l'autre prie & obtient. C'est encore là un dogme de la Foi, expressément défini par le VI Concile général contre les Monothélites, qui admettoient à la vérité deux natures en J. C., mais qui dépouilloient son humanité des facultés naturelles de vouloir & d'agir, ne la regardant que comme un instrument purement passif, qui reçoit simplement l'impression du Verbe sans concourir activement & librement à ses vouloirs & à ses opérations.

Qu'il n'y a en J.C. qu'une seule Personne qui est le Verbe, le Fils unique du Pere éternel.

IV. Quoiqu'il y ait deux natures en J. C. & que chacune de ces natures soit le principe des vouloirs & des opérations qui lui sont propres, il n'y

Agit utraque forma cum alterius communione quod proprium est; Verbo scilicet operante quod Verbi est, & carne exequente, quod carnis est. Unum horum coruscat miraculis : aliud succumbit injuriis.

à cependant qu'une ſeule Perſonne, qui eſt la Perſonne du Verbe, Fils unique de Dieu, & coéternel au Pere : c'eſt dans cette unité de Perſonne que conſiſte proprement le myſtère de l'Incarnation, & toute l'économie de la rédemption. Si le Verbe & l'homme en J. C. étoient deux perſonnes, on ne pourroit pas dire avec vérité que le Verbe s'eſt fait homme. J. C. n'étant pas le Verbe éternel, ne ſeroit qu'un pur homme. Ses ſouffrances & ſa mort ne ſeroient pas les ſouffrances & la mort d'un Dieu ; elles n'auroient pas un prix & une valeur infinis, proportionnés à l'énormité infinie du péché.

Déteſtons ces blaſphèmes & croyons fermement avec toute l'Egliſe, que le Verbe éternel par l'Incarnation, s'eſt rendu propre l'humanité qu'il a priſe ; qu'il ſe l'eſt unie hypoſtatiquement, ſelon l'expreſſion des Conciles, c'eſt-à-dire, en unité de Perſonne ; qu'en vertu de cette union, Dieu & l'homme en J. C. ſont la même Perſonne ; Perſonne qui n'eſt autre que le Fils éternel du Pere éternel, & qui eſt tout à la fois & véritablement Dieu

par la nature Divine qui lui est commune avec le Pere & avec le Saint-Esprit, & véritablement homme par la nature humaine qu'il a prise dans le tems, & qui ne subsiste qu'en lui & par lui. Confessons en même-tems que la sainte Vierge est véritablement mere de Dieu, comme l'Eglise l'a défini contre Nestorius. Car quoiqu'elle ne soit pas mere de la Divinité, (ce qu'on ne pourroit penser sans impiété & sans folie) elle est mere d'un Fils qui est véritablement Dieu, &, comme saint Cyrille s'est exprimé dans le Concile général d'Ephèse (1), le Verbe de Dieu est né d'elle selon la chair qu'il s'est unie hypostatiquement & en unité de Personne. « Au même » instant, dit saint Grégoire le Grand, » que l'Ange annonça à Marie les des» seins de Dieu, & que le Saint-Esprit

(1) *S. Cyrill. Epist. ad Nestor. in Actis Concil. Ephes. part.* 1. *cap.* 8. *tom.* 3. *Conc. pag.* 320. & 321. Hoc exactæ fidei Doctrina ubique prædicat : hoc sanctos Patres sensisse reperiemus : ita non dubitarunt sacram Virginem Deiparam appellare : non quòd Verbi natura ipsiusve Divinitas ortûs sui principium ex sanctâ Virgine sumpserit ; sed quòd sacrum illud corpus animâ intelligente præditum ex eâ traxerit, cui & Dei Verbum secundùm hypostasim unitum, secundum carnem natum dicitur.

» survint en elle, le Verbe éternel
» s'incarne dans son sein & y habite
» comme Verbe fait chair. En conser-
» vant l'essence Divine, immuable &
» éternelle, qui lui est commune avec
» le Pere & avec le Saint-Esprit, il
» prend dans ce sein virginal une na-
» ture humaine, par laquelle quoi-
» qu'impassible il pût souffrir; quoi-
» qu'immortel, il pût mourir; quoi-
» qu'éternel & antérieur à tous les sié-
» cles, il pût naître vers la fin des
» siécles; en sorte que, par un myf-
» tère ineffable, & par la vérité des
» deux natures unies substantiellement
» en sa Personne, la Vierge qui l'a
» conçu & enfanté sans rien perdre
» de sa virginité, fût tout à la fois
» & la servante du Seigneur & sa
» mere (1).

V. En conséquence de l'union hy-

(1) *S. Greg. Magn. lib. 18. Moral. c. 52. num. 85.* Nuntiante Angelo, & adveniente spiritu, mox Verbum in utero, mox intra uterum Verbum caro, & manente incommutabili essentiâ, quæ est ei cum Patre & cum Spiritu Sancto coæterna assumpsit intrà Virginea viscera, unde & impassibilis pati, & immortalis mori, & æternus ante sæcula temporalis posset esse in fine sæculorum; ut per ineffabile sacramentum, conceptu sancto & partu inviolabili, secundùm veritatem utriusque naturæ, eadem Virgo & ancilla Domini esset & mater.

De la communication réciproque des propriétés des deux natures, qui résulte de l'unité de personne en J. C. Régles à observer sur ce point.

postatique des deux natures en la Personne du Fils de Dieu, on peut & on doit attribuer à notre Seigneur Jesus-Christ tout ce qui est propre à l'une & à l'autre nature, & ce langage est dans la plus exacte vérité. Car si le même J. C., le même Fils de Dieu fait homme, est tout à la fois véritablement Dieu & véritablement homme ; il s'ensuit qu'en tant que Dieu il est éternel, impassible, immortel, présent par tout, tout-puissant, créateur de toutes choses, en un mot qu'il a tous les attributs & les caractères essentiels de la Divinité ; & qu'en tant qu'homme, il est né dans le tems, il a été fait, il a souffert, il est mort, il est borné par le lieu ; qu'il a en un mot toutes les propriétés qui appartiennent à l'humanité.

Non seulement ces attributs si opposés se trouvent réunis dans la Personne unique de J. C. à raison de ses deux natures ; mais l'unité de personne fait encore que tous les caractères propres à la Divinité sont attribués à l'homme, & que toutes les suites de l'humanité sont attribuées à Dieu. C'est ce que les Théologiens appellent

la communication des idiomes ou des propriétés d'une nature à l'autre. Ainſi il eſt vrai de dire, en parlant de J. C., cet homme eſt Dieu, il eſt le Fils de Dieu, il eſt éternel, il eſt tout-puiſſant, il a créé toutes choſes. Il eſt pareillement vrai de dire, comme nous le profeſſons dans le Symbole, que le Verbe éternel, le Fils éternel de Dieu eſt le Fils de Marie, qu'il eſt né dans une étable, qu'il a vêcu & converſé avec les hommes, qu'il a prêché dans la Judée, qu'il a été crucifié, qu'il eſt mort, qu'il a été mis dans le tombeau, qu'il eſt deſcendu aux enfers, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt monté au ciel, qu'il viendra une ſeconde fois à la fin des ſiécles pour juger les vivans & les morts. Ce langage n'eſt que l'expreſſion de la Foi Catholique : c'eſt une ſuite néceſſaire de la vérité de l'Incarnation : il eſt fondé ſur ce que Dieu & l'homme en J. C. ne ſont pas deux perſonnes, mais une ſeule & même perſonne.

Il faut obſerver néanmoins la différence qu'il y a ſur ce point entre les termes qu'on nomme *abſtraits* & ceux qu'on appelle *concrets*. Ces mots, *la*

Divinité, ou la *Nature Divine*, *l'humanité* ou la *nature humaine*, sont des termes *abstraits*, dont la destination est d'exprimer directement les natures en tant que natures, & non pas la personne. Ces mots au contraire, *Dieu*, *le Verbe*, *le Fils de Dieu*, *l'homme*, *le Fils de Marie* sont des termes *concrets*, qui désignent directement la personne, & qui n'expriment les natures qu'indirectement. Ainsi, comme la Foi nous apprend, que la Nature Divine & la nature humaine, quoiqu'unies, sont cependant distinguées en J.C., qu'elles n'y sont ni mêlées ni confondues, qu'elles conservent chacune leurs propriétés, *salvâ proprietate utriusque naturæ*; ce seroit une hérésie & une impiété d'attribuer à l'une ce qui ne convient qu'à l'autre, en disant, par exemple : l'*humanité* de J. C. est Dieu, elle est le Fils de Dieu, elle est égale au Pere, elle est éternelle, immuable, toute-puissante ; ou en disant : la Divinité en J. C. a été conçue du Saint-Esprit, elle est née de Marie, elle a été crucifiée, elle a souffert, elle est morte, elle a été ensévelie. Parler ainsi, ce seroit confondre les natures,

& n'en faire qu'une ſeule : erreur que l'Egliſe a condamnée dans les Eutychiens. Il n'en eſt pas de même des termes *concrets*. Comme ces termes déſignent directement la perſonne, & qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule perſonne qui joint en ſoi les deux natures, c'eſt s'exprimer d'une maniere très-exacte, très-catholique, autoriſée & preſcrite même par la Religion, que d'attribuer à *l'homme*, c'eſt-à-dire, à celui qui a l'humanité en J. C. ce qui appartient à *Dieu*, & à *Dieu* ce qui appartient à *l'homme*. La raiſon eſt qu'en J. C. Dieu & l'homme ſont la même Perſonne ; Perſonne qui a tout enſemble la Nature Divine & la nature humaine, qui eſt Dieu de toute éternité par ſa Nature Divine, & homme dans le tems par la nature humaine qu'il a priſe en unité de perſonne.

Autre ſuite de l'Incarnation : la nature humaine en J. C. eſt régie & déterminée en tout par le Verbe.

VI. Une autre ſuite de l'Incarnation, c'eſt que la nature humaine en J. C. n'étant pas une perſonne ou une hypoſtaſe, mais ne ſubſiſtant que dans la perſonne ou l'hypoſtaſe du Verbe, elle ne produit aucune action, ni aucun mouvement de volonté, qui ne ſoit réglé, conduit & déterminé par

le Verbe, à qui elle appartient & qui la possede. « Le Verbe, dit excellem-
» ment M. Bossuet (1), préside à tout:
» le Verbe tient tout sous sa main.
» Ainsi l'homme est élevé, & le Verbe
» ne se rabaisse par aucun endroit.
» Immuable & inaltérable, il domine
» en tout & par tout la nature qui lui
» est unie. De-là vient qu'en J. C.
» l'homme absolument soumis à la
» direction intime du Verbe qui l'é-
» leve à soi, n'a que des pensées &
» des mouvemens Divins. Tout ce
» qu'il pense, tout ce qu'il veut, tout
» ce qu'il dit, tout ce qu'il cache au-
» dedans, tout ce qu'il montre au-
» dehors, est animé par le Verbe,
» conduit par le Verbe, digne du
» Verbe, c'est-à-dire, digne de la
» raison même, de la sagesse même
» & de la vérité même. C'est pour-
» quoi tout est lumiere en J. C. : sa
» conduite est une régle : ses miracles
» sont des instructions : ses paroles
» sont esprit & vie. »

Nous verrons dans la suite que le Pere Petau n'insiste pas moins sur

(1) Discours sur l'Hist. Univers. 2. part. art. 6.

cette

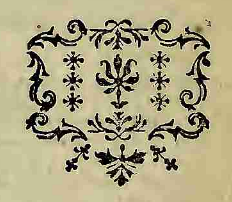
cette conséquence de l'Incarnation. Il s'attache en particulier à montrer (1), « qu'encore que l'ame sainte de J. C. » ait le libre usage de toutes ses fa- » cultés ; elle n'est pas cependant le » premier ni le principal mobile de » ses actions ; mais qu'étant toute pé- » nétrée & ointe de la Divinité, elle » dépend en toutes choses de la con- » duite & de la direction du Verbe » qui la meut & qui la gouverne. En » effet, ajoute ce sçavant Théologien, » si le propre caractère de ceux mêmes » qui ne sont *enfans de Dieu* que par » adoption, est *d'être mûs & conduits* » *par l'Esprit de Dieu*, comme saint » Paul le déclare (2) ; combien plus » immédiatement & plus excellem- » ment Dieu le Verbe gouverne-t-il

(1) *Petav. tom. 5. Dogm. Theolog. lib. 5. de Incarnat. cap. 12. num. 6.* Salvâ & integrâ manente animâ, & ejus principali parte quæ est mens, non ea tamen principatum tenuit actionum : sed cùm ex toto Divinitate esset imbuta & inuncta, ad ejus se ductum ac rationem applicavit. Agebat itaque Divina mens humanam in Christo mentem eamque gubernabat. Si quidem vel adoptivi *Filii sunt ii qui Spiritu Dei aguntur*, ut ait Apostolus ; quantò propriùs excellentiùsque naturam ac mentem propriam Deus ipse moderabatur, impulsuque suo quam vellet in partem flectebat ?

(2) Rom. VIII. 14.

» la nature & l'ame humaine qu'il » s'est rendues propres, & les tourne- » t-il par son impulsion de tel côté » qu'il veut. »

Voilà en abrégé ce que la Religion nous apprend du mystère de l'Incarnation, de ce mystère ineffable du Fils de Dieu fait homme J. C. notre Seigneur, Dieu & homme tout ensemble, l'objet propre de notre foi, le ferme appui de notre espérance, le terme le plus doux de notre amour. Voyons si la doctrine des Freres Hardouin & Berruyer s'accorde avec ces vérités inébranlables.



CHAPITRE SECOND.

Attaques que les Freres Hardouin & Berruyer portent au Myſtère de l'Incarnation conſidéré en lui-même.

CONFESSER véritablement le myſtère de l'Incarnation, c'eſt reconnoître que le Verbe de Dieu, le Fils unique & éternel du Pere s'eſt véritablement fait homme ; que Dieu le Pere l'a envoyé ſur la terre, en l'uniſſant à une nature humaine ; que le Fils de Dieu, ſans ceſſer d'être Dieu, a été conçu ſelon la chair & eſt né d'une Vierge ; qu'il s'eſt abaiſſé juſqu'à ſe rendre ſemblable à nous ; qu'il a réellement habité avec les hommes, qu'il *s'eſt manifeſté* dans l'humanité qu'il a priſe ; enfin que J. C. notre Seigneur eſt le Verbe incarné, le Fils éternel du Pere éternel, Dieu & homme tout enſemble, Dieu engendré avant tous les ſiécles, homme né dans le tems (1). Il n'y a aucune de ces vé-

(1) *S. Auguſt. Enchirid. cap.* 35. *num.* 10. Chriſtus Jeſus, Dei Filius, eſt & Deus & homo ; Deus

rités que ces deux Religieux ne combattent, ne rejettent, ne contredisent formellement.

ARTICLE PREMIER.

Le Frere Berruyer nie formellement la possibilité de l'Incarnation, en niant que les personnes Divines puissent se communiquer au dehors.

D'Abord le Frere Berruyer pose un principe qui tend directement à nier la possibilité de l'Incarnation. Ce principe est, qu'il est impossible que les Personnes Divines se communiquent au dehors. *Les caractères des Personnes*, dit-il (1), *sont incommunicables*. Et dans ses Défenses : *les propriétés qu'on nomme notionelles*, ou personnelles, *sont incommunicables, & n'entrent pour rien dans la régle de la communication des idiomes* (2).

ante omnia sæcula, homo in nostro sæculo : Deus, quia Dei Verbum, Deus enim *erat Verbum*; homo autem, quia in unitatem personæ accessit Verbo anima rationalis & caro.

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 62.

(2) Nouv. défense, &c. à Nancy, premiere Lett. pag. 48. Voyez aussi la troisiéme Lettre, pag. 100.

Si ce principe a lieu, s'il eſt impoſſible que les Perſonnes Divines, ſe communiquent au dehors ; il eſt donc impoſſible, que le Verbe, comme Perſonne Divine, ſe ſoit incarné. Car s'incarner, c'eſt ſe communiquer au dehors, en s'uniſſant à la nature humaine, & ſe communiquer ſi réellement, ſi intimement, ſi perſonnellement, que par cette union le Verbe eſt véritablement homme, que l'homme eſt véritablement le Verbe. Or ſi le Verbe comme Perſonne Divine, n'a pas pu s'incarner, ç'en eſt fait du myſtère de l'Incarnation ; & par conſéquent du myſtère de notre Rédemption, qui eſt fondé ſur la vérité de celui de l'Incarnation.

Sur quel fondement ce téméraire oſe-t-il donc avancer ſi affirmativement, que le Verbe ou Dieu le Fils ne peut pas ſe communiquer au dehors ? C'eſt, dit-il (3) que *la propriété perſonnelle de Dieu le Fils n'étant participée par aucune autre des Perſonnes Divines, bien moins le peut-elle être par l'humanité de J. C.* Pitoyable Théologien, qui ne ſçait pas, ou

(1) Ibid. pag. 50.

qui fait semblant de ne pas sçavoir, que c'est précisément parceque la *propriété personnelle de Dieu le Fils n'est point participée* & ne le peut être par le Pere ni par le Saint-Esprit; que Dieu le Fils a pu, en s'incarnant, communiquer sa Propriété personnelle, sans que les Propriétés personnelles du Pere & du Saint-Esprit ayent été communiquées. Si la Propriété notionelle de Fils de Dieu n'étoit pas particuliere à Dieu le Fils, si elle lui étoit commune avec les deux autres Personnes, Dieu le Fils n'auroit pas pu s'incarner, sans que le Pere & le Saint-Esprit se fussent aussi incarnés. C'est donc parceque cette Propriété personnelle n'appartient qu'au Fils; c'est parce qu'elle ne peut être participée par le Pere ni par le Saint-Esprit, que le Fils a pu communiquer sa Personne Divine à la nature humaine, sans que le Pere & le Saint-Esprit s'y soient communiqués. Pourquoi se mêler de parler de Théologie, quand on en ignore les premiers élémens?

ARTICLE SECOND.

Il combat la vérité de ce Myſtère, en niant que le Pere Eternel ait envoyé ſon Fils unique dans le monde.

UNE des expreſſions les plus ordinaires dans les Livres ſaints pour ſignifier l'Incarnation du Fils de Dieu, c'eſt celle qui porte que *Dieu a envoyé ſon propre Fils, ſon Fils unique dans le monde* pour le ſalut du monde. J. C. s'en ſert très-ſouvent dans l'Evangile, & les Apôtres l'emploient ſans ceſſe dans leurs Epîtres. *Dieu a fait paroître ſon amour pour nous*, dit ſaint Jean (1), *en ce qu'il a envoyé ſon Fils unique dans le monde, afin que nous ayions la vie par lui.*

La Miſſion du Fils par le Pere, comme nous l'avons remarqué ailleurs (2), ne conſiſte pas ſeulement en ce qu'après l'Incarnation J. C. en tant qu'homme a été envoyé pour prêcher l'Evangile, & pour expier nos péchés

(1) Joan. XV. 9.
(2) Voyez ci-deſſus, I. Sect. chap. V. pag. 454. & ſuiv.

sur la croix; mais, comme le dit saint Augustin (1), en ce que le Verbe a été envoyé pour s'incarner, en sorte que le Fils de Dieu envoyé par le Pere n'est autre que le Verbe, & que le premier effet de la mission du Pere a été l'Incarnation de son Fils unique.

Vous avez déja vu (2) que le Frere Berruyer combat formellement cette vérité. Il nie que le Pere éternel ait envoyé son Fils unique, ou son Verbe, par l'Incarnation. Il veut que dans tous les endroits de l'Evangile où J. C. s'annonce comme le Fils de Dieu envoyé par le Pere, qu'on entende non pas que le Verbe a été envoyé par le Pere éternel, mais que J. C. homme, ou plutôt son humanité a été envoyée par Dieu un subsistant en trois Personnes. Il va même dans ses Défenses jusqu'à faire un crime à un Théologien, pour avoir dit avec toute l'Eglise, que par l'Incarnation le Pere

(1) *S. August. lib. 4. de Trinit. cap. 20. num. 27.* Filius à Patre est, non Pater à Filio. Secundùm hoc jam potest intelligi, non tantùm ideo missus Filius, quia Verbum Caro factum est, sed ideo missum, ut Verbum Caro fieret; id est ut non tantùm homo missus intelligatur, quod Verbum Caro factum est, sed & Verbum missum ut homo fieret.

(2) Voyez ci-dessus, Sect. I. chap. V. pag. 462.

éternel a envoyé ſon Fils unique ſur la terre. « Eſt-il excuſable, dit-il (1),
» de dire que le Pere, comme Pere
» *in Divinis*, a envoyé ſon Fils au
» monde, & de faire ainſi agir au
» dehors les Perſonnes, dont les opé-
» rations ſe bornent eſſentiellement
» *ad intra ?*

Pour nous, N. C. F. nous demandons à bien plus juſte titre, ſi une pareille propoſition peut être tolérée dans l'Egliſe de Dieu. Car ſi le Pere éternel n'a point envoyé ſon Fils unique dans le monde par l'Incarnation, *ſi les opérations* des *Perſonnes* Divines ſe *bornent eſſentiellement ad intra*, ſi, comme cet auteur s'exprime dans un autre endroit (2), leurs propriétés perſonnelles *ne ſortent point de la ſphère de la Trinité ;* il s'enſuit que le Pere éternel, comme Pere *in Divinis*, n'a eu aucune part à l'Incarnation du Verbe, puiſque l'Incarnation eſt inconteſtablement une opération *ad extra :* que le Saint-Eſprit par la même raiſon n'y a point eu de part non plus ;

(1) Nouvelle défenſe, &c. à Nancy, treiziéme Lettre, pag. 104.
(2) Ibid. premiere Lettre, pag. 49.

qu'enfin par cette même raison le Verbe comme Verbe ne s'est point incarné : en un mot que l'Incarnation du Verbe n'est plus qu'un grand mot absolument vuide de sens.

ARTICLE III.

Autre maniere dont le Frere Berruyer détruit la foi de l'Incarnation, en prétendant que le Verbe en qualité de Personne en Jesus-Christ, fait abstraction de ses attributs essentiels & de ses propriétés personnelles.

AUTRE trait lancé contre la vérité de l'Incarnation. Le Frere Berruyer est forcé d'avouer que le Verbe *qui étoit au commencement avec Dieu, &* qui *étoit Dieu, s'est fait chair.* L'Evangile le dit trop positivement pour qu'un auteur qui veut passer pour Chrétien, ose dire crûment le contraire. Mais en paroissant confesser ce dogme sacré, il l'anéantit en effet, en substituant au Verbe éternel un pur

être de raiſon, qui n'a d'exiſtence ni en Dieu, ni hors Dieu, ni même probablement dans l'eſprit qui le forge.

Le Verbe, dit-il (1), a la qualité de perſonne dans le compoſé théandrique, c'eſt-à-dire en J. C. Mais quand on conſidére le Verbe en cette qualité, on ne le conſidére ni comme Dieu, ni comme la ſeconde Perſonne de la Trinité : on fait abſtraction & de ſes propriétés notionelles par leſquelles il eſt de toute éternité le Fils de Dieu, & de ſes attributs eſſentiels par leſquels il eſt un même Dieu avec le Pere & avec le Saint-Eſprit : *Præſcindit à proprietatibus Perſonæ Divinæ*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 1. pag. 6.* Verbum.... habet in compoſito [Theandrico] rationem perſonæ. Hæc autem formalitas, ſeu ratio conſiderandi Verbum, præſcindit à proprietatibus perſonæ Divinæ notionalibus, attributiſque eſſentialibus, & in Verbo attingit unicè rationem perſonæ, ut compoſitum Theandricum terminantis, & illud complentis in genere ſubſiſtendi. *Et ibid. pag.* 30. Si cogitetur, *Verbum Caro factum*, ex cujus hypoſtaticâ unione cum humanitate Chriſti exiſtit factus in tempore *Homo-Deus, homo unigenitus Dei Filius*, tunc apprehenditur in Verbo, non natura Divina, à quâ tamen Verbum non diſtinguitur, neque proprietates perſonales, quibus independenter ab Incarnatione in eſſe ſuo perſonali ab æterno conſtituitur ; ſed ipſa formaliter ratio complendi & terminandi humanitatem Chriſti, ità ut Jeſus Chriſtus perſona ſit, non humana, ſed Divina.

notionalibus , attributisque essentialibus ; on ne considere en lui ni la nature Divine , ni sa propriété notionelle de Verbe , ou de Fils éternel de Dieu : *apprehenditur in Verbo non natura Divina .... neque proprietates personales quibus .... in esse suo personali ab æterno constituitur.*

Mais quelle idée peut-il rester du Verbe, quand par l'abstraction de l'esprit, on l'a dépouillé de la nature & de ses attributs Divins, & de sa propriété de Verbe ? Pas plus qu'il n'en reste d'un Prince, qu'on ne considere ni comme homme ni comme Prince. Le Verbe est Dieu & il est Dieu le Fils : voilà tout ce qu'il est. Ecartez de lui par la pensée ces deux choses : faites abstraction & de sa Divinité & de sa Notion de Fils, il ne reste absolument rien. C'est cependant sous cette idée chimérique, que le Frere Berruyer veut qu'on considere le Verbe, quand on dit qu'il est la Personne adorable de J. C. Ce ne sera donc ni comme Dieu, ni comme Verbe que le Verbe se sera incarné ! Ce ne sera ni comme Dieu, ni comme Verbe qu'il faudra le considérer en J. C. !

Avec de pareils principes que devient le grand myſtère de l'Incarnation du Verbe ? Il eſt viſible que ce ne ſera plus qu'un terme inintelligible & dénué de ſens.

Si ce n'eſt ni comme Dieu, ni comme Verbe, que le Verbe eſt la Perſonne de J. C., ſous quelle idée faudra-t-il donc l'y conſidérer ? *Uniquement*, répond le Frere Berruyer, *ſous l'idée de Perſonne, en tant qu'il termine l'humanité de J. C., & qu'il lui donne ſon dernier complément en genre de ſubſiſtence.*

Sans nous arrêter à relever toute l'abſurdité d'une pareille réponſe, bornons-nous à faire une queſtion à l'auteur, ou à ſes partiſans. La Perſonne Divine, leur dirons-nous, qui termine l'humanité de J. C. & en qui elle ſubſiſte, eſt-ce le Verbe même en perſonne ; ou eſt-ce une perſonne différente du Verbe ? Si c'eſt le Verbe même en perſonne, comme la Foi ne permet pas d'en douter, comment oſez-vous avancer que le Verbe en qualité de perſonne en J. C., fait abſtraction de ſes propriétés perſonnelles & de la nature Divine qui eſt inſépa-

rable de sa personne ? Si au contraire la personne qui termine l'humanité de J. C., & en qui elle subsiste, est différente du Verbe éternel, J. C. n'est donc pas véritablement le Verbe fait chair : il n'est donc qu'une personne humaine ; ou si vous prétendez malgré cela que J. C. est une Personne Divine, il faut nécessairement que vous disiez, que c'est une quatriéme Personne Divine faite dans le tems, & ajoutée aux trois Personnes éternelles de la Sainte Trinité : il faut de plus que vous disiez, que le Verbe éternel n'est à l'égard de J. C. qu'un simple *prête-nom*, ou une pure dénomination. Et c'est une si étrange doctrine, qu'on ne craint pas de nous donner comme un éclaircissement nécessaire pour l'intelligence du saint Evangile (1) !

Cette maniere de considérer le Verbe en J. C., comme dépouillé de tout attribut Divin, & de toute propriété personnelle, devoile de plus en plus l'idée sacrilége que le même auteur, à l'exemple du Frere Hardouin,

(1) *Ibid. pag.* 7. Hæc autem quantùm valeant ad Evangeliorum intelligentiam, nemo est in illis bene versatus qui statim non pervideat.

nous donne ailleurs du Verbe éternel. Vous avez vu que leurs affreux principes conduisent naturellement à faire regarder le Verbe, non comme une Personne Divine distinguée du Pere (1), mais comme un simple dessein que Dieu a conçu de toute éternité, de faire naître dans la plénitude des tems le plus excellent de tous les hommes ; dessein que Dieu a exécuté en son tems en produisant J. C. (2) Si c'est-là ce qu'ils veulent qu'on entende par le Verbe, & par l'Incarnation du Verbe ; ce qu'ils disent ici est conséquent. Il est clair que Dieu en exécutant & en incarnant, pour ainsi dire, ce dessein formé de toute éternité, n'a communiqué réellement à J. C. ni sa propre Personne ni ses attributs essentiels ; mais il n'est pas moins clair que c'est-là détruire tout à la fois & le mystère de la Trinité, & le mystère de l'Incarnation.

(1) Voyez premiere Sect. chap. II. art. IV. tom. I. pag. 303. & suiv.
(2) Voyez *ibid.* chap. III. art. IV. tom. I. pag. 387. & suiv.

ARTICLE IV.

Autre maniere dont le Frere Berruyer attaque le Mystère de l'Incarnation, en niant formellement que Jesus-Christ soit Dieu le Fils.

ALLONS plus avant. Si le Verbe en qualité de personne de J. C. fait abstraction de ses propriétés personnelles & de ses attributs essentiels, il sera donc faux que J. C. soit Dieu le Fils, le Fils engendré du Pere avant tous les siécles. Ce Dogme de Foi, expressément décidé contre Nestorius, ne sera donc plus regardé que comme une erreur ? Cette conséquence vous fait frémir, mais le Frere Berruyer ne s'en effraye pas. Il ne rougit pas de l'avouer, de contredire en cela toute l'Eglise, & de se contredire lui-même.

Il avoit reconnu avec tous les Catholiques dans ses dissertations (1),

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæst. 2. pag.* 44. & 45. Potest quis dici & esse Filius Dei verus & unigenitus, per communicationem, ut vocant, idiomatum, quâ fit ut quæcumque dicuntur de Verbo unigenito &

» qu'en vertu de ce que les Théolo-
» giens appellent la *communication des*
» *idiomes*, on peut & on doit dire de
» J. C. Fils de l'homme, tout ce qu'on
» dit du Verbe Fils unique & éternel
» de Dieu : qu'ainsi on peut & on doit
» dire de J. C. homme, qu'il est Dieu,
» qu'il est le Verbe, qu'il est consubs-
» tantiel au Pere, qu'il est éternel, &c.»
Mais dans ses *Défenses* il leve le masque, & nie formellement ce qu'il avoit formellement avoué. Non-seulement il y soutient que la dénomination de Fils de Dieu tombe directement, & immédiatement sur l'humanité de J. C.; mais il prétend que *sans cela il n'est vrai en aucun sens que J. C. soit le Fils de Dieu. De l'union des deux natures*, dit-il (1), *il résulte qu'on peut & qu'on doit dire*, in concreto, *Dieu est homme & l'homme est Dieu*; mais il n'en résulte nullement qu'on doive ni qu'on puisse dire avec vérité, que *J. C. est Dieu le Fils ou le Fils de Dieu*

æterno Dei Filio, similiter de Filio hominis dici ac prædicari possint ac debeant in concreto, & vicissim ..... de Christo homine prædicari potest & debet quòd Deus est, quòd Verbum, quòd consubstantialis Patri, quòd æternus, &c.

(1) Nouvelle défense de l'Hist. &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 47. 48. & 49.

par la génération éternelle. La propriété personnelle *de Dieu le Fils*, poursuit-il, est une *qualité incommunicable :* elle *n'entre pour rien dans la régle de la communication des Idiomes :* conclure de la communication des Idiomes, que *la qualité de Dieu le Fils* est *communiquée à J. C. dans l'Incarnation*, c'est, ajoute-t-il, une conséquence qui *n'est point du tout recevable .... la qualité de Dieu le Fils ne sort point .... des bornes & de la sphère de la Trinité : ce n'est que dans la Trinité qu'elle fait la seconde Personne Divine : la communication de cette propriété personnelle* à J. C., ou, comme il s'exprime, *au composé Théandrique, est impossible* (1) : en un mot, supposé que l'humanité de J. C. n'ait pas été faite Fils de Dieu dans le tems, *la filiation éternelle ne se communiquant pas .... J. C. ne seroit devenu en aucun sens véritable le Fils de Dieu propre & naturel en conséquence de l'Incarnation* (2). Après toutes ces horreurs accumulées les unes sur les autres, il conclut enfin avec une hardiesse inconcevable, *telle*

(1) Ibid. troisiéme Lett. pag. 103.
(2) Ibid. cinquiéme Lett. pag. 51.

est, ce me semble, la Théologie la plus reçue, & la plus analogue à tous les dogmes Catholiques (1).

Hé ! de qui donc est-elle reçue, cette monstrueuse *Théologie*, si ce n'est peut-être de gens qui jusqu'à présent s'étoient cachés, qui n'avoient pas osé se montrer tels qu'ils sont, & qui préparoient dans les ténébres le poison dont on nous donne ici un si détestable essai ? Les Peres de l'Eglise, les symboles de la Foi, les décrets des Conciles, tous les Catéchismes catholiques, la prédication uniforme de l'Eglise n'ont point connu & ne connoissent point cette *Théologie* Nestorienne. Tout, dans l'univers catholique, se réunit pour la proscrire, & lui dire anathème. Ses propres partisans sont forcés d'en rougir. Nous venons de leur entendre dire alternativement le oui & le non, le pour & le contre, selon les tems & les circonstances. Dans ce langage contradictoire qui nie ce qu'il a avoué, qui détruit ce qu'il a établi, peut-on ne pas reconnoître un de ces caractères auxquels

(1) Ibid.

ſaint Paul nous apprend à diſcerner les Novateurs & les Docteurs de menſonge, lorſqu'il dit dans ſon Epître à Tite (1) que *l'homme hérétique* eſt ſemblable à un édifice *renverſé*, & que *ſon péché* eſt d'autant plus inexcuſable, *qu'il eſt condamné par ſon propre jugement ?*

ARTICLE V.

Autre attaque portée au Myſtère de l'Incarnation par les Freres Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent que ce n'eſt pas le Verbe fait chair, mais Jeſus-Chriſt homme, ou ſon humanité, qui a habité parmi les hommes, & qui s'eſt manifeſtée. Ce que le Frere Berruyer entend par Emmanuel, *ou* Dieu avec nous.

LE blaſphème que le Frere Berruyer profere à pleine bouche dans ſa *nouvelle Défenſe*, il l'avoit inſinué

(1) *Tit. III.* 10. & 11. Hæreticum hominem ..... devita, ſciens quia ſubverſus eſt qui ejuſmodi eſt, & delinquit, cùm ſit proprio judicio condemnatus.

d'une maniere plus couverte dans le corps de ſon hiſtoire. Après y avoir rapporté ce célébre oracle d'Iſaïe (1) cité par ſaint Matthieu (2) : *voilà* qu'*une Vierge concevra & enfantera un fils qui ſera nommé Emmanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous*, il fait cette réflexion (3) : « jamais prédiction ne » fut plus exactement meſurée dans le » choix des expreſſions ſur les carac- » tères incommunicables des Perſon- » nes. »

Que ſignifie cette réflexion jettée comme à la traverſe, ſinon qu'à la vérité J. C. eſt *Emmanuel*, *Dieu avec nous*, c'eſt-à-dire, comme ces auteurs nous le diſent dans la ſuite, qu'il eſt un homme fait Dieu, mais qu'il n'eſt pas Dieu le Fils, attendu que les *caractères* ou les propriétés des *Perſonnes ſont incommunicables* ; & qu'en ce ſens le Prophéte *a meſuré exactement le choix de ſes expreſſions*, en nommant le Meſſie *Dieu* avec nous, & non Dieu le Fils, ou le Verbe avec nous.

Mais que ſuit-il de-là, ſinon que

(1) Iſai. VII. 14.
(2) Matth. I. 23.
(3) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 62.

l'Ange Gabriel, envoyé de Dieu pour annoncer à Marie l'accompliſſement de ce Myſtère, a mal pris la penſée d'Iſaïe, ou qu'il n'a pas ſçu *ménager exactement ſes expreſſions*, lorſque faiſant alluſion à cette prédiction, il a dit juſqu'à deux fois à la ſainte Vierge que le fils qui naîtroit d'elle, ſeroit *appellé le Fils de Dieu, le Fils du Très-Haut* (1) : paroles, comme nous le montrerons ailleurs, que l'Egliſe a toujours entendues non d'un *Fils de Dieu* fait dans le tems, mais du Fils éternel de Dieu engendré avant tous les tems, qui en ſe faiſant homme, eſt devenu notre *Emmanuel*, notre *Dieu* vivant & converſant *avec les hommes.*

N'eſt-ce pas encore du vrai *Emmanuel*, de *Dieu avec nous*, qu'a parlé ſaint Jean l'Evangéliſte, lorſque portant, comme un aigle, ſon vol rapide juſques dans le ſein de la Divinité, & s'abaiſſant enſuite vers la terre, il décrit d'abord la Majeſté du *Verbe* qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere ; & qu'il ajoute enſuite, & *le Verbe s'eſt*

(1) Luc. I. 32. & 33.

fait chair & il a habité parmi nous, & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere (1)? Quel eſt le Chrétien qui dans ces paroles Evangéliques ne reconnoiſſe pas l'*Emmanuel* prédit par Iſaïe? Le *Verbe fait chair & habitant parmi nous* dans une nature toute ſemblable à la nôtre, n'eſt-il pas manifeſtement le *Dieu avec nous* annoncé long-tems auparavant par les Prophétes? Après un texte ſi poſitif, eſt-il permis de douter que J. C. conçu & enfanté par la ſainte Vierge, ne ſoit le Verbe éternel; & que ce ne ſoit en cette qualité qu'il eſt appellé & qu'il eſt véritablement *Emmanuel*, *Dieu avec nous*? C'eſt ainſi que l'Egliſe a toujours entendu ces paroles de l'Evangile, & par elles-mêmes elles ne ſont pas ſuſceptibles d'une autre interprétation.

Cependant ce n'eſt pas ainſi que nos deux Religieux les expliquent. La lumiere qui y brille de toutes parts, & qui auroit dû les éclairer, n'a ſervi qu'à les aveugler. Offuſqués par la vivacité de ſes rayons, ils n'ont cher-

(1) Joan. I. 1. 14.

ché qu'à la couvrir d'un voile épais.
Ce texte si simple qui n'a manifeste-
ment qu'un seul nominatif, ils le cou-
pent en deux & lui donnent deux no-
minatifs différens. « Le *Verbe*, disent-
» ils (1), s'est fait chair, & depuis ce
» moment J. C. Homme-Dieu, & Fils
» de Dieu (selon son humanité) a
» paru dans le monde & a habité
» parmi nous. » C'est-à-dire qu'après
s'être vu forcés par les termes si précis
de l'Evangéliste, de dire avec lui, que
le Verbe s'est fait chair, ils font à
l'instant disparoître pour toujours le

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. paraphr. v. 14. pag. 246. col. 1.* Verbum igitur, quod erat in principio apud Deum, & Verbum tantummodo .... etiam nostris temporibus Caro factum est .... & sic factus Homo-Deus habitavit in medio nostri, & velut Magister noster habitavit inter nos.

Berr. 2.part. tom.8. p.7. Postquam dixit uno versu [1.] quæ sunt ab æterno mysteria, *Verbum erat apud Deum & Deus erat Verbum*, & altero versu [14.] illud quod factum est uno temporis momento prodigium, & *Verbum Caro factum est;* statim se Evangelista accingit ad ea quæ sunt Domini nostri Jesu Christi hominis Dei, qui eo instanti esse incœpit, ut ab illo suo objecto deinceps non desistat. *Et pag. 137. il paraphrase ainsi ce texte sacré:* Verbum igitur quod erat apud Deum, & erat Deus, in plenitudine temporum caro factum est. Ex illo tempore Jesus Christus, qui secundùm personam Divinam in cujus subsistentiâ nunc subsistit sanctissima ejus humanitas, erat Verbum, apparuit & habitavit inter nos Homo-Deus & Filius Dei.

Verbe.

Verbe. Selon eux, ce n'eſt pas le Verbe fait chair qui a habité parmi nous ; mais J. C. homme, ou plutôt l'humanité de J. C. très-diſtinguée du Verbe. Ainſi, foulant aux pieds toutes les régles du langage, quoique *le Verbe* ſoit le nominatif du premier membre de la phraſe, ils donnent au ſecond membre un autre nominatif, qui n'eſt exprimé ni dans ce verſet ni dans aucun des verſets précédens. Quel abus plus criant peut-on faire de la qualité d'interpréte de l'Ecriture, que de s'en ſervir pour empêcher que les Fidéles n'y voient avec toute l'Egliſe, que le Verbe fait chair a habité parmi nous, & que J. C. eſt le Verbe fait chair ?

Le Frere Berruyer ne croit pourtant pas s'être encore aſſez expliqué. Comme s'il appréhendoit que l'impiété de ſa doctrine ne pénétrât pas aſſez avant dans l'eſprit de ſes lecteurs, il les avertit de s'y rendre attentifs. « Vous » comprendrez par notre paraphraſe, » dit-il (1), que dans les paroles de

(1) *Ibid. pag.* 138. & 139. In illâ noſtra Paraphraſi, intelliges à Joanne de Verbo tria hæc tantùm dicta eſſe immediatè & in recto : *Verbum erat apud*

» ſaint Jean il n'y a que trois mots qui » regardent immédiatement & directement le Verbe. Ces trois mots » ſont, *le Verbe étoit avec Dieu, & le* » *Verbe étoit Dieu .... & le Verbe s'eſt* » *fait chair.* Mais ces trois mots ſont, » pour ainſi parler, ſubſtantiels, pleins » de ſuc & de force. Les héréſies de » l'Arianiſme, du Neſtorianiſme & du » Socinianiſme ne peuvent tomber » deſſus, qu'elles ne s'y briſent ſans » reſſource. Si, contre le contexte & le » but de l'Evangéliſte, vous entendez » du Verbe, outre ces trois mots, » quelqu'un de ceux qui précédent ou » qui ſuivent, bien loin que par-là » vous augmentiez la force de la » preuve, vous ne faites au contraire » que l'affoiblir en quelque ſorte, & » même la détruire. ».

C'eſt ainſi que cet interpréte ſe joue de ce que la Religion à de plus ſaint,

Deum, & Deus erat Verbum ..... & Verbum Caro factum eſt ; ſed voces illæ ſunt, ut ita dicam, ſubſtantiales, plenæ ſucci & roboris, in quas Arianiſmi, Neſtorianiſmi, & Socinianiſmi peſtes cùm incidunt, collidantur omnino & conterantur neceſſe eſt. His vocibus ſequentium aliquam, contra Evanlicæ orationis contextum & finem, ſi adjicies, adeo vim argumenti non augeas, ut debilites aliquatenus & infringas.

& qu'il cherche à en imposer à ses lecteurs. Selon ce prétendu Défenseur de la Foi, croire qu'il faut entendre directement du Verbe éternel ces paroles si précieuses, *au commencement le Verbe étoit .... toutes choses ont été faites par lui : en lui étoit la vie & la lumiere des hommes : il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde : il étoit dans le monde & le monde a été fait par lui :* & celles-ci, *le Verbe* fait chair *a habité parmi nous, & nous avons vu sa gloire comme du Fils unique du Pere ;* c'est contredire le texte & la pensée du saint Evangéliste : les opposer aux Ariens, aux Nestoriens, aux Sociniens, c'est employer contre eux des armes impuissantes & affoiblir la preuve Evangélique. C'est-à-dire, en un mot, que les SS. Peres, que les Conciles, que les Théologiens Catholiques, qui tous sans exception ont fait & font encore tous les jours usage de ces Textes sacrés pour prouver la Divinité du Verbe contre les Ariens, & l'unité de Personne en J. C. contre les Nestoriens, n'ont employé & n'emploient que des argumens sans force, & donnent à l'Evangile des sens

faux & étrangers. Peut on porter plus loin la licence & l'insulte contre l'Eglise Catholique ? N'est ce pas précisément comme si, après avoir enlevé à un Prince la plus grande partie de ses trésors, de ses titres, de ses armes, & de ses places fortes, & l'avoir mis hors d'état de faire usage du peu qu'on lui laisse, on ajoutoit ensuite à ces outrages la plus cruelle raillerie, en lui disant tranquillement qu'on le rend plus riche & mieux armé qu'il n'étoit ?

C'est par une suite du même égarement, que le Frere Hardouin, comme nous l'avons vu, nie formellement que le *Verbe se soit manifesté aux hommes.* Il prétend que quand saint Jean dit dans sa premiere Epître (1), *le Fils de Dieu a paru dans le monde pour détruire les œuvres du diable*, ce Fils de Dieu qui a paru n'est pas le Verbe, mais l'humanité de J. C. (2); comme si la

(1) 1. Joan. III. 8.

(2) *Hard. in Epist.* 1. *Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 2, *pag.* 712. *col.* 1. Apparuisse Verbum hominibus aut manifestatum eis fuisse, neque Evangelista certè scriberet, neque Catholici Theologi omnino dicunt. Filium Dei apparuisse dicit Joannes infra cap. III. 8, sed eo nomine Christum, ut homo est, designat,

Foi ne nous apprenoit pas que par l'Incarnation du Verbe, Dieu qui étoit invisible dans sa nature Divine, s'est rendu visible dans notre nature, *invisibilis in suis, visibilis factus est in nostris* (1) : comme si le Prophéte Baruch ne parloit pas du Verbe éternel qui devoit s'incarner, lorsqu'il dit qu'après avoir instruit les Israélites par la loi, il s'est ensuite fait voir sur la terre, il a conversé avec les hommes, *post hæc in terris visus est & cum hominibus conversatus est* (2) : ou comme si voir J. C. vivant & conversant sur la terre, ce n'étoit pas voir le Verbe fait chair.

(1) S. Leo. Serm. 2. de natali Dom. cap. 1.

(2) *Baruch III.* 38. On peut voir dans Cassien, *lib.* 4. *de Incarn. cap.* 9. la preuve qu'il tire de ces paroles contre l'hérésie de Nestorius.



ARTICLE VI.

Autre attaque portée au Mystère de l'Incarnation par ces Auteurs, en ce qu'ils nient que le Verbe se soit abaissé par l'Incarnation. Explication Nestorienne qu'ils donnent à ces paroles de l'Apôtre, (Philipp. II.) Qui cùm in formâ Dei esset, &c.

L'Incarnation du Verbe clairement exprimée *Philip. II.* par les termes d'abaissement & d'anéantissement.

QUE dirons-nous de l'explication Nestorienne que ces auteurs donnent à ces paroles de l'Epître aux Philippiens, où saint Paul représente si vivement, & propose aux Fidéles comme le plus parfait modéle de l'humilité Chrétienne, le prodigieux abaissement du Verbe dans son Incarnation & ensuite dans les humiliations & la mort auxquelles il s'est soumis volontairement selon sa nature humaine ? *Ayez*, nous dit-il, *les mêmes sentimens qu'a eus J. C., qui ayant la forme* & la nature *de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ; mais il s'est anéanti lui-même en prenant la forme* & la na-

ture *de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux hommes, & étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors. Il s'eſt rabaiſſé lui-même, ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & à la mort de la croix* (1).

Remarquez-ici, N. C. F. deux abaiſſemens de J. C. clairement diſtingués par ſaint Paul. Le premier par lequel étant Dieu, ayant la nature Divine, & étant parfaitement égal à Dieu le Pere, il s'eſt anéanti lui-même en ſe faiſant homme, & ſemblable aux autres hommes, *exinanivit ſemetipſum, formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus.* En effet, ſi, ſelon l'expreſſion d'un Prophéte (2) *toutes les nations ſont devant Dieu comme une goutte d'eau & comme un grain de ſable :* ſi tous les peuples enſemble ſont à ſes yeux comme s'ils n'étoient pas, comme un vuide & un néant, *quaſi nihilum & inane ;* qu'eſt-ce que cha-

(1) *Philip. II.* 5. 6. 7. & 8. Hoc ſentite in vobis quod & in Chriſto Jeſu : qui cùm in formâ Dei eſſet, non rapinam arbitratus eſt eſſe ſe æqualem Deo ; ſed ſemetipſum exinanivit, formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo. Humiliavit ſemetipſum, factus obediens uſque ad mortem, mortem autem crucis.

(2) Iſ. XL. 15. & 17.

que homme en particulier, en comparaison de cette immense & infinie Majesté ? C'est ce qui fait dire au saint Roi David dans deux de ses Pseaumes (1) *Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui !* Rien donc n'est plus exact que le terme dont l'Apôtre s'est servi pour exprimer le profond abaissement de J. C. par l'Incarnation, en disant qu'il s'est anéanti lui-même, qu'il s'est fait néant, *exinanivit semetipsum* ; non qu'en s'incarnant il se soit dépouillé de la Nature Divine ou de sa Propriété personnelle de Fils de Dieu, & de son égalité avec le Pere ; mais parcequ'il a uni à sa Personne Divine une nature finie, foible, passible & mortelle, qui, en comparaison de Dieu, ne peut être considérée que comme un néant.

Qu'en cet endroit saint Paul parle de l'Incarnation, la suite de son texte ne permet pas d'en douter ; puisqu'il fait consister ce prodigieux *anéantissement de J. C.*, en ce *qu'ayant la nature de Dieu, & étant* de droit & *sans*

(1) Ps. VIII. 5. & CXLIII. 3.

uſurpation égal à Dieu le Pere, *il a pris la forme & la nature de ſerviteur*, il *s'eſt rendu ſemblable aux autres hommes, & a fait voir par tout ce qui a paru de lui au dehors, qu'il eſt* véritablement *homme.*

Le ſecond abaiſſement marqué par l'Apôtre, ſuppoſe le premier. C'eſt celui par lequel J. C. s'étant fait homme, s'eſt ſoumis dans ſa nature humaine par une obéiſſance volontaire, aux ignominies, aux ſouffrances, au ſupplice de la croix & à la mort.

Usage que les SS. Peres ont fait de ce Texte contre les Ariens & les Neſtoriens.

Ce texte eſt un de ceux dont les Peres, les Conciles & les Théologiens ont toujours fait le plus d'uſage, pour établir la Divinité de J. C. contre les Ariens & les Sociniens, & l'unité de perſonne en J. C. contre les Neſtoriens. Saint Auguſtin remarque même que c'eſt une clé pour expliquer & pour concilier les endroits de l'Ecriture qui paroiſſent préſenter une ſorte de contrariété. Ce n'eſt pas ſans rai» ſon, dit ce ſaint Docteur (1), que

(1) *S. Auguſt. lib. 1. de Trinit. cap. 7. num. 14.* Non immeritò ſcriptura utrumque dicit, & æqualem Patri Filium, & Patrem majorem Filio. Illud enim propter formam Dei, hoc autem propter formam ſervi, ſine ullâ confuſione intelligitur. Et hæc nobis

» l'Ecriture dit tout à la fois & que *le* » *Fils est égal au Pere* & que *le Pere* » *est plus grand que le Fils*. Ces deux » choses ne causent aucune confusion » dans l'esprit, dès qu'on les entend » par rapport aux deux natures de » J. C., à la nature de Dieu & à la » nature de serviteur. C'est la régle » que l'Apôtre nous donne dans une » de ses Epîtres pour résoudre toutes » les difficultés semblables qui se » trouvent dans l'Ecriture au sujet de » J. C. En distinguant les deux natu- » res unies dans sa Personne, on sa- » tisfait à tout. Ainsi par sa Nature Di-

regula per omnes sacras scripturas dissolvendæ hujus quæstionis ex uno capitulo Epistolæ Apostoli Pauli promitur, ubi manifestiùs ista distinctio commendatur. Ait enim, *Qui cùm in formâ Dei esset*, &c. . . . Est igitur Dei Filius Deo Patri naturâ æqualis, habitu minor.... In formâ Dei, Verbum per quod facta sunt omnia : in forma autem servi, factus ex muliere, factus sub lege, ... in forma Dei, fecit hominem : in forma servi, factus est homo.... Ergo, quia forma Dei accepit formam servi, utrumque Deus, & utrumque homo : sed utrumque Deus propter suscipientem Deum, utrumque homo propter susceptum hominem. Neque enim illâ susceptione alterum eorum in alterum conversum atque mutatum est : nec Divinitas quippe in creaturam mutata est, ut desisteret esse Divinitas ; nec creatura in Divinitatem, ut desisteret esse creatura. *On peut voir encore ce que le même Pere dit à ce sujet*, lib. 1. contra Maximinum Arianum, cap. 5.

» vine le Fils de Dieu eſt égal à Dieu
» le Pere, & par l'humanité qu'il a
» priſe, il eſt moindre que le Pere.
» Dans la forme & la nature de Dieu,
» il eſt le Verbe par qui tout a été
» fait : dans la forme & la nature de
» ſerviteur, il a été fait d'une femme
» & ſoumis à la Loi. . . . Dans la forme
» de Dieu, il a fait l'homme : dans la
» forme de ſerviteur, il a été fait hom-
» me : c'eſt donc parceque le Fils de
» Dieu, qui avoit la forme de Dieu a
» pris la forme de ſerviteur, qu'il eſt
» Dieu & homme tout enſemble. Il
» eſt Dieu, parceque le Fils de Dieu,
» qui a pris l'humanité eſt Dieu; & il
» eſt homme parcequ'il a pris l'hu-
» manité. Car dans cette ineffable
» union, aucune des deux natures n'a
» été convertie ni changée en l'autre :
» la Divinité n'a pas ceſſé d'être la Di-
» vinité, & n'eſt point devenue une
» créature : la nature humaine n'a pas
» ceſſé non plus d'être une créature,
» & n'a point été changée en la Di-
» vinité : mais la Divinité & l'huma-
» nité ſont unies dans la même Per-
» ſonne du Fils de Dieu. »

C'eſt ce que ſaint Léon explique auſſi

avec beaucoup d'éloquence & de sublimité dans son excellente lettre à Flavien, Patriarche de Constantinople : lettre que le Concile général de Calcedoine reçut avec tant d'applaudissement, qu'après en avoir entendu la lecture, les Peres s'écrierent tout d'une voix, que saint Pierre avoit parlé par la bouche de Léon : *Petrus per Leonem ita locutus est.* « Les deux natures, dit » ce saint Pape (1), en conservant cha-

(1) *S. Leo. Epist.* 24. *aliàs* 10. *ad Flav. cap.* 3. Salvâ igitur proprietate utriusque naturæ & substantiæ, & in unam coeunte personam, suscepta est à Majestate humilitas, à virtute infirmitas, ab æternitate mortalitas, & ad resolvendum conditionis nostræ debitum, natura inviolabilis naturæ est unita passibili ; ut, quod nostris remediis congruebat, unus atque idem mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus, & mori posset ex uno, & mori non posset ex altero. In integrâ enim veri hominis perfectâque naturâ verus natus est Deus, totus in suis, & totus in nostris .... assumpsit formam servi sine sorde peccati, humana augens, Divina non minuens ; quia exinanitio illa quâ se invisibilis visibilem præbuit, & creator ac Dominus omnium rerum unus voluit esse mortalium, inclinatio fuit miserationis, non defectus potestatis.... *Et cap.* 4. Ingreditur ergo hæc mundi infima Filius Dei, de cœlesti sede descendens, & à Paternâ gloriâ non recedens, novo ordine, novâ nativitate generatus. Novo ordine, quia invisibilis in suis, visibilis factus est in nostris : incomprehensibilis voluit comprehendi : ante tempora manens esse cœpit ex tempore : universitatis Dominus servilem formam, obumbratâ Majestatis suæ immensitate, suscepit : impassibilis Deus non dedignatus est homo esse passibilis, & immortalis mortis legibus subjacere,

» cune leurs propriétés, ont été unies
» dans une ſeule Perſonne. La Majeſté
» Divine a pris notre baſſeſſe; la Toute-
» puiſſance a pris notre infirmité;
» l'Eternité a pris notre mortalité; &
» pour payer la dette que nous avons
» contractée en naiſſant, la Nature im-
» paſſible s'eſt unie à une nature paſ-
» ſible, afin que, ſelon qu'il convenoit
» pour la guériſon de nos maux, l'uni-
» que Médiateur de Dieu & des hom-
» mes, J. C. homme, pût mourir par
» une de ſes natures, & que par l'au-
» tre il ne pût pas mourir. Car c'eſt
» le vrai Dieu qui eſt né d'une Vierge
» dans une nature humaine entiere &
» parfaite; tout entier dans ſa Nature
» Divine, & tout entier dans notre
» nature .... il a pris la forme & la
» nature de ſerviteur, ſans contracter
» la ſouillure du péché: il a enrichi
» la nature humaine ſans dégrader la
» Nature Divine, parceque *cet anéan-*
» *tiſſement* par lequel l'Inviſible s'eſt
» rendu viſible, par lequel le Créateur
» & le ſouverain Maître de toutes

Novâ autem nativitate generatus, quia inviolata Virginitas concupiſcentiam neſcivit, carnis materiam miniſtravit.

» choses a voulu être un homme mor-
» tel, a été un abaissement de misé-
» ricorde, & non un défaut de puis-
» sance.... Le Fils de Dieu descend
» du Thrône céleste, sans quitter pour
» cela la gloire qui lui est commune
» avec le Pere : il entre en ce bas
» monde dans un état nouveau, & par
» une naissance toute nouvelle. *Dans*
» *un état nouveau*, parce qu'étant invi-
» sible dans sa Nature Divine, il s'est
» rendu visible dans la nôtre; qu'étant
» immense, il a voulu être renfermé
» dans un lieu; qu'existant avant tous
» les tems, il a voulu naître dans le
» tems; qu'étant le Seigneur souve-
» rain de l'univers, il a pris la forme
» de serviteur, en voilant sa Majesté
» infinie; qu'étant Dieu impassible &
» immortel, il n'a pas dédaigné d'être
» un homme passible, & de s'assujettir
» aux loix de la mort. *Par une nais-*
» *sance toute nouvelle*, parceque la
» Vierge mere qui l'a enfanté, a fourni
» la matiere dont son corps a été for-
» mé, sans rien éprouver du désordre
» de la concupiscence.

Voilà, N. C. F. quelle est la Foi Catholique du grand mystère de l'In-

carnation. Voilà comment les Papes, les Conciles, les saints Peres ont toujours entendu ce texte de l'Apôtre, que *J. C. ayant la forme & la nature de Dieu*, s'est *anéanti lui-même, en prenant la forme & la nature de serviteur.* L'Eglise y a toujours vû que J. C. est le Fils de Dieu engendré avant tous les siécles : elle y a vu que le Fils éternel de Dieu, J. C. notre Seigneur, *s'est anéanti*, qu'il s'est appauvri, qu'il s'est fait moindre que Dieu le Pere, à qui par sa Nature Divine il est égal & consubstantiel, & par conséquent moindre que lui-même, *minor seipso*, comme parle saint Augustin (1) : elle y a vû que cet anéantissement du Fils de Dieu consiste à s'être fait homme, semblable aux autres hommes avec lesquels il a vécu & conversé comme l'un d'entr'eux : elle y a vu enfin que pour consommer le mystère de ses abaissemens & de notre rédemption, J. C. après s'être anéanti par l'Incarnation jusqu'à prendre la forme & la nature de serviteur, s'est profondément hu-

(1) *S. August. lib. 1. de Trinit. cap. 11. num. 22.* In formâ servi minor est Patre.... minor est seipso, quia de illo dictum est, *semetipsum exinanivit.*

milié dans cette forme de serviteur ; en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix.

Ce que S. Paul exprime dans l'Epître aux Philippiens par le terme d'anéantissement, il l'exprime ailleurs par celui d'appauvrissement. *Vous sçavez*, dit-il aux Corinthiens (1), *la bonté toute gratuite de notre Seigneur J. C., qui étant riche, s'est fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.* Qui peut douter que ce ne soit par l'Incarnation que J. C. infiniment riche, *s'est fait pauvre*, comme c'est par elle qu'il s'est *anéanti?* Par ce prodige de bonté & de miséricorde, il a allié en sa personne la pauvreté avec la plénitude des richesses, la bassesse de la créature avec la Majesté du Créateur. « Il est riche, » dit encore S. Leon (2), parce qu'*au*

(1) 2. *Cor. VIII.* 9. Scitis gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cùm esset dives ; ut illius inopiâ vos divites essetis.

(2) S. *Leo. Epist.* 97. *aliàs* 83. *ad Monachos Palæst. cap.* 7. Est autem ipse & dives & pauper : dives, quia *in principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum ..... omnia per ipsum facta sunt & sine ipso factum est nihil :* pauper verò, quia *Verbum caro factum est, & habitavit in nobis.* Quæ autem est ejus exinanitio, quæve paupertas, nisi formæ servilis acceptio ?

» *commencement le Verbe étoit*, qu'il » *étoit avec Dieu*, qu'il *étoit Dieu*, » que *toutes choſes ont été faites par* » *lui*, que *rien n'a été fait ſans lui*: » Il s'eſt fait pauvre, parce que le » *Verbe s'eſt fait chair*, & qu'il *a ha-* » *bité parmi nous*. Car quel eſt ſon » anéantiſſement, ou ſon appauvriſſe- » ment, ſinon d'avoir pris la forme » de ſerviteur? »

Les FF. H. & B. nient l'abaiſſement du Verbe par l'Incarnation. Comment ils expliquent le Texte de l'Apôtre.

Ce Dogme capital dans la Religion énoncé ſi clairement dans l'Ecriture, atteſté ſi unanimement par la Tradition, ne plaît pas à nos deux Interprétes. Dire avec S. Paul que le Verbe en s'incarnant, s'eſt anéanti, c'eſt une Doctrine qui les révolte. N'en ſoyons pas ſurpris : c'eſt-là une ſuite néceſſaire de leurs autres erreurs. S'il eſt vrai, comme ils ont l'impiété de le ſoutenir, que les *Perſonnes Divines ſoient incommunicables*; ſi le Pere Eternel *n'a pas envoyé ſon Fils dans le monde*; ſi le Verbe en qualité de Perſonne en J. C. *fait abſtraction des attributs eſſentiels* de la Divinité, & de *ſes propriétés perſonnelles*; ſi J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils*; ſi, quand J.C. eſt appellé *Emmanuel*, *Dieu avec nous*, cela ne ſignifie

pas qu'il soit le Verbe éternel revêtu de notre nature ; si ce n'est point le Verbe fait chair, qui *a habité parmi nous*, qui *s'est manifesté & rendu visible* dans l'humanité ; il s'ensuit, par un enchaînement d'erreurs, que le Verbe ne s'est point anéanti, ni abaissé, ni appauvri, & que l Eglise qui s'est toujours exprimée ainsi, à l'exemple de l'Apôtre Saint Paul, pour marquer le Mystère de l'Incarnation, s'est trompée grossierement dans un des Points les plus importans de sa croyance.

« Je crains beaucoup, dit le Frere » Berruyer (1), qu'à l'occasion de ce

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 1. pag. 26. & 27.* Vereor plurimùm ne occasione sententiæ sancti Pauli ad Philippenses non satis cautè nonnulli pronuntiaverint per actionem naturæ Divinæ unientem hypostaticè Verbum humanitati Christi, aut per ipsam formaliter, quæ numquam desinet, unionem, Deum humiliatum esse, aut semetipsum exinanivisse.... Unitur Physicè Natura Divina cum naturâ humanâ per hypostaticam Verbi cum sanctissimâ Christi humanitate unionem : ergo Deus humiliatur & annihilatur : istud non video quomodo ex ratione unionis, aut ex dictis Apostoli, legitimâ consecutione deducatur. Non proponitur hîc nobis à Paulo, ad humilitatis exemplum & documentum obedientiæ Deus uniens Verbum humanitati Christi in unitatem personæ..... sed proponitur Dominus noster Jesus Christus, qui positâ semel mirabili humanitatis suæ sanctissimæ cum Verbo unione, cùm in formâ Dei esset, & Deus, humiliavit sese, *exinanivit*, *habitu* & consuetudine

» Texte de S. Paul aux Philippiens, » quelques-uns, » (il devoit dire tous les Peres & tous les Commentateurs ſans exception) « n'aient pro» noncé trop légerement & ſans aſſez » de précaution, que Dieu, en uniſ» ſant l'humanité de J. C. avec le Ver» be, s'eſt abaiſſé ou s'eſt anéanti : je » ne vois pas comme on en peut tirer » cette conſéquence : » *Iſtud non video quomodo deducatur.* Quel eſt donc celui qui ayant la nature de Dieu, s'eſt anéanti lui-même en prenant la forme & la nature de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux autres hommes, & en montrant par tout ce qui a paru de lui au dehors qu'il eſt véritablement homme ? N'eſt-ce pas le Verbe, le Fils éternel de Dieu ? Point du tout, répond ce nouveau Docteur : celui qui s'eſt anéanti, c'eſt uniquement J. C. homme, ou plutôt ſon humanité : c'eſt cette humanité ſainte « qui ayant la » forme de Dieu à cauſe de ſon union » admirable avec le Verbe, s'eſt hu» miliée, s'eſt anéantie, & a paru par » tout ſon extérieur & ſa façon de vi-

vivendi *inventus* eſt *ut homo* & deſpectiſſimus hominum.

» vre, comme un homme du commun
» & comme le plus méprisable des
» hommes. »

Ce que le Frere Berruyer exprime ainsi dans ses Dissertations Latines, & dans ses Défenses (1), il le répéte quoique d'une maniere plus réservée & plus artificieuse dans la troisieme Partie de son *Histoire*, en paraphrasant ce Texte de l'Apôtre; & en tous ces endroits, il n'est, à son ordinaire, que l'écho du Frere Hardouin. Celui-ci, sans aucun respect pour le consentement unanime des Peres, des Interprétes & des Théologiens Catholiques, décide de sa propre autorité, que le Verbe ne s'est nullement anéanti dans l'Incarnation, & que l'anéantissement dont parle S. Paul, ne doit pas s'entendre de l'Incarnation du Verbe (2). L'Apôtre, dit-il (3), ne parle

(1) *Défense.... du P. B. contre le projet d'Instr. Responsa adnot. pag.* 199. Juxta authorem, ... ipsum Verbum cum naturâ humanâ unitum, non humiliavit sese : vera est propositio.

(2) *Hard. hîc adnot. ad v. 7. pag.* 582. In Incarnatione nihil Verbo deperiit de suâ dignitate & Majestate, ne dum se ibi exinaniverit, ut hoc verbum præsertim VULGÒ intelligitur : neque illa exinanitio, si qua esset, proponi potuit ab Apostolo ad imitandum..... Exinanitionem igitur, quæ sit in Incarnatione posita, Apostolus non intellexit.

(3) *Ibid. in paraphr. v. 6. 7. & 8. pag.* 580. & 581.

pas du Verbe, mais uniquement de l'humanité de J. C. unie au Verbe. C'est cette humanité sainte, & elle

Qui cùm verè Deus esset, ob conjunctionem personæ Verbi cum humanitate, non ut aliena raperet, atque ita ditesceret.... arbitratus est FACTUM SE FUISSE ÆQUALEM DEO; sed cùm dives esset, factus egenus propter nos, semetipsum exinanivit, formam etiam servi accipiens, planè similis cæterorum hominum factus, & toto vivendi genere talis ab hominibus visus, qualis quilibet alius è vulgo homo, quasi nihil suprà hominem esset; humiliavit etiam semetipsum talis ac tantus, &c. *Ibid. adnot. ad v. 6. pag.* 581. Ipsa enim humanitas Christi formam Dei non humanæ voluntatis electione accepit, sed in formâ Dei fuit per hypostaticam Verbi unionem: formam verò servi, in quâ esset, accepit sponte ac voluntate, dum venit ministrare hominibus, non ministrari... *Non rapinam.* Non esse occasionem rapinæ, aut Tyrannidis, æqualitatem cum Deo; non ad rapinam exercendam ID SIBI DATUM, QUOD ESSET ÆQUALIS DEO, Christus arbitratus est. Cùm esset Deus & Rex hominum non venit ut bona eorum invaderet, quod Reges ethnici faciunt, sed è contrario bonis se omnibus exuit inanemque exhibuit.... *Et adnot. ad v. 7. pag.* 582. Hæc igitur [sola humanitas] ob unionem cum Verbo in formâ Dei erat, hæc ob eamdem causam noverat se æqualem Deo: hæc semetipsam exinanivit: hæc formam servi accepit: hæc humiliavit semetipsam facta obediens Patri.

Berr. 3. part. tom. 3. pag. 339. & 340. Il étoit Dieu, vous le sçavez. L'union de son humanité avec une Personne Divine lui rendoit propres tous les droits, comme la nature & tous les attributs de Dieu. Cependant son égalité parfaite avec Dieu, il ne l'a pas regardée comme un titre qui l'autorisât à s'attribuer les biens de la terre, & à s'enrichir des dépouilles des hommes. AVOIR ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU dès le premier moment de sa conception, ... il ne s'en fit jamais une raison de violence, d'usurpation & de rapine: bien loin d'en user de la sorte, lui qui étoit

ſeule, *humanitas ſola*, qui *étoit dans la forme de Dieu à cauſe de ſon union hypoſtatique avec le Verbe :* c'eſt elle qui *ſçachant qu'elle* AVOIT ÉTÉ FAITE ÉGALE A DIEU, *n'a pas cru que cette égalité avec Dieu qui lui avoit été donnée, fût un titre qui l'autoriſât à envahir le bien d'autrui, & à s'enrichir par des rapines, comme le font les Princes Payens. C'eſt elle ſeule* qui *s'eſt anéantie*, qui *s'eſt dépouillée des avantages & des richeſſes temporelles*, auxquelles elle avoit droit de prétendre. C'eſt elle ſeule qui *a pris la forme de ſerviteur, en ce qu'elle n'eſt pas venue pour être ſervie, mais pour ſervir*, & qu'elle *a vécu ſur la terre comme un homme du commun & comme ſi elle n'avoit eu rien de plus que les autres hommes.*

Ainſi, ſelon ces nouveaux Apôtres, c'eſt *l'humanité ſeule* en J. C. qui *a la forme & la nature de Dieu :* c'eſt l'hu-

riche & qui avoit dans la dignité infinie de ſa perſonne un droit inalienable ſur toute la gloire de ce monde, il s'eſt fait pauvre pour l'amour de vous..... Il étoit né le Maître & le Roi de tous les hommes, [en qualité de premier-né des hommes] & il s'eſt réduit à la condition, aux emplois, & au miniſtère des eſclaves, &c.

manité ſeule qui eſt *égale à Dieu*, non par nature, mais par un *don* gratuit que Dieu lui a fait : *FACTAM SE FUISSE ÆQUALEM DEO, ID SIBI DATUM QUOD ESSET ÆQUALIS DEO :* c'eſt l'humanité ſeule qui s'eſt anéantie & appauvrie en prenant la forme de ſerviteur : & quand S. Paul dit, que *J. C. ayant la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût en lui une uſurpation d'être égal à Dieu, NON RAPINAM ARBITRATUS EST ESSE SE ÆQUALEM DEO :* ces paroles ſi expreſſives ne ſignifient pas, ſelon eux, que J. C. étant Dieu par nature & conſubſtantiel à Dieu le Pere, ne s'eſt attribué que ce qui lui appartient eſſentiellement, quand il s'eſt dit égal à Dieu. Cette explication ſi ſimple, ſi littérale, embraſſée, de l'aveu de ces Auteurs, par preſque tout le monde, *plerique omnes*, (diſons, par tous les Chrétiens généralement, à l'exception des ſeuls Sociniens,) le Frere Hardouin de ſon chef la déclare abſurde & indigne de l'Apôtre, *ſenſum planè abſonum & Paulo indignum.* Il lui paroît bien plus raiſonnable & plus digne de Sainr Paul, de penſer qu'il n'a

voulu dire autre chose, sinon que l'humanité de J. C. n'a pas cru que la grace qu'elle avoit reçue *d'être faite égale à Dieu*, lui donnât droit d'envahir les biens des hommes, comme les mauvais Princes le font à l'égard de leurs sujets (1). C'est-à-dire que la principale gloire de J.C. aura été de n'avoir pas été un tyran & un ravisseur du bien d'autrui : & voilà ce qu'on appelle un sens digne de l'Apôtre.

Leur explication est celle de Nestorius: elle est confondue par S Cyrille d'Alexandrie & par le Texte même de l'Apôtre.

Qu'il y auroit de choses à dire sur cela ! Mais il faut nous borner à ce qui touche essentiellement le Mystère de l'Incarnation. Si l'on en croit ces Auteurs, ce n'est pas le Verbe éternel, mais *l'humanité seule* de J. C. qui s'est anéantie en prenant la forme de serviteur. Sont ce des Catholiques, ou sont-ce des Nestoriens ou des Sociniens qui parlent ainsi ? Puisqu'ils ne rougissent pas d'adopter les blasphèmes de Nestorius, nous n'avons pas d'autre réponse à leur faire, que celle que S. Cyrille d'Alexandrie fai-

(1) *Hard. ibid. adnot. ad v. 6. pag.* 581. Sensum planè absonum & Paulo indignum..... huic sententiæ plerique omnes affingunt, qui sic interpretantur : cùm esset verè Deus, non id se rapuisse credidit; quòd esset æqualis Deo.

soit

ſoit autrefois à cet héréſiarque. « Di-
» tes-nous, je vous prie, diſoit ce Saint
» (1), qui eſt celui qui ayant la nature
» de Dieu, n'a pas cru s'attribuer plus
» qu'il ne lui appartenoit, en ſe diſant
» égal à Dieu. Dites-nous comment il
» s'eſt anéanti, & abaiſſé juſqu'à pren-
» dre la nature & la forme abjecte de
» ſerviteur. » (C'eſt-là préciſement
de quoi il s'agit aujourd'hui entre l'E-
gliſe Catholique & ces nouveaux Neſ-
toriens.) « Ceux, continue Saint Cy-
» rille, qui dans la perſonne unique

(1) *S. Cyrill. Alex. Epiſt.* 1. *ad Monachos. n.* 13. *tom.* 5. *part.* 2. *pag.* 9. & 10. Quis, obſecro, ille eſt, qui cùm in formâ Dei eſſet, Deo ſe æqualem eſſe non rapinam arbitratus eſt ? Aut quomodo exinanitus eſt ? Aut quâ demum ratione ad humilitatem ſervilemque formam abjectus eſt ? Sanè qui unum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum in duos, in hominem videlicet, & in Verbum quod ex Deo natum eſt, divellunt, eum qui ex ſacrâ Virgine ortum ducit, exinanitionem ſuſtinuiſſe autumant ; Verbum autem, quod ex Patre natum eſt, nequaquam, ut quod ab eo omnino ſecernunt. Verùm, ſi ita ſe res habet, exponant illi nobis, quonam modo hic in formâ & æqualitate Dei Patris aliquando extiterit ; aut, quâ ratione, ut exinanitionis modum experiri poſſet, ad id quod non erat, aliquando ſeſe demiſerit.... Quî rurſus is exinanitus eſt qui ſuaptè naturâ merus homo exiſtens, hominum more ex muliere prognatus eſt ? Ex quâ, quæſo, eminentiâ, quæ communem hominis naturam excelleret, ut homo fieret, ſeſe demiſit ? Aut quo tandem ſenſu formam ſervi quam initio non habebat, aſſumpſiſſe perhibetur, qui ſecundùm naturam inter ſervos habetur ?

» de Notre-Seigneur J.C. distinguent
» deux Personnes, sçavoir l'Homme
» & le Verbe qui est né de Dieu, pré-
» tendent conséquemment qu'il n'y a
» que l'Homme né de la Vierge qui se
» soit anéanti; mais que le Verbe qui
» est né de Dieu, & qu'ils distinguent
» du Fils de Marie, ne s'est nullement
» anéanti. » C'est ce que Nestorius
disoit; & c'est ce que les Freres Har-
douin & Berruyer disent aussi à son
exemple. Voyons maintenant ce que
le grand défenseur de la foi de l'In-
carnation va répondre aux uns & aux
autres. « S'il en est ainsi, reprend saint
» Cyrille, qu'ils nous expliquent com-
» ment l'humanité de J. C. a été d'a-
» bord dans la forme & dans l'égalité
» de Dieu le Pere; comment elle s'est
» abaissée à un état où elle n'étoit pas
» auparavant, ensorte qu'on puisse
» dire avec vérité qu'elle s'est anéan-
» tie. Quelle espéce d'anéantissement
» peuvent-ils concevoir dans un hom-
» me, qui n'étant par sa propre na-
» ture qu'un pur homme, est né d'u-
» ne femme comme le reste des hom-
» mes? De quel rang de dignité & de
» grandeur, qui l'élevât au-dessus de

» la nature commune des hommes,
» s'eſt-il abaiſſé pour ſe faire homme ?
» Enfin en quel ſens peut-on dire d'un
» homme qui par nature eſt du nom-
» bre des ſerviteurs, qu'il a pris la
» forme de ſerviteur, qu'au commen-
» cement il n'avoit pas ? »

A des queſtions ſi preſſantes, les Freres Hardouin & Berruyer, ou leurs Partiſans, n'ont rien à répliquer, que Neſtorius n'eût pû dire auſſi-bien qu'eux, & qui ne manifeſte de plus en plus la conformité de leur doctrine avec celle de cet hérétique ? Diront-ils que par *la forme de ſerviteur* que J. C. a priſe, il ne faut pas entendre la nature humaine en elle-même, mais un état, un miniſtère, un genre de vie mépriſable & abject, tel que celui des ſerviteurs ? Les Neſtoriens diſoient la même choſe ; les Sociniens le diſent auſſi : & par cette explication, les uns & les autres ne font que mettre en évidence la perverſité de leur Doctrine, ſans répondre rien de ſolide : il eſt facile de le démontrer.

En premier lieu, ſi *la forme de ſerviteur*, dans la penſée de Saint Paul,

n'eſt pas la nature humaine en elle-même, mais un genre de vie mépriſable & abject; *la forme de Dieu & l'égalité avec Dieu*, à laquelle cet Apôtre oppoſe *la forme de ſerviteur*, ne ſera pas non plus la Nature Divine en elle même, mais une ſimple participation, plus ou moins abondante des dons de Dieu, de ſa puiſſance, ou de ſon autorité; & par conſéquent ce texte ſacré dont l'Egliſe s'eſt toujours ſervie pour prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt, n'en ſera nullement une preuve.

En ſecond lieu, S. Paul ne nous laiſſe point à deviner ce qu'il entend *par la forme de ſerviteur.* Il la fait conſiſter, non dans un état de vie abject & mépriſable, mais en ce que J. C. qui étoit Dieu & égal à Dieu, a pris la nature humaine; en ce que par-là il s'eſt rendu ſemblable aux hommes; en ce qu'il a fait voir par tout ſon extérieur, qu'il eſt véritablement homme: *Formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.*

En troiſiéme lieu, ce texte de l'Apôtre, comme nous l'avons déja re-

marqué, nous montre clairement en J. C. deux sortes d'abaissemens très-distingués : l'un, par lequel étant Dieu, il s'est anéanti en se faisant homme; l'autre, par lequel après s'être fait homme, il s'est humilié dans son humanité, & s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la Croix. Il est donc évident que l'explication Nestorienne des Freres Hardouin & Berruyer, n'est pas moins contraire à la signification propre & naturelle des paroles de l'Apôtre, qu'au sentiment unanime des Docteurs Catholiques.

Concluons avec S. Cyrille (1), ou plutôt avec toute l'Eglise dont ce Saint défendoit alors la cause contre l'hérésie naissante de Nestorius, que le » Verbe de Dieu, qui étoit de toute » éternité dans la nature de Dieu & » dans une parfaite égalité avec le » Pere, s'est abaissé lui-même, lors-» qu'il s'est fait chair, qu'il est né » d'une femme, & qu'engendré éter-

(1) *Ibid. num.* 14. Verbum igitur Dei, quod in formâ & æqualitate Dei & Patris erat, semetipsum humiliavit, quando, ut Joannes loquitur, Caro factum ex muliere natum est, æternamque ex Patre originem obtinens, nostram quoque propter nos generationem experiri non recusavit.

» nellement par le Pere, il a bien » voulu éprouver pour l'amour de » nous une naissance semblable à la » nôtre. »

L'Incarnation est tout à la fois le plus grand prodige de la toute-puissance Divine & un profond abaissement du Verbe fait chair.

En vain le Frere Berruyer s'efforce-t-il d'obscurcir une vérité si claire, en affectant de ne considérer l'Incarnation que sous l'idée d'une opération toute-puissante, par laquelle Dieu a uni l'humanité & la Divinité dans une même personne. En vain conclut-il de-là que la Divinité, ou le Verbe, (car chez lui ces deux termes sont synonimes,) ne s'est pas plus abaissée ou anéantie par l'Incarnation que par la création & par la conservation de l'Univers (1). Pure illusion, défaite misérable.

Ce sont deux choses très-différentes, dit S. Thomas (2), d'unir la na-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 25. & 26.* Neque enim Divinitas operando Incarnationem Verbi, magis humiliavit sese, aut exinanivit per unionem suam cum humanitate perseverantem, quàm mundum universum creando, aut semel creatum jugiter conservando.

Défense.... contre le projet d'Instr. Past. Réponse à la Réplique, pag. 269. Ex quo sequitur quòd per ipsam formaliter assumptionem non magis sese Verbum exinaniverit, quàm per ipsam creationem mundi.

(2) *S. Thom. part. 3. q. 2. art. 8. ad 2.* Uniens & assumens non sunt omnino idem. Nam omnis Per-

ture humaine à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe, (ce qui eſt commun aux trois Perſonnes de la Trinité) & de s'unir à ſoi-même la nature humaine en unité de Perſonne, ce qui eſt particulier à la ſeule Perſonne du Verbe.

Quand on ne conſidère dans l'Incarnation que l'opération Divine qui a uni en la Perſonne du Verbe deux extrémités auſſi éloignées, que le ſont la Divinité & l'humanité, qui peut douter que ce prodige, bien loin d'être un abaiſſement de Dieu, ne ſoit au contraire le chef-d'œuvre de ſa ſageſſe & de ſa toute-puiſſance? Mais quand on conſidère l'Incarnation, comme il s'agit ici de la conſidérer, & comme S. Paul l'a conſidérée dans les textes dont nous parlons, c'eſt-à-dire, du côté du Verbe Eternel, qui s'eſt réellement fait chair, qui a pris la forme & la nature de ſerviteur, qui s'eſt rendu ſemblable aux autres hommes, qui ſans ceſſer d'être Dieu

ſona aſſumens eſt uniens, non è converſo. Nam Perſona Patris univit naturam humanam Filio, non autem ſibi: & ideo dicitur uniens, non aſſumens, quaſi ad ſe ſumens. Perſona autem Filii, quæ ſibi naturam humanam univit, eſt uniens & aſſumens.

eſt devenu homme paſſible & mortel; peut-on nier, ſans renoncer aux lumieres même du bon ſens, qu'elle ne renferme un prodigieux abaiſſement, non du Pere & du Saint-Eſprit qui ne ſe ſont pas incarnés, mais du Fils de Dieu qui s'eſt fait homme, *exinanivit ſemetipſum, formam ſervi accipiens;* & par conſéquent, comme parle ſaint Leon, un abaiſſement de la Divinité même, conſidérée, non en tant qu'elle eſt commune aux trois Perſonnes, mais en tant qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne du Fils: ce qui fait dire à Saint Auguſtin (1), que « la Divinité » n'a pû s'abaiſſer plus profondément » qu'elle l'a fait pour l'amour de nous, » en prenant la nature de l'homme » avec l'infirmité de la chair, juſqu'à » la mort de la Croix. »

La communication réciproque des propriétés des deux natures

A ce Dogme clairement révélé, le Frere Berruyer n'oppoſe qu'un raiſonnement humain de ſa façon. Dieu, dit-il (2), eſt incapable de s'abaiſſer

(1) *S. Auguſt. lib. de Prædeſt. SS. cap.* 15. *n.* 31. Pro nobis ipſa Divinitas quouſque ſe deponeret humiliùs non habuit, quàm ſuſceptâ naturâ hominis cum infirmitate carnis uſque ad mortem crucis.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *q.* 2. *pag.* 26. Non valet hîc communicatio Idiomatum, cujus ſolius ope hu-

dans sa Nature Divine qui est immuable & inaltérable : on ne peut donc pas dire que le Verbe se soit abaissé, si ce n'est en vertu de ce qu'on appelle en Théologie la Communication des Idiomes ou des Propriétés. Or cette communication suppose l'union des deux natures déja opérée, & n'a pas pû avoir lieu au moment même que l'union s'est opérée. Il n'est donc vrai en aucun sens que le Verbe se soit abaissé par le Mystère de l'Incarnation.

a commencé à l'instant même de l'Incarnation.

Quelle manie, dans un Religieux qui se donne pour Catholique, d'épuiser tout ce qu'il a de subtilité & d'adresse, pour combattre une vérité essentielle à la Foi, & qui est même plus claire que le jour ! Car, quoique l'Incarnation soit infiniment élevée au-dessus de nos pensées; il est cependant évident, supposé la vérité de

miliatio, exinanitio, ... & cætera ejusmodi sunt verè prædicabiles de Deo in concreto. Natura enim Divina, sive Deus.... non potest dici actione suâ aut unione humiliari, nisi in quantùm unione præsuppositâ & perseverante, humiliat sese natura humana naturæ Divinæ Physicè conjuncta. *Cette même objection se trouve souvent répétée dans sa* Défense contre le projet d'Instr. Past. *pag.* 199. 200. 201. 268. 269. *&* 270.

ce Mystère, que le Verbe, qui est Dieu de toute éternité, n'a pû se faire homme, & prendre la nature de serviteur, sans se faire moindre qu'il étoit, *minor seipso*, comme parle S. Augustin, & par conséquent sans s'abaisser.

Il est vrai que les humiliations auxquelles le Verbe fait chair s'est soumis volontairement dans sa nature humaine, supposent les deux natures déja unies en sa Personne; mais cette union elle-même renferme essentiellement un premier abaissement du Verbe; abaissement qui vient de la bassesse même de la nature humaine qu'il a prise; abaissement qui a commencé, dit S. Cyrille, à l'instant même que le Verbe s'est incarné, qu'il a été conçu, qu'il est né dans le sein d'une femme, & qu'il s'est uni à un corps sujet à toutes nos infirmités: *Verbum semetipsum humiliavit, quando caro factum ex muliere natum est.* Nier cet abaissement du Verbe s'incarnant dans le sein de Marie, c'est nier le Mystère même de l'Incarnation, qui ne peut ni exister, ni être conçu sans cet abaissement. Les idées d'Incarnation & d'abaissement sont inséparables. Si le Verbe s'est vé-

ritablement incarné, il s'est véritablement abaissé : *Inclinatio fuit miserationis*, dit S. Leon : au contraire, si le Verbe ne s'est pas abaissé, s'il ne s'est pas fait moindre qu'il étoit, il ne s'est pas véritablement incarné. Pouvez-vous, N. C. F., rejetter avec trop d'horreur un pareil blasphême ?

ARTICLE VII.

Affectation du Frere Berruyer à répéter sans cesse que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à UNE Personne Divine, *PERSONÆ UNI DIVINÆ, en participation de la Nature Divine. Piége caché sous ces paroles.*

N'EST-CE pas une suite de cette erreur, ou pour l'insinuer sourdement, que le Frere Berruyer affecte de répéter presqu'à toutes les pages de ses deux premieres Dissertations (1),

(1) Ibid. pag. 4. 5. 12. 13. 15. 18. 19. 23. 31. 40. 41. 45. 47. 48. 49. 50. 51. 55. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 67. 68. 73. 74. 76. 83. 84. 86. 89. 93. 94. 95. 97. 98. 103. 105. 106. 111. 113. 114. 116. 118. 122. 124. & en beaucoup d'autres endroits.

& très-souvent dans le corps même de son Ouvrage, que l'humanité de J. C. a été unie à une Personne Divine en participation de la nature Divine, *Personæ uni Divinæ, in naturæ Divinæ participationem*; au lieu de dire, conformément au langage commun des Peres, des Interprétes, des Théologiens, & de toute l'Eglise, qu'elle est unie à la Personne du Verbe ou du Fils de Dieu?

Ces mots, *Persona una Divina*, n'ont pas tout-à-fait la même signification dans la langue latïne, que quand nous disons en françois, *une Personne Divine*. Selon le genie de notre langue, dire que l'humanité de J. C. est unie *à une Personne Divine*, c'est faire entendre qu'il y a plusieurs Personnes en Dieu, & que c'est à une des Personnes Divines que l'humanité de J. C. est unie. Mais quoique cette expression latine *Persona una Divina*, soit susceptible de ce même sens, & que les Théologiens Catholiques s'en servent quelquefois, elle peut signifier aussi qu'il n'y a en Dieu qu'une seule Personne: comme quand on dit, *natura una Divina*, ces paroles signifient cer-

tainement qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule Nature. C'eſt même là la ſignification la plus propre & la plus commune de l'adjectif latin, *unus, una, unum*.

Quand après cela on fait attention aux atteintes de toute eſpéce que les Freres Hardouin & Berruyer donnent à la diſtinction des Perſonnes Divines; quand on ſe rappelle que, dans leurs principes, la *Perſonne & la Nature* en Dieu *ne ſont nullement diſtinguées, pas même par la penſée PER MENTEM*; que, ſelon eux, les Juifs à qui J. C. & les Apôtres ont prêché, ne connoiſſoient Dieu que ſous l'idée d'une ſeule Perſonne, ſans que ni J. C. ni les Apôtres les aient jamais détrompés ſur cela; n'eſt-il pas naturel de penſer que cette phraſe, *l'humanité de J. C. a été unie PERSONÆ UNI DIVINÆ en participation de la Nature Divine*, n'eſt répétée ſi ſouvent & avec tant d'affectation dans les Ecrits du Frere Berruyer, que pour inſinuer & pour inculquer ſourdement, que l'humanité de J. C. eſt unie à la Perſonne de Dieu qui eſt unique auſſi-bien que ſa Na-

ture ? Et alors, que devient le Mystère de l'Incarnation ? Et quelle peut être cette union de l'homme avec Dieu en participation de la Nature Divine, sinon une simple union morale ?

Il est vrai qu'en quelques endroits le Frere Berruyer s'exprime en d'autres termes, & que même il dit expressément que l'humanité de J. C. est unie au Verbe, ou à la Personne du Verbe ; mais il seroit aisé de faire voir que chez lui ces termes, *le Verbe*, *Dieu*, *la Divinité*, sont absolument synonimes. D'ailleurs, les excès énormes où nous l'avons vu tomber sur les Mystères de la Trinité & de l'Incarnation, ne donnent-ils pas droit de supposer, que lors même qu'il se sert du langage de la Foi, il ne le prend pas dans le sens propre & naturel que l'Eglise y attache ?

En effet, peut-on confesser dans le même sens que l'Eglise Catholique, que l'humanité de J. C. est unie au Verbe éternel en unité de Personne, quand on ne croit pas que le Verbe comme Verbe soit une vraie Personne, & que l'on s'imagine qu'il n'est

devenu une Perſonne diſtinguée du Pere que par l'Incarnation (1) ; quand on ſoutient que les Perſonnes Divines *ſont incommunicables ;* quand on prétend que le Verbe, en qualité de Perſonne en J. C., *fait abſtraction des attributs eſſentiels* de la Divinité, & *de ſes Propriétés perſonnelles ;* quand on prétend que J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils ;* quand on nie que le Verbe ſe ſoit abaiſſé en ſe faiſant homme ? Après cette multitude d'aſſertions impies, ces Auteurs auront beau dire quelquefois que l'humanité de J. C. eſt unie au Verbe, ou qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne du Verbe : ces expreſſions Catholiques peuvent-elles être regardées autrement dans leur bouche que comme un langage de cérémonie & de parade, auquel ils donnent un ſens tout différent de celui que la Tradition de tous les ſié les y a attaché ? En effet, comment veut-on que l'humanité de J. C ſoit unie réellement & hypoſtatiquement à la Perſonne du Verbe, ſi le Verbe en J. C. *fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels* & *de*

(1) Voyez ci-deſſus, I. Section, chap. II. art. 4. pag. 303. & ſuiv.

ſes Propriétés perſonnelles ? Le Verbe ainſi dépouillé, n'eſt plus le Verbe : ce n'eſt qu'un mot vuide de ſens. Etre uni au Verbe ainſi dépouillé, c'eſt être uni à rien. J. C. ſera donc appellé le Verbe, mais il ne le ſera pas véritablement. Le Verbe lui prêtera ſon nom, mais ſans lui communiquer ni ſes attributs Divins, ni ſa Perſonne. J. C. ne ſera pas plus le Verbe, qu'il n'eſt le Pere & le Saint-Eſprit. Que ſera-t-il donc, ſinon un pur homme, tel que le Chriſt de Neſtorius ? Son humanité unie à une Perſonne Divine, *Perſonæ uni Divinæ*, qui n'eſt ni le Pere, ni le Fils ou le Verbe, ni le Saint-Eſprit, ne ſera dans la vérité, nonobſtant cette prétendue union hypoſtatique, qu'une humanité ſolitaire.



ARTICLE VIII.

Ce que c'eſt que l'union hypoſtatique dans l'idée des Freres Hardouin & Berruyer.

AVEC une ſi monſtrueuſe Théologie, quelle idée les Freres Hardouin & Berruyer peuvent-ils ſe former de l'union hypoſtatique ? Ce terme conſacré par les Conciles généraux & par l'uſage de l'Egliſe univerſelle pour proſcrire à jamais les impiétés de Neſtorius & d'Eutychès, ſe trouve à la vérité cent fois dans les Commentaires des Freres Hardouin & Berruyer ; mais tout ce que nous avons vu d'eux juſqu'à préſent, ne montre que trop qu'il n'a pas dans leur bouche le même ſens que dans la profeſſion publique de l'Egliſe.

Quand les Conciles ont défini que le Verbe de Dieu s'eſt uni hypoſtatiquement à un corps & à une ame humaine, qu'il les a pris en unité de Perſonne, que l'humanité ainſi unie au Verbe, n'a point de ſubſiſtence ou de Perſonalité propre, mais qu'elle

subsiste uniquement dans la Personne & par la Personne du Verbe; ce qu'ils ont prétendu décider par ces expressions, c'est qu'il n'y a en J. C. qu'une seule Personne qui réunit en soi la Nature Divine & la nature humaine: que cette Personne adorable n'est autre que le Verbe éternel, qui s'est fait homme, & qui est Dieu & homme tout ensemble; qu'ainsi J. C. homme, né de Marie, est véritablement le Verbe fait chair, & que le Verbe fait chair est véritablement le Fils de Marie; & que par cette raison la Sainte Vierge est véritablement Mere de Dieu, parce que le Verbe éternel qui est Dieu & consubstantiel au Pere, est né d'elle selon la chair.

Ce sont là les premieres leçons du Christianisme. Qu'on demande à un simple Fidèle, *Qu'est-ce que J. C.?* Il répondra, conformément à la Doctrine Chrétienne, que *J. C. est le Fils de Dieu qui s'est fait homme, & qui est Dieu & homme tout ensemble.* Qu'on lui demande ensuite, *combien il y a de natures en J. C.*, il répondra qu'il *y en a deux, sçavoir la nature Divine & la nature humaine.* Qu'on lui de-

mande enfin *s'il y a pluſieurs Perſonnes en J. C.*, il répondra qu'*il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt la Perſonne du Fils de Dieu.* Le Dogme Catholique univerſellement crû & profeſſé dans l'Egliſe, conſiſte donc à croire qu'en vertu de l'union hypoſtatique, non-ſeulement il n'y a qu'une ſeule Perſonne en J. C., mais que cette unique Perſonne J. C. Notre-Seigneur eſt la Perſonne même du Verbe, qui de toute éternité eſt le Fils de Dieu, & qui s'eſt fait homme dans le tems.

Eſt-ce là l'idée que les Freres Hardouin & Berruyer nous donnent de *l'union hypoſtatique ?* Dans leurs principes J. C. né de Marie eſt-il le Fils éternel de Dieu ? Hé ! comment le ſeroit-il, puiſque le Frere Berruyer déclare que *la qualité de Dieu le Fils* ou de Fils éternel de Dieu, *eſt incommunicable*, & qu'ainſi J. C. n'eſt *Dieu le Fils* en aucun ſens ? Or ſi J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils*, il n'eſt pas le *Verbe* éternel, la ſeconde Perſonne de la Trinité. D'un autre côté le Verbe éternel eſt-il véritablement homme ? Il eſt clair que dans les principes de ces mêmes auteurs, il ne l'eſt pas ; car

comment concevoir que le Verbe est véritablement homme, sans concevoir dans le Verbe un abaissement de miséricorde, sans reconnoître qu'il s'est manifesté dans la chair, & qu'il a habité avec les hommes? Or ces auteurs nient formellement l'un & l'autre. Il est donc évident que dans leur Théologie, J. C. qui a habité avec les hommes, n'est pas le Verbe, & que le Verbe n'est pas Jesus-Christ.

Qu'entendent ils donc par les termes *d'union hypostatique?* Nous pourrions nous dispenser d'approfondir ce *Mystère d'iniquité.* Il suffit pour vous prémunir contre ces doctrines étrangeres, de vous avoir découvert les piéges de toute espéce qui vous sont tendus sous les apparences même du langage Catholique. Mais l'Eglise a intérêt que des erreurs qu'on s'efforce d'envelopper, ou qu'on ne laisse voir qu'à demi, soient exposées au grand jour. Voici donc l'idée qu'une lecture réfléchie des Ecrits de ces auteurs, nous a fait concevoir de leur systême sur ce point. Il nous paroît qu'en disant que *l'humanité de J. C. a été unie hypostatiquement, ou en unité de personne*

à une personne Divine, en participation de la Nature Divine, leur pensée est que Dieu un a communiqué sa Divinité à l'humanité de J. C., qu'il l'a rendu participante de sa puissance & de son autorité autant qu'une créature en est capable, & que de cette espéce d'alliance de la Divinité avec l'humanité de J. C., il résulte en J. C. notre Seigneur, une personne purement humaine en elle-même, mais qui est néanmoins considérée comme une *seconde Personne Divine*, en tant qu'elle est unie à Dieu & qu'elle le représente (1). Ce que nous aurons occasion de rapporter de leurs Ecrits dans la suite de cette Section & dans toute la suivante, vous dévoilera de plus en plus leurs sentimens, & vous en fera sentir toute l'impiété.

(1) Voyez ci-dessus, I. Section, chap. II. art. IV. pag. 303. & suiv.



CHAPITRE III.

Atteintes manifestes données par ces deux Auteurs à l'unité de Personne en Jesus-Christ.

LE propre effet de l'Incarnation du Verbe, & de son union hypostatique avec la nature humaine qu'il a prise, est, comme nous l'avons dit, qu'il n'y a en J. C. qu'une seule Personne, qui est la Personne du Verbe fait chair. C'est donc une héréfie formelle, de faire de l'humanité de J. C. une personne qui subsiste à part, de distinguer J. C. de la Personne du Verbe, & par-là d'admettre en lui deux personnes. C'est en cela précisément que consistoit l'héréfie de Nestorius, que toute l'Eglise a anathématisée au Concile général d'Ephèse. Nous avons la douleur de la voir renaître aujourd'hui dans les Ecrits de nos deux Religieux.

ARTICLE PREMIER.

Les Freres Hardouin & Berruyer représentent par-tout l'humanité de Jesus-Christ, comme une Personne qui subsiste par elle-même, indépendamment du Verbe.

Attribuer à l'humanité de de J. C. considérée directement & en elle-même la qualité de Fils de Dieu, comme le font ces Auteurs, c'est la regarder comme une vraie Personne.

C'Est un point capital dans la doctrine des Freres Hardouin & Berruyer, comme vous le verrez plus amplement dans la suite, que la qualité de *Fils de Dieu*, si souvent attribuée à J. C. dans le Nouveau Testament, ne tombe pas sur la Personne du Verbe, mais qu'elle tombe directement & immédiatement, *directè & in recto* sur l'humanité sainte unie au Verbe.

De-là il suit évidemment que l'humanité en J. C. est une vraie personne, qu'elle a sa personnalité & sa subsistence propres, de même que l'humanité des autres hommes. Pour s'en convaincre, il ne faut que faire attention à ce principe de S. Thomas avoué par tous les Théologiens, que « la Filiation est » une Propriété Personnelle qui ne

» convient proprement qu'à la per-
» sonne ou à l'hypostase, & non à la
» nature considérée comme nature : » *Filiatio propriè convenit hypostasi, vel personæ, non autem naturæ.... Filiatio est proprietas personalis* (1).

Prétendre, comme ils le font, que l'humanité de J. C. est l'objet direct & unique de tout ce qui est dit de J. C. dans le Nouveau Testament, c'est faire de l'humanité de J. C. une vraie Personne.

Un autre point qui n'est pas moins fondamental dans la nouvelle Théologie de ces auteurs (2), c'est que « J. C. Homme-Dieu, c'est-à-dire,
» son humanité sainte unie à une Per-
» sonne Divine dès le premier instant
» de sa conception, est l'objet direct
» & immédiat de toutes les proposi-
» tions qui regardent J. C. dans tout
» le Nouveau Testament ; soit que ce
» soit J. C. qui y parle de lui-même,

(1) S Thom. part. 3. quæst. 23. art. 4.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. quæst. 1. pag. 4.* Jesus Christus homo Deus, vel humanitas illa sanctissima, primo conceptionis suæ instanti, unita substantialiter Personæ uni Divinæ in unitatem Personæ, objectum est in recto singularum propositionum quæ sunt in novo præsertim Testamento, de Domino nostro Jesu Christo, vel cùm Christus de se ipso loquens inducitur, vel cùm de Christo Deus, vel cùm Scriptores sacri aliquid enuntiant de Christo.... Breviùs : Propositiones quæ sunt in sacris Scripturis de Domino nostro Jesu Christo, de illo directè prædicantur, & in eo simpliciter verificantur secundùm sanctissimam ejus humanitatem .... Naturæ Divinæ substantialiter unitam, & Verbo Divino completam in ratione Personæ. [Nous parlerons plus amplement de ce principe erroné dans la troisiéme Sect. chap. 2.]

» soit

» ſoit que ce ſoit Dieu qui y parle de
» J. C., ſoit que ce ſoient les auteurs
» ſacrés qui y parlent de J. C. : ou,
» (plus en abrégé) que toutes les
» propoſitions qui ſont dans l'Ecriture-
» Sainte au ſujet de notre Seigneur
» J. C., ont directement pour objet
» J. C. conſidéré ſelon ſon humanité
» unie ſubſtantiellement à la Nature
» Divine, & qu'elles ſe vérifient toutes
» en lui ſelon ſon humanité. »

Avancer un pareil principe, c'eſt enſeigner en termes équivalens, que tout ce qui eſt dit de J. C. dans les ſaintes Ecritures, tend directement à prouver que l'humanité de J. C. eſt une vraie perſonne, ou plutôt, qu'il n'y a pas d'autre perſonne en J. C. que ſon humanité. En effet, qui peut douter que quand J. C. parle dans l'Evangile, ce ne ſoit ſa perſonne qui parle ? Il n'appartient qu'aux perſonnes, comme nous le dirons dans la ſuite, de parler & de dire, *moi*. Peut-on douter auſſi que quand Dieu parle à J. C. ou de J. C., ce ne ſoit à la Perſonne ou de la Perſonne de J. C. qu'il parle ? Enfin, peut-on douter que, quand les Evangéliſtes, ou les autres

Ecrivains ſacrés rapportent quelqu'action ou quelques paroles de J. C., ou qu'ils diſent eux-mêmes quelque choſe de lui, ils n'ayent pour objet direct & immédiat ſa Perſonne même ? N'eſt-ce pas un premier principe en ce genre, que parler à quelqu'un ou parler de quelqu'un, quel qu'il ſoit, c'eſt parler à ſa perſonne ou de ſa perſonne ? Suppoſé donc, comme ces auteurs le prétendent, que tout ce qui eſt dit de notre Seigneur J. C. dans le Nouveau Teſtament & dans tout le corps des divines Ecritures, y ſoit dit *directement & immédiatement de ſon humanité*, & que *ſon humanité ſainte* ſoit *l'objet direct & immédiat de toutes les propoſitions qui le concernent ;* il s'enſuit néceſſairement que l'humanité de J. C. eſt une vraie perſonne, qu'elle a une ſubſiſtence & une perſonalité propre ; ou plutôt, qu'il n'y a pas d'autre perſonne en J. C. que ſon humanité.

En vain le Frere Berruyer voudroit-il obſcurcir la clarté de cette conſéquence, ſous prétexte qu'il n'attribue à l'humanité de J. C. d'être l'objet direct & immédiat de toutes les propoſitions qui regardent J. C., que

parce qu'elle eſt *unie ſubſtantiellement à une Perſonne Divine en unité de perſonne :* nous lui répondrons que cette allégation étant poſitivement démentie & contredite par le fond même de ſon aſſertion, ne peut être regardée que comme un voile dont il ſe ſert pour cacher ſon venin & pour ſurprendre les ſimples. S'il croyoit ſincérement, & dans le ſens Catholique, que l'humanité de J. C. eſt unie ſubſtantiellement & en unité de perſonne, à une Perſonne Divine, ou plutôt à la Perſonne du Verbe ; il confeſſeroit en même-tems, par une ſuite néceſſaire, que toutes les fois que les Apôtres & les Evangéliſtes parlent de J. C., c'eſt du Verbe incarné qu'ils parlent, parceque J. C. eſt le Verbe incarné : il confeſſeroit que toutes les propoſitions de l'Ecriture-Sainte qui regardent J. C., ont pour objet direct & immédiat le Verbe de Dieu conſidéré ou dans ſa Nature Divine ou dans ſa nature humaine. Car c'eſt ce qu'exigent néceſſairement les termes d'*union hypoſtatique*, & *d'unité de perſonne*, entendus comme l'Egliſe Catholique les a toujours entendus.

Lors donc qu'au lieu de confesser ces vérités, les Freres Hardouin & Berruyer les contredisent formellement ; lorsqu'ils posent comme un principe d'où dépend l'intelligence des saintes Ecritures, que par-tout où il y est parlé de J. C., ce n'est point du Verbe, mais de l'humanité unie au Verbe, qu'il est parlé directement & immédiatement ; n'est-il pas de la derniere évidence que les termes *d'union substantielle*, *d'union hypostatique*, *d'unité de personne*, qu'ils affectent de répéter d'une maniere fastidieuse, ne sont dans leurs bouches qu'un langage illusoire, ou qu'ils ne peuvent avoir d'autre sens, sinon que la personne humaine de J. C. est unie à Dieu, ou à une Personne Divine ? Et dès-lors voilà manifestement deux personnes en J. C. ; une personne humaine, laquelle, selon eux, est l'unique objet direct des auteurs sacrés ; & une Personne Divine, dont il n'est parlé directement en aucun endroit du Nouveau Testament. En un mot, voilà le Nestorianisme le plus pur & le plus crud. Cependant ce blasphème, destructif de la Foi de l'Incarnation & de

l'unité de personne en J. C., est inculqué presqu'à chaque page des Dissertations du Frere Berruyer : c'est la base & la pierre fondamentale du nouveau corps de Religion qu'il a entrepris de construire : c'est une clé sans laquelle il prétend qu'on ne peut point entendre ce qui est dit de J. C. dans les Livres saints (1).

Textes particuliers de ces Auteurs, qui montrent qu'ils regardent l'humanité de J. C. comme une vraie personne.

Cette erreur n'est pas simplement une conséquence évidemment résultante des principes des Freres Hardouin & Berruyer. Ils ne rougissent pas de l'avouer formellement. On le voit en particulier dans l'explication qu'ils donnent à ces paroles de l'Epître aux Romains, *de filio suo qui factus est ei ex semine David secundum carnem*. Saint Paul, disent-ils, a exprimé *l'humanité de J. C. par le genre masculin*, il l'a considérée *comme un suppôt ou une personne* subsistante en elle-même, *INSTAR SUPPOSITI ET PERSONÆ*, & ce langage, ajoutent-ils, est tout-à-fait propre & conforme à la vérité, *verè & propriè* (2).

(1) Ibid. Quæst 2. pag. 89.

(2) *Berr. ibid. pag.* 109. & 110. Verba, ut jacent, in obvio suo & nativo sensu, nullâ formidine.....

Ce seroit un crime de prétendre se former de l'humanité du Sauveur, une idée plus exacte que celle que S. Paul nous en donne. S'il est donc vrai que ce grand Apôtre, qui ne se glorifioit que de connoître J. C., & qui méprisoit toute autre science en comparaison de celle-là, nous ait représenté l'humanité de J. C. comme une personne *instar suppositi & personæ ;* si par cette raison il l'a exprimée *par le genre masculin*, qui n'a lieu que pour désigner des personnes ; pourra-t-on se dispenser d'en conclure que l'humanité de J. C. est réellement une personne, & qu'elle a une personalité & une subsistence propres ? Mais dès-lors quel sujet de triomphe pour les Nes-

intellige dicta instar suppositi & in masculino genere de sanctissimâ Christi humanitate.... Quid Catholicæ, quam profitemur, fidei dogmatibus omnibus magis consentaneum ? Quid adversùs omnes hæreses & nova impietatum monstra efficacius ?

Hard. in Epist. ad Rom. cap. 1. adnot. ad v. 4. Humanitatis nomine non intelligimus humanam naturam sejunctam à donis habitualibus, gratiisque actualibus ad agendum necessariis ; sed individuum humanæ naturæ iisdem instructissimum & completum in ordine ad actus suæ naturæ suoque muneri convenientes producendos. Quod proinde in prædicatione logicâ INSTAR SUPPOSITI MASCULINO GENERE VERE AC PROPRIE dicitur ab Apostolo, *Qui Prædestinatus est, qui factus est ei.*

toriens ? Quel ſujet d'humiliation pour l'Egliſe Catholique qui les a condamnés, & qui les condamne depuis plus de treize ſiécles ? Et cependant cette interprétation ſi manifeſtement hérétique, non-ſeulement on veut que les Fidéles la reçoivent ſans aucun ſcrupule, *nullâ formidine ;* mais on oſe la leur propoſer comme *la plus conforme aux dogmes de la Foi Catholique, & la plus propre à combattre efficacement toutes les héréſies anciennes & nouvelles.*

Ce goût décidé pour le Neſtorianiſme ſe manifeſte en beaucoup d'autres endroits. C'eſt ainſi qu'à l'occaſion de ces paroles de J. C. à la Samaritaine (1), *nous adorons ce que nous connoiſſons*, le Frere Hardouin dit que (2) « c'eſt *l'humanité ſeule* qui » parle, comme étant, *indépendam-* » *ment du Verbe*, le principe complet » de tous ſes actes de Religion : » au lieu de reconnoître avec tous les Docteurs catholiques, que c'eſt la Perſonne

(1) Joan. IV. 22.

(2) *Hard. in Joan. cap. 4. adnot. ad v. 22. p. 268. col. 1.* Vox ea eſt humanitatis ſolius, abſque VERBO completæ in ratione principii *quo* elicitivi omnium in Chriſto actuum ſupernaturalium Caritatis & Religionis erga Deum.

même de J. C., le Verbe fait chair qui parle ainsi selon sa nature humaine.

C'est encore à *l'individu de la nature humaine* que cet auteur fait dire : *le Pere est plus grand que moi* (1) ; & joignant au blasphème la contradiction la plus palpable, il prétend que cet individu humain s'attribue une parfaite égalité avec le Pere, par cela même qu'il déclare que le Pere est plus grand que lui (2).

Ce n'est donc pas, comme l'Eglise l'a toujours cru, le Verbe incarné qui parle en cet endroit selon sa nature humaine, ou selon la *forme de serviteur*, qu'il a prise & selon laquelle il est moindre que le Pere : c'est l'humanité même, c'est l'*individu de la nature humaine*, uni au Verbe, qui parle uniquement, dit le Frere Hardouin. Que s'ensuit-il de-là, sinon que cet individu humain, que cette humanité

(1) Joan. XIV. 28.

(2) *Hard. adnot. in hunc versum.* Loquitur in Christo Deo & homine individuum naturæ humanæ, unitum personæ Verbi : ac dum Patrem Majorem se esse prædicat, æquale se ei hoc ipso dicto significat. Major enim non dicitur, nisi qui sit ejusdem ordinis cum eo cui opponitur... *Major* aut *æqualis* non dicitur, nisi de duobus individuis ejusdem ordinis.

est une vraie personne ? Car une nature qui n'a point de subsistence propre, ne parle point & ne dit pas, *moi*. Le *moi* n'appartient qu'aux personnes : ç'en est le caractère essentiel & la marque distinctive. Quand donc le Frere Hardouin ajoute que *l'individu de la nature humaine* qui dit *moi* en J.C., est uni à la personne du Verbe, c'est précisément comme s'il disoit, que la personne humaine de J. C. est unie à une Personne Divine : ce qui emporte manifestement deux personnes.

ARTICLE SECOND.

Le Frere Berruyer distingue expressément deux Moi, *& par conséquent deux Personnes en Jesus-Christ.*

LE Frere Berruyer dans ses *Défenses* (1) tranche le mot, & met en propres termes deux *moi*, deux *ego* en

(1) *Défense.... contre le Projet d'Instr. Past.* p.44. Un seul dans Jesus-Christ pouvoit dire, *Moi*, le *Moi*, EGO, au masculin, étant réservé à la personne. Mais la nature humaine comme principe efficient de ses actions, sans avoir besoin de tenir de l'impression du Verbe ses mouvemens & ses determinations, POUVOIT AUSSI DIRE, *Moi*, EGO, au

J. C., l'un, dit-il, *au masculin* qu'il reserve à la personne, l'autre *au neutre* qu'il prétend appartenir *à la nature humaine comme au principe efficient & productif de ses actions, sans qu'elle ait besoin de tenir de l'impression du Verbe, ses mouvemens & ses déterminations.*

Dès que cet auteur vouloit mettre deux *moi* en J. C., que lui coutoit-il de les mettre l'un & l'autre *au masculin ?* Ne nous disoit-il pas tout à l'heure que saint Paul s'est servi du genre masculin pour marquer l'humanité de J. C. : *intellige dicta in masculino genere de sanctissimâ Christi humanitate ?* Si cela est, d'où lui vient cette nouvelle délicatesse ? Pourquoi n'ose-t-il pas suivre un exemple aussi respectable que celui de l'Apôtre ? C'est qu'il a bien compris que parler de la sorte, ç'auroit été admettre formellement deux personnes en J. C., & se déclarer ouvertement Nestorien. Il a donc cru qu'il étoit plus prudent de fabriquer pour l'humanité de J. C. la chimere d'un *moi* au *neutre*, & de join-

neutre, en ce sens qu'elle ne dépendoit pas du Verbe comme principe qui la régit, qui la pousse, qui la détermine.

dre ainſi des idées qui s'excluent mutuellement.

Mais voici un autre inconvénient de ſon *MOI au neutre*, que probablement il n'a pas apperçu. Ce paradoxe qui ſeroit extravagant dans la bouche de tout autre, l'eſt encore plus dans la ſienne. Selon lui, c'eſt l'humanité de J. C. qui eſt l'objet direct & immédiat de tout ce que les auteurs ſacrés ont écrit des diſcours, des actions, & des qualités de J. C. : *Jeſus Chriſtus Homo-Deus, ſeu humanitas illa Chriſti ſanctiſſima* (1). De-là il réſulte 1. Que par-tout où J. C. parle dans le Nouveau Teſtament, (& y a-t-il un ſeul chapitre dans l'Evangile où il ne parle pas ?) ſon *moi* eſt toujours un *moi* au neutre, & jamais *au maſculin* : 2. Que dans aucun endroit du Nouveau Teſtament, il n'eſt parlé de la Perſonne adorable de J. C., mais uniquement de ſa nature humaine. En quelles abſurdités ne tombe-t-on pas lorſqu'après avoir avancé des erreurs, on veut les ſoutenir à quelque prix que ce ſoit ?

Au reſte, quelque nom que le Frere Berruyer donne au prétendu *moi* qu'il

(1) Berr. 2. part. tom. 8. queſt. 1. pag. 4.

attribue à l'humanité de J. C., quelque genre qu'il lui assigne ; il n'en sera pas moins convaincu d'admettre réellement deux personnes en J. C., dès qu'il y distingue deux *moi*, deux *ego*. Toute nature qui dit *moi*, qui est le principe complet de ses opérations, qui possede en elle-même indépendamment de tout autre, tout ce qui lui est nécessaire pour parler & pour agir, a dès-lors les caractères & les propriétés essentielles d'une vraie personne. Ainsi prétendre que la nature humaine en J. C. a un *moi* qui lui est propre, vouloir qu'elle soit par elle-même le principe complet de ses paroles & de ses actions *sans avoir besoin de l'impression du Verbe*, c'est en faire une vraie personne ; unie, si l'on veut, à une Personne Divine, mais personne humaine & distinguée de la Personne Divine à qui on la suppose unie.



ARTICLE III.

Le Frere Berruyer distingue en Jesus-Christ deux Filiations & deux Fils, & par conséquent deux Personnes.

POUR tomber dans l'héréfie de Neftorius, il n'eft pas néceffaire de foutenir expreffément qu'il y a deux perfonnes en J.C.: il fuffit d'établir des propofitions qui renferment équivalement cette erreur. Neftorius lui-même, comme le pere Petau Jéfuite l'a remarqué (1), n'a jamais dit en termes formels, qu'il y ait deux Fils, deux Chrifts ou deux Perfonnes en J. C. Bien loin de s'exprimer ainfi, il avouoit au contraire que le nom de Chrift exprime les deux natures *unies dans une feule perfonne* : il confeffoit que le *même J. C.* étoit tout à la fois & paffible felon fa nature humaine, & impaffible felon fa Nature Divine :

Neftorius ne difoit pas qu'il y ait deux Perfonnes en J. C., mais fa Doctrine conduifoit néceffairement à cette héréfie.

(1) *Petav. Tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 1. de Incarnatione, cap. 9. num. 7.* Numquam Filios, vel Chriftos duos, neque perfonas duas in Chrifto Neftorius verbo profeffus eft, tametfi reverâ ita fentiret, atque illius ex principiis atque decretis neceffariò erat confequens.

il louoit ſaint Cyrille de ce qu'il prê-choit l'union des deux natures *en une ſeule perſonne* (1). Ses ſectateurs te-noient à - peu - près le même langage dans la profeſſion de Foi qu'ils préſen-terent au Concile général d'Ephèſe : « nous n'introduiſons pas , diſoient-» ils (2) , deux Fils ni deux Seigneurs : » car il n'y a qu'un ſeul Fils de Dieu » par eſſence , qui eſt Dieu le Verbe , » le Fils unique du Pere , auquel l'hu-» manité eſt unie , en participation de » la Nature Divine , auſſi-bien que de » la dénomination & de la qualité de » Fils de Dieu. » Mais ces proteſta-

(1) *Neſtorius Epiſt. 2. ad Cyrill. in Actis Conc. Epheſ. num. 1. tom. 3. Conc. pag.* 324. Nomen hoc , *Chriſtus* , utramque naturam patibilem ſcilicet & impatibilem in unicâ perſonâ denotat : quo idem nimirum Chriſtus patibilis ſimul & impatibilis citra fidei diſcrimen concipi queat , illud quidem ſecundùm humanam naturam , hoc verò ſecundùm Divinam. *Et num.* 2. In eo autem laudo quòd harum [duarum naturarum] in unâ duntaxat perſonâ conjunctionem prædicas. *Il eſt marqué à la tête de cette Lettre de Neſtorius , que* Omnibus in ſanctâ Synodo diſplicuit.

(2) *Tom.* 3. *Concil. pag.* 378. *Actio.* 6. *Concil. Epheſ. exemplum expoſitionis Symboli depravati.* Neque duos Filios aut duos Dominos inducimus , quandoquidem unus tantùm eſt per eſſentiam Filius , nempe Deus Verbum , Filius Patris unigenitus , cui conjunctus eſt hic , & Deitatis comparticeps , conſors etiam appellationis & honoris Filii.

tions n'empêcherent pas les Peres du Concile d'Ephèſe de prononcer anathème contre Neſtorius & ſes partiſans ; parce qu'elles étoient jointes à d'autres aſſertions qui ſuppoſoient ou qui marquoient manifeſtement deux perſonnes en J. C., en le diſtinguant de la Perſonne du Verbe.

Il en eſt de même des FF. H. & B.

C'eſt-là préciſément le cas des Freres Hardouin & Berruyer. Ils ſe gardent bien de dire en propres termes qu'il y a deux perſonnes en J. C. : ils déclarent même qu'il n'y en a qu'une ſeule : malgré cela ils en diſtinguent réellement deux : les deux *moi* admis par le Frere Berruyer en ſont une preuve ſenſible ; mais ce n'eſt pas la ſeule.

En effet, n'eſt-ce pas diſtinguer réellement deux perſonnes en J. C., que d'y admettre un Fils de Dieu autre que le Verbe ? C'eſt ce qui eſt répéte en cent endroits des Ecrits de ces Religieux. Selon eux, c'eſt l'humanité de J. C. conſidérée directement & en elle-même, qui eſt appellée *le Fils de Dieu* dans l'Ecriture Sainte. Or il eſt de foi, (& ils en conviennent eux-mêmes) que l'humanité de J. C. n'eſt pas le Verbe, & qu'elle lui eſt ſimple-

ment unie : il y a donc, selon eux, en J. C. un Fils de Dieu autre que le Verbe, & par conséquent deux fils, deux personnes très-distinguées.

« Ce n'est point à J. C. homme, » dit le Frere Hardouin (1), que l'Ange attribue la qualité & la dénomination de Fils de Dieu, mais à son » humanité. C'est l'humanité elle-» même, qui par son union avec le » Verbe, est élevée à l'honneur suprè-» me d'être appellée, & d'être en effet » le Fils de Dieu. » Il est donc aussi évident que le Frere Hardouin admet en J. C. un Fils de Dieu distingué du Verbe, qu'il est certain par la foi, & même par la raison, que l'humanité créée dans le tems n'est pas le Verbe éternel.

Son Confrere énonce l'erreur d'une maniere encore plus positive à l'occasion de ce même texte où l'Ange Gabriel annonce à Marie (2) que *le fruit saint qui naîtroit* d'elle, *seroit appellé*

(1) *Hard. in Luc. cap. 1. adnot. ad v. 35. pag. 152. col. 2.* Neque enim hominem dicit [Angelus] aut dicere potest augendum esse dignitate & appellatione Filii Dei, sed humanitatem. Humanitas est, quæ usque eò est evehenda ut accessione Verbi sit & vocetur Filius Dei.

(2) Luc. I. 35.

le Fils de Dieu : IDEOQUE ET QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM VOCABITUR FILIUS DEI. « Ces paroles » sont emphatiques, dit-il (1) ; elles » signifient que non-seulement le Verbe » qui de toute éternité est le Fils du » Pere, mais encore le Fils qui devoit » naître de la Vierge Marie, seroit » aussi appellé par une raison nouvelle » le Fils de Dieu. » Voilà deux fils & par conséquent deux personnes très-distinctement exprimés, l'un qui est *Fils du Pere éternel*, l'autre qui est le *Fils de Dieu*, & qui est né de Marie.

Que cet auteur ne nous dise donc plus (2) que s'il admet en J. C. deux filiations, il ne s'ensuit pas qu'il y admette deux Fils de Dieu, mais seulement qu'il reconnoît J. C. pour Fils de Dieu à deux titres différens. Vous venez de voir qu'il se trahit lui-même, en disant en termes formels, qu'outre le Fils éternel de Dieu qui est le *Verbe*, il y a un *autre fils de Dieu* qui est né

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag.* 101. Quæ vox [&] voci, *ideoque*, adjuncta emphasim quamdam habet, notatque, non tantùm Verbum, quod est ab æterno *Filius Patris*, sed nasciturum ex Mariâ Virgine Filium novâ etiàm ratione vocandum esse Filium Dei.

(2) Ibid. pag. 68.

de Marie ; *non tantùm Verbum, quod est ab æterno filius Patris, sed nasciturum ex Mariâ Virgine filium . . . vocandum esse Filium Dei.* D'ailleurs, dans le lieu même où il se défend d'admettre deux fils, il les admet visiblement, en prétendant que la qualité de Fils de Dieu tombe directement sur l'humanité de Jesus-Christ, *humanitas venit in recto* (1). Car cela posé, il faut nécessairement, ou qu'il dise que l'humanité créée dans le tems, est le Verbe éternel, ce qui n'est pas moins absurde qu'hérétique ; ou qu'il convienne qu'il admet en J. C. un Fils de Dieu distingué du Verbe, & par conséquent deux fils, l'un éternel & l'autre fait dans le tems.

Qu'il ne dise pas non plus (2) qu'on peut admettre en J. C. deux filiations, sans pour cela y admettre deux fils, comme on y admet une double science & une double puissance, sans y admet-

(2) *Ibid. pag. 69.* Ubi persona venit in recto, generatio est æterna .... & dicitur Jesus Christus *Filius Dei*, ut Deus Pater est in divinis prima persona generans Verbum. Ubi humanitas completa in genere subsistendi venit in recto, generatio est actio ad extra transiens & libera & Jesus Christus dicitur *Filius Dei* unius in tribus personis subsistentis.

(2) Ibid. pag. 69. & 70.

tre deux perſonnes. Cette comparaiſon eſt abſolument vicieuſe. La ſcience & la puiſſance ſont des attributs ou des perfections qui ſuivent les natures. Ainſi comme la Foi nous apprend qu'il y a deux natures en J. C. ; elle nous apprend auſſi que J. C. en tant que Dieu a la ſcience & la toute-puiſſance Divine, & qu'en tant qu'homme il a une ſcience & une puiſſance humaine. (Hé ! plût à Dieu que ces Religieux reconnuſſent en Jeſus-Chriſt les attributs Divins, comme ils conviennent des dons accordés à ſon humanité !) La filiation au contraire, ou la qualité de fils, comme nous l'avons remarqué avec ſaint Thomas & avec tous les Théologiens, eſt une propriété perſonnelle qui n'appartient proprement qu'à la perſonne, & non à la nature conſidérée comme nature. Par conſéquent, quoiqu'il y ait deux ſciences & deux puiſſances en J. C. à raiſon de ſes deux natures, il n'y a cependant & il ne peut y avoir qu'une ſeule filiation, à cauſe de l'unité de perſonne. Admettre en Jeſus-Chriſt deux filiations, dont l'une lui convienne en tant que Verbe, & l'autre

en tant qu'homme, c'est, dit Albert le Grand (1), diviser Jesus-Christ : *ce qui est non-seulement un inconvénient, mais une hérésie formelle.*

Enfin, quand même on accorderoit au Frere Berruyer que l'humanité de J. C. considérée directement & en elle-même, *humanitas in recto*, est susceptible de la qualité & de la dénomination de *Fils de Dieu*, il n'en seroit pas moins évident qu'il met deux fils, & deux personnes en J. C. ; puisqu'il est certain que l'humanité, à qui il donne la qualité de Fils de Dieu, est très-distinguée du Verbe. Ainsi, quelque chose qu'il dise, & de quelque côté qu'il se tourne, il est convaincu d'introduire en J. C., non-seulement deux Filiations, mais encore deux fils distingués ; parceque les filiations qu'il admet, tombent sur deux termes infiniment différens. Autre chose est le Verbe qui s'est uni l'humanité, & autre chose est l'humanité que le Verbe s'est unie. Par conséquent autre est le

(1) *Albertus Mag. in 3. Sentent. dist.* 4. Ergo qui aliam filiationem dicit ei [Christo] convenire secundùm quòd est Deus, & aliam secundùm quòd est homo, solvit Jesum. Ergo hoc dicere, non est tantùm inconveniens, sed etiam hæreticum.

Fils éternel qui est le Verbe, & autre le prétendu *fils fait dans le tems.*

ARTICLE IV.

Les Freres Hardouin & Berruyer font ouvertement de Jesus-Christ & du Verbe deux personnes distinguées.

QUE pourroit-on dire de plus pour exprimer le plus pur & le plus grossier Nestorianisme, à moins que d'enseigner positivement, que le Verbe & J. C. ne sont pas & ne peuvent pas être la même personne. C'est jusques-là que nos deux Religieux portent l'impiété de leur doctrine & de leur langage.

» Il y a bien de la différence, dit » le Frere Hardouin (1), entre cette

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 18. Non est idem, *Unigenitum Filium esse in Sinu Patris*, &, *Verbum esse apud Deum :* neque enim idem subjectum utriusque propositionis est : nec potest proinde idem esse utriusque prædicatum. *Filius Dei* est humanitas ipsa Christi per se & in recto considerata, quamvis sit reipsâ tunc quoque cum Verbo conjuncta. *Verbum*, secunda est præcisè absque humanitate sanctissimæ Trinitatis persona. Cùm sint igitur hæc duo subjecta diversa, necesse est dissimile id esse quod de utroque affirmatur.

» proposition, *le Fils unique est dans* » *le sein du Pere*, & celle-ci, *le Verbe* » *est avec Dieu.* » Et en quoi fait-il consister cette différence ? « C'est, dit-» il, que le sujet de ces deux propo-» sitions *N'EST PAS LE MÊME*, & » qu'ainsi elles ne peuvent pas avoir » le même attribut. *Le Fils de Dieu* » qui est le sujet de la premiere, c'est » l'humanité de J. C. considérée en » elle-même & directement.... *Le* » *Verbe*, qui est le sujet de la seconde, » est la seconde Personne de la Trinité » considérée en elle-même & séparé-» ment de l'humanité. D'où il s'ensuit » que les sujets de ces propositions » étant différens, il faut nécessaire-» ment que ce qui leur est attribué, » le soit aussi. »

Nous ne demanderons point ici pourquoi cet auteur, qui ne peut nier que le Verbe se soit fait chair, veut néanmoins que par le Verbe on entende la seconde Personne de la Trinité séparément de l'humanité, *absque humanitate.* Nous ne considérons que cette assertion grossiérement Nestorienne : Que J. C. *le Fils unique de Dieu* & *le Verbe* ne sont pas le même

ſujet, mais deux ſujets différens ; *non idem eſt ſubjectum : ſunt hæc duo ſubjecta diverſa.* Peut-on dire plus clairement que J. C. & le Verbe ſont deux perſonnes ; que l'une n'eſt pas l'autre ; que ce qu'on dit de l'un, on ne le dit pas de l'autre ? Si le Frere Hardouin croyoit que J. C. & le Verbe c'eſt la même perſonne, en feroit-il ainſi deux ſujets différens ?

Le même blaſphème ſe trouve encore proféré dans un autre endroit. « Ce n'eſt pas au Verbe, dit-il (1), » que le Pere adreſſe la parole, mais » à J. C. ſon Fils. Car il n'eſt pas poſſi- » ble que le Pere parle au Verbe. » Cela eſt net. Donc, ſelon lui, J. C. n'eſt pas le Verbe ; il en eſt diſtingué, & ſi bien diſtingué, que parler à J. C., ce n'eſt pas parler au Verbe.

Le Frere Berruyer ne s'exprime pas avec moins d'impiété. Entreprenant d'expliquer à ſa façon le commencement de l'Epître aux Hébreux, il ſoutient que ces paroles, *per quem fecit &*

(1) *Idem in Epiſt. ad Hebr. cap.* 1. *adnot. ad v.* 10. *pag.* 649. *col.* 1. Hîc à Paulo proponitur ut vox Patris, non ad Verbum certè, fieri enim non poteſt ut Verbum Pater alloquatur, ſed .... ad eumdem Filium ſuum Jeſum.

sæcula, ne signifient pas que Dieu ait créé le monde par J. C. son Fils, mais simplement qu'il a fait les siécles, c'est-à-dire l'Ancien & le Nouveau Testament, en vue & à cause de J. C. Et pour établir cette erreur, il fait ce raisonnement, qui renferme le plus pur Nestorianisme (1) : « c'est du même » J. C. Fils de Dieu, que saint Paul » dit ces deux choses : Et que *par lui* » *Dieu a fait les siécles*, & qu'*il l'a* » *établi l'héritier de toutes choses*. Or » est-il croyable que, dans les deux » membres d'une même période, l'A-» pôtre ait dit deux choses si différen-» tes de la même personne considérée » directement & sous le même nom ? » Certainement Dieu n'a pas établi le » Verbe héritier de toutes choses, » puisque toutes choses appartiennent » au Verbe de toute éternité. Ce n'est

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. qu. 2. pag. 119. & 120.* Quod autem dixit Paulus de Jesu Christo Filio Dei, *per quem fecit & sæcula*, dixit & de eodem, *quem constituit hæredem universorum*. An verò credendus est Apostolus, duobus ejusdem periodi membris, objecta duo diversa, æque in recto spectata, sub eodem nomine supponere ? Verbum enim.... Non *constituit Deus hæredem universorum*, cujus ab æterno erant omnia. Non ergo de Verbo dixit Apostolus in recto, *Per quem fecit & sæcula.*

» donc

» donc pas du Verbe considéré direc-
» tement & en lui-même, que S. Paul
» ajoute, que *par lui Dieu a fait les*
» *siécles*, PER QUEM FECIT ET SÆ-
» CULA. »

Faites attention à ce raisonnement & à l'hérésie formelle qu'il renferme. Selon ce nouveau Nestorien, il est tout-à-fait indigne d'un Apôtre, de dire de la même personne, du même J. C. notre Seigneur, *que par lui Dieu a fait les siécles, & que Dieu l'a établi l'héritier de toutes choses*. Il ne croit donc pas que J. C., qui, selon son humanité, a été *établi l'héritier de toutes choses*, soit la même personne que le Verbe éternel *par qui toutes choses ont été faites*. Car si J. C. est réellement le Verbe fait chair, on peut & on doit dire de lui dans la même période, dans la même phrase, des choses très-différentes, & même directement opposées, à raison des deux natures qu'il unit en sa personne : on peut & on doit dire qu'il est impassible, & qu'il a souffert ; qu'il est immortel, & qu'il est mort ; qu'il est engendré avant tous les siécles, & qu'il est né dans le tems ; qu'il est présent par-tout, & qu'il est

dans un lieu ; qu'il est immuable, & qu'il a passé par les différens états d'une vie mortelle ; qu'il a fait toutes choses, & qu'il a été fait selon la chair. Tel est le langage constant des divines Ecritures, des saints Peres, de toute l'Eglise ; & ce langage, comme dit saint Gregoire Pape (.), est fondé sur ce dogme de la Foi, que « J. C. hom-» me, l'unique Médiateur de Dieu & » des hommes, n'est pas autre dans » la Divinité & autre dans l'humanité, » comme le pensoit follement l'héré-» tique Nestorius, » mais une seule & même personne, qui, considéré dans sa Nature Divine *a fait les siécles* avec le Pere & avec le Saint-Esprit ; &, considéré dans sa nature humaine, *a été établi l'héritier de toutes choses.* Un langage si Catholique & si universellement usité dans l'Eglise, paroîtroit-il insoutenable au Frere Berruyer, s'il croyoit avec l'Eglise, qu'il n'y a en J. C. qu'une seule personne qui est le Verbe fait chair ?

(1) *S. Greg. Mag. lib.* 18. *moral. cap.* 51. *num.* 85. Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus, non, sicut iste hæreticus desipit, alter in humanitate, alter in Deitate est.

ARTICLE V.

Les Freres Hardouin & Berruyer font souvent parler Jesus-Christ comme une personne qui se distingue formellement de la Personne du Verbe.

SErez-vous étonnés après cela de voir ces deux Religieux mettre souvent dans la bouche même de J. C. des discours, par lesquels il s'annonce comme une personne distinguée du Verbe & qui lui est simplement unie ?

Telles sont entr'autres ces paroles que le Frere Hardouin prête à J. C. parlant à Dieu (1) : « vous avez dit de » moi homme, *je serai son pere & il* » *sera mon fils ;* & vous l'avez dit avec » vérité à cause de l'union de mon » humanité avec votre Verbe : & c'est » pour cela que je vous appelle mon » Pere. » N'est-il pas clair que faire parler ainsi J. C., c'est lui faire dire

(1) *Hard. in Matth. cap. 6. adnot. ad v. 9. pag.* 30. Tu qui de me homine dixisti verè, *Ego ero illi in Patrem & ipse erit mihi in Filium*, ob conjunctionem utique humanitatis meæ cum Verbo tuo : Tu, inquam, quem Patrem propterea nuncupo, &c.

à lui-même qu'il n'est pas le Verbe ; mais qu'il lui est simplement uni ?

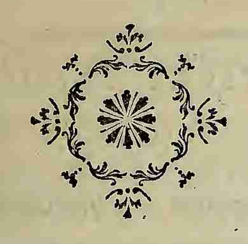
Ce langage tout Nestorien est très-fréquent dans l'*Histoire* du Frere Berruyer, & c'est toujours à J. C. même qu'il le fait tenir. En voici quelques exemples (1) : « J'ai le droit (de juger » & de condamner les coupables) en » vertu de l'union personnelle de mon » humanité *AVEC LE VERBE* » *DE DIEU.* » Dans un autre endroit (2) : « Le Verbe s'est uni person- » nellement à mon humanité dès le » premier moment de ma concep- » tion. » Et encore (3) : « En vertu de » l'union de mon humanité avec le » Verbe de Dieu, j'ai eu dès le pre- » mier instant de ma conception tout » pouvoir dans le ciel & sur la terre. »

Dans ces textes & dans beaucoup d'autres semblables qu'il seroit inutile de rapporter, ce n'est pas l'humanité même qui parle ; c'est l'homme ou la personne à qui étoit cette humanité, puisqu'il dit, *mon humanité* : Or cette personne se distingue formellement du

(1) Bert. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 321.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 223.
(3) Ibid. tom. 6. liv. 14. pag. 70.

Verbe, dès qu'elle dit que ſon humanité eſt unie au Verbe de Dieu.

Que ces mots, *perſonnellement*, *union perſonnelle* ne vous en impoſent donc pas. Tout le tiſſu du diſcours, joint à cette multitude d'autres traits que nous avons rapportés, ne montrent que trop quelle peut être la valeur de ces termes dans la bouche de ces auteurs.



CHAPITRE IV.

AUTRES atteintes manifestes que les Freres Hardouin & Berruyer donnent au Mystère de l'Incarnation & à l'unité de personne en Jesus-Christ, en soutenant que l'humanité de Jesus-Christ est le seul principe complet & productif de toutes ses actions, *indépendamment du Verbe.*

ARTICLE PREMIER.

Exposition de la Doctrine Chrétienne & Catholique sur les opérations humaines de Jesus-Christ.

J. C. étant le Verbe fait chair, toutes ses actions sont des actions du Verbe.

SI notre Seigneur Jesus-Christ est véritablement le Verbe fait chair, comme la Religion nous l'enseigne; tout ce qu'il fait, c'est le Verbe qui le fait : tout ce qu'il a souffert, c'est le Verbe qui l'a souffert dans la nature humaine qu'il a prise. « C'est à la per-

» ſonne proprement qu'il convient » d'agir, » dit ſaint Thomas (1), *Perſonæ propriè competit agere.* Nier que les actions humaines de J. C. ſoient des actions du Verbe, c'eſt nier que J. C. ſoit le Verbe : c'eſt renouveller le Neſtorianiſme.

Quoiqu'il y ait deux opérations en J. C., comme il y a deux natures, il n'y a cependant qu'un ſeul opérant.

Nous ne nous laſſons pas, N. C. F., de vous remettre ſous les yeux les premiers élémens du Chriſtianiſme, parceque votre plus grande gloire & votre intérêt le plus eſſentiel ſont d'y demeurer invariablement attachés. Dès votre enfance, l'Egliſe votre Mere vous a appris qu'il y a deux natures en J. C. & une ſeule perſonne. Ces deux natures emportent néceſſairement auſſi deux opérations. Mais comme ces deux natures ſubſiſtent dans la même perſonne qui eſt le Verbe incarné ; quoiqu'il y ait en J. C. deux volontés & deux opérations, il n'y a cependant qu'une ſeule perſonne qui veut & qui opere par l'une & par l'autre nature : il opere les choſes divines par ſa Nature Divine, & les choſes humaines par ſa nature humaine.

(1) S. Thom. part. 1. quæſt. 3. art. 1. in Corp.

L'Eglise réprouve également & les Nestoriens, qui distinguant J. C. d'avec le Verbe, ne lui attribuoient que des actions humaines, dont ils prétendoient que son humanité seule étoit le principe ; & les Monothelites, qui sous prétexte de la dépendance de la nature humaine par rapport à la Nature Divine, ne reconnoissoient point en elle de volonté ni d'opération qui lui soit propre. Contre ces derniers, elle a décidé que les deux natures étant unies en J. C. sans confusion & sans mêlange, chacune d'elle conserve ses facultés, sa volonté, & son opération propres : contre les premiers, elle a défini que J. C. est une seule & unique personne qui opere par l'une & par l'autre de ses deux natures.

Le Verbe est le principe *quod* de toutes les actions de J. C. Sa Nature Divine, & sa nature humaine en sont le principe *quo*.

Pour éclaircir nos idées dans une matiere si importante, distinguons dans tout agent deux sortes de principes : le principe qui agit, & que les Théologiens appellent *Principium quod ;* & le principe par lequel il agit, & qu'on appelle *Principium quo.*

Le Principe qui agit c'est le suppôt, ou la personne : le principe par lequel il agit, c'est en premier lieu sa nature,

& en ſecond lieu, dans ſa nature même, ce qui eſt l'inſtrument ou l'organe propre de telle ou telle action.

Tout ce qu'un homme fait, il le fait par ſa nature, par ſes facultés, par ſes différens organes. S'il penſe, c'eſt par la faculté qu'il a de penſer, & qu'on nomme entendement. S'il ſe détermine à un parti, c'eſt par la faculté qu'il a de vouloir, & qu'on appelle volonté. S'il parle, c'eſt par ſa langue: s'il marche, c'eſt par ſes pieds, & ainſi du reſte.

Mais quelle que ſoit l'action d'un homme, c'eſt toujours l'homme, c'eſt-à-dire ſa perſonne qui la fait, & qui en eſt le principe opérant, *Principium quod :* ſon entendement, ſa volonté, ſa langue, ſes pieds, les facultés de ſon ame & les différens membres de ſon corps, ne ſont que le principe ſecondaire & comme l'inſtrument par lequel il opere, *Principium quo.*

Par-là il eſt facile de concevoir ce qu'il faut penſer des actions de J. C.; avec cette différence cependant, qu'au lieu qu'il n'y a en nous qu'une ſeule nature, & qu'ainſi, nous n'agiſſons & nous ne pouvons agir que par cette

unique nature ; J. C. au contraire, ayant deux natures unies substantiellement en sa Personne, il opere par l'une & par l'autre, sans que les opérations de ses deux natures soient jamais confondues, ni sa Personne aucunement divisée. La Nature Divine de J. C. est le principe *quo* de toutes ses opérations divines ; mais la Personne même de J. C. le Verbe de Dieu est le principe *quod* qui les produit inséparablement avec le Pere & avec le Saint-Esprit. Sa nature humaine est de même le principe *quo* de toutes ses actions humaines ; mais c'est le même J. C., le même Verbe fait chair qui en est le principe *quod*, & qui les produit physiquement par son humanité.

La nature humaine en J. C. n'a aucun mouvement ni aucune action que dépendamment du Verbe.

Ce sont donc deux vérités de Foi qu'il faut professer également : l'une, que l'humanité de J. C. a toutes les propriétés, toutes les facultés & toute la perfection qui conviennent à la nature humaine ; & qu'ainsi elle a en elle-même le principe physique & effectif de tous ses vouloirs & de toutes ses opérations : l'autre, que cette humanité sainte ne subsistant point à part, n'étant point à elle-même, mais

ſubſiſtant en la Perſonne & par la Perſonne du Verbe à qui elle appartient & qui la poſſéde, elle n'a aucune penſée, aucun mouvement, aucune action dont le Verbe ne ſoit le principe, & qui ne lui ſoient imprimés par le Verbe.

N'en cherchons point d'autre cauſe, que la maniere d'être, d'exiſter, & de ſubſiſter, qui eſt propre à cette humanité ſainte. Car c'eſt un principe conſtant, comme le remarque le Pere Petau, Jéſuite (1), que nulle nature n'eſt capable de produire aucune action, ni d'éprouver aucune ſouffrance, qu'autant qu'elle exiſte actuellement : & elle ne peut exiſter actuellement, ſans avoir une maniere d'être déterminée, par laquelle elle ſubſiſte phyſiquement, ou en elle-même, à part, par une ſubſiſtence qui lui ſoit propre ; ou dans un autre à qui elle ap-

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 8. de Incarnat. cap. 2. num. 1.* Ipſa natura uti nihil agit aut patitur, niſi exſtet actu : .. . ita nec ullam actionis, aut rei atque entis proprietatem exercet, niſi actu ſubſiſtat.... Etenim ratiocinandi ac ſentiendi vis & facultas ineſt homini, & ejus naturæ inſita : neutra tamen in actum tranſire poteſt nec expedire ſe, niſi homo verè & actu ſit, ac non ſolùm exiſtat in rerum naturâ, ſed ſubſiſtat etiam.

partienne, qui la termine, qui lui donne son dernier complément & son état. Ainsi, quoique ce qu'on appelle la subsistence, ou la personalité, ne soit pas par soi-même une propriété efficace & active, c'est néanmoins ce qui rend une nature actuellement capable d'agir, parceque c'est ce qui lui donne sa maniere d'être physique, son actualité & son état.

Or la maniere d'être, d'exister, de subsister, qui est propre à la nature humaine en J. C., est toute Divine & totalement dépendante du Verbe. Cette humanité sainte n'existe point à part, elle ne se termine point elle-même, elle ne subsiste point par une subsistence qui lui soit propre, comme l'humanité des autres hommes; mais elle existe & elle subsiste physiquement dans le Verbe & par le Verbe. La Propriété personnelle du Verbe est sa forme propre, ce qui détermine sa maniere d'être, ce qui lui donne de subsister réellement & actuellement, & ce qui la rend capable d'agir & de souffrir. D'où le même P. Petau (1) &

(1) *Ibid. cap. 10. num. 12.* Is autem [modus, quo humana natura existit in Christo] ex personali Christ

ſaint Thomas avant lui (1) concluent : 1. Que l'humanité de J. C. n'ayant

proprietate petitur : quæ eadem & naturæ humanæ communicata, propria fit ejus forma, eamque determinat, & hoc tribuit, ut in rerum natura ſubſiſtat, ac ſit actu ſubſtantia, & quod ſibi conſentaneum operetur. Etenim nulla niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam : ac priùs definiri ac terminari illam oportet, certâque conſiſtendi proprietate devinciri, quàm functionem ullam præſtare poſſit. Itaque perſonalis proprietas, ... etſi per ſe & præciſè loquendo, non ſit efficax, & actuoſa, eam tamen vim habet, ut naturam afficiens, &, ut dixi, complens ac terminans, eamdem ad agendum inſtructam & idoneam reddat. Ex quo illud oritur, ut quælibet actio Chriſti Divina ſit, etiam illa quæ merè eſt ἀνθρωποπρεπής, & alioquin indigna Deo, quatenùs humanitas eam exercere aut perpeti, niſi Divinâ Verbi proprietate, tanquam formâ, completa determinataque, non poſſet.

Et num. 13. Hinc apparet quemadmodum humanæ omnes actiones Chriſti Deificatæ, Divinæque fuerint, intimâ quâdam ac naturali proprièque dictâ ratione : non ſolùm propter qualemcumque cum Deo Verbo conjunctionem, & naturarum inter ſe mutuam commeationem, vel proprietatum communionem, ſive quòd humana natura authore ac moderatore Deo ita gubernabatur, nihil ut ſine ipſius nutu prorsùs ageret : verùm eo maximè, quòd agendi vim ac potentiam ab Divinâ Perſonâ, tanquam ab formâ determinante ac perficiente, & ultimum ſubſtantiæ complementum adhibente caperet : ſine quo nec exiſteret in rerum naturâ nec operari omninò potuiſſet.

Ibid. lib. 8. *cap.* 12. *num.* 1. In actionibus Chriſti Domini, eas omnes, quæ humanæ propriæ fuere naturæ, ex nutu Divinitatis & arbitrio ſuſpenſas ac gubernatas fuiſſe. .... adeoque non niſi unum ἡγεμονικὸν extitiſſe.

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 18. *art.* 1. *ad* 4. Cùm voluntas pertineat ad naturam, ipſum etiam quod eſt aliqualiter velle, pertinet ad naturam, non ſecundùm quòd eſt abſolutè conſiderata, ſed ſecundùm

d'être, d'existence, de subsistence & d'actualité que dans le Verbe & par le Verbe, ne peut ni vouloir ni agir que dépendamment du Verbe. 2. Que toutes les actions de J. C. sont des actions Divines, par la maniere dont elles s'opérent; parceque son humanité n'a d'action, qu'en tant qu'elle est completée & rendue subsistante par la Propriété personnelle du Verbe. 3. Que cette humanité sainte n'ayant d'existence & de subsistence que dans le Verbe & par le Verbe, elle est en tout & par-tout l'instrument du Verbe, & n'agit que par l'impression, la direction & la détermination du Verbe.

L'humanité en J. C. est l'instrument du Verbe.

quòd est in tali hypostasi. Unde etiam voluntas humana Christi habuit quemdam determinatum motum ex eo quòd fuit in hypostasi divinâ, ut scilicet moveretur semper secundùm natum voluntatis divinæ.

Ibid. quæst. 13. *art.* 3. *in corp.* Potest considerari anima Christi secundùm quòd est instrumentum unitum Verbo Dei in personâ: & sic subdebatur ejus potestati totaliter omnis dispositio proprii corporis. Quia tamen virtus actionis non propriè attribuitur instrumento, sed principali agenti; talis omnipotentia magis attribuitur ipsi Verbo Dei, quàm animæ Christi.

Ibid. quæst. 18. *art.* 1. *ad.* 2. Proprium est instrumenti quòd moveatur à principali agente..... Sic ergo natura humana in Christo fuit instrumentum divinitatis, ut moveretur per propriam voluntatem.

Cette doctrine du domaine personnel du Verbe sur son humanité sainte & sur toutes les actions qui en procédent, n'est point particuliere à saint Thomas & aux plus célébres Théologiens. Ils n'enseignent sur cela que ce que les Peres ont enseigné. Voici comment saint Jean Damascene entr'autres s'exprime à ce sujet (1) : « J. C. opere » selon l'une & l'autre de ses deux na- » tures, & chacune d'elles opere avec » la participation de l'autre. Le Verbe » opere ce qui est du Verbe par l'au- » torité & la toute-puissance de sa » Divinité .... L'humanité exécute ce » qui est de son ressort, mais au gré » du Verbe à qui elle est unie, & qui » se l'est rendue propre. Car ce n'est » pas par un mouvement qui ne vînt

(1) *S. Joan. Damasc. lib. 3. de Fide Orthod. c. 15. tom. 1. pag. 235.* Christus secundùm utramque naturam suam operatur ; ac in eo utraque natura cum alterius communione operatur : Verbo nimirum, quæ Verbi sunt, cum autoritate & potentiâ Deitatis efficiente ; .... corpore autem quæ sunt corporis, exequente, ad Verbi sibi uniti, cujus etiam proprium factum est, arbitrium. Neque enim suopte nutu ad naturales effectus prosiliebat ; nec rursùs molesta refugiebat, ac detrectabat, aut ea quæ externè ingruebant patiebatur ; sed secundùm naturæ conditionem movebatur, Verbo volente, certoque consilio permittente ipsum pati & agere quod proprium erat, ut per opera veritati naturæ fides adhiberetur.

» que d'elle ou dont elle fût le prin-
» cipe en premier, qu'elle se portoit
» aux actions convenables à sa nature;
» qu'elle témoignoit par exemple, de
» l'éloignement pour les souffrances,
» ou qu'elle se soumettoit à endurer
» les maux qui tomboient sur elle;
» mais elle étoit mue, selon la condi-
» tion de sa nature, par l'ordre & par
» la volonté du Verbe, qui par une
» profonde sagesse permettoit qu'elle
» souffrît & qu'elle agît conformé-
» ment à son état passible & mortel,
» afin d'établir par des faits sensibles
» & palpables la foi de son Incarna-
» tion (1). »

Cette dépendance totale de cette humanité sainte par rapport au Verbe à qui elle appartenoit, est d'ailleurs une suite naturelle de l'union physique des deux natures dans une même personne. Car c'est un principe constant; que quand deux natures, ou deux substances sont unies physiquement, la plus excellente doit gouverner & regir celle qui l'est moins, & que celle-ci doit en toutes choses être soumise & su-

(1) Voyez ce qui a été dit plus haut à ce sujet, Chap. I. nombr. VI. pag. 23. & suiv.

bordonnée à celle-là. C'eſt ainſi que dans l'homme, qui eſt compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps, il appartient à l'ame, comme à la ſubſtance la plus noble, de préſider à toutes les actions qui s'operent par le corps, & d'en déterminer tous les mouvemens. Si dans l'état préſent il arrive que notre corps n'eſt pas ſoumis au commandement de notre volonté, c'eſt un vrai déſordte, une ſuite & une juſte punition du péché, par lequel l'homme s'eſt ſouſtrait à la volonté de ſon créateur ; mais ce n'eſt pas l'état naturel & primitif de l'homme tel qu'il eſt ſorti des mains de Dieu. L'ordre exige donc que J. C. réuniſſant en ſa Perſonne la Nature Divine & la nature humaine, ſa Divinité, comme infiniment ſupérieure, domine, régle, gouverne & détermine en tout l'humanité qui lui eſt unie ſubſtantiellement. D'où il s'enſuit, qu'encore que la nature humaine de J. C. ait une volonté libre & une opération humaine qui lui ſont propres ; cependant, comme le dit ſaint Thomas (1), elle n'a aucun mou-

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 18. art. 1. ad. 1.* Quidquid fuit in humanâ naturâ Chriſti, movebatur nutu

vement qui ne ſoit réglé & déterminé par la volonté Divine, ni aucune opération qui ne ſoit ſubordonnée à la Nature Divine : ce qui fait dire au même ſaint Docteur, que la Nature Divine ſe ſert de l'opération de la nature humaine comme de l'opération de ſon inſtrument, & que réciproquement la nature humaine participe à l'opération de la Nature Divine, comme un inſtrument participe à l'opération du principal agent, dont il reçoit tout ce qu'il a de vertu & d'action (1).

voluntatis Divinæ : non tamen ſequitur quòd in Chriſto non fuerit motus voluntatis proprius naturæ humanæ.

(1) *Ibid. quæſt.* 19. *art.* 1. *in corp.* In Chriſto natura humana habet propriam formam & virtutem, per quam operatur, & ſimiliter divina. Unde humana natura habet propriam operationem diſtinctam ab operatione divinâ, & è converſo. Et tamen Divina Natura utitur operatione humanæ naturæ, ſicut operatione ſui inſtrumenti : & ſimiliter humana natura participat operationem Divinæ Naturæ, ſicut inſtrumentum participat operationem principalis agentis. *Ibid. quæſt.* 43. *art.* 2. *in corp.* Humana natura eſt inſtrumentum divinæ actionis, & actio humana virtutem accipit à Naturâ Divinâ. *Ibid. quæſt.* 48. *art.* 6. *in corp.* Humanitas Chriſti eſt divinitatis inſtrumentum, ut ſuprà dictum eſt. *Ibid. quæſt.* 19. *art.* 1. *ad* 1. Dionyſius ponit in Chriſto operationem Theandricam, ... per hoc quòd divina operatio ejus utitur humanâ, & humana operatio ejus participat virtutem divinæ operationis.

C'eſt en grande partie ſur ce principe, que les Peres & les Théologiens ſe ſervent du terme *d'opération Théandrique* ou divinement humaine, pour caractériſer les opérations de l'Homme-Dieu. Les actions même humaines de J. C. ſont produites divinement: 1. Parceque la Perſonne qui les produit eſt une Perſonne Divine. 2. Parceque l'humanité qui en eſt le principe *quo*, ayant par ſa ſubſiſtence dans le Verbe une forme & une maniere d'être divinement humaine, ſon opération ne peut être auſſi que divinement humaine. 3. Parceque cette humanité ſainte ne fait rien ſans l'influence de la Divinité, à laquelle elle eſt ſubordonnée & dont elle eſt toute pénétrée. 4. Parce qu'appartenant au Verbe qui la poſſéde, elle n'a de mouvement, de volonté & d'action que par la direction, l'impulſion, & la détermination du Verbe. 5. Parce qu'il y a beaucoup d'actions de J. C. auxquelles la Nature Divine & la nature humaine concourrent chacune en ſa maniere; comme lorſque J. C. touchoit les malades, qu'il leur impoſoit les mains, ou qu'il leur diſoit, *ſoyez guéris*; en

En quel ſens l'opération de J.C eſt appellée Théandrique, ou divinement humaine.

même-tems qu'il les guérissoit efficacement par la toute-puissance de sa Divinité.

ARTICLE SECOND.

Selon les Freres Hardouin & Berruyer l'humanité seule a opéré en Jesus-Christ tout ce qu'il a fait pour notre salut.

IL est inconcevable à quel point & avec quelle hardiesse, les Freres Hardouin & Berruyer contredisent les vérités saintes que nous venons de vous exposer.

C'est un point capital de leur nouvelle Théologie, que tout ce que l'Evangile rapporte des discours, des actions, & des souffrances de J. C., n'a eu pour principe que son humanité seule. Non-seulement c'est l'humanité seule, selon eux, qui a obéi à Dieu, qui a prié, qui a souffert; mais elle seule a été le principe physique, efficient, productif & effectif de *tout* généralement *ce que* le Sauveur du monde *a dit & fait* pour le salut du monde.

Le Frere Hardouin le dit expressément (1), & le Frere Berruyer le copie mot pour mot, quoique sans le citer (2).

N'insistons pas pour le présent sur l'universalité de cette assertion, qui embrasse généralement & sans aucune

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 248. *col.* 1. Quoniam deinceps in Evangelio commemoranda sunt præsertim gesta dictaque servatoris nostri, quid causâ nostrâ egerit, dixerit, & perpessus sit; illius potissimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ sola principium Physicè productivum horum omnium esset, ac receptivum passionum : sola liberè merendi pro nobis ac satisfaciendi capax. Hæc est autem sola humanitas.

Ibid. pag. 249. *col.* 1. Ipsam humanitatem quæ obedivit Patri, quæ oravit, quæ passa est.

Ibid. adnot. ad v. 14. Fuit caro quidem, hoc est, humanitas ex conditione suâ principium productivum, sive elicitivum ac Physicum omnium actionum quas Christus liberè ac meritoriè præstaret.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *qu.* 1. *pag.* 2. Cùm in Evangelio commemoranda essent præsertim gesta dictaque servatoris nostri, quid nostri causâ egerit, dixerit, & perpessus sit; illius potissimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ sola principium Physicè productivum horum omnium esset, ac receptivum passionum : sola liberè merendi pro nobis ac satisfaciendi capax : hæc est autem sola humanitas. .... Christus homo duo in se complectitur : Verbum nimirum, in quo subsistit humanitas, & ipsam humanitatem quæ sola obedivit Patri, sola oravit, sola passa est.

Ibid. qu. 2. *pag.* 97. Sanctissima Christi humanitas..... Operationum omnium & principium elicitivum, omnium passionum est subjectum immediatum, propositionum omnium denique objectum est in se & directè apprehensum.

exception tout ce que *J. C. a fait* pour notre salut, & par conséquent ses miracles mêmes. Vous sentez quelle impiété c'est, ou de nier que J. C. ait opéré physiquement ces merveilles, ou de les attribuer à son humanité seule comme à la cause efficiente qui les a produites (1). Restraignons, si l'on veut, cette proposition si générale aux seules actions qui sont proprement du ressort de l'humanité & qui s'operent par elle. Est-il tolérable qu'on donne pour principe, que c'est *l'humanité seule* qui a fait toutes ces actions : qu'elle *seule* en a été le principe productif, physique & efficient ? L'Eglise Catholique a toujours été très-attentive à distinguer en J. C. ce qu'il a fait en tant que Dieu par sa Nature Divine, & ce qu'il a fait & souffert en tant qu'homme par sa nature humaine. Mais elle a toujours cru, toujours enseigné, toujours professé, que c'est J. C. lui-même, le Verbe fait chair qui opere par ses deux natures ce qui est propre à chacune d'elles. Il étoit réservé à ces nouveaux

(1) On peut voir ce que nous dirons à ce sujet dans la troisiéme Sect. chap. VIII. art. 6. & chap. IX.

Maîtres de vouloir corriger ſur cela la doctrine & le langage perpétuel de la Foi, en attribuant à la nature humaine toute ſeule & comme nature, ce que l'Ecriture & la Tradition ont toujours attribué à la Perſonne même de Jeſus-Chriſt.

ARTICLE III.

Ils prétendent que le Verbe n'eſt pas le principe Phyſique & productif des actions humaines de Jeſus-Chriſt, qu'il ne les dirige pas, qu'il ne les commande pas, qu'il ne les détermine pas. Conſéquence de cette doctrine.

NON-SEULEMENT ces auteurs attribuent à *l'Humanité ſeule* d'être le *principe productif* des actions humaines de J. C.; mais ils nient formellement que le Verbe en ſoit le principe. « L'oblation de J. C., dit le Frere » Berruyer (1), ſa priere, ſa médiation

(1) *Ibid. pag.* 53. Chriſti oblatio, oratio, mediatio non ſunt operationes à Verbo elicitæ tanquam à principio phyſico & efficiente : ſed in eo ſenſu ſunt

» ne sont pas des actions produites par
» le Verbe comme principe physique
» & efficient ; mais en ce sens-là ce
» sont des opérations de la seule hu-
» manité de J. C. completée & rendue
» capable d'agir par le concours na-
» turel & surnaturel de Dieu. »

A quoi tend cette nouvelle Théologie, sinon à distinguer totalement J. C. de la Personne du Verbe ? En effet, si l'oblation, la priere, & la médiation de J. C. ne sont pas des actions du Verbe ; si ce n'est pas le Verbe qui les a produites par son humanité en agissant en elle & par elle, J. C. n'est donc pas le Verbe, mais une personne humaine totalement distinguée du Verbe. En voici la preuve. Ce seroit heurter la raison même & le sens commun, que de nier que J. C. soit le principe physique & productif de ses propres actions : elles ne seroient pas ses actions, s'il ne les produisoit pas. Si donc d'un côté J. C. est incontestablement le principe productif de ses actions, & si d'un autre côté le Verbe

operationes solius Humanitatis Christi in agendo & merendo per concursum Dei naturalem & supernaturalem completæ.

n'en

n'en eſt pas le principe productif, il eſt évident que J. C. & le Verbe ne ſont pas la même perſonne. Que reſte-t-il après cela, que d'ériger des arcs de triomphe aux Neſtoriens, & de les déclarer vainqueurs de la Foi Catholique ?

Tous les Théologiens généralement & les Philoſophes même conviennent, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que les actions appartiennent aux perſonnes, ou, ce qui eſt la même choſe, que c'eſt aux perſonnes qu'il appartient d'agir, *actiones ſunt ſuppoſitorum : Perſonæ propriè competit agere*, dit ſaint Thomas. Or de ce principe il ſuit évidemment que le Verbe étant l'unique perſonne en J. C., toutes les actions de J. C. ſont des actions du Verbe & produites par le Verbe.

Le Frere Berruyer s'eſt fait lui-même cette objection ; mais rien ne l'arrête. « Cet axiome, dit-il (1), trompe ceux » qui n'apportent pas aſſez de précau- » tion à la lecture des Livres du Nou- » veau Teſtament. »

(1) *Ibid. pag.* 94. Fallit, credo, incautos in legendis novi Teſtamenti libris celebre illud Philoſophorum Theologorumque axioma, *actiones ſunt ſuppoſitorum.*

Quoi donc ? Est-ce que cet axiome est faux ? Il n'ose le dire ; mais les interprétations forcées & bizarres qu'il lui donne, tendent uniquement à le contredire, ou plutôt à montrer de plus en plus son opposition à la foi du mystère de l'Incarnation.

« Il est vrai, poursuit-il (1), que, » selon cet axiome, tout ce qu'on dit » de J. C., de ses actions & de ses » souffrances, on le dit de Dieu & du » Verbe, ou de celui qui est Dieu & » le Verbe ; mais il n'est pas vrai que » ces actions soient de Dieu & du » Verbe (*) comme du principe *quo* » ou du principe qui les produit phy- » siquement. » Le Frere Hardouin

(1) *Ibid.* Verum est utique ex illo axiomate denominationes Christi omnes, actiones & passiones, Dei esse & Verbi, sive illius esse qui Deus est & Verbum : sed verum non est, actiones illas effectivè & tanquam à principio *quo*, vel eliciente, Dei esse & Verbi.

(*) A quel dessein le Frere Berruyer répéte-t-il ici jusqu'à trois fois dans la même phrase, que Jesus-Christ est *Dieu & le Verbe*, au lieu de dire simplement qu'il est le *Verbe*, ou qu'il est *Dieu le Verbe ?* Est-ce pour insinuer que quand il dit ailleurs que Jesus-Christ est le Verbe, il ne veut dire autre chose sinon que Jesus-Christ est Dieu un considéré dans l'unité de sa nature : ce qui suppose que Jesus-Christ n'est Dieu que par pure réprésentation ? Voyez sur cela notre troisiéme Section.

avoit dit auſſi préciſément la même choſe (1).

Remarquez ici les artifices de l'erreur & les ruſes qu'elle emploie pour circonvenir les ſimples & les prendre dans ſes filets : *in aſtutiâ ad circumventionem erroris.* Perſonne n'a jamais été aſſez depourvû de bon ſens pour dire ou pour penſer que le Verbe ſoit le principe *quo* des actions humaines de J. C. Tout le monde ſçait que ce ſont les natures qui ſont le principe *quo ;* mais ce ſont les perſonnes qui agiſſent par leur nature. Ainſi le Verbe fait chair étant la Perſonne de J. C., c'eſt lui qui opere par ſa Nature Divine & par ſa nature humaine ; & qui eſt, (pour nous ſervir du langage de l'école,) le principe opérant, *principium quod* de toutes les actions de J.C. ſoit Divines, ſoit humaines.

C'eſt par notre langue ſans doute que nous parlons, quand nous parlons,

(1) *Hard. in Epiſt. ad Rom. cap.* 15. *adnot. ad v.*7. *pag.* 482. *col.* 1. Catholici cùm in Chriſto Jeſu, præter Verbum, quod negant eſſe principium *quo* elicitivum actionum humanarum, humanitatem agnoſcant, &c. *Et ad v.* 19. *pag.* 483. *col.* 1. Ut eſſet Verbum, non quidem principium *quo* actionum Chriſti, ſed tamen ſubjectum *quod* omnium denominationum, ut ſuppoſitum.

& notre langue est l'instrument ou l'organe de nos paroles ; mais c'est nous-mêmes qui parlons, parceque notre langue est à nous & qu'elle ne se meut pour parler que par notre ordre. Ainsi l'homme ou la personne qui parle est toujours le principe *quod* de ses paroles, & la langue en est le principe *quo*. Il en est de même de toutes les actions que nous produisons au dehors. C'est donc donner grossiérement le change, que de dire que le Verbe n'est pas le principe *quo* des actions humaines en J. C. Personne n'en doute, & il ne peut point y avoir de question sur cela. Ce dont il s'agit, c'est de sçavoir si c'est le Verbe qui opere en J. C., s'il est le principe *quod* de ses actions ; ou plutôt, c'est là une vérité que la Foi ne permet pas de révoquer en doute. En nous apprenant que J. C. est le Verbe fait chair, elle nous apprend que toutes les actions humaines de J. C. sont des actions du Verbe fait chair.

Nos deux Religieux n'ignorent pas que c'est-là l'unique sens de l'axiome, *actiones sunt suppositorum* : c'est pourquoi, après bien des détours, ils sont

enfin forcés d'avouer que le Verbe eſt le principe *quod* des actions de J. C.; mais s'ils emploient ce terme, ce n'eſt qu'en en changeant abſolument la vraie ſignification.

Par le principe qui agit, *principium quod*, on a toujours entendu un principe qui agit en effet & qui produit l'action. Comment en ſeroit-il le *principe*, s'il ne la produiſoit pas? Chacun de nous, par exemple, n'eſt le principe opérant de ſes actions, *principium quod*, que parceque nous les produiſons effectivement. Nos actions intérieures, nous les produiſons immédiatement par notre entendement, ou notre volonté: nos actions extérieures, nous les opérons par les différens membres ou organes de notre corps: mais quelles que ſoient nos actions, c'eſt toujours nous qui les faiſons; & nous ne ſommes véritablement le principe qui les fait, *pricipium quod*, que parcequ'il eſt vrai que nous les faiſons. Par conſéquent, pour confeſſer ſincérement cette vérité Catholique, que le Verbe, en qualité de perſonne unique en J. C., eſt le principe opérant ou le principe *quod* de toutes ſes ac-

tions, il faut reconnoître qu'il les opere réellement ; que les actions de J. C. sont des actions du Verbe ; en un mot que tout ce que J. C. fait, c'est le Verbe qui le fait. Tel est le langage de l'Eglise ; telle a été sa croyance dans tous les siécles.

Mais ce n'est pas ainsi que les Freres Hardouin & Berruyer l'entendent. S'ils consentent enfin à attribuer au Verbe la dénomination de principe *quod* des actions humaines de J. C., ce n'est qu'à condition qu'il ne sera *principe* que de nom, qu'il n'aura aucune influence sur l'humanité qui lui est unie, & que cette humanité sainte agira toute seule, sans lui, & indépendamment de lui : le Frere Berruyer le déclare en termes formels. « Les actions » de J. C., dit-il (1), ne sont pas pro-

(1) *Berr. ibid. pag.* 95. Ab ipso Deo & Verbo non eliciuntur effectivè actiones Christi, neque facta de illis actionibus sub eo respectu propositio realiter in Verbo verificatur, quatenus Verbum ante Incarnationem spectatum à Patre procedit. [*Artifice pitoyable : comme si quand on parle de Jesus-Christ, on ne parloit pas du Verbe Incarné.*] .... Humanitas sanctissima, in personæ unius Divinæ subsistentiâ subsistens, principium est effectivum & completum omnium Christi actionum, & passionum subjectum. *Voyez aussi la Défense du P. Berr. contre le Projet d'Instr. Past. p.* 36.

» duites effectivement par Dieu & par » le Verbe (*). Son humanité subsistante dans une Personne Divine, est » seule le principe effectif & complet » de toutes ses actions. Le Verbe en » qualité de Verbe, ou de Personne, » dit-il encore (1), ne dirigeoit point, » ne commandoit point, ne produisoit » point physiquement les opérations » de l'humanité. » Et dans un autre endroit (2) : « L'humanité n'a pas be» soin de recevoir de la Personne du » Verbe ses mouvemens & ses déter» minations pour agir. » Enfin admettre en J. C. *une influence du Verbe* sur l'humanité qui lui est unie, *c'est*, selon lui (3), *ne point s'entendre & ne sçavoir ce qu'on veut dire.*

La hardiesse peut-elle être portée plus loin ? Peut-on nier plus positivement que le Verbe soit en aucune

(*) Remarquez encore ici cette expression que nous avons relevée plus haut, *Ab ipso Deo & Verbo.*

(1) Défense .... contre le Projet d'Instruct. Past. pag. 64. & 65.

(2) Ibid. pag. 34.

(3) *Ibid. Responsa ad annotationes, pag.* 193. Si quis alium aliquem influxum postularet ex parte Verbi, quatenus persona est compositi Theandrici, nescio an satis intelligeret ipse quod vellet, aut potiùs Verbum faceret compositi Theandrici, non personam tantùm, sed & naturam.

façon le principe des actions de J. C. ? Or si le Verbe n'est pas le principe des actions de J. C. ; comment sera-t-il vrai, comme la Foi nous l'enseigne, que J. C. soit le Verbe ?

ARTICLE IV.

Ils prétendent que le Verbe, comme Verbe, ne peut opérer au dehors, & qu'il n'a pas plus de part aux actions de l'humanité de Jesus-Christ que le Pere & le Saint-Esprit. Conséquence de cette erreur.

COMMENT ces auteurs reconnoîtroient-ils le Verbe pour principe des actions de J. C., puisqu'un des points de leur nouvelle Théologie est, que le Verbe, comme Verbe, est incapable d'opérer quoique ce soit au dehors ? « L'union substantielle avec » l'humanité, dit le Fr. Berruyer (1), » ne rend pas le Verbe, comme per- » sonne, capable des opérations *ad* » *extra*. D'où il conclut (2) que le

(1) Ibid. pag. 69.
(2) Ibid. Examen du précis, pag. 101.

» Verbe, en tant que perſonne, n'a pas
« plus de part aux opérations *ad extra*,
» que le Pere & le Saint-Eſprit....
» C'eſt une vérité de Foi, dit-il en-
» core (1), que la perſonne du Verbe
» n'agit pas plus ſur les actions de
» l'humanité de J. C., comme prin-
» cipe qui les produiſe, que le Pere
» & le Saint-Eſprit. »

Confondons l'impiété de cette Doctrine, & commençons par diſſiper les équivoques ſous leſquelles l'auteur tâche en vain de la déguiſer.

Les opérations Divines *ad extra*, comme nous l'avons déja dit (2), ſont communes à toute la Trinité. Ce qu'une des Perſonnes Divines opere, les deux autres l'operent inſéparablement ; parceque la Nature Divine, par laquelle chacune des Perſonnes opere, eſt une & indiviſible dans toutes les trois. Ainſi le Verbe fait chair, n'opere rien dans ſa nature humaine, que le Pere & le Saint-Eſprit n'y operent auſſi par une ſeule & unique action. Mais quoique l'opération ſoit la

(1) Ibid pag. 18.
(2) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. art. 6. pag. 321. & ſuiv.

même dans les trois Personnes, les rapports personnels de cette opération avec l'humanité de J. C. ne sont pas les mêmes. Le Pere & le Saint-Esprit operent dans l'humanité du Verbe, comme dans une nature étrangere à leur Personne, & qui n'est unie qu'à la Personne du Verbe. Le Verbe au contraire en y opérant physiquement les mêmes effets, les opere comme dans une nature qui est à lui, qu'il a prise, & qu'il a rendu sienne en se faisant homme. De-là vient que toutes les actions humaines & les souffrances de J. C. sont dans le sens le plus vrai & le plus exact, des actions & des souffrances du Verbe, agissant & souffrant dans son humanité : au lieu que ce seroit une hérésie de les appeller des actions & des souffrances du Pere, ou du Saint-Esprit. La raison en est, que la nature humaine, par laquelle ces actions sont opérées, & qui éprouve ces souffrances, n'est point unie au Pere, ni au Saint-Esprit en unité de personne, comme elle l'est à la Personne du Verbe. Par exemple, lorsque J. C. marcha d'un pas ferme sur la mer de Tibériade, on ne peut pas

douter, dit ſaint Auguſtin (1), que le Pere & le Saint-Eſprit n'ayent coopéré phyſiquement avec le Verbe à la production de ce miracle ; & cependant ce n'eſt point le Pere ni le Saint-Eſprit qui marcherent alors ſur les eaux, mais le Verbe ſeul, parceque lui ſeul s'étoit uni perſonnellement le corps humain en qui cette merveille s'opéra.

Bien loin donc que cette vérité de Foi, que les opérations des Perſonnes Divines ſont inſéparables, donne lieu de conclure que le Verbe, comme Perſonne Divine, n'influe pas phyſiquement dans les actions de ſon humanité, il s'enſuit au contraire, qu'il y influe à deux titres. 1. En qualité de Perſonne Divine, par une opération qui lui eſt commune avec le Pere & avec le Saint-Eſprit. 2. En qualité de Verbe incarné, par une Relation qui eſt propre à ſa perſonne, à raiſon du Domaine ſpécial qu'il a ſur une

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 71. *aliàs* 11. *de Verb. Dom. num.* 27. Cùm rectiſſimè dicamus, nec Patrem, nec Spiritum ſanctum, ſed Filium ſuper mare ambulaſſe, cujus unius caro erat illa & plantæ fluctibus innitentes, illud tamen opus tanti miraculi Patrem & Spiritùm ſanctum cooperatos eſſe quis abnuat ?

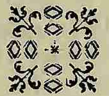
humanité qui est à lui, qui reçoit de lui sa forme & sa maniere d'être, & qui n'a de subsistence qu'en lui & que par lui.

Au lieu de suivre aveuglément sur un point si important les idées du Frere Hardouin qui n'étoient propres qu'à l'égarer, le Frere Berruyer auroit dû consulter plutôt le P. Petau. Ce sçavant homme de sa Société l'auroit instruit de la vérité que nous établissons ici. Il lui auroit encore appris que, comme la Nature Divine, quoique commune à toute la Trinité, a été unie à l'humanité, sans que pour cela les trois Personnes de la Trinité se soient incarnées, parceque l'union s'est faite immédiatement & uniquement en la Personne du Verbe : de même, quoique les trois Personnes operent inséparablement dans l'humanité de J. C.; cependant le Pere & le Saint-Esprit n'y operent pas de la maniere spéciale & personnelle qui est propre au Verbe, c'est-à-dire, qu'ils n'y operent pas comme dans une nature qui leur appartienne & qui leur soit unie en unité de personne (1).

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 8. de In-*

Nier cette vérité, & prétendre que le Verbe n'agit pas autrement ſur l'humanité qui lui eſt propre, que le Pere & le Saint-Eſprit, c'eſt nier la réalité de l'Incarnation, & donner à entendre que le Verbe ne s'eſt pas plus incarné que le Pere & le Saint-Eſprit.

carnat. cap. 10. *num.* 14. Quare ipſa quoque..... Operatio Divina, ſecundùm interiorem ſubſtantiam, & ut à Deo eſt conſiderata, & proprietate modificata Verbi, ad humanam naturam applicatur & fit ei peculiaris, ac θεανδρικην ενε γειαν Chriſti propriam efficit.... Ut enim natura divina humanæ Chriſti naturæ conjungitur, nec ex eo ſequitur totam ipſam Trinitatem uniri, etſi tota ipſa natura Trinitatis cum illa ſocietur : ſic operatio toti communis Trinitati cum humanâ operatione committitur; non tamen eodem modo operari Trinitas dicitur, quo Verbum ipſum : eo quòd, non ut perſonis communis eſt tribus, ſed ut proprietate perſonali Verbi modificata eſt operatio iſta, ad humanam ενεργειαν accommodatur.



ARTICLE V.

Le Frere Berruyer ose taxer d'héréſie *cette Vérité Catholique*, *que* l'humanité *en Jeſus-Chriſt* eſt régie, gouvernée, mue, & déterminée par l'impreſſion du Verbe.

LE Frere Berruyer ne ſe contente pas d'ôter au Verbe toute influence ſur l'humanité qu'il a priſe ; il oſe encore taxer *d'héréſie* les Théologiens Catholiques qui n'approuvent pas ſes égaremens. *Cette influence* du Verbe, dit-il, eſt *inalliable avec les principes de la Foi* (1). « C'eſt une héréſie, dit-» il encore (2), d'enſeigner que l'hu-» manité eſt régie, gouvernée, mue, » & déterminée par l'impreſſion du » Verbe.... C'eſt une héréſie, ou plu-» tôt c'eſt un blaſphème de dire, (ſi » on comprend bien ce qu'on dit,) » que le Verbe produit phyſiquement » & efficacement l'obéiſſance de l'hu-» manité. »

(1) Défenſe.... du P. B. contre le Projet, &c. pag. 23.
(2) Ibid. pag. 19, & 20.

Qui ne s'écriera ici avec un Prophéte (1), *malheur à vous qui appellez le mal un bien, & le bien un mal; qui donnez à la lumiere le nom de ténébres, & aux ténébres le nom de lumiere; qui faites passer pour doux ce qui est amer, & pour amer ce qui est doux!*

Si ce que ce nouveau Docteur accuse *d'héréfie* & de *blasphème*, l'étoit en effet; tous les Peres de l'Eglise qui ont enseigné cette sainte Doctrine, auroient donc été des *hérétiques*, & des *blasphémateurs*, & ils auroient donné aux Fidéles le poison de l'erreur pour le breuvage salutaire de la vérité! L'illustre M. Bossuet auroit donné des leçons *d'hérésie* & de *blasphème* à M. le Dauphin, ayeul du Roi; lorsque dans son *discours*, si généralement estimé, *sur l'Histoire universelle*, il parle ainsi (2): « En J. C. le Verbe préside à tout, » tient tout sous sa main, ... domine » en tout & par-tout la nature qui lui » est unie.... En J. C. l'homme est » absolument soumis à la direction in-

(1) *Isai. V.* 20. Væ qui dicitis malum bonum, & bonum malum: ponentes tenebras lucem & lucem tenebras: ponentes amarum in dulce, & dulce in amarum.

(2) 2. part. art. 6.

» time du Verbe.... Tout ce qu'il » pense, tout ce qu'il veut, tout ce » qu'il dit, tout ce qu'il cache au de» dans, tout ce qu'il montre au dehors, » est animé par le Verbe, conduit par » le Verbe, digne du Verbe! » Saint Thomas dont la doctrine angélique a reçu de si grands éloges des Souverains Pontifes, & qui assurément *comprenoit bien ce qu'il disoit*, auroit aussi inculqué *l'hérésie* & le *blasphème* lorsqu'il répéte si souvent, que l'humanité en J. C. est *l'instrument du Verbe*, & qu'elle n'a aucun mouvement qui ne lui soit imprimé par le Verbe (1)!

Faut-il s'étonner après cela que malgré l'approbation que l'Eglise a donnée tant de fois à la doctrine de ce saint, le Frere Berruyer n'en témoigne que du mépris? il ne peut souffrir surtout de lui entendre dire que *l'humanité de J. C. est l'instrument du Verbe.* Il demande (2) *quel sens catholique* on peut donner à ces paroles. A l'autorité si bien établie de l'Ange de l'Ecole, il ne rougit pas d'opposer celle de Sua-

(1) Voyez plusieurs textes de saint Thomas cités ci-dessus, art. 1. pag. 133. 134. 137. 138.

(2) Défense .... contre le projet, &c. pag 64. & 65.

rès ; & tout glorieux d'avoir pour lui, à ce qu'il croit, ce Théologien de ſa Société : « Voilà, s'écrie-t-il (1), la » Théologie de ſaint Thomas expli- » quée (que ne diſoit-il plutôt, corrigée & réformée) « par le célébre » Suarès, que tout Catholique reſpecte » comme le plus grand Scholaſtique » de ſon ſiécle. »

Vit-on jamais tout à la fois plus de hardieſſe avec plus de foibleſſe ? Qu'on loue, ſi l'on veut, les Ecrits de Suarès ; qu'on diſe qu'il a exercé ſes talens ſur preſque toutes les matieres Théologiques ; qu'on ajoute qu'il a brillé parmi les Scholaſtiques de ſa Société, & qu'il s'y eſt acquis un grand nom : nous n'y trouverons point à redire. Mais l'Egliſe ne s'eſt pas déclarée en faveur des Ecrits & des ſentimens de Suarès, comme elle l'a fait en faveur de la doctrine de ſaint Thomas. Elle l'a laiſſé dans la foule de tant d'autres ſcholaſtiques modernes, dont elle n'approuve les ſentimens, qu'autant qu'ils ſe trouvent conformes à l'Ecriture, à la Tradition & aux ſaints Peres. Exiger

(1) Ibid. pag. 66.

que *tout Catholique respecte le célébre Suarès comme le plus grand Scholastique de son siécle ;* le mettre en parallele avec saint Thomas, dont la doctrine a été si souvent & si solemnellement autorisée par les Papes & par un grand nombre de sçavans & saints Evêques ; vouloir même que son autorité l'emporte sur celle de ce saint Docteur ; se croire dispensé d'écouter les Peres & les plus célébres Théologiens, dès qu'on croira qu'ils ne s'accordent pas avec Suarès ; le proposer à *tout Catholique* pour la régle & le modéle de ce qu'il faut penser : c'est s'établir de son chef l'arbitre de la Catholicité ; c'est faire injure aux saints Peres, & à l'Eglise qui nous renvoie toujours à leurs Ecrits, & qui les consulte elle-même ; c'est renverser la Régle de la Foi, qui ne permet pas d'embrasser les opinions d'aucun auteur particulier, quel qu'il soit, au préjudice de ce qui a été cru & enseigné dans tous les lieux, dans tous les tems & par tous les saints Docteurs, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.*

ARTICLE VI.

Le Frere Berruyer prétend que les actions de Jesus-Christ sont simplement dignifiées, *& non* produites par le Verbe, *& qu'on ne les lui attribue que par une pure dénomination* ou attribution Logicale. *Erreur & illusion de cette doctrine.*

SI le Verbe ne produit pas les actions humaines en J. C., s'il n'a aucune influence physique sur l'humanité qui lui est unie, s'il est même incapable de rien opérer au dehors, comme les Freres Hardouin & Berruyer le prétendent: en quel sens consentent-ils donc à lui donner le titre de principe *quod?* A-t-on jamais donné le nom de *principe*, à ce qui n'a ni influence, ni opération, à ce qui est même incapable d'aucune action? N'est-ce pas tromper indignement les Fidéles, que de respecter en apparence les termes destinés à exprimer les vérités Catholiques, tandis qu'on en rejette la propre & unique signification?

Le Frere Berruyer répond (1) qu'on attribue au Verbe la dénomination

(1) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *quæst.* 1. *pag.* 21. Verum equidem est, omnes compositi actiones & passiones ad personam pertinere, & *in prædicatione logicâ* personæ tribui, eoque sensu Theandricas dici posse actiones aut passiones liberas & meritorias Jesu Christi, quòd à naturâ humanâ tanquam à principio effectivo proficiscantur, simulque à Personâ Christi Divinâ ad meriti infinitudinem eleventur. *Ibid. quæst.* 2. *pag.* 53. A Verbo operationes & passiones accipiunt quod sint valoris infiniti, & Dei operationes passionesque verè denominentur, quoniam in *prædicatione logicâ* passiones & actiones sunt suppositorum seu personarum. *Ibid. pag.* 97. De actionibus Christi aut passionibus cùm sermo instituitur, subjectum logicum omnis vel denominationis, vel propositionis, Verbum est, seu persona in quâ Christus subsistit. [C'est s'exprimer très-mal. L'humanité de Jesus-Christ subsiste dans la Personne du Verbe ; mais Jesus-Christ ne subsiste pas dans la Personne du Verbe : il est le Verbe même en qui l'humanité subsiste. C'est la différence essentielle qu'il y a sur ce point entre les *termes abstraits*, qui expriment les natures, & les *termes concrets* qui expriment la personne.]

Défense .... contre le Projet d'Instr. Past. pag. 31. Comme la nature est essentiellement d'une personne, à laquelle toutes les opérations sont attribuées *in prædicatione logicâ ;* autant qu'il est vrai de dire que la nature ne tient point de la personne la qualité de cause physique de ses actions. [*C'est comme si l'on disoit qu'une nature ne tient pas de sa subsistance actuelle & de sa maniere d'être la qualité de principe physique de ses actions ; ce qui est de la derniere absurdité.*] Autant est-il vrai ..... qu'en Jesus-Christ les actions de l'humanité, subsistante dans une Personne Divine, sont d'un mérite & d'un prix infini, puisqu'elles sont les actions de l'humanité d'un Dieu. [*Quel circuit ! Pourquoi ne pas dire, comme tous les Catholiques, puisqu'elles sont les actions d'un Dieu agissant par l'humanité qu'il a rendu sienne ?*] *Ibid.*

de principe *quod*, 1. parce qu'il est d'usage que les actions soient attribuées au suppôt ou à la personne par une attribution logicale, *prædicatione logicâ*. 2. Parce qu'encore que le Verbe n'influe point dans la production des actions de l'humanité, il les *dignifie* cependant & les *divinise*.

Ne nous laissons pas éblouir par de

pag. 37. Selon le P. Berruyer, la Personne du Verbe est le principe dignifiant, ou le principe *quod* de toutes les actions & de toutes les passions du composé. *Ibid. pag.* 39. Le Verbe est le principe qui dignifie & qui divinise toutes les actions de Jesus-Christ; parce qu'il est la Personne de l'humanité, qui en est le principe physique & effectif. *Ibid. pag.* 71. Ce n'est point l'influence physique de la personne, mais sa dignité & son union intime avec la nature, qui donne le prix aux actions du composé. *Ibid. Examen du Précis*, *pag.* 101. Le Verbe est le principe *quod* auquel s'attribuent, *in prædicatione logicâ*, toutes les actions du composé, parceque les actions, aussi-bien que les passions du composé sont de la personne: *actiones sunt suppositorum.* LE VERBE N'EN PRODUIT AUCUNE comme principe effectif: IL LES DIVINISE TOUTES comme principe *quod* ou comme personne divine à qui elles appartiennent. *Ibid. pag.* 133. Cet Auteur [le P. Berruyer] a distingué avec tous les Théologiens le principe *quo* & le principe *quod*: [*oui; mais en prétendant que le principe* quod *n'est principe de rien, & ne produit rien.*] .... Il n'est donc pas vrai .... que, selon le P. Berruyer, la Personne du Verbe ne produit aucune des actions de Jesus-Christ. Elle n'en produit aucune comme principe *quo*. ELLE LES DIVINISE TOUTES comme principe *quod*. [*Remarquez qu'il ne dit pas que le Verbe les produise comme principe* quod, *mais simplement qu'il les divinise. Or, diviniser, dans sa pensée, n'est pas produire.*]

grands mots, qui ne signifient rien dès qu'on les dépouille de leur sens propre & unique. Il n'est d'un usage universel d'attribuer à la personne les actions qui s'operent par les natures, comme le Frere Berruyer est forcé d'en convenir, que parce que c'est une vérité généralement reçue, que la personne est en effet le principe de ces actions. Ce n'est pas par une façon de parler impropre ou arbitraire, que l'on dit que l'homme est le principe de toutes les actions qui s'operent par son ame & par son corps. Ce langage dicté par la nature même, est fondé sur ce que l'ame & le corps étant unis physiquement dans la personne de chaque homme, la plus exacte vérité exige qu'on pense & qu'on parle ainsi. Il en est de même à proportion de J. C. Comme ce n'est point par une simple dénomination, ni par une pure *attribution logicale*, mais très-réellement, que le Verbe s'est fait chair; ce n'est pas non plus, dit le P. Thomassin de l'Oratoire (1),

(1) *Thomass. tom.* 2. *Theolog. Dogm. lib.* 4. *de Incarnatione, cap.* 14. *num.* 4. & 5. Unus idemque cùm sit Deus & homo, non verbo tenùs, sed ipsâ re,

par une ſimple dénomination, ni par une pure *atttibution logicale*, mais très-réellement, que le Verbe fait chair eſt le principe de toutes les actions de ſon humanité. Tout ce qui appartient à la nature humaine en J. C., appartient phyſiquement au Verbe, & non pas ſimplement dans un ſens moral; parce que l'union de l'humanité avec le Verbe, n'eſt pas une ſimple union morale, mais une union phyſique, ſubſtantielle & hypoſtati-

ſua facit eſſe unius, ſibique conſequenter uni attribui jubet quæcumque alter utrius naturæ ſunt. Sicut unus ex animâ & corpore compactus homo cùm ſit, tùm quæ animæ ſunt, tùm quæ corporis ornamenta, ei uni promiſcuè tribuimus, non logicâ tantùm & verbali licentiâ, ſed jure Phyſico ſubſtantivoque dominatu Ejus enim unius phyſicè propria ſunt, quæcumque vel animæ vel corporis ſunt..... Ex quibus emergit, cùm qui Deus æternus erat, verus homo factus eſt, tam verè & phyſicè ejus eſſe eique tribui totam hominis ærumnarum & paſſionum ſeriem, quàm verè & phyſicè homo eſt. Nam pati morique, & alia id genus, hominis naturæ & nomini implicata infixaque nunc indivulsè ſunt. Unde pati & mori, non verbo, ſed re tribuitur ei, qui non verbo, ſed reipsâ homo eſt. Et viciſſim homo Deificatus eſt, homo, inquam, non voce nudâ, ſed rei proprietate, Deificatur, & naturaliter, ſubſtantivèque Deus eſt. Ergo non affectatâ verborum gloriâ, ſed ſimplici veritatis jure homo iſte ſua habet, ſibique tribui poſcit, quæcumque Dei ſunt.... Ita ergo humana Deo, Divina homini omnia, non canoras nugas, ſed rerum ſimplicem veritatem ſecuti, aſſignamus.

que. Tout ce que J. C. Homme fait; c'est le Verbe qui le fait; parcequ'en vertu de cette union personnelle, le Verbe est véritablement Homme & que l'Homme est véritablement le Verbe.

Par la même raison, il n'est vrai de dire que le Verbe *dignifie* & *divinise* les actions humaines de J. C., que parcequ'il les produit réellement par son humanité, & qu'il en est véritablement le principe. Si ces actions n'avoient pour principe physique & effectif que l'humanité seule sans aucune influence du Verbe, elles seroient purement humaines & totalement étrangeres au Verbe. On ne pourroit les appeller Divines, ni leur attribuer une valeur & un mérite infinis, que dans un sens impropre, par une pure dénomination ou attribution extrinseque. Pour être véritablement & intrinsequement des actions Divines & d'un prix infini, il faut que le principe qui les produit soit divin, qu'elles soient les actions d'un Dieu, que ce soit le Verbe qui les produise. En un mot, le Verbe ne donne un

mérite

mérite infini aux actions de son humanité, que parceque c'est lui qui les produit par son humanité.

Ajoutons encore une autre réflexion. Supposé que le Verbe ne soit pas le principe *quod* des actions humaines de J. C. en ce sens qu'il les produise ; il s'ensuivra que l'humanité n'est pas simplement le principe par lequel ces actions sont produites, *principium quo*, mais qu'elle est aussi le principe qui les produit, *principium quod ;* & comme, de l'aveu du Frere Berruyer, la qualité de *principium quod*, n'appartient qu'au suppôt ou à la personne, il résultera évidemment par une seconde conséquence, que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, *directè & in recto*, n'est pas moins une personne que l'humanité des autres hommes, & qu'ainsi son union avec le Verbe n'est qu'une union morale & de pure dénomination. C'est à cette impiété que vient aboutir en derniere analyse tout ce que nous avons jusqu'à présent rapporté de ces auteurs.

ARTICLE VII.

Les Freres Hardouin & Berruyer, en soutenant que l'humanité de Jesus-Christ est le principe complet de ses actions, indépendamment de son union avec le Verbe, *sont convaincus d'attribuer à cette humanité sainte une subsistence ou une hypostase propre & indépendante du Verbe.*

QUE dirons-nous de cet autre principe inculqué très-souvent par les Freres Hardouin & Berruyer, & qui renferme lui seul tout le poison du Nestorianisme, sçavoir que l'humanité de Jesus-Christ *est complette en qualité de principe physique de ses actions, indépendamment de son union avec le Verbe?*

Le Frere Hardouin le dit en termes formels (1): « Par ce nom, *Jesus-*

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 249. *col.* 1. Cùm Christi nomine intelligi oporteat principium agendi completum & merendi, & quidem *absque Verbo.*
Ibid. in cap. 4. *adnot. ad v.* 22. *pag.* 268. *col.* 1.

» *Christ*, dit-il, il faut entendre un » principe complet, capable d'agir & » de mériter indépendamment du » Verbe, *& quidem absque Verbo*; & » ce principe, c'est son humanité tou- » te seule. »

Cette erreur est encore plus développée par son Disciple : « La nature » humaine de J. C., dit le Frere Berruyer (1), est completée à la vérité » en genre de personne par l'union » hypostatique du Verbe; mais cette » même nature humaine n'est pas com- » pletée par l'union hypostatique du » Verbe, en qualité de principe qui » produit ses actions, celles même qui » sont surnaturelles (*) ..... Ainsi le

Vox ea est humanitatis solius ABSQUE VERBO completæ in ratione principii *quo* elicitivi omnium in Christo actuum.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæst. 1. pag. 21. & 22.* Ratio à priori est, quòd natura Christi humana completur quidem per hypostaticam Verbi unionem in ratione personæ, ... non completur autem per unionem Verbi hypostaticam eadem Christi natura in ratione principii actiones suas, etiam supernaturales, producentis .... adeo ut Verbum sub reduplicatione complentis & terminantis naturam Christi humanam, conferat quidem ad valorem infinitum actionum & passionum Christi earumque dignitatem ; ad complementum autem naturæ Christi humanæ, in ratione principii agentis, & actiones suas, sivè physicè, sive supernaturaliter producentis, nihil omninò conferat.

(*) Ces mots, *etiam supernaturales*, qui revien-

» Verbe, consideré en tant qu'il com-
» plete & qu'il termine la nature hu-
» maine de J. C., contribue à la vérité
» à la dignité & à la valeur infinie des
» actions & des souffrances de J. C.;
» mais il ne contribue absolument en
» rien, *nihil omnino conferat*, à com-
» pleter la nature humaine de J. C. en
» qualité de principe agissant & pro-
» duisant soit physiquement soit sur-
» naturellement ses actions. » On trouve la même chose répétée en plusieurs autres endroits de ses Dissertations & de ses Défenses (1).

Qui ne voit que parler ainsi, c'est attribuer à l'humanité de J. C. une

nent en beaucoup d'autres endroits des Ecrits des Freres Hardouin & Berruyer, supposent, au grand scandale des Chrétiens, que toutes les actions de Notre Seigneur Jesus-Christ, n'étoient pas surnaturelles, mais qu'il en faisoit plusieurs par un motif purement naturel, sans que la charité en fût le principe, ni la gloire de Dieu la fin derniere.

(1) *Ibid. pag.* 23. & 24. Ex unione hypostaticâ humanitatis Christi cum personâ unâ divinâ existit humanitas Verbo completa, quæ sola principium est effectivum, ALIUNDE COMPLETUM in ratione principii, & subjectum per se actionum omnium & passionum.

Défense...., du P. B. contre le Projet, &c. Respons. ad adnot. pag. 193. Non completur per unionem Verbi hypostaticam natura humana Christi in ratione principii actiones suas, etiam supernaturales, producentis.

ſubſiſtence & une hypoſtaſe qui lui ſoit propre, & qui la mette en état d'agir indépendamment de la ſubſiſtence & de l'hypoſtaſe du Verbe ? Car, comme nous l'avons déja dit après le P. Petau (1), c'eſt un principe conſtant qu'aucune nature n'eſt capable de produire la moindre action, à moins qu'elle ne ſubſiſte actuellement, & qu'elle n'ait ſa maniere d'être & d'exiſter qui la détermine, & qui la conſtitue dans ſon état phyſique. Or il eſt de foi que la nature humaine en J. C. n'a de ſubſiſtence, de maniere d'être & d'exiſter actuellement, que dans le Verbe, & par le Verbe. C'eſt même en cela que conſiſte proprement le Myſtère de l'Incarnation & l'union hypoſtatique. D'où il réſulte que cette humanité ſainte n'eſt capable de faire aucune action qu'en conſéquence & dépendamment de ſa ſubſiſtence dans le Verbe. Par conſéquent, vouloir qu'indépendamment de ſon union avec le Verbe, l'humanité de J. C.

(1) *Petav. tom.* 5. *lib.* 8. *cap.* 10. *num.* 12. Nulla, niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam : & priùs definiri & terminari illam oportet, certâque conſiſtendi proprietate devinciri, quàm functionem ullam præſtare poſſit.

ſoit completée en qualité de principe agiſſant, & pourvue de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour agir; vouloir que le complement qui la met phyſiquement en état d'agir, lui vienne d'ailleurs que de cette union, *ALIUNDE completa in ratione principii;* vouloir enfin que ſon union avec le Verbe ne contribue abſolument en rien à la rendre le principe effectif & productif de toutes ſes actions, *nihil omnino conferat;* c'eſt prétendre en termes équivalens que l'humanité de J. C. a ſa maniere d'être, ſon état, ſon actualité, en un mot ſa ſubſiſtence propre indépendamment de la ſubſiſtence du Verbe: ce qui eſt manifeſtement hérétique & Neſtorien.

Diſons plus: vouloir que, même ſans le Verbe, *& quidem abſque Verbo*, l'humanité de J. C. ſoit le principe complet de ſes actions & de ſes mérites, c'eſt prétendre qu'elle agit à part & ſéparément du Verbe: & comme nulle nature ne peut agir qu'elle ne ſoit actuellement ſubſiſtante, il s'enſuivra que l'humanité de J. C. agiſſant à part, & ſéparément du Verbe, *abſque Verbo*, a auſſi une ſubſiſtence à part

& séparément du Verbe. Sa subsistence dans la Personne du Verbe (supposé qu'il pût encore en être question dans une si énorme Théologie) ne sera donc qu'un titre honorifique dont cette humanité sainte aura été décorée. Ce sera une pure dénomination accidentelle & extrinseque, qui ne l'affectera pas substantiellement, & qui ne constituera pas sa maniere d'être physique & actuelle. Ce sera tout au plus, selon la comparaison dont le Frere Berruyer se sert lui-même, une qualité accessoire, telle que la dignité de Prince ou de fils du Prince (1); dignité qui

(1) Voici l'usage que le Frere Berruyer, ou quelqu'un de ses Partisans fait de cette comparaison. *Défense du P. B. contre le projet d'Instr. Past. p.* 74. » Que le Fils d'un Grand Roi .... fasse des actions héroïques dans le genre moral, ce seront les puissances » humaines & naturelles du Prince .... qui auront été » le principe physique & complet de ces actions. Elles » ne seront pas moins les actions du Prince : elles tireront leur mérite & leur excellence de la dignité » de sa personne, qui n'aura contribué en rien comme principe *quo* à leur production physique. On » sent bien que de pareilles comparaisons .... emportent avec soi de grandes différences ; mais CES » DIFFÉRENCES NE TOMBENT POINT SUR L'OBJET » DE LA COMPARAISON ; elles n'empêchent pas que » la nature des deux côtés ne soit le principe *quo* & » complet des opérations, & que la personne dont » elles sont les opérations, quoiqu'elle ne les ait pas » produites physiquement, ne leur confére sa dignité ..... à raison de l'UNION RÉELLE de la nature

n'entre pour rien dans l'être physique & substantiel de la personne qui en est revêtue, qui la suppose subsistante, & qui n'est en aucune maniere le principe, ni la cause, ni le terme de son hypostase ou de sa personalité. Car quoique, pour désigner un Prince, on se serve quelquefois de cette expression, *la personne du Prince*, tout le monde sçait que ce n'est qu'un langage figuré & métaphorique, qui signifie simplement que la personne dont on parle, est revêtue, par le droit de sa naissance, ou autrement, de la qualité de Prince; qualité purement accessoire à son être physique, & qu'elle pourroit ne pas avoir, sans cesser pour cela d'être la même personne individuelle.

C'est à regret, N. C. F., que nous entrons dans des discussions qui pourront vous paroître un peu abstraites.

» & de la personne dans le même individu. » [Il est visible que l'Auteur donne à la dignité Royale ou à la qualité de Fils de Roi, le nom de *personne*. C'est renverser toutes les idées. La dignité Royale se trouve dans la personne du Roi, mais elle n'est pas la personne même ou l'hypostase du Roi. Si le Verbe n'est la Personne de Jesus-Christ que dans ce sens-là, à quoi réduit-on le grand Mystère de l'Incarnation & de l'unité de personne en Jesus-Christ?]

Mais l'intérêt eſſentiel de l'Egliſe & votre propre utilité nous y obligent. Plus l'eſprit d'erreur varie ſes artifices pour corrompre l'integrité de votre foi ; plus notre miniſtère exige que nous vous découvrions les filets qui vous ſont tendus, & que nous ne négligions rien pour vous préſerver, avec le ſecours de la grace, du malheur de vous y laiſſer ſurprendre.

C'eſt ce même motif qui nous détermine à ne pas laiſſer ſans réponſe un miſérable ſophiſme, par lequel le Frere Berruyer s'efforce en vain d'obſcurcir la lumiere de la vérité. « Une » nature humaine individuelle, dit-il » (1), eſt le principe productif de ſes » opérations indépendamment de la » *taleité* de la perſonne, parce qu'à » quelque perſonne que cette nature » humaine appartienne, elle a tou-

(1) *Ibid. Réponſe à la Réplique*, *pag.* 266. Sic licet argumentari : natura aliqua humana individua, independenter à taleitate perſonæ, eſt principium elicitivum operationum ſuarum, quia, cujuslibet perſonæ ſit, eumdem retinet intellectum, eamdem voluntatem, cæteraſque facultates..... Ergo à vero alienum non eſt dicere, quòd Verbum ſub reduplicatione complentis & terminantis naturam Chriſti humanam, nihil ei conferat in ratione principii agentis, & actiones ſuas ſive phyſicè ſive ſupernaturaliter producentis.

» jours le même entendement, la mê-
» me volonté, & les mêmes facultés....
» Par conséquent ce n'est pas s'écarter
» du vrai, que d'enseigner que le Ver-
» be, en tant qu'il complete & qu'il
» termine la nature humaine de J. C.,
» ne contribue en rien à la rendre prin-
» cipe physique de ses actions. »

Ce raisonneur s'entend-il lui-même, & connoît-il l'état de la question, qu'il a la témérité de traiter? Ne sçait-il pas qu'une nature humaine, & toute autre nature, ne peut exister *individuellement* sans avoir une subsistence individuelle & une maniere d'être propre & déterminée; sans quoi ce ne seroit pas une nature humaine individuelle, mais une nature humaine considérée en général & sans existence actuelle? Toute nature humaine individuelle a nécessairement sa maniere individuelle de subsister. Ou elle subsiste à part, par une subsistence qui lui est propre, & qui en fait, non pas une personne en général, mais telle personne individuelle, *talis*, ou plutôt, *hæc numero persona*: (c'est ainsi que la nature humaine subsiste en chacun de nous) ou bien

elle ſubſiſte dans un autre à qui elle appartient, & qui en ſe l'appropriant, lui donne ſa maniere d'être & d'exiſter : c'eſt ainſi que, par une grace unique & ſans exemple, la nature humaine ſubſiſte dans la Perſonne du Verbe fait chair. Il eſt donc d'une fauſſeté manifeſte, qu'une nature humaine ſoit ou puiſſe être le principe phyſique & complet d'aucune opération indépendamment de ce que cet Auteur appelle *la taleité*, ou *l'hæcceité de la perſonne.* Il faut exiſter avant que d'agir, *priùs eſt eſſe quam operari.* Il faut ſubſiſter actuellement & d'une maniere déterminée, ſoit en ſoi-même, à part, & par ſa propre ſubſiſtence ; ſoit dans un autre à qui on appartienne, pour être en état de faire la moindre action, *nulla, niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam*, dit excellemment le P. Petau. Quand un homme agit, ce n'eſt pas une perſonne en l'air, ou conſidérée en général, mais *telle* perſonne numerique & individuelle, qui agit par ſa nature individuelle. Quand Notre Seigneur J. C. agit, & fait des actions humaines, c'eſt la Perſonne même du Verbe qui

agit par l'humanité qu'il s'est unie, & qui n'a d'action qu'en lui & par lui, comme elle n'a de subsistence qu'en lui & par lui. Bien loin donc que le Paralogisme du Frere Berruyer ou de ses Défenseurs, soit propre à prouver que le Verbe ne contribue en rien à rendre l'humanité de J. C. principe physique de ses actions; il faut conclure tout au contraire, que comme dans chaque homme l'humanité n'est le principe de ses actions, que parce qu'elle subsiste en lui individuellement, de même l'humanité de J. C. n'est capable de produire aucune action, que parce qu'elle subsiste individuellement dans la Personne du Verbe.

Le Frere Berruyer n'a pu se former des idées différentes de celles-là, que parce qu'il ne regarde pas le Verbe comme une personne réelle, ni comme étant substantiellement & proprement la Personne de J. C., mais comme un simple titre accessoire, ou comme une pure dénomination surajoutée à la subsistence propre, physique & actuelle de l'humanité de J. C.; de même à-peu-près, selon sa

comparaiſon, que la dignité Royale, ou la qualité de fils du Roi ſe trouve unie à la perſonne individuelle qui en eſt honorée, & qui a ſa ſubſiſtence phyſique indépendamment de cette qualité. Ce que nous allons voir dans l'Article ſuivant, vous dévoilera de plus en plus cette Doctrine impie.

ARTICLE VIII.

Ces mêmes Auteurs, en prétendant que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été ſanctifiée par les dons ſurnaturels avant que d'être unie au Verbe, ſont de nouveau convaincus d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou hypoſtaſe propre & indépendante du Verbe.

Il s'agit ici d'un autre principe commun aux Freres Hardouin & Berruyer. Ce principe eſt que l'infuſion des dons ſurnaturels dans l'humanité de J. C. a précédé, d'une priorité de nature ou de penſée, ſon union avec le Verbe.

Le Frere Berruyer distingue quatre effets que Dieu a opérés dans la conception de J. C., & voici en quel ordre il les arrange (1). En premier lieu,

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag. 56. & seq.* In iis quæ .... primo conceptionis Christi instanti peracta intelliguntur, ... plura sunt distinguenda. Primum, formatio corporis Christi..... Secundum, creatio animæ Christi humanæ & perfectissimæ, naturalisque ejus cum corpore unio. Tertium, debita, intuitu unionis hypostaticæ humanitatis Christi cum personâ unâ divinâ, omnium donorum infusio & jurium communicatio. Quartum denique, unio physica, realis & substantialis humanitatis Christi, per dona sanctificatæ, cum personâ unâ divinâ, in unitatem personæ, & divinæ consortium naturæ, quæ natura divina à personis divinis realiter non distinguitur.... Si in tertio hæreret effectu [Physica & momentanea actio, ex quâ effectus illi quatuor simul & semel consequuntur] intelligeretur fieri Deus Pater Christi adoptivus, adoptans quidem in Christo, *Virginis Filio, Filium primogenitum*, cæteris fratribus in ipso adoptandis, perfectiorem, sed in eodem perfectionis genere, adeoque Filium adoptivum tantùm, non Filium verum & naturalem..... Sed quoniam actio illa unica, & momentanea.... Ultimò terminatur ad substantialem humanitatis Christi per dona sanctificatæ cum personâ unâ divinâ unionem, ... per illam actionem non denominatur Deus ..... Christi Pater adoptivus. Restat ergo, ut Deus unus & verus, subsistens in tribus Personis, denominetur & sit Pater Christi verus & naturalis per actionem.... quæ humanitatem Christi donis omnibus ornatam, in primo instanti creationis suæ, substantiali unione conjungit cum personâ unâ divinâ, in unitatem personæ, & divinæ naturæ participationem. Quâ unione reali & physicâ receptâ in humanitate Christi, Christus secundùm sanctissimam suam humanitatem in genere subsistendi completam, est & dicitur verus naturalisque Dei Filius, Dei, inquam unius & veri, in tribus personis subsistentis.

dit-il, le corps de J. C. a été produit & formé du ſang de la ſainte Vierge: en ſecond lieu, ſon ame humaine a été créée & unie phyſiquement à ce corps: en troiſiéme lieu, Dieu a rempli cette humanité ſainte de tous les dons ſurnaturels, & lui a communiqué toute ſorte de droits en vue de l'union hypoſtatique qu'elle devoit avoir avec une Perſonne Divine: en quatriéme lieu enfin, *quartum denique*, il a uni cette humanité ainſi ſanctifiée par les dons, *per dona ſanctificatæ*, avec une Perſonne Divine, en unité de Perſonne, & en participation de la Nature Divine.

Suivant cet ordre, l'union hypoſtatique n'a eu lieu qu'après que l'humanité de J. C. a été ſanctifiée par les dons de la grace. « Si l'action de Dieu » s'étoit arrêtée après le troiſiéme effet, ajoute-t-il, Dieu ne ſeroit le » Pere de J. C. que par adoption, & « J. C. ſeroit ſimplement ſon Fils » adoptif & *ſon premier né*, plus parfait à la vérité que les autres qui » devoient être adoptés en lui, mais » dans le même genre de perfection, » & il ne ſeroit pas le fils véritable &

» naturel de Dieu. Mais comme l'ac-
» tion de Dieu s'est terminée enfin à
» unir substantiellement l'humanité de
» J. C., préalablement sanctifiée par
» l'infusion des dons, avec une Per-
» sonne Divine, en unité de Person-
» ne, & en participation de la Nature
» Divine ; il s'ensuit que Dieu n'est
» point appellé le Pere de J. C. sim-
» plement par adoption. Reste donc,
» que Dieu un & véritable, subsistant
» en trois Personnes, soit appellé, &
» soit en effet le Pere véritable & na-
» turel de J. C. par cette action, qui,
» après avoir orné l'humanité de J. C.
» de tous les dons, l'a unie au pre-
» mier moment de sa création avec
» une Personne Divine, en unité de
» Personne, & en participation de la
» nature Divine ; & que par cette
» union reçue dans son humanité,
» J. C. soit appellé & soit en effet,
» selon sa sainte humanité, le Fils vé-
« ritable & naturel de Dieu, de Dieu,
» dis-je, un & véritable, subsistant
» en trois Personnes. »

Nous examinerons dans la Section suivante ce qu'il faut penser de cette prétendue filiation temporelle, par

laquelle ces Auteurs prétendent que l'humanité de J. C. a été faite le vrai & naturel Fils de Dieu un, subsistant en trois Personnes. Il ne s'agit ici que de l'ordre que le Frere Berruyer met entre les différens effets de l'opération Divine, & selon lequel l'humanité de J. C. est supposée avoir été sanctifiée par les dons de la grace avant que d'être unie au Verbe. C'est ce qui lui fait dire encore dans un autre endroit (1), que quand on dit, *l'homme a été fait Fils de Dieu*, cette proposition a pour sujet l'humanité de J. C. ornée de tous les dons, *humanitas Christi donis omnibus ornata :* ce qui suppose que l'infusion des dons de la grace a précédé dans l'humanité de J. C. son union avec une Personne Divine, union par laquelle il prétend qu'elle a été faite le Fils de Dieu. Delà vient enfin que toutes les fois qu'il a occasion de parler des dons accordés à l'humanité de J. C., il n'en parle que comme d'un effet qui a précédé d'une priorité d'ordre ou de nature,

(1) *Ibid. pag.* 73. In illâ propositione *Homo factus est Filius Dei*, *Homo factus est Deo Filius*, subjectum est humanitas Christi donis omnibus ornata.

l'union hypostatique (1). Et en cela, comme à son ordinaire, il ne fait que suivre exactement les leçons du Frere Hardouin (2).

Ne pensez pas que cet arrangement, tout-à-fait contraire à la Doctrine commune des Théologiens, soit fait sans dessein, ou qu'il soit de peu de conséquence. Vouloir que l'humanité du Sauveur ait été remplie des dons de la grace avant que d'être unie au Verbe, c'est manifestement lui attribuer une subsistence propre antérieurement à sa subsistence dans le Verbe. Car c'est un axiome en cette matiere, que comme aucune nature n'est capable d'agir, aucune aussi n'est capable de recevoir aucuns dons, aucuns droits, aucunes prérogatives, si elle n'a une subsistence actuelle, une forme, un état & une maniere d'être dé-

(1) *Ibid. pag.* 101. Sanctissimam Christi humanitatem, ex Virgineo sanguine propagandam, donis ornandam omnibus, & personæ uni Divinæ in tempore conjungendam.

(2) *Hard. in Actus Apost. cap.* 2. *adnot. ad v.* 13. Catholicis Filii nomine in sacrâ scripturâ intelligentibus ipsam quidem humanitatem per se, sed tum insignibus donis instructam, quæ sint ipsa creata & à Divinitate distincta, tum hypostaticè Verbo unitam, ex quo Christus habet ut Filius sit.

terminée. Une nature qui n'a point de ſubſiſtence actuelle & déterminée, n'a point non plus d'exiſtence réelle & individuelle : c'eſt une nature en l'air & purement idéale. Il n'eſt donc pas poſſible de concevoir l'humanité de J. C. comme ornée des dons ſurnaturels antérieurement à ſon union avec le Verbe, ſans la concevoir dès-lors actuellement ſubſiſtante, & individuée par une maniere d'être réelle & déterminée, antérieurement à l'union. Or ſi l'humanité de J. C. antérieurement à ſon union avec le Verbe, a une ſubſiſtence actuelle & individuelle, une maniere d'être réelle & déterminée qui la mette en état d'agir & de recevoir les dons de la grace, il eſt évident qu'elle eſt une vraie perſonne indépendamment de la Proprieté perſonnelle du Verbe, & que ſon union ſubſéquente avec le Verbe n'eſt nullement ce qui conſtitue ſon état phyſique & individuel, mais ne peut plus être qu'une qualité acceſſoire, qu'un titre accidentel & honorifique, qu'une ſimple dénomination.

Le Frere Hardouin l'a fort bien compris : il l'avoue même aſſez fran-

chement. « Par l'humanité de J. C. , » dit-il (1), nous n'entendons pas une » nature humaine considérée séparé- » ment des dons habituels & des gra- » ces actuelles nécessaires pour agir : » nous entendons un individu de la » nature humaine très-abondamment » pourvu & rempli de tous les secours » dont elle a besoin pour produire des » actes convenables à sa nature & à » son ministère. Un pareil individu » peut très-bien être exprimé par le » genre masculin, comme un suppôt » ou une personne. Et en effet, c'est » ainsi que S. Paul l'a considéré, lors- » qu'en parlant de l'humanité de J.C., » il a dit avec vérité & très - propre- » ment, *il a été prédestiné à être le Fils* » *de Dieu ; il a été fait Fils à Dieu.* »

La conséquence saute aux yeux. L'humanité que ces Auteurs préten-

(1) *Hard. in Epist. ad Rom. cap.* 1. *adnot. ad v.* 4. Humanitatis nomine non intelligimus humanam naturam sejunctam à donis habitualibus, gratiisque actualibus ad agendum necessariis ; sed individuum naturæ humanæ iisdem instructissimum & completum in ordine ad actus suæ naturæ suoque muneri convenientes producendos. Quod proinde in prædicatione logicâ instar suppositi masculino genere verè ac propriè dicitur ab Apostolo, *Qui prædestinatus est, Qui factus est ei.*

dent avoir été *faite Fils de Dieu*, eſt, ſelon eux, une humanité préalablement pourvue de tous les dons & de tous les ſecours néceſſaires pour agir ; une humanité qu'on peut exprimer *avec vérité & très-proprement* par *le genre maſculin*, & conſidérer *comme un ſuppôt ou une perſonne.* Or ce n'eſt que par ſon union avec le Verbe, qu'ils prétendent que cette humanité ſainte a été *faite le Fils de Dieu.* Donc, ſuivant leurs principes, antérieurement à l'union, l'humanité de J. C. peut être conſidérée comme une perſonne ; & la conſidérer ainſi, ce n'eſt point s'écarter de la vérité ni de la propriété du langage, *verè ac propriè.*

Que les principes de la ſaine Théologie ſont différens ! Comme la Foi ne connoît point en J. C. d'autre Perſonne, ni d'autre ſubſiſtence que celle du Verbe, les Théologiens concluent que l'union avec le Verbe eſt la ſource, le fondement & le principe de toutes les graces dont l'humanité de J. C. a été remplie dès le premier inſtant de ſa conception. « Les dons de » la grace, dit S. Thomas (1), ſont

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 6. art. 6. Sed contra.*

» quelque chose d'accidentel ; au lieu » que l'union du Verbe avec la nature » humaine s'est faite selon la subsis- » tence, & non pas accidentellement. » Or la subsistence précédé nécessairement tout ce qui n'est qu'accidentel : elle en est la base & le soutien. « La » grace de l'union, dit-il encore (1), » est l'être personnel que Dieu a don- » né gratuitement à la nature humaine » en la Personne du Verbe qui est le » terme de cette union ; mais la grace » habituelle par laquelle la nature hu- » maine a été sanctifiée spirituelle- » ment, est un effet & une suite de » l'union, selon cette parole de Saint « Jean, *Nous avons vu sa gloire, com-* » *me du Fils unique du Pere, plein de*

Gratia est quoddam accidens.... Unio autem Verbi ad humanam naturam, est facta secundùm subsistentiam & non secundùm accidens.... Ergo natura humana non est assumpta mediante gratiâ.

(1) *Ibid. in corp.* Gratia unionis est ipsum esse personale, quod gratìs divinitus datur humanæ naturæ in personâ Verbi, quod quidem est terminus assumptionis : Gratia autem habitualis pertinens ad spiritualem sanctitatem illius hominis, est effectus quidam consequens unionem, secundùm illud Joan. I. *Vidimus gloriam ejus quasi unigeniti à Patre, plenum gratiæ & veritatis.* Per quod datur intelligi, quòd ex hoc ipso quòd ille homo est unigenitus à Patre, [quod habet per unionem] habet plenitudinem gratiæ & veritatis.

» *grace & de vérité :* ce qui fait enten-
» dre que c'est parce qu'en vertu de
» l'union J. C. homme est le Fils uni-
» que engendré par le Pere, qu'il a la
» plenitude de la grace & de la vé-
» rité. »

S. Thomas traite ensuite le Point précis dont nous parlons, & voici ce qu'il enseigne (1) : « L'union de la
» nature humaine avec la Personne
» du Verbe, précéde en J. C. la grace
» habituelle & les dons, non d'une
» priorité de tems, mais d'une prio-
» rité de nature & d'entendement. »
Entr'autres raisons il apporte celle-ci qui doit confondre nos deux Religieux & leurs Partisans : « La grace habi-
» tuelle a pour fin les bonnes actions.
» Or il n'y a que les suppôts & les in-
» dividus qui soient capables d'agir.
» Ainsi les actions, & par conséquent

(1) *Ibid. quæst. 7. art. 13. in Corp.* Unio humanæ naturæ ad Divinam Personam ..... præcedit gratiam habitualem in Christo, non ordine temporis, sed naturæ & intellectus.... Tertia ratio hujus ordinis sumi potest ex fine gratiæ. Ordinatur enim ad bene agendum. Actiones autem sunt suppositorum & individuorum. Unde actio, & per consequens gratia ad ipsam ordinata, præsupponit hypostasim operantem : hypostasis autem non præsupponitur in humanâ naturâ ante unionem.... Et ideo gratia Unionis secundùm intellectum præcedit gratiam habitualem.

» la grace habituelle qui s'y rapporte » comme à sa fin, supposent une hy- » postase (ou une personne) capable » d'agir. Or il n'y a pas d'hypostase » dans la nature humaine de J. C. » avant son union avec le Verbe.... » Il faut donc conclure que la grace » de l'union précéde d'une priorité » d'entendement, l'infusion de la » grace habituelle. »

Faites attention, N. C. F., à l'évidence & à la force de cette preuve, & jugez si les Freres Hardouin & Berruyer, qui veulent que l'infusion de la grace & des dons, ait précédé dans l'humanité de J. C. son union avec le Verbe, ne sont pas convaincus par cela même, d'attribuer à cette humanité sainte une subsistence ou une hypostase, indépendamment de son union avec le Verbe : ce qui est le pur Nestorianisme : *Hypostasis non præsupponitur in humanâ naturâ ante unionem.*



ARTICLE

ARTICLE IX.

Selon les Freres Hardouin & Berruyer, la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt ne procéde pas phyſiquement du Verbe, mais de l'humanité. Conſéquence de cette doctrine, & Récapitulation de toute cette Section.

IL faut dire des ſouffrances de J. C. ce que nous avons dit de ſes actions; d'autant plus que dans ſes ſouffrances J. C. n'a pas été purement paſſif, mais qu'il y a coopéré par un mouvement très-libre de ſa volonté. *Il a été offert parce qu'il l'a voulu*, dit le Prophéte Iſaïe (1). Il n'a été attaché à la Croix & il n'eſt mort, que parce qu'il l'a voulu, quand il l'a voulu, comme il l'a voulu, ayant également en *ſa puiſſance de donner ſa vie, & de la reprendre enſuite* (2).

Comme les Freres Hardouin & Berruyer ſoutiennent qu'il n'y a que l'humanité ſeule en J. C. qui ſoit le prin-

(1) Iſ. L. 3. 7.
(2) Joan. IX. 18.

cipe de ses actions, ils prétendent de même que c'est elle seule qui a souffert & non la Personne du Verbe : *Sola humanitas fuit receptivum passionum.* « Il est impossible, dit le Frere » Berruyer dans ses *Défenses* (1), de » concevoir comment, dans un sens » Catholique, la satisfaction de J. C. » procéde physiquement de la Person- » ne du Verbe. »

Ce qui ne lui paroît pas même susceptible d'un sens Catholique, est cependant une vérité de Foi, expressément définie contre l'hérésie de Nes- » torius. « Si quelqu'un ne confesse » pas, » dit S. Cyrille d'Alexandrie dans ses anathématismes adoptées par le Concile général d'Ephese (2), « que » DIEU LE VERBE a souffert dans la » chair, qu'il a été crucifié dans la » chair, & qu'il est mort dans la chair, » qu'il soit anathème. » La Divinité

(1) *Défense contre le Projet, &c. Responsa ad annotat. pag.* 207. Impossibile intellectu & dictu est quomodo in sensu Catholico satisfactio Christi .... procedat physicè à Verbo tanquam à principio Physico eliciente.

(2) *S. Cyrill. Alex. in fine Epist.* 3. *ad Nestor. anathemat.* 12. Si quis non confitetur DEUM VERBUM carne passum esse, & carne crucifixum & carne mortem gustasse, anathema sit.

étant essentiellement immuable & impassible, à Dieu ne plaise que nous pensions que le Verbe a souffert dans sa Nature Divine : mais le Verbe s'étant incarné, il est aussi certain qu'il a souffert & qu'il est mort dans sa nature humaine, qu'il est certain qu'il s'est véritablement fait homme, & que son humanité sainte a été crucifiée, & a éprouvé la mort. Ce qui fait dire à S. Thomas (1), que « la Passion » de J.C. appartient à la Personne Di- » vine de J.C. à raison de sa nature » passible. Les souffrances de J. C., » dit-il encore (2), étoient soumises » à sa volonté (humaine); mais sa » volonté (humaine) étoit régie & » conduite par la sagesse Divine, » c'est-à-dire par le Verbe.

Les Livres saints ne s'expriment pas autrement. Saint Paul ne dit pas que Dieu n'a pas épargné l'humanité de son Fils; il dit que Dieu *n'a pas épargné*

(1) *S. Thom. part.* 3 *q.* 6. *art.* 12. *in Corp.* Pertinet Passio Christi ad suppositum Divinæ naturæ, ratione naturæ passibilis assumptæ, non autem ratione divinæ naturæ impassibilis.

(2) *Ibid. art.* 9. *in corp.* Passio Christi subjecta erat ejus voluntati : voluntas autem ejus regebatur divinâ sapientiâ.

son propre Fils, mais qu'il l'a livré à la mort *pour nous tous*(1). Il dit que *Dieu*, en la Personne du Verbe fait chair, *s'est acquis son Eglise par son sang* (2). Saint Jean dans l'Apocalypse a vu J. C. dans le Ciel avec l'éclat & l'appareil d'un vainqueur, *vêtu d'une robe teinte de sang*, symbole de la mort sanglante qu'il a soufferte, & par laquelle il a triomphé du Démon, du péché & de la mort; *& son nom*, dit-il, est *le Verbe de Dieu*, *ET VOCATUR NOMEN EJUS VERBUM DEI* (3). Toutes les Ecritures sont pleines de semblables expressions.

C'est sur ce fondement que notre confiance en la Passion du Dieu Sauveur ne doit point avoir de bornes. Si la satisfaction de J. C. n'avoit procedé que de son humanité seule, si le Verbe n'en avoit pas été le principe, elle ne seroit qu'une satisfaction purement humaine & d'un mérite fini. Sa valeur n'est infinie, que parce que c'est la satisfaction d'un Dieu; & elle n'est véri-

(1) *Rom. VIII.* 32. Proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.

(2) *Act. XX.* 28. Regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

(3) Apocal. XIX. 13.

tablement la ſatisfaction d'un Dieu, que parce qu'elle procéde phyſiquement du Verbe, agiſſant & ſouffrant dans ſa nature humaine pour la rédemption des hommes.

Réuniſſez maintenant, N. C. F., tout ce que nous avons rapporté dans cette Section des commentaires des Freres Hardouin & Berruyer, & jugez ſi ces Religieux reconnoiſſent ſincerement le Myſtère de l'Incarnation & de l'unité de Perſonne en J. C.

Croit-on véritablement le Myſtère de l'Incarnation, quand on ſoutient que les Perſonnes Divines *ſont incommunicables ad extra ;* que le *Pere éternel n'a point envoyé ſon Fils unique dans le monde ;* que le Verbe en J. C. *fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de ſes propriétés perſonnelles ;* qu'il *ne s'eſt nullement abaiſſé ni anéanti par l'Incarnation ;* qu'il *ne s'eſt point manifeſté aux hommes ;* qu'il *n'a point habité parmi nous ?*

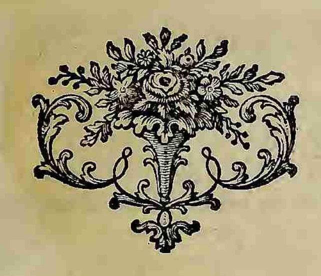
Confeſſe-t-on de bonne foi l'unité de Perſonne en J. C., quand on prétend que *Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu le Fils ;* quand on repréſente ſans ceſſe ſon humanité comme une perſonne

ſubſiſtante par elle-même ; quand on ſoutient que ce n'eſt point s'écarter de la vérité, que de conſidérer cette humanité ſainte comme un ſuppôt ou une perſonne, *inſtar ſuppoſiti aut perſonæ ;* quand on diſtingue en J. C. deux *moi*, & deux *Fils de Dieu ;* quand on nie que J. C. & le Verbe ſoient le *même ſujet*, la même Perſonne ; quand on fait parler J. C. comme une perſonne humaine qui ſe diſtingue ſoi-même de la Perſonne du Verbe ?

Enfin reconnoît-on véritablement que l'humanité de J. C. n'a de ſubſiſtence que dans la Perſonne & par la Perſonne du Verbe, quand on enſeigne qu'elle *agit toute ſeule ;* qu'elle agit *ſans la direction & l'impreſſion du Verbe ;* qu'elle eſt le *principe complet de toutes ſes opérations indépendamment de ſon union avec le Verbe ;* qu'elle n'a été unie au Verbe qu'après avoir été ſanctifiée & ornée des dons de la grace ; que *le Verbe ne produit phyſiquement aucune des actions de J. C.*, qu'il *n'y influe pas plus* perſonnellement que *le Pere & le Saint-Eſprit ;* que *la ſatisfaction de J. C. ne procéde phyſiquement* que de ſon humanité ; que

c'eſt même *une héréſie* de dire ou de penſer que *l'humanité* en Jeſus-Chriſt *ſoit régie, gouvernée, mûe & déterminée par l'impreſſion du Verbe.*

Telles ſont les leçons & les expreſſions de ces nouveaux Maîtres. Neſtorius, juſtement frappé des anathèmes de l'Egliſe, a-t-il jamais vomi ſi ouvertement un auſſi grand nombre de blaſphèmes ?



TROISIÉME SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

LA Divinité de Notre - Seigneur Jesus - Christ attaquée en toutes manieres par les Freres Hardouin & Berruyer, & vengée contre leurs attaques.

CHAPITRE PREMIER.

Que le Dogme de la Divinité de Jesus - Christ est un des principaux fondemens de la Religion. Trois sortes d'héréfies qui l'ont attaqué. Voie que les Freres Hardouin & Berruyer prennent pour le combattre.

NOUS croirions insulter à votre religion, N. T. C. F., si nous entreprenions de vous prouver la Divinité de Notre Seigneur J. C. La foi de ce Dogme sacré est profondément gravée dans vos esprits & dans vos cœurs.

C'eſt par elle que vous êtes Chrétiens. Vous l'avez ſucée avec le lait dans le ſein de l'Egliſe Catholique votre Mere. Vous en faites profeſſion tous les jours par la récitation des Symboles. L'enſeignement unanime de vos Paſteurs, les Offices publics de l'Egliſe, le Nouveau Teſtament que vous avez entre les mains, l'adoration que vous rendez à J. C. réſidant dans le Ciel & réellement préſent dans l'Euchariſtie, les prieres que vous lui adreſſez comme à votre Dieu, celles que vous adreſſez à Dieu le Pere par lui dans l'unité du Saint-Eſprit, tout, en un mot, vous confirme dans cette ſalutaire croyance.

Tous les Saints que nous honorons, ont vécu de cette Foi, & nous l'ont tranſmiſe comme la voie pour aller à Dieu & pour être ſauvé. Donner atteinte à cette vérité, c'eſt attaquer l'eſſence même du Chriſtianiſme : c'eſt changer toute l'économie de la Religion : c'eſt donner lieu de taxer d'idolatrie tous les Fidéles de tous les ſiécles, qui ont adoré J. C. comme un même Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit.

Faut-il donc s'étonner que l'ennemi

du salut ait fait dans tous les tems, & qu'il fasse encore de nos jours tous ses efforts pour corrompre notre Foi sur un point si important ? Une foule d'hérésies sorties de l'abîme, l'ont attaqué en différens siécles & sous trois principales formes différentes.

1. La plus connue parmi les anciennes hérésies est celle d'Arius, Prêtre d'Alexandrie, dont les Sectateurs ont long-tems causé de si grands troubles dans l'Eglise. Il reconnoissoit que J. C. est le Verbe fait chair, mais il nioit la Divinité du Verbe & sa consubstantialité avec le Pere. Qu'entendoit-il donc par le Verbe ? C'est une question sur laquelle ses Disciples se sont partagés. La plûpart d'entr'eux, à l'exemple d'Arius lui même, prétendoient que le Verbe est la plus parfaite de toutes les créatures. Dieu, disoient-ils, l'a produit au commencement du monde avant ses autres ouvrages, & s'en est servi comme de ministre dans la création & l'arrangement de l'Univers. D'autres, comme nous le verrons, s'en formoient une idée différente : mais tous se réunissoient à soutenir que le Verbe n'est pas le Fils de Dieu,

coéternel & consubstantiel au Pere : d'où il s'ensuivoit que J. C. n'est pas véritablement Dieu, quoique ces hérétiques lui en donnassent le nom.

C'est pour proscrire à jamais cette héréſie, & pour ne lui laisser aucune ressource ni aucun moyen d'échapper, que le premier Concile général tenu à Nicée en Bithinie, a dressé le Symbole qui se dit à la Messe, dans lequel nous confessons que *Notre-Seigneur Jesus-Christ* est *le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les siécles : Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu : engendré & non fait : consubstantiel au Pere : & par qui toutes choses ont été faites.*

2. Nestorius, Patriarche de Constantinople, condamné par le Concile général d'Ephèse au cinquiéme siécle, a attaqué d'une autre maniere la Divinité de J. C. Il confessoit la Trinité des Personnes Divines, leur parfaite égalité & leur consubstantialité ; mais, comme nous l'avons dit, il ne croyoit pas que le Verbe, seconde Personne de la Trinité, se soit véritablement incarné ; & distinguant J. C. de la Personne du Verbe, il admettoit réel-

lement deux personnes en J. C. Le Christ, selon cet Héréfiarque, est uni intimement au Verbe: le Verbe habite en lui comme dans son temple: il l'a rempli de sainteté & de grace: il l'associe à sa puissance, à son autorité, à tous ses droits: il veut qu'on lui rende le même honneur & le même culte qu'à lui-même; mais avec tout cela le Christ n'est pas le Verbe. Par-là, quoique Nestorius reconnût la Divinité du Verbe, il nioit réellement la Divinité de J. C.; & cependant il ne refusoit pas de l'appeller Dieu, & il prétendoit qu'il faut l'adorer d'un même culte de latrie conjointement avec le Verbe.

3. Dès les premiers tems du Christianisme, la Divinité de J. C. avoit été attaquée d'une maniere plus grossierement impie par les infâmes héréfies de Carpocrates, de Cérinthe & d'Ebion, qui disoient ouvertement que J. C. n'est qu'un pur homme. Les Peres nous apprennent que c'est à l'occasion de cette impiété que S. Jean a écrit son Evangile, où il s'est appliqué particulierement à fournir à l'Eglise des armes invincibles pour la

défenſe de ce Dogme ſacré. Paul de Samoſate Patriarche d'Antioche au troiſiéme ſiécle, & Photin Evêque de Syrmich au quatriéme, ont renouvellé les mêmes blaſphêmes, & ont été condamnés en pluſieurs Conciles.

Enfin dans ces derniers ſiécles, les Sociniens, funeſte réjetton des Sectes de Luther & de Calvin, ont recueilli tout le venin de ces anciennes héréſies. Ennemis déclarés de tous les Myſtères, & en particulier de ceux de la Trinité & de l'Incarnation, ils ne reconnoiſſent en Dieu qu'une ſeule Perſonne, & regardent J. C. comme un pur homme, qui n'a commencé d'exiſter qu'au moment de ſa naiſſance de la Vierge Marie. Malgré cela néanmoins, ils l'appellent le Fils unique de Dieu, à raiſon de la maniere miraculeuſe dont ſon corps a été formé par l'opération du Saint-Eſprit. Ils lui donnent même le nom de *Dieu* & de *vrai Dieu*, en ce ſens qu'il eſt, diſent-ils, l'envoyé de Dieu, & ſon Lieutenant auprès des hommes, & qu'à ce titre Dieu lui a communiqué ſa ſcience, ſa puiſſance, ſon autorité & ſa Nature Divine, autant qu'une créa-

ture en est capable. Socin lui-même crioit à la calomnie, quand on lui reprochoit de nier la Divinité de Jesus-Christ. « C'est une fausseté manifeste, disoit-il (1), que nous soutenions ouvertement que J. C. n'est » pas vrai Dieu. Nous faisons une » profession publique du contraire; » & nous enseignons en quantité d'E- » crits publiés, tant en Latin, qu'en » Polonois, que J. C. est vrai Dieu. »

Vous comprenez par-là, N. C. F., combien cette vérité est essentielle à la Religion, & combien elle a toujours été gravée dans l'ame de tous les Chrétiens; puisque ceux mêmes qui ont osé la combattre, les Ariens, les Nestoriens, & les Sociniens eux-mêmes, n'ont pu s'empêcher de lui rendre du moins une apparence d'hommage.

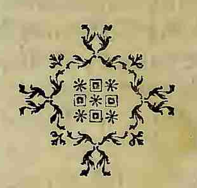
Ces trois sortes d'hérésies aboutissent toutes au même terme, mais par des routes différentes. Arius admettoit l'Incarnation du Verbe; mais il nioit

(1) *Socinus in Respons. ad quatuor priora capita Wieki, tom. 7. pag.* 539. Apertè falsissimum est nos palàm affirmare Christum non esse verum Deum: immò contrarium publicè profitemur, & in nostris tam Latinâ quàm Polonicâ linguâ, non paucis editis scriptis Christum verum Deum esse asserimus.

que le Verbe ſoit le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere : ainſi il nioit tout à la fois & l'égalité des Perſonnes Divines & la Divinité de J. C. Neſtorius au contraire penſoit ſainement ſur la Trinité des Perſonnes Divines & ſur la conſubſtantialité du Verbe ; mais ne croyant pas que J. C. & le Verbe ſoient une même Perſonne, il ne pouvoit conſidérer J. C. que comme un homme d'une ſainteté plus éminente & uni à Dieu plus étroitement qu'aucun autre. Les Sociniens plus impies que ces anciens hérétiques, rejettent également avec Arius la Trinité des Perſonnes Divines dans une même nature, & avec Neſtorius la vérité de l'Incarnation ; & par-là ils ne mettent point d'autre différence entre J. C. & le reſte des hommes, qu'en ce qu'il a été chargé d'un miniſtère plus relevé, & qu'il a été rempli de dons plus éminens.

Quoiqu'en toute occaſion les Freres Hardouin & Berruyer déclament contre les Sociniens, c'eſt néanmoins à leur école principalement qu'ils ont puiſé leur Doctrine. Ils font profeſſion de croire la Trinité & l'Incarnation,

au lieu que les Sociniens les nient ouvertement : mais vous avez vu qu'en même-tems qu'ils paroissent confesser ces Mystères, leurs Ecrits ne tendent qu'à en abolir la croyance, & à en anéantir toutes les preuves. Avec de pareils principes peuvent-ils concevoir de J. C. une autre idée que celle que les Sociniens en ont ? Vous ne verrez malheureusement que trop de preuves de leur impiété dans toute la suite de cette Section.



CHAPITRE SECOND.

PREMIER GENRE D'ATTAQUE que les Freres Hardouin & Berruyer portent à la Divinté de Jesus-Christ, en ce qu'ils prétendent que Jesus-Christ n'est représenté dans l'Ecriture & en particulier dans le Nouveau Testament, que comme un *homme-Dieu* & non comme un Dieu-homme. Impiété de cette doctrine.

ARTICLE PREMIER.

Exposition que le Frere Berruyer fait lui-même de sa doctrine sur ce point. Observations sur cette doctrine.

QUI peut douter que les Apôtres & les Evangélistes, lorsqu'ils parlent de Jesus-Christ, ne le considérent tel qu'il est en effet, tel qu'il s'est fait connoître à eux, tel qu'il a voulu que

les Chrétiens le conçussent? Supposé donc que Jesus-Christ soit véritablement Dieu, le Fils du Pere éternel, le Verbe fait chair, Dieu & homme tout ensemble, Dieu de toute éternité, homme fait dans le tems; c'est en cette double qualité que les Auteurs Sacrés ont dû le considérer, le représenter, & parler de lui. Si ce n'est pas-là l'idée que les Apôtres nous donnent de Jesus-Christ, eux qui dans leurs Ecrits, aussi-bien que dans leurs prédications, n'ont eu en vue que de faire connoître à tous les hommes l'excellence & la Doctrine de leur Divin Maître, il en faudra conclure que Jesus-Christ n'est pas véritablement Dieu.

Or c'est un principe capital dans les Ecrits des Freres Hardouin & Berruyer, que les Auteurs Sacrés ne considérent pas Jesus-Christ comme un Dieu fait homme, mais comme un homme Dieu, c'est-à-dire, selon leur idée, comme un homme que Dieu a fait Dieu.

La premiere Dissertation Latine du Frere Berruyer a uniquement pour objet d'établir ce blasphême. Enten-

dons-le expliquer lui-même ses sentimens.

« Il est question de sçavoir, dit-il (1), » sous quelle idée principalement Jesus-Christ est considéré par les Auteurs Sacrés., qui se sont proposé » de recueillir ses caracteres, ses paroles, ses actions, ses instructions, » & de les rédiger par écrit pour l'instruction des Fidéles de tous les siécles. » Cette question, ajoute-t-il, est si importante, que je ne sçai s'il y en a aucune qui touche de plus près le sens propre & littéral des Saintes Ecritures, & d'où dépende davantage la vraie intelligence du Nouveau Testament (2).

Tout le monde assurément dira la même chose. Qu'y a-t-il en effet de plus nécessaire, en lisant le Nouveau Testament, que de ne se pas mépren-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæst. 1. pag. 1. & 2.* Quæritur sub quâ præcipuè ratione Jesus Christus consideretur ab autoribus sacris, qui caracteres ejus, dicta, facta, institutaque colligere sibi proposuerunt, & ad æternam fidelium memoriam scriptis commendare.

(2) *Ibid. pag. 2.* Non erit certè inutilis aut otiosa ejusmodi disquisitio; cùm vix sciam an alia ulla sit, quæ litteralem scripturarum sensum propiùs attingat : & legitimæ novi præsertim Testamenti intelligentiæ majori futura sit adjumento.

dre dans l'idée qu'on doit avoir de Jesus-Christ, qui est le perpétuel objet de ce Livre Divin. Il est également dangereux, ou de le considérer comme Dieu s'il ne l'est pas véritablement, ou de le regarder comme un pur homme, qui n'a que le nom de Dieu, s'il est véritablement Dieu. Voyons donc la réponse que le Frere Berruyer va faire à une si importante question. « Toutes & chacune des propositions, » dit-il (1), qui regardent Notre-Seigneur Jesus-Christ, sur-tout dans le » Nouveau Testament, soit que ce » soit Jesus-Christ qui y parle de lui-» même, soit que ce soit Dieu qui y » parle de Jesus-Christ, soit que ce » soient les Ecrivains Sacrés qui y di-

(1) *Ibid. pag.* 4. Propositio. Jesus Christus homo-Deus, vel humanitas illa Christi sanctissima, primo conceptionis suæ instanti unita substantialiter uni Personæ Divinæ, in unitatem personæ, objectum est in recto singularum popositionum quæ sunt in novo præsertim Testamento, de Domino nostro Jesu Christo, vel cùm Christus de seipso loquens inducitur, vel cùm de Christo Deus, vel cùm scriptores sacri aliquid enuntiant de Christo..... Breviùs : Propositiones quæ sunt in sacris scripturis de Domino nostro Jesu Christo, de illo directè prædicantur & in eo simpliciter verificantur secundùm sanctissimam ejus humanitatem..... Naturæ Divinæ substantialiter unitam, & Verbo divino completam in ratione personæ.

» ſent quelque choſe de Jeſus-Chriſt ;
» toutes & chacune de ces propoſitions » ont pour objet direct Jeſus-Chriſt » conſidéré comme Homme-Dieu, ou » ſa ſainte humanité unie ſubſtantiel- » lement dès le premier moment de » ſa conception à une Perſonne Di- » vine en unité de perſonne. Ou en » moins de paroles : les propoſitions » qui regardent Notre-Seigneur Jeſus- » Chriſt dans les Saintes Ecritures, le » conſiderent & ſe vérifient en lui di- » rectement & ſimplement ſelon ſa » ſainte humanité unie ſubſtantielle- » ment à la Nature Divine, &c. »

Ainſi, pour commencer par les Evangéliſtes, « c'eſt-là, dit-il, l'objet » unique & perpétuel qu'ils ſe ſont » propoſé en écrivant l'hiſtoire, les » caracteres, les prérogatives, les pa- » roles, les actions, les ſouffrances, » & les inſtructions de Notre-Seigneur » Jeſus-Chriſt (1).

Ce qu'il dit des Evangéliſtes, il le dit enſuite « de S. Pierre, de S. Paul,

(1) *Ibid. pag.* 5. Hoc illud eſt objectum unicum & perpetuum quod propoſitum ſibi habent Evangeliſtæ omnes, dum Hiſtoriam ſcribunt Domini noſtri Jeſu Chriſti, dùm ejus caracteres, prærogativas, dicta, facta, Paſſiones, inſtitutaque litteris commendant.

» de S. Jean, de S. Jacques, de S. Jude, de S. Luc auteur du Livre des » Actes des Apôtres, en un mot de » tous les Ecrivains du Nouveau Testament, & de tous les endroits dans » lesquels ces Auteurs Sacrés ou parlent eux-mêmes de Jesus-Christ, ou » rapportent les discours de Jesus-» Christ parlant de lui-même, ou ce » que Dieu a dit en parlant de Jesus-» Christ. » (1).

Enfin il veut qu'on étende encore ce principe « à tous les Ecrivains de » l'Ancien Testament dans toutes les » Prophéties qui regardent le Messie, » c'est-à-dire Jesus-Christ. » (2).

Il n'est pas possible de s'exprimer d'une maniere plus générale, ni plus détaillée. Le Frere Berruyer applique son principe généralement à tous les Auteurs Sacrés, quels qu'ils soient,

(1) *Ibid. pag.* 8. Quæ de Evangelistis dicimus, transferenda sunt ad Petrum, Paulum, Joannem, Jacobum, Judam, Lucam Actorum authorem, omnes deniquè novi Testamenti scriptores, quotquot sunt, quotiescumque vel de Jesu Christo loquuntur ipsi, vel Christum de seipso loquentem, vel de Christo loquentem Deum inducunt.

(2) *Ibidem.* Quin & idem omnino censendum est de omnibus veteris Testamenti scriptoribus, quoties de futuro Messiâ Jesu Christo Prophetant.

tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, *omnes quotquot ſunt*, & à tout ce que chacun d'eux a dit, prédit, écrit ou rapporté de Jeſus-Chriſt, en quelques termes qu'il l'ait dit, ou prédit, ou écrit, ou rapporté, *quotieſcumque*: en un mot, ſelon lui, dans tout ce que les Auteurs Sacrés ont écrit de Jeſus-Chriſt, ils ne l'ont jamais conſidéré que comme un *Homme-Dieu*, c'eſt-à-dire qu'ils n'ont conſidéré que *ſon humanité unie à une Perſonne Divine*: cette humanité ſeule a été, dit-il, leur objet direct, unique, & perpétuel, *objectum, in recto, unicum & perpetuum*.

Remarquez qu'il ne met point ſur cela de différence entre les Apôtres & les Prophetes: c'eſt des uns comme des autres qu'il prétend qu'ils n'ont conſidéré Jeſus-Chriſt que ſous l'idée d'un *Homme-Dieu*, ou *d'une humanité unie à une Perſonne Divine*. Mais quelle horrible conſéquence réſulte de-là, quand on y joint cet autre principe avancé ailleurs par les Freres Hardouin & Berruyer, qu'aucun des Patriarches & des Prophetes n'a connu le Myſtère de la Trinité, ni celui de l'Incarna-

tion. Cela posé, il est clair qu'aucun des Prophetes qui ont annoncé le Messie, n'a pû l'annoncer comme le Fils de Dieu qui devoit s'incarner, puisqu'ils ne sçavoient pas même que Dieu ait un Fils. Ils n'ont donc pû l'annoncer que comme un pur homme, qui seroit l'Envoyé de Dieu par excellence. Par conséquent les Apôtres & les Evangélistes ne l'auront aussi annoncé que sous cette même idée; puisque, selon le Frere Berruyer, ils ne l'ont pas considéré autrement que les Prophetes. Il n'y aura donc aucun texte Sacré, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, où Jesus-Christ soit annoncé comme le Fils de Dieu fait homme.

Continuons d'entendre ce Jésuite développer sa scandaleuse Doctrine. « Au sujet de Jesus-Christ, dit-il (1),

(1) *Ibid. pag.* 8. *& seq.* De Jesu Christo, perpetuò scripturarum, novi præsertim Testamenti, objecto, quod est Homo-Deus, seu sanctissima Christi humanitas, personæ uni Divinæ unita in tempore in unitatem personæ, multiplicis generis fieri possunt & factæ sunt propositiones. Primi generis propositiones, quæ de Jesu Christo homine Deo efferuntur sunt istæ: *Jesus Christus est Deus, ... Christus & Pater Christi, Deus, unum sunt; Christus est æqualis Deo, immortalis, Creator, &c.* Atqui illæ propositiones verificantur in homine-Deo secundùm suam

» ou

» ou de sa sainte humanité unie à une » Personne Divine, objet perpétuel » du Nouveau Testament, on peut » faire, & on a fait des propositions » de plusieurs espéces. » Les premieres sont celles-ci : *Jesus-Christ est Dieu : Jesus-Christ & Dieu le Pere de Jesus-Christ sont une même chose : Jesus-Christ est égal à Dieu, immortel,*

Naturam Divinam nudè & simpliciter spectatam. Secundi generis Propositiones, quæ de Jesu Christo homine-Deo prædicantur sunt istæ : *Christus homo est, Filius hominis, mortalis, dolori obnoxius, &c.* Et illæ propositiones in homine-Deo verificantur secundùm suam naturam humanam nudè etiam & simpliciter spectatam.... Tertii generis propositiones quæ de Jesu Christo homine-Deo pronuntiantur, sunt istæ : Jesus Christus est *Dominus noster, Salvator, caput omnium Fidelium, sponsus Ecclesiæ, hæres universorum, primogenitus omnis creaturæ, primogenitus in multis fratribus, unigenitus plenus gratiæ & veritatis, Pontifex in æternum, cognitor futurorum, secretorum cordis inspector, effector miraculorum, Sacramentorum institutor, Spiritus Sancti dator....* & aliæ innumeræ.... Omnes illæ similesque propositiones, quæ mixtæ appellari possunt, ... neque Naturæ Divinæ, neque humanæ seorsim & nudè intellectis conveniunt, uti efferuntur, & eo quo dicuntur sensu ; verificantur autem in homine-Deo, id est, in Christo, non ut Deus, non ut homo est, sed ut est homo-Deus, sive secundùm sanctissimam ejus humanitatem unitam Divinitati & Verbo completam..... In illis omnibus attingitur Christus homo-Deus, sub ratione formali hominis-Dei in tempore existentis. Christus appellatur ut est hæc numero humanitas in Verbo subsistens, sive hic numero homo, cujus humanitas à Verbo completur.

créateur, &c. Les secondes sont celles où l'on dit : *Jesus-Christ est homme*, *Fils de l'Homme*, *sujet à la douleur*, *mortel*, &c. Les troisiémes, (qu'il appelle *mixtes*) sont celles où Jesus-Christ est appellé *notre Seigneur*, *Sauveur*, *chef de tous les Fidéles*, *époux de l'Eglise*, *héritier de toutes choses*, *&c.*

Or, ajoute-t-il, ces différentes espéces de propositions se vérifient toutes en Jesus-Christ, considéré comme Homme-Dieu, c'est-à-dire dans son humanité unie à une Personne Divine. Les premieres se vérifient en lui selon sa Nature Divine : les secondes selon sa nature humaine : les troisiémes se vérifient en l'Homme-Dieu, non en tant qu'il est Dieu, ni en tant qu'il est homme précisément, mais en tant qu'il est Homme-Dieu, c'est-à-dire, en tant que son humanité est unie à la Divinité & complétée par le Verbe. Il met dans cette troisiéme classe les propositions où l'on attribue à Jesus-Christ *de connoître l'avenir*, *de voir le fond des cœurs*, *de faire des miracles*, *d'être l'instituteur des Sacremens*, *de donner le Saint-Esprit*, &c,

« Dans toutes les propoſitions de cette
» derniere claſſe, dit-il, Jeſus-Chriſt
» eſt conſidéré ſous l'idée formelle
» d'Homme-Dieu exiſtant dans le
» tems. Ce qu'on y appelle Jeſus-
» Chriſt, c'eſt ſon humanité indivi-
» duelle, ſubſiſtante dans le Verbe,
» ou cet homme individuel, dont
» l'humanité eſt complétée par le
» Verbe. »

Peſez bien ces paroles ſi fortement inculquées & tant de fois répétées par l'auteur : *Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, ou l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt unie dans le tems à une Perſonne Divine : HOMO-DEUS, SIVE SANCTISSIMA CHRISTI HUMANITAS PERSONÆ UNI DIVINÆ UNITA IN TEMPORE*; & celles-ci : *Ce qu'on appelle Jeſus-Chriſt c'eſt cette humanité individuelle ſubſiſtante dans le Verbe : CHRISTUS APPELLATUR UT EST HÆC NUMERO HUMANITAS IN VERBO SUBSISTENS.* Ainſi, dans la penſée de l'auteur, ces deux expreſſions, *Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, & l'humanité de Jeſus-Chriſt unie à la Divinité*, ſont tout-à-fait ſynonimes, & préſentent préciſément la même

idée ; au lieu que dans la vérité & selon le langage universellement établi, la premiere de ces expressions désigne directement la Personne de Jesus-Christ ; & la seconde, sa nature humaine considérée simplement comme nature.

Selon ce principe du Frere Berruyer, quand on dit, *Jesus-Christ est Dieu*, cette proposition elle-même doit s'entendre directement de l'humanité de Jesus-Christ unie à la Divinité, & elle signifie que *cette humanité sainte unie à la Divinité, est Dieu selon la Nature Divine*, c'est-à-dire, relativement à la Nature Divine à qui elle est unie. Quel paradoxe, ou plutôt quelle profondeur d'impiété !

Ce dissertateur parcourt ensuite un assez grand nombre de caractères attribués à Jesus-Christ dans les Livres saints, comme de connoître l'avenir, de pénétrer les secrets des cœurs, de découvrir aux hommes les mystères qu'il a vus dans le sein du Pere, d'opérer des miracles, d'être le Fils du Très-Haut, d'instituer des Sacremens, de faire des actions d'un mérite in-

fini, &c. Et il prétend que c'eſt à Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu, c'eſt-à-dire, *A SON HUMANITÉ SAINTE* unie à une Perſonne Divine, que tous ces caractères ſont attribués (1). La raiſon qu'il en donne, « c'eſt que les auteurs ſacrés du Nou« veau Teſtament, ont eu directe» ment & immédiatement pour objet » Jeſus-Chriſt homme, & non pas » Dieu le Verbe, en tant qu'il eſt » Dieu de toute éternité (2). »

Raiſon miſérable & groſſiérement illuſoire. A la bonne-heure, lui dira-t-on, que l'objet des Apôtres & des Evangéliſtes, en parlant de Jeſus-Chriſt, n'ait pas été le Verbe éternel conſidéré ſimplement comme Verbe & dans ſa Nature Divine ſeule; mais peut-on nier, ſans héréſie, qu'ils n'aient eu pour objet le Verbe éternel conſidéré comme fait homme dans le tems? La Foi Chrétienne & Catholique ne nous apprend-elle pas que Jeſus-Chriſt n'eſt autre que le Verbe

(1) *Ibid. pag.* 12. & *ſeq.*

(2) *Ibid. pag.* 13. Ratio eſt, quòd homo Jeſus Chriſtus.... objectum ſit immediatum & in recto, ſcriptorum novi Teſtamenti, non autem Deus Verbum, quatenus eſt ab æterno Deus.

fait homme pour nous, Dieu & homme tout ensemble ?

Après avoir établi ce principe dans une si parfaite universalité, le Frere Berruyer paroît ensuite le modifier, & ne l'appliquer qu'à presque toutes les propositions où il est parlé de Jesus-Christ, *propositiones ferè omnes*. Si c'étoit-là sa pensée, ce seroit assurément une contradiction palpable. Mais en examinant de près, il est évident que son intention n'est pas de rabattre rien de ce qu'il a avancé, ni d'y mettre aucune exception (1). Ce qu'il veut

(1) *Ibid. pag.* 18. & 19. Dico itaque propositiones ferè omnes, quæ sunt de Jesu Christo in sacris Scripturis, novi præsertim Testamenti, habere pro objecto in recto hominem-Deum, sive humanitatem Christi in Verbo subsistentem. Dico insuper : omnes & singulas ejusmodi propositiones, à Christo Dei Filio, & à Deo Christi Patre, & à scriptoribus sacris prolatas, semper & ubique verificari directè & primò in homine-Deo, sive in humanitate Christi Divinitati unitâ, & Verbo completâ in ratione personæ; nisi quando propositiones quæ habent pro subjecto in recto *compositum* illud *Theandricum*, habent pro prædicato attributum aliquod, quod vel naturæ divinæ, ut natura divina est, vel naturæ humanæ, ut est nudè natura humana, essentialiter convenit: Verbi gratiâ, Jesus Christus est Deus : Jesus Christus est homo. Reliquæ, quotquot sunt, & tales sunt ferè omnes, verificantur in Christo homine-Deo, quia mixtæ sunt, & resultant ex unione factâ in tempore humanitatis Christi sanctissimæ cum personâ unâ Divinâ quod est scriptorum omnium novi Testamenti objectum in recto ferè perpetuum.

dire, c'eſt qu'encore que Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, ou ſon humanité unie à la Divinité, ſoit l'objet direct, unique & perpétuel de tout ce qui eſt dit de Jeſus-Chriſt dans le Nouveau Teſtament; il y a cependant quelques propoſitions, en petit nombre, qui ne ſe vérifient en lui que ſelon une ſeule des deux natures exprimées par le terme *d'Homme-Dieu*; que, par exemple, cette propoſition, *Jeſus-Chriſt eſt Dieu*, ne ſe vérifie dans l'Homme-Dieu que ſelon la Nature Divine; & celle-ci, *Jeſus-Chriſt eſt homme*, que ſelon ſa nature humaine; mais que preſque toutes les propoſitions qui regardent Jeſus-Chriſt dans les Livres ſaints, ſont du nombre de celles qu'il appelle mixtes, & qui ſe vérifient en Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu par l'union des deux natures.

L'auteur n'a pu ſe diſſimuler que cette diſtinction entre *Dieu-Homme & Homme-Dieu* paroîtroit pour le moins bien ſubtile. Pour écarter ce reproche, il ſoutient que quelque ſubtile qu'elle puiſſe paroître, elle eſt d'une abſolue *néceſſité pour entendre pleinement les*

mystères, pour prendre le vrai sens des Livres saints & sur-tout du Nouveau Testament, pour penser & pour parler exactement de Jesus-Christ, & principalement pour prendre dans son vrai sens & même dans un sens plausible, l'Histoire *Evangélique, soit en l'écrivant, soit en la lisant* (1). Il veut donc qu'on s'en tienne à cela, comme à la méthode véritable, simple, facile & naturelle d'entendre & d'interpréter les saintes Ecritures (2).

A quoi pense ce téméraire ? Ne voit-il pas que plus il préconise sa nouvelle doctrine, plus il nous oblige de la rejetter avec horreur ? S'il étoit vrai, comme il le prétend, que *la parfaite intelligence de nos Mystères*, que *l'explication du Nouveau Testament*; que *la connoissance exacte de notre Seigneur Jesus-Christ*, que *l'Histoire même*

(1) *Ibid. pag.* 30, Hæc autem quæ diximus, nedum videri debeant acutiùs excogitata, aut distincta subtiliùs, certè necessaria sunt plenam ad Mysteriorum intelligentiam, ad genuinam & naturalem novi præsertim Testamenti expositionem, ad accuratam cogitandi & loquendi de Domino nostro Jesu Christo rationem, tùm maximè ad perfectam ac plausibilem ipsius Jesu Christi historiæ vel conscribendæ vel legendæ methodum.

(2) *Ibid. pag.* 19. Atque hæc esto simplex, obvia, naturalis, scripturas interpretandi methodus.

Evangélique, pour avoir un ſens plauſible, dépendiſſent de ſon principe ; il s'enſuivroit que les Peres de l'Egliſe, que les Théologiens Catholiques, que les Fidéles, à qui ce principe a toujours été inconnu, ou plutôt, comme nous le verrons, qui ne l'ont connu que pour l'anathématiſer, n'ont pas eu juſqu'ici la vraie intelligence des myſtères de la Trinité & de l'Incarnation ; que le Nouveau Teſtament a été pour eux tous un livre ſcellé, & une eſpéce de chiffre qu'ils n'ont pas pu entendre ; qu'aucun d'eux n'a penſé ni parlé exactement de Jeſus-Chriſt ; qu'enfin l'idée qu'ils ont eue de l'Hiſtoire Evangélique, n'a pas même de plauſibilité. La nouveauté s'eſt-elle jamais montrée avec autant de hardieſſe ?

Enfin le Frere Berruyer termine ſa Diſſertation comme il l'a commencée, & ſoutient de nouveau (1) que « tout

(1) *Ibid. p.* 31. Concluſio. Omnes quæ ſunt in ſcripturis præſertim novi Teſtamenti, de Chriſto Jeſu Domino noſtro homine-Deo & Filio Dei, propoſitiones, in quâcumque grammaticali perſonâ efferantur, omnes Evangelicæ de Jeſu Chriſto agente & patiente narrationes, habent pro objecto, in recto, hominem-Deum, ... ſive, quod idem eſt, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem in tempore & primo conceptio-

» ce qui est dit de notre Seigneur Je-
» sus-Christ Homme - Dieu & Fils de
» Dieu dans les Saintes Ecritures, sur-
» tout dans le Nouveau Testament,
» de quelque maniere qu'il y soit dit;
» que tout ce que les Evangélistes rap-
» portent de ses actions & de ses souf-
» frances; que tout, en un mot, a
» pour objet direct, *in recto*, Jesus-
» Christ considéré comme Homme-
» Dieu, ou, ce qui est la même chose
» *QUOD IDEM EST*, la sainte hu-
» manité de Jesus-Christ unie dès le
» premier instant de sa conception à
» une Personne Divine en unité de
» Personne. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire voir que le Frere Berruyer a puisé cette doctrine dans le Frere Hardouin. On en trouve la semence répandue en plusieurs endroits du commentaire de ce dernier (1). Mais c'est proprement à

nis suæ momento, unitam, per actionem Dei transeuntem & liberam personâ una Divinâ in unitatem personæ.

(1) Telles sont entr'autres ces paroles du Frere Hardouin, que nous avons déja eu occasion de citer ailleurs : *In Evang. Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 248. *col.* 2. Deinceps in Evangelio commemoranda sunt præsertim gesta dictaque servatoris nostri .... illius potissimùm naturæ nomen commemo-

ſon diſciple qu'il étoit reſervé de la faire germer & d'en développer tout le venin.

Les obſervations que nous avons faites rapidement ſur quelques-uns de ſes textes, ne vous ont découvert qu'une petite partie de l'impiété qu'ils renferment. Il faut maintenant vous en montrer toute l'étendue. Mais commençons d'abord par expoſer en peu de mots la Doctrine de l'Egliſe.

rari oportuit, quæ ſola principium Phyſicè productivum horum omnium eſſet, & receptivum paſſionum.... Hæc eſt autem ſola humanitas. De même en expliquant le premier chapitre de l'Epître aux Coloſſiens, où les caractères de Divinité les plus marqués ſont attribués à Jeſus-Chriſt, le Fr. Hardouin prétend que Jeſus-Chriſt n'y eſt conſidéré que comme homme-Dieu. *Adnot. ad v. 15. pag. 592. col. 2.* Quæcumque de Chriſto dicuntur in hoc capite, ad Chriſtum ea pertinent, ut homo-Deus eſt.



ARTICLE SECOND.

Principes de la Foi Chrétienne touchant les deux manieres de considérer Jesus-Christ, comme Dieu-Homme, *& comme* Homme-Dieu.

JEsus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, il est certain qu'on peut & qu'on doit le considérer & comme *Dieu-Homme*, & comme *Homme-Dieu*. Les idées qui répondent à ces deux expressions, ne présentent qu'un seul & même objet. Jesus-Christ ne peut être *Dieu-Homme*, ou Dieu fait homme, que dès-lors il ne soit *Homme-Dieu*, c'est-à-dire un homme qui est Dieu. D'un autre côté Jesus-Christ ne peut être *Homme-Dieu* dans le sens que l'Eglise a toujours entendu, c'est-à-dire, un homme qui est véritablement Dieu le Verbe incarné, qu'il ne soit aussi *Dieu-Homme*, c'est-à-dire, qu'il ne soit le Verbe ou le Fils de Dieu fait homme.

Quoiqu'on ne doive pas considérer Jesus-Christ dans une de ses natures

à l'exclusion de l'autre, il est cependant très-conforme aux principes de la Religion, de porter l'attention actuelle de notre esprit tantôt sur l'une & tantôt sur l'autre.

On peut & l'on doit considérer Jesus-Christ en tant qu'homme dans les Mystères de sa sainte humanité. On peut appliquer son esprit, par exemple, à sa conception miraculeuse, aux circonstances de sa naissance, aux travaux de sa vie mortelle, à ses souffrances, à sa mort, à sa sépulture, à sa Résurrection, à son Ascension, à son dernier avénement. Une des vues que Dieu a eues dans le grand mystère de l'Incarnation, a été d'élever les hommes, par la considération de la chair sacrée du Fils de Dieu, à la considération de sa Divinité. Par le péché les hommes sont devenus tout charnels & plongés dans les sens. Le Fils de Dieu, en se faisant homme, s'est mis, pour ainsi dire, à leur portée : il s'est rendu accessible & palpable : il s'est proportionné à leur foiblesse & à leur grossiéreté. Il a vécu avec eux dans un corps mortel : il a été vu, entendu, touché dans son hu-

manité ; nous pouvons nous la représenter par l'imagination. Et par ce moyen il nous conduit à la contemplation de sa Divinité, qui est invisible & inaccessible en elle-même. Car, comme le dit excellemment saint Bernard, dans quelque circonstance de sa vie humaine que je considere mon Sauveur, je sçai par la Foi que c'est mon Dieu qui a passé par ces différens états, & qui est l'objet de mes pensées : *Quidquid horum cogito, Deum meum cogito.*

On peut aussi & l'on doit considérer directement Jesus-Christ dans sa Nature Divine. C'est ainsi que saint Jean nous apprend à le considérer dès le commencement de son Evangile & de sa premiere Epître : c'est ainsi que l'Eglise nous le fait considérer, en nous faisant lire si souvent cette précieuse portion du saint Evangile : c'est ainsi que Jesus-Christ lui même a voulu que nous le considérions dans tous les endroits de l'Evangile où il parle clairement de sa Divinité : enfin c'est ainsi que saint Paul & les autres Apôtres l'ont communément consideré dans toutes leurs Epîtres.

Quand on confidere Jefus-Chrift de la premiere maniere, c'eft-à-dire, quand on réfléchit directement fur les Myftères de fa fainte humanité, on le confidere alors proprement comme Homme-Dieu. On médite ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, ce qu'il a fouffert pour nous en tant qu'homme, mais fans jamais perdre de vue que cet homme dont on médite les paroles, les actions & les fouffrances, eft le Fils de Dieu engendré avant tous les fiécles & confubftantiel au Pere. D'un autre côté quand on porte directement fon attention à la Nature Divine de Jefus-Chrift, quand on fixe les yeux de fa foi fur le *Verbe* de Dieu qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere, par qui *toutes chofes ont été faites*, qui étoit la *vie & la lumiere des hommes*, & qui, par une charité inexprimable, *s'eft fait chair & a habité parmi nous*, alors on confidere proprement Jefus-Chrift comme Dieu-Homme.

Ces différentes manieres de confidérer Jefus-Chrift, tantôt felon fa nature humaine, tantôt felon fa Nature Divine, font toutes deux égale-

ment légitimes & conformes à l'analogie de la Foi. D'ailleurs l'une & l'autre ont le même objet direct & immédiat, sçavoir la Personne même de Jesus-Christ, Dieu & homme tout ensemble, que l'on considere tantôt selon l'une de ses natures, & tantôt selon l'autre.

Il faut remarquer néanmoins, que considérer Jesus-Christ comme Dieu-Homme, c'est la principale & la vraie maniere de le considérer. Qui dit Jesus-Christ, dit le Verbe ou le Fils de Dieu fait homme ; & par conséquent Dieu-Homme. Il est vrai que Jesus-Christ n'est pas moins *Homme-Dieu* que *Dieu-Homme*, ces deux idées étant inséparables ; mais il n'est *Homme-Dieu*, que parcequ'il est *Dieu-Homme* : c'est parceque Dieu le Verbe s'est fait homme, que cet homme qu'il a pris en unité de Personne, est Dieu. En un mot Jesus-Christ homme n'est Dieu le Verbe, que parceque Dieu le Verbe s'est fait homme. C'est pourquoi l'Eglise, dans les instructions qu'elle donne à ses enfans, ne leur dit pas que Jesus-Christ est un Homme-Dieu, mais elle leur dit qu'il *est*

le Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout ensemble. C'est-là le langage uniforme de tous les Catéchismes : c'est l'expression propre de la Foi : c'est la vraie & l'unique définition de notre Seigneur Jesus-Christ.

ARTICLE III.

En quoi les Freres Hardouin & Berruyer font consister la différence qu'ils prétendent mettre entre Dieu-Homme *&* Homme-Dieu.

D'Ou vient donc que le Frere Berruyer entreprend aujourd'hui de changer cette définition & ce langage universellement reçus & consacrés dans l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'à nous ? Pourquoi veut-il nous faire accroire que les Evangélistes & les autres Ecrivains sacrés, dans tout ce qu'ils ont dit ou rapporté de Jesus-Christ, ne l'ont consideré que comme *Homme-Dieu*, & non comme *Dieu-Homme*, & que c'est sous cette idée que vous devez aussi le considérer ? Cette nouveauté de langage suppose

manifestement une nouveauté de doctrine. Pour découvrir quelle est cette nouvelle doctrine, apprenons de lui-même la différence qu'il prétend mettre entre *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu*,

« Lors, dit-il (1), qu'un Chrétien » Catholique parle de Jesus-Christ, » qu'il le prie, qu'il médite ses paro» les ou ses actions, qu'il se propose » de l'imiter ; l'objet Divin que ce » Chrétien a dans l'esprit, n'est ni un » homme précisément, ni Dieu pré» cisément : c'est donc un *Homme-*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 23. & 24. Eruditus quispiam de Scholâ Theologus, vel etiam obvius quilibet de plebe Catholicâ Christianus, sciscitanti mihi candidè respondeat, quodnam ipsius recordationi objectum obversetur, cùm sermonem habet de Domino nostro Jesu Christo, cùm illum orat, cùm illius dicta vel facta meditatur, cùm eum sibi imitandum proponit. Certè divinum illud objectum nec homo est præcisè, sed nec præcisè Deus : Est igitur Homo-Deus. *Homo-Deus*, inquam, non similiter *Deus-homo.* Quod tamen à me nemo dictum putet, quasi geminum esse objectum existimarem *hominem-Deum* & *Deum-hominem :* aut Deus non posset aut deberet à nobis considerari, ut factus est homo ; de quâ distinctione non inutili mox videbimus . . . . *Homo-Deus*, non similiter *Deus-Homo*, ex intentione Dei hominem-Deum hominibus donantis, objectum est directum & primarium eorum ferè omnium quæ de Jesu Christo Domino nostro narraverunt scriptores sacri : immò & nos ipsi Christiani de eo plerumque prædicamus.

» *Dieu*. Je dis un *Homme-Dieu*, & » non pas un *Dieu-Homme*. Qu'on ne » s'imagine pas cependant qu'en parlant ainſi, je veuille dire que l'Homme-Dieu, & Dieu-Homme ſont » deux objets différens, & qu'on ne » puiſſe pas ou qu'on ne doive pas » conſidérer Dieu en tant qu'il s'eſt » fait homme. Ce que je dis, c'eſt » que, ſuivant l'intention de Dieu qui » a donné aux hommes un *Homme-* » *Dieu*, c'eſt cet Homme-Dieu & non » pas pareillement *Dieu-Homme*, qui » eſt l'objet direct & principal, *objec-* » *tum directum & primarium*, de preſ» que tout ce que les Ecrivains ſacrés » ont rapporté de notre Seigneur Je» ſus-Chriſt, & de ce que nous autres » Chrétiens nous diſons ordinaire» ment, quand nous parlons de lui. »

Vous attendez ſans doute avec une ſorte d'impatience, qu'il nous découvre le ſens de cette myſtérieuſe diſtinction. Il y vient enfin ; mais plus il s'explique & plus l'impiété ſe dévoile. « Quand nous conſidérons Jeſus-» Chriſt ſous l'idée de Dieu fait hom» me, dit-il (1), les penſées qui ſe

(1) *Ibid. pag.* 24. & 25. Et certè longè aliæ occur-

» présentent à notre esprit, sont très-
» différentes, *longè aliæ*, de celles
» que nous avons eu le considérant
» sous l'idée d'un *homme fait dans le*
» *tems fils à Dieu*. Si nous pensons que
» Dieu s'est fait homme, ce qui s'of-
» fre alors premiérement & directe-
» ment à notre esprit, c'est la puis-
» sance, la sagesse, la justice, la mi-
» séricorde infinie de la Divinité, par
» lesquelles Dieu a voulu & a pu se

runt animo cogitationes, cùm apprehenditur à Nobis Jesus Christus sub ratione *Dei hominis facti*, aliæ cùm apprehenditur sub ratione *hominis facti in tempore Deo Filii*. Si cogitetur Deus homo factus, tunc subeunt primò & directè infinita potentia, sapientia, justitia, & misericordia Divinitatis, quibus voluit Deus & potuit homo fieri, ut haberemus hominem unum, qui cùm *in formâ Dei esset, æqualis Deo & Deus*, posset, si ita vellet, liberè pro gloriâ Dei hominumque salute, *humiliare semetipsum, & obediens fieri usque ad mortem*. Ratio est, quòd, qui apprehendit cogitatione suâ *Deum factum hominem*, statim cogitat ipsum opus & miraculum unionis hypostaticæ, quæ unio, sine ullâ Divinitatis in quâ non recipitur, humiliatione, vel obedientiâ, sed ab infinitâ Divinitatis potentiâ, sapientiâ, justitiâ, misericordiâ mirabiliter efficitur, eo fine ut, ad maximam Dei gloriam & ad hominum salutem, homo unus existat, qui verè Deus & Filius Dei unicus, humiliet sese, & obediat usque ad mortem crucis. Neque enim Divinitas, operando Incarnationem Verbi magis humiliavit se, aut exinanivit per unionem suam cum humanitate perseverantem, quàm mundum universum creando, aut semel creatum jugiter conservando.

» faire homme, *AFIN QUE NOUS* » *EUSSIONS UN HOMME qui étant* » *dans la forme de Dieu, égal à Dieu* » *& Dieu*, pût, s'il le vouloit, *s'hu-* » *milier* librement, & *se rendre obéis-* » *sant jusqu'à la mort de la croix*, pour » la gloire de Dieu & pour le salut » des hommes. La raison est que celui » qui par la pensée considere *Dieu* » *fait homme*, pense aussi-tôt au grand » ouvrage & au miracle de l'union hy- » postatique, union qui ne renferme » aucune humiliation ou obéissance de » la Divinité, *EN QUI CETTE UNION* » *N'EST PAS REÇUE*; mais qui est » produite admirablement par la puis- » sance, la sagesse, la justice & la mi- » séricorde infinie de la Divinité; » *AFIN QUE* pour la plus grande » gloire de Dieu & pour le salut des » hommes, *IL EXISTE UN HOMME*, » qui étant véritablement Dieu & le » Fils unique de Dieu, soit capable » de s'humilier & d'obéir jusqu'à la » mort de la croix. Car, ajoute-t-il, » *LA DIVINITÉ*, en opérant l'Incar- » nation du Verbe, *NE S'EST PAS* » *PLUS ABAISSÉE OU ANÉANTIE* » *PAR SON UNION PERSÉVÉRAN-*

» *TE AVEC L'HUMANITÉ, QU'EN*
» *CRÉANT LE MONDE, OU EN LE*
» *CONSERVANT APRÈS L'AVOIR*
» *CRÉÉ.* »

On voit bien que ce Religieux a mesuré ses termes le plus qu'il a pû, & que même il ne s'explique qu'à demi : malgré cela, il n'en dit que trop pour manifester la perversité de ses sentimens. Selon lui, considérer Jesus-Christ comme *Dieu-Homme*, où comme *Dieu fait homme*, c'est n'avoir dans l'esprit qu'un grand miracle operé par la Divinité, sans aucun abaissement de la Divinité, ni d'aucune des Personnes Divines. Il n'y voit qu'un prodige, dans lequel les attributs Divins ont éclaté singuliérement, mais par lequel Dieu ne s'est pas plus abaissé que dans l'ouvrage de la création, & qui s'est terminé uniquement à faire exister un *Homme-Dieu*, c'est-à-dire, un homme que Dieu a fait Dieu. Arrêtons-nous ici un moment, & découvrons le venin caché dans ces paroles.

ARTICLE IV.

Perverſité de cette explication : elle tend directement à anéantir le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt.

POUR en ſentir l'impiété, diſtinguons deux choſes dans le myſtère de l'Incarnation : l'opération phyſique de ce Myſtère, opération qui eſt commune aux trois Perſonnes de la Trinité ; & le terme de cette Divine opération, terme qui n'eſt autre que le Verbe fait chair.

L'opération phyſique du myſtère de l'Incarnation, c'eſt-à-dire, l'action ineffable des trois Perſonnes Divines, qui a uni ſubſtantiellement la nature humaine à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe, eſt ſans contredit le plus grand ouvrage de Dieu. Bien loin que par cette opération Dieu ſe ſoit abaiſſé, rien au contraire ne montre davantage l'étendue infinie de ſa toute-puiſſance, auſſi-bien que les richeſſes de ſa ſageſſe, de ſa juſtice & de ſa miſéricorde. Auſſi ne renferme-t-elle

aucun abaiſſement ni dans la Perſonne du Pere, ni dans la Perſonne du Saint-Eſprit, qui ont ſimplement opéré avec le Verbe ce prodige admirable, ſans s'incarner elles-mêmes.

Mais peut-on conſidérer le terme de cette opération toute-puiſſante, c'eſt-à-dire, que le Verbe s'eſt fait chair, qu'il s'eſt fait homme passible & mortel, ſans concevoir que le Verbe s'y eſt prodigieuſement abaiſſé ? Nous n'inſiſterons pas ſur cette vérité : nous en avons ſuffiſamment parlé dans la ſeconde Section (1).

Or quand on conſidere Jeſus-Chriſt comme *Dieu-Homme*, ou comme *Dieu fait homme*, ce que l'on conſidere proprement alors, ce n'eſt pas l'action Divine & toute-puiſſante qui a uni les deux natures en la Perſonne du Verbe, mais le terme de cette Divine action : ce que l'on conçoit, c'eſt qu'en vertu de cette union ineffable, le Verbe coéternel & conſubſtantiel au Pere, eſt véritablement homme ſans ceſſer d'être Dieu.

C'eſt cette Foi invariable que de

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. II. art. 6. pag. 54.

nouveaux Maîtres entreprennent de vous enlever. A les entendre, *Dieu-Homme* ne signifie pas, comme l'Eglise Catholique l'a toujours enseigné, que Dieu le Verbe s'étant fait homme, est véritablement homme; mais simplement que Dieu, ou la *Divinité* sans aucun abaissement de sa Majesté dans aucune des Personnes Divines, a opéré le grand prodige de l'union de la Nature Divine avec la nature humaine; & si vous leur demandez quel a été le terme de cette divine opération, ils vous répondent que ce terme n'est autre que l'existence d'un *Homme-Dieu*, ou, ce qui est la même chose (1) *sive, quod idem est*, l'existence d'une humanité unie à la Divinité, *laquelle humanité, étant dans la forme de Dieu, égale à Dieu, & Dieu, pût s'humilier & obéir jusqu'à la mort.*

Qui s'attendroit à une si étrange explication? N'est-il pas évident que, si Dieu a signalé sa toute-puissance & sa miséricorde dans le grand ouvrage de l'Incarnation du Verbe, ce n'a pu

(1) *Tom.* 8. *pag.* 31. Habent pro objecto, in recto, hominem-Deum.... sive, quod idem est, sanctissimam Christi humanitatem, &c.

être qu'afin que nous eussions un *Dieu-Homme* pour Sauveur & pour Médiateur ; qu'afin que le Verbe éternel fait chair habitât avec les hommes ; qu'afin qu'il fût lui même leur Docteur, par la parole de vie, qui sortiroit de sa bouche adorable ; qu'afin qu'il devînt leur modéle en leur donnant dans son humanité de parfaits exemples de toutes les vertus ; qu'afin qu'il *portât nos péchés dans son corps sur la croix* (1) ; qu'afin que la mort que ce Dieu Homme souffriroit dans sa chair, fût pour nous le principe efficace d'une vie spirituelle & immortelle ? Voilà à quoi se termine nécessairement l'Incarnation du Verbe. Mais ce n'est pas ce que le Frere Berruyer en conclut. Si Dieu a opéré le grand miracle de l'Incarnation du Verbe, ce n'est pas, selon lui, afin que nous eussions un *Dieu-Homme* pour Sauveur, mais afin que nous eussions un *homme* qui fût Dieu, *ut haberemus hominem unum, &c... eo fine, ut. . . homo unus existat.* Quelle façon de raisonner ! quel renversement des idées les plus communes ! mais en même-tems quelle impiété !

(1) 1. Petr. II, 24.

Ne penſez pas que ce ſoient-là des paroles échappées. C'eſt un diſcours réfléchi, & un langage étudié, qui prend ſa ſource dans un ſyſtème d'erreur profondément médité. C'eſt ce qui a porté ces interprétes, comme vous l'avez vu, à corrompre l'Evangile de ſaint Jean, & à lui faire dire, que le Verbe s'étant fait chair, dès ce moment Jeſus-Chriſt Homme-Dieu a commencé d'exiſter & il a habité parmi nous (1) ; au lieu que ſaint Jean dit expreſſément que le Verbe s'eſt fait chair & qu'il a habité parmi nous.

Il eſt clair que ces auteurs ne conſervent que le terme de *Dieu-Homme*, & qu'ils en détruiſent entiérement la ſignification. Qu'on interroge tous les Chrétiens, les Théologiens comme les ſimples Fidéles ; qu'on leur demande ce qu'ils entendent par *Jeſus-Chriſt Dieu-Homme*, ou *Dieu fait homme* ; tous répondront de concert & ſans héſiter, qu'ils entendent que

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. II. art. V. pag. 44. & ſuiv. On peut ajouter ces autres paroles du Frere Berruyer, 2. *part. tom* & *pag.* 2. & 3. Et Verbum caro factum eſt : ergo in plenitudine temporum exiſtit, qui non erat, Homo-Deus, prædeſtinatus ab æterno.... Dominus noſter Jeſus Chriſtus.

Jesus-Christ est le Fils de Dieu, ou le Verbe éternel qui s'est fait homme, & qui est Dieu & homme tout ensemble. Cette réponse est simple, & n'exprime que ce qui est renfermé en abrégé dans le terme de *Dieu-Homme.* Mais dans la bouche des Freres Hardouin & Berruyer, ce terme sacré change tout-à-coup de signification, & en a une toute différente qui ne viendra jamais à l'esprit de personne. *Dieu-Homme*, disent-ils, signifie que la Divinité, par un prodige de sa toute-puissance, a produit dans le tems un homme qu'elle a fait Dieu.

Par une suite nécessaire, l'*Homme-Dieu* ne signifie pas non plus chez eux ce qu'il signifie dans le langage de tous les Chrétiens. Quand l'Eglise dit que Jesus-Christ est Homme-Dieu, ce qu'elle entend, c'est que Jesus-Christ homme est Dieu le Verbe : ainsi, soit qu'on dise que *Jesus-Christ est Dieu-Homme*, soit qu'on dise *qu'il est Homme-Dieu*, ces deux propositions n'expriment qu'une même vérité. Mais c'est toute autre chose dans le langage de nos deux auteurs. Le titre d'*Homme-Dieu* qu'ils attribuent

ſans ceſſe à Jeſus-Chriſt, ne ſignifie pas dans leur idée que Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu le Verbe, mais qu'il eſt un homme que Dieu a fait Dieu par la participation de ſa Nature Divine.

Enfin l'Egliſe n'appelle Jeſus-Chriſt *Homme-Dieu*, qu'en prenant le terme d'homme *in concreto*, comme parlent les Théologiens, c'eſt-à-dire, en tant qu'il déſigne la Perſonne même de Jeſus-Chriſt qui a l'humanité, & non pas en tant qu'il déſigne l'humanité en elle-même. Il eſt de foi que Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu, parceque Jeſus-Chriſt homme eſt la Perſonne même du Verbe incarnée : mais c'eſt une héréſie & un blaſphême de dire que l'humanité de Jeſus-Chriſt, ou que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme eſt Dieu ; parceque parler ainſi, c'eſt confondre, comme les Eutichiens, les deux natures de Jeſus-Chriſt, & attribuer à l'humanité, qui eſt une nature créée, ce qui n'appartient qu'au Créateur. Cependant c'eſt ſur l'humanité même de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, que les Freres Hardouin & Berruyer font tom-

ber la dénomination d'Homme-Dieu. Ces deux expressions, dit le Frere Berruyer *l'Homme-Dieu*, ou *l'humanité de Jesus-Christ unie à une Personne Divine* sont synonimes, & signifient précisément la même chose : *Hominem Deum ... sive, QUOD IDEM EST, sanctissimam Christi humanitatem .... unitam .... cum Personâ unâ Divinâ* (1).

Sera-t-on étonné après cela de voir le Frere Berruyer distinguer la Divinité du Verbe, de la Divinité qu'il attribue à Jesus-Christ ? Saint Paul, dit-il (2), « s'étoit proposé de prou- » ver la Divinité de Jesus-Christ, & » non pas la Divinité du Verbe « *Divinitatem Jesu Christi, non Verbi Divinitatem probare intenderat.* Quel langage ! Jesus-Christ étant la personne même du Verbe incarné, peut-il avoir une Divinité différente de celle du Verbe ? Mais ce langage scandaleux coule de source dans les principes de ce Religieux. La prétendue Divinité d'un Homme-Dieu fait dans le tems, doit être aussi différente de la Divinité

(1) Ibid. tom. 8. pag. 31.
(2) Ibid. quæst. 2. pag. 119.

du Verbe, que ce qui eſt fait dans le tems eſt différent de ce qui eſt éternel.

Vous ſentez, N. C. F., quels outrages une pareille doctrine fait à la Divinité de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Il n'eſt pas véritablement Dieu, il n'en a que le nom, s'il n'eſt pas également & dans le même ſens Dieu-Homme & Homme-Dieu, *Homo-Deus, non ſimiliter Deus-Homo* (1); ſi la dénomination d'Homme-Dieu tombe directement ſur ſon humanité (2); s'il n'eſt qu'un Homme-Dieu fait dans le tems; ſi enfin ſa Divinité n'eſt pas la Divinité du Verbe.

(1) Ibid. quæſt. 1. pag. 23.
(2) Ibid. pag. 24.



ARTICLE V.

La distinction que le Frere Berruyer prétend mettre entre Dieu-Homme & Homme-Dieu, *a été formellement anathématisée par un Concile d'Illyrie au quatriéme siécle.*

POUR achever de confondre cette doctrine impie, ajoutons que l'Eglise l'a formellement frappée d'anathème. En ce point comme en beaucoup d'autres les Ariens ont été les précurseurs du Frere Berruyer. Ils distinguoient, comme lui *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu*, & ils disoient qu'à la vérité Jesus-Christ est *Homme-Dieu*, mais qu'il n'est pas pareillement *Dieu-Homme*. Ecoutez, N. C. F., le jugement qu'a prononcé à ce sujet un Concile d'Illyrie de l'an 365, dans une Profession de Foi adressée à toutes les Eglises (1) en conformité du Symbole

(1) *Concilium Illyricum, tom. 2. Concil. pag.* 836. Confitemur item [ut est in fidei formulâ Nicææ editâ] consubstantialem Dei Patris Filium sumpsisse carnem ex Mariâ Virgine, inter homines habitasse, implevisseque omnem pro nobis œconomiam, nascendo,

de Nicée : « Nous confeſſons que le » Fils de Dieu, conſubſtantiel au » Pere, a pris une chair formée dans » le ſein de la Vierge, qu'il a habité » parmi les hommes, qu'il a accompli pour nous toute l'œconomie de » notre Rédemption par ſa Naiſſance, » par ſa Paſſion, par ſa Réſurrection » & par ſon Aſcenſion dans le ciel, ... » qu'*IL EST DIEU REVÊTU D'UNE » CHAIR HUMAINE, ET NON PAS » SIMPLEMENT UN HOMME REVÊTU DE LA DIVINITÉ*; & nous » diſons anathème à ceux qui penſent » autrement. »

Quand cette Profeſſion de Foi auroit été dreſſée exprès contre les auteurs mêmes que nous combattons ici, elle ne pourroit condamner plus directement leurs erreurs ? Vous y voyez que le Verbe, comme Verbe, eſt de toute éternité le Fils de Dieu conſubſtantiel au Pere : vous y voyez que le Verbe fait chair a réellement habité avec les hommes : vous y voyez que

patiendo, reſurgendo & in cœlos aſcendendo..... Deum carne indutum, non hominem indutum divinitate. Illis autem qui contraria ſentiunt, anathema denuntiamus.

c'est le Verbe qui a opéré notre Rédemption en mourant & en ressuscitant dans sa nature humaine : vous y voyez enfin qu'il faut considérer Jesus-Christ, comme Dieu le Verbe revêtu d'une chair humaine, & non pas simplement comme un homme revêtu de la Divinité, *DEUM CARNE INDUTUM, NON HOMINEM INDUTUM DIVINITATE.* Pourrions-nous après cela regarder comme de vrais enfans de l'Eglise Catholique, des Religieux qui contredisent formellement chacune de ces vérités, & qui soutiennent en particulier que Jesus-Christ ne nous est représenté nulle part dans les Livres saints sous l'idée de *Dieu-Homme*, mais uniquement sous l'idée *d'un Homme-Dieu*; & que c'est ainsi qu'il faut le considérer, pour en avoir une connoissance vraie & exacte ?



CHAPITRE III.

SECOND GENRE D'ATTAQUE que les Freres Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en ce qu'ils soutiennent que par le nom de *Fils de Dieu* donné à Jesus-Christ dans l'Ecriture Sainte, il faut entendre un Fils de Dieu fait dans le tems ; & que cette dénominatiom tombe directement sur l'humanité de Jesus-Christ.

ARTICLE PREMIER.

Que la Propriété de Fils de Dieu attribués à Jesus-Christ dans les Saintes Ecritures, est une preuve manifeste de sa Divinité & de sa filiation éternelle.

L'ANCIEN & le Nouveau Testament sont remplis de textes précieux qui établissent invinciblement la Di-

vinité de Jeſus-Chriſt. Mais une des preuves les plus ſenſibles eſt celle qui ſe tire de la Propriété perſonnelle de Fils unique de Dieu, que Jeſus-Chriſt s'attribue perpétuellement dans l'Evangile, & ſous laquelle il eſt annoncé, ſoit par les Prophétes, ſoit par les Apôtres & les Evangéliſtes. Ce qui caractériſe un fils proprement dit, c'eſt d'être de même ſubſtance que ſon Pere. Puis donc que les Livres ſaints atteſtent par-tout que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, non par adoption, mais dans le ſens propre & naturel de ce terme, on ne peut nier ſans impiété qu'il ne ſoit de même nature & de même ſubſtance que Dieu le Pere.

Il faut même obſerver à ce ſujet une différence eſſentielle qui diſtingue la génération Divine, des générations qui ont lieu dans les créatures. Parmi les hommes, par exemple, quoiqu'un fils ſoit de même nature & de même ſubſtance que ſon pere, il n'a pas cependant la même nature ni la même ſubſtance individuelle que ſon pere, & par cette raiſon il n'eſt pas le même homme. Mais la nature ou l'eſſence Divine étant parfaitement

une, & indivisible ; non-seulement le Fils unique de Dieu est semblable en substance au Pere éternel, mais il a individuellement la même substance, la même nature, la même essence, les mêmes attributs essentiels ; & quoiqu'il ne soit pas la même Personne que le Pere, il est cependant le même Dieu. C'est ce que Jesus-Christ a exprimé très-clairement par ces paroles : *Le Pere & moi nous sommes une même chose* (1). En disant au pluriel, *nous sommes*, il témoigne, dit saint Gregoire de Nazianze, que sa Personne est distinguée de la Personne du Pere ; & en ajoutant, *une même chose*, il déclare que sa Nature est la même que celle du Pere (2).

Il est si constant que la Propriété de *Fils de Dieu*, dans le sens propre & naturel, emporte avec soi l'idée d'une Personne Divine, que Jesus-Christ ayant dit aux Juifs qu'il étoit le Fils de Dieu, ils ne douterent pas que par

(1) Joan. X. 30.

(2) *S. Gregor. Nazianz. orat.* 49. *de Fide, tom.* 1. *pag.* 728. Hoc Prophetæ, hoc Apostoli tradiderunt, hoc ipse Dominus docuit, cùm dixit, *Ego & Pater unum sumus. Unum* ad unitatem Divinitatis, ut dixi refert : *sumus* autem, personis assignat.

là il ne s'attribuât la Divinité. C'est pourquoi ils en prirent occasion de l'accuser de *blasphême ;* parceque n'étant qu'un homme, disoient-ils, il se donnoit pour Dieu (1). C'est aussi sur ce fondement que les saints Docteurs qui ont réfuté les Ariens, & les Conciles qui les ont condamnés, ont tiré de cette Propriété de Fils de Dieu, une preuve invincible de la Divinité & de l'éternité de Jesus-Christ.

Successeurs des saints Evêques qui ont signalé autrefois leur zéle pour la défense de ce dogme sacré, verrions-nous tranquillement de téméraires Ecrivains enlever à l'Eglise Catholique un argument si décisif ? Souffririons-nous que marchans sur les traces des Sociniens, ils enseignent que Jesus-Christ n'est appellé le Fils de Dieu dans les saintes Ecritures, qu'à raison d'une prétendue filiation temporelle par laquelle son humanité a été faite dans le tems le Fils unique de Dieu ? C'est le funeste abîme où se sont précipités les deux Religieux dont nous déplorons l'égarement. Le Frere Hardouin a ou-

(1) Joan. X. 33.

vert la voie, & ſon confrere l'y a ſuivi d'un pas intrépide.

ARTICLE SECOND.

Héréſie formelle du Frere Hardouin, en ce qu'il prétend avec les Ariens, que le Verbe, comme Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & que c'eſt à l'humanité ſeule de Jeſus-Chriſt qu'eſt attribuée dans l'Ecriture la qualité de Fils de Dieu, en vertu d'une prétendue filiation temporelle.

VOus avez vu que le Frere Hardouin, à l'exemple des anciens Ariens, nie formellement que le Verbe, comme Verbe, ſoit le Fils de Dieu. Le Verbe, dit-il, n'eſt devenu le Fils de Dieu qu'au moment de l'Incarnation : *Il a été fait le Fils de Dieu de la même maniere qu'il a été fait homme & ſujet à la mort* (1). Avec un prin-

(1) *De Sanctiſſ. Trinit. locus Joanni Apoſtolo vindicatus*, §. 4. *pag.* 808. *col.* 2. Sic Verbum Filius eſt, quemadmodum & mortalis idem & caro eſt. [Voyez ce qui a été dit à ce ſujet, premiere Section, tom. I. chap. III. art. I. pag. 354. & ſuiv.]

cipe si manifestement hérétique, on sent bien qu'il ne peut regarder Jesus-Christ que comme un Fils de Dieu fait dans le tems selon son humanité, ni expliquer autrement tous les textes du Nouveau Testament où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu.

C'est en effet ce qu'il répéte en vingt endroits de son commentaire. « Le » Fils de Dieu, avec l'article *le*, signi- » fie, dit-il (1) le Fils premier né de » Dieu, qui est Jesus-Christ.... Il est » appellé le Fils premier né, parce- » qu'il est Fils d'une maniere bien plus » noble & plus sublime que les autres, » à cause de l'union hypostatique du » Verbe : & par cette même raison il » est aussi le Fils unique. »

Ce qu'il dit ici de Jesus-Christ, il l'explique ailleurs, & dit que c'est de l'humanité de Jesus-Christ considérée en elle-même qu'il faut l'entendre : *Ipsa per se humanitas*. Dans les Livres

(1) *In Matth. cap.* 8. *adnot. ad v.* 20. *pag.* 38. *col.* 1. Filius Dei, cum articulo Græco, ὁ υἱὸς, vel Gallico, *le Fils de Dieu*, Filius Dei primogenitus est, qui est Christus Jesus : idcirco Filius primogenitus, quia longè nobiliore ac sublimiore modo, nempe ob unionem Verbi hypostaticam, ac proptetea etiam unigenitus.

„ du Nouveau Teſtament, dit-il (1),
„ le Fils de Dieu, c'eſt l'humanité
„ même de Jeſus-Chriſt, laquelle eſt

(1) *In Marcum cap.* 13. *adnot. ad v.* 32. *pag.* 136. *col.* 1. Filius ὁ υἱὸς, in libris ſacris Novi Teſtamenti, ipſa Chriſti humanitas eſt, propterea quia Verbo hypoſtaticè conjuncta eſt.

In Luc. cap. 1. *paraphr. v.* 35. *pag.* 148. *col.* 1. Propterea quia tota Dei operatio futura hîc eſt, etiam quæ naſcitura eſt ex te Chriſti humanitas, ... illa, inquam, ex te naſcitura humanitas, vocabitur Filius Dei, quoniam hoc erit reipsâ, ob acceſſionem & conjunctionem Divinæ Perſonæ Verbi. *Et in adn. ad eumd. verſ. pag.* 152. *col.* 2. Probat hic locus, ... hac *Filii Dei* appellatione, ex quo primum eſt ea ab Angelo prolata, Deo mandante, ac PROINDE SEMPER DEINCEPS IN EVANGELIO INTELLIGI cum Verbi Perſonâ HUMANITATEM Chriſti conjunctam.

Ibid. in cap. 10 *adnot. ad v.* 22. *pag.* 193. *col.* 1. *Filii* nomine, in libris Novi Teſtamenti, ut in commentariis in Joannem prolixiùs diſſeruimus, humanitas Chriſti per ſe intelligitur, ſed ut conjuncta Verbo in unitatem hypoſtaſis.

Præfat in Joan. pag. 244. *col.* 1. Eſt.... apud Joannem .... *Unigenitus* ſive *Filius*, humanitas ipſa Chriſti per ſe & directè, ſed tamen ut eſt Verbo conjuncta in unitatem perſonæ. *Et in cap.* 3. *adnot. ad v.* 35. *pag.* 267. *col.* 2. *Filii* nomine humanitas Chriſti intelligitur unita Verbo.

In Epiſt. ad Galat. cap. 4. *adnot. ad v.* 4. *pag.* 590. *col.* 1. Singulari Gratiâ humanitas Chriſti creata ex Virgineo ſemine, & unita cum Perſonâ Verbi, facta eſt ipſa Filius Dei.

In Epiſt. ad Hebr. cap. 1. *adnot. ad v.* 5. *pag.* 649. *col.* 2. Probat [Apoſtolus] Chriſtum Angelis præſtantiorem eſſe.... ex appellatione Filii Dei. Nam ipſa humanitas, ob unionem cum Verbi Perſonâ, Dei Filius appellatur & eſt.

Et in cap. 3. *adnot. ad v.* 6. *pag.* 652. *col.* 1. Si Chriſtus, ſive Filius Dei, eſt ipſa Chriſti humanitas ob unionem Perſonæ Verbi cum ipſâ; ipſe certè, ut

» ainſi appellée, parce qu'elle eſt
» jointe hypoſtatiquement au Verbe. »

En vain voudroit-on excuſer une aſſertion ſi évidemment condamnable, ſous prétexte que le Frere Hardouin n'attribue la qualité de Fils de Dieu à l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'à cauſe de ſon union avec le Verbe. Cette raiſon, loin de le juſtifier, choque elle-même également le bon ſens & la foi par le cercle le plus vicieux qui fût jamais. En effet, conçoit-on que l'union avec le Verbe rende l'humanité de Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu, ſi le Verbe n'eſt pas lui-même le Fils de Dieu, & s'il n'a acquis ce nom que par l'Incarnation? Comment pourroit-il procurer à l'humanité qui lui eſt unie, une dénomination qu'il n'auroit lui-même qu'en conſéquence de ſon union avec l'humanité? C'eſt en abrégé ce que ſaint Athanaſe objectoit aux Ariens, dont le Frere Hardouin renouvelle les erreurs (1).

homo, tanquam Filius, eſt non tantùm ſupra domum, ſed & in domo ſuâ [Eccleſiâ] quam condidit, pars potiſſima ſcilicet illius, hoc eſt, caput; abundantiorem copiam donorum Spiritus ſancti habens, quoniam ita exigit illa perſonæ Verbi cum humanitate conjunctio.

(1) Voyez ci-deſſus, I. Sect. tom. I. chap. III. art. 3. pag. 372. & ſuiv.

Ce Religieux n'en demeure pas là. Non content de donner cette doctrine perverse comme le vrai sens du Nouveau Testament, il porte l'impudence jusqu'à soutenir que c'est la seule qui soit Catholique, & que ceux qui ne reconnoissent pour le Fils unique de Dieu que le Verbe ou la Sagesse incréée, engendrée du Pere avant tous les siécles, ne meritent pas même d'être écoutés (1). Quels sont donc ces hommes qu'il traite avec tant de mé-

(1) *In Act. Apost. cap. 2. adnot. ad v. 13. p. 340. col. 2.* Catholicis è diverso Filii nomine in sacrâ Scripturâ intelligentibus ipsam quidem humanitatem per se, sed tùm insignibus donis instructam, quæ sint ipsa creata, & à Divinitate distincta, tùm hypostaticè Verbo unitam, ex quo Christus habet ut Filius sit. *Et in cap. 9. adnot. ad v. 20. pag. 364. col. 1.* Sunt quibus non placet dici Jesum, hoc est humanitatem Christi, Filium Dei esse per se, tametsi non propter se, sed propter unionem ipsius hypostaticam cum Verbo. Dici malunt isti, solummodo Christum, hoc est, ut interpretantur, ipsam sapientiam universalem, quâ formaliter sunt omnia sapienter condita, esse Filium Dei. [Dans ces dernieres paroles la calomnie va de pair avec l'erreur. Quand les saints Docteurs & les Théologiens après eux disent que le Verbe ou le Fils de Dieu est la Sagesse éternelle, ils n'entendent pas, comme le Frere Hardouin le leur impute, une sagesse purement idéale & considérée comme la cause formelle de tout ce qu'il y a de sagesse créée dans l'ordre & l'arrangement de l'univers : ils entendent la Sagesse personnelle & subsistante engendrée avant tous les siécles, & qui avec le Pere & le Saint-Esprit est la cause efficiente de toutes choses.]

pris ? Ce sont les Peres de l'Eglise, les plus sçavans Théologiens, ou plutôt ce sont tous les Chrétiens. Car en est-il un seul qui par le Fils de Dieu n'entende pas le Verbe éternel, cette Sagesse incréée & subsistante qui s'annonce elle-même au Livre de l'Ecclésiastique (1), comme *sortie de la bouche du Très-Haut, & née avant la production d'aucune créature* : *EGO EX ORE ALTISSIMI PRODIVI, PRIMOGENITA ANTE OMNEM CREATURAM* : cette Sagesse que l'auteur sacré du même Livre appelle *LE VERBE DE DIEU* habitant au plus haut des cieux : *Fons sapientiæ Verbum Dei in excelsis* (2) ? Quels sont d'un autre côté ces prétendus Catholiques, qui par *le Fils de Dieu* entendent l'humanité de Jesus-Christ considérée en elle-même, *ipsam humanitatem per se* ? Peut-on citer un seul auteur, nous ne disons pas seulement parmi les Catholiques, mais même dans les sectes séparées, à la reserve des Sociniens, qui ait avancé rien de pareil ? Il est vrai que parmi les Jésuites il s'est

(1) Eccli. XXIV. 5.
(2) Eccli. I. 5.

trouvé quelques Théologiens qui se sont imaginé que l'humanité de Jesus-Christ est susceptible du titre de Fils de Dieu en vertu d'une prétendue filiation temporelle ; (en quoi vous verrez que bien loin d'être approuvés par l'Eglise, ils ont été fortement réfutés par les plus sçavans hommes de la même Société) mais pas un de ces Théologiens n'a prétendu que ce soit en ce sens-là que Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu dans les Livres saints. Que peut-on penser d'un auteur qui avance ainsi tout ce qu'il lui plaît, sans en apporter la moindre preuve, & qui respecte assez peu la vérité & sa propre réputation, pour proposer comme la Doctrine des Catholiques, une erreur manifestement Socinienne, & rejettée universellement dans l'Eglise ?



ARTICLE III.

Artifices du Frere Berruyer sur cette matiere. Questions qu'il propose, & qu'il décide au gré des Sociniens.

LE Frere Berruyer pense dans le fond sur cela comme son *guide;* mais il s'exprime avec plus de précaution & de réserve.

Il avoue que le Verbe est de toute éternité le Fils de Dieu le Pere; & par-là il condamne lui-même son Maître, qui a osé enseigner positivement le contraire. Mais en confessant ce dogme Catholique, il ne travaille qu'à en anéantir toutes les preuves par les interprétations forcées qu'il donne, non-seulement aux Textes sacrés, mais encore aux saintes Formules usitées dans l'Eglise Catholique (1).

Il avoue encore qu'en conséquence de l'union hypostatique & de la communication réciproque des *Idiomes* ou des propriétés, on peut dire que Jesus-

(1) Voyez ci-dessus, I. Section, tom. I. chap. III. art. II. pag. 364. & suiv.

Chriſt eſt le Fils éternel du Pere éternel : mais après avoir confeſſé cette vérité de Foi dans ſa ſeconde Diſſertation, il la combat formellement dans ſes Défenſes, en niant que Jeſus-Chriſt ſoit *Dieu le Fils* (1). Et dans la diſſertation même où il paroît lui rendre hommage, il n'eſt occupé qu'à en abolir toutes les preuves, en ſoutenant que les Textes de l'Ecriture où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, doivent tous s'entendre non de la filiation éternelle du Verbe, mais de la prétendue filiation temporelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt.

Il s'agit, dit-il, de ſçavoir, ſi quand Jeſus-Chriſt eſt appellé le *Fils de Dieu*, ſoit par ſon Pere, ſoit par lui-même, ſoit par les hommes, cette dénomination eſt fondée ſur la génération éternelle, & ſi elle tombe directement ſur la Perſonne du Verbe engendré éternellement par le Pere ; ou ſi, dans le langage des ſaintes Ecritures, elle ne tombe pas directement ſur l'humanité même de Jeſus-Chriſt unie dans le tems avec le Verbe par

(1) Nouvelle Défenſe .... à Nancy, pag. 48. & 49. V. ci-deſſus, II. Sect. chap. II. art. IV. pag. 40.41.42.

une action Divine commune aux trois Personnes, en sorte que cette action Divine soit le premier fondement de la dénomination de Fils de Dieu attribuée à Jesus-Christ (1).

Rémarquons d'abord que ce n'est-là une question qu'entre les Catholiques d'une part, & les Sociniens de l'autre.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag. 38. 39. & 40.* Quæritur an Dominus noster Jesus Christus sub eâ & ex ea tantum ratione sit dicaturque Filius Dei, quia Verbum, in quo subsistit sanctissima ejus humanitas, est ab æterno Filius in Divinis per actionem Dei ad intra immanentem & necessariam : an etiam Dominus noster Jesus Christus sit & dicatur Filius Dei, quia sanctissima ejus humanitas Verbo unita est in tempore, per actionem Dei ad extra, tribus Personis communem, transeuntem & liberam ; ita ut prima ratio fundandi sit ipsa actio Dei ad extra, transiens & libera & unica, tribus Personis communis, non sola actio ad intra immanens & necessaria, solius primæ Personæ, quæ Pater est, propria : sive an ista propositio, quâ Jesus Christus inducitur de seipso dicens, *Ego sum Filius Dei*, vel quâ dicit Pater, *Tu es Filius meus*, vel quâ de eo dicimus in secundâ vel tertiâ Persona, *Tu es Christus Filius Dei ; Jesus Christus est Filius Dei*, habeat semper, in recto, pro subjecto & prædicato, secundam trium Personarum, quæ Verbum est à Deo Patre ab æterno genitum : an eadem propositio .... non habeat plerumque, in recto, secundùm usum loquendi scripturarum, pro subjecto & prædicato, sanctissimam Christi humanitatem, per Verbum in genere subsistendi completam ; quia per actionem Dei unius in tribus Personis subsistentis, transeuntem & liberam, humanitas illa sanctissima, primo conceptionis suæ momento, unita est Personæ uni Divinæ, in unitatem Personæ.

l'autre. Graces à la miſéricorde de Dieu, tout ce qu'il y a de Fidéles dans l'Egliſe n'ont ſur ce point que la même Foi & le même langage. Inſtruits dès l'enfance par l'Egliſe votre Mere, que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe fait chair, ou (ce qui eſt la même choſe) qu'il eſt le Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout enſemble; toutes les fois que vous dites, ou que vous entendez dire, ou que vous liſez, que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, vous n'héſitez point ſur le ſens de cette propoſition. Vous ſçavez & vous croyez fermement qu'elle ne ſignifie autre choſe, ſinon que Jeſus-Chriſt qui s'eſt fait homme dans le tems pour notre ſalut, eſt le Fils éternel du Pere éternel. Il ne vous vient pas même à l'eſprit que ce ſoit en tant qu'homme & ſelon ſa nature humaine que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu.

Les Sociniens ſont les ſeuls qui penſent autrement. Ces impies, qui font profeſſion de ne croire ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni aucun autre Myſtère, n'ont pas à beaucoup près la même idée que nous, quand ils diſent que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu.

Regardant Jesus-Christ comme un pur homme, qui n'existe que depuis sa naissance de Marie, si ce n'est, comme toutes les créatures, dans la prédestination & les décrets de Dieu; ils prétendent qu'il n'est le Fils de Dieu que selon son humanité: & cette qualité, ils la fondent sur ce que le corps de Jesus-Christ a été conçu miraculeusement par l'opération du Saint-Esprit, sur ce que son ame a été remplie de tous les dons les plus excellens avec une abondance qui n'est propre qu'à lui seul, sur ce que Dieu l'a rendu participant de sa Nature, de sa Sagesse & de sa Puissance, & sur ce qu'il l'a établi le Docteur, le Seigneur & le chef de tous les hommes.

Dans cet état des choses, n'avoit-on pas droit d'attendre d'un Prêtre & d'un Religieux, élevé dans le sein de l'Eglise Catholique, que se proposant de traiter une question aussi importante que celle de la filiation de Jesus-Christ, il la décideroit selon les principes de la Foi Chrétienne, & non dans le goût des Sociniens? Vous verrez dans un moment que le Fr. Berruyer a fait tout le contraire.

A cette premiere queſtion il en joint une autre : « on demande enfin, dit-
» il (1), ſi, ſuppoſé que, par impoſ-
» ſible, le Verbe qui eſt la ſeconde
» Perſonne de la Trinité, ne fût pas
» le Fils de Dieu, ... Jeſus-Chriſt ne
» pourroit pas néanmoins être appellé
» & être en effet le Fils unique &
» naturel de Dieu, à cauſe de l'union
» de ſon humanité avec une Perſonne
» Divine en unité de perſonne. »

A quoi bon cette queſtion, direz-vous ? Les Myſtères Divins ne pouvant nous être connus que par la révélation, pourquoi agiter ainſi des queſtions chimériques, ſur leſquelles on ne peut avoir d'autre guide que ſon propre eſprit, qui n'eſt que ténébres dans les choſes de Dieu, lorſqu'il eſt livré à lui-même ? D'ailleurs, la ſuppoſition que le Fr. Berruyer avoue être impoſſible, le Fr. Hardouin non-ſeulement la juge poſſible, mais il prétend que c'eſt une réalité, en en-

(1) *Ibid. pag.* 40. & 41. Quæritur denique, an, ſi per impoſſibile ſecunda Trinitatis perſona, quæ Verbum eſt, non eſſet in Divinis Filius..... Nihilominus non poſſet eſſe & dici Jeſus Chriſtus Filius Dei unicus & naturalis, propter unionem perſonæ unius Divinæ cum humanitate Chriſti in unitatem perſonæ.

feignant, comme les Ariens, que le Verbe, en tant que Verbe, n'est pas le Fils de Dieu, & qu'il ne l'est devenu qu'en se faisant homme.

Le Fr. Berruyer n'a pu se dissimuler (1) que cette derniere question paroîtroit bien subtile, & bien frivole : mais il se flatte que ce qu'il va dire « fera voir évidemment qu'elle est » absolument nécessaire pour l'inter- » prétation légitime des Ecritures du » Nouveau Testament, & pour avoir » une parfaite connoissance de notre » Seigneur Jesus-Christ. » Si cela est, quel malheur pour l'Eglise, d'avoir été privée durant tant de siécles des leçons d'un maître si précieux, & par là d'avoir manqué d'un moyen si *nécessaire pour l'intelligence du Nouveau Testament*, & pour la vraie connoissance de Jesus-Christ !

Après ces préambules le Dissertateur renferme enfin sa décision en deux

(1) *Ibidem.* Erit fortasse quispiam, cui tota hæc quæstio subtilis nimiùm, nullius operæ pretii, exiliorque videatur : sed confidimus nos ex dicendis effecturos, ut cuilibet attendenti appareat, uti est, ad legitimam scripturarum novi Testamenti interpretationem, perfectamque Domini nostri Jesu Christi cognitionem omnino necessaria.

propositions. Il soutient dans la premiere (1), « qu'en prenant les termes » de génération & de filiation dans » leur signification propre & natu- » relle, on peut & on doit dire que » Jesus-Christ consideré directement » selon son humanité subsistante dans » le Verbe, est le Fils naturel de Dieu » un & véritable subsistant en trois » Personnes, en vertu de l'union de » sa sainte humanité avec une Person- » ne Divine en unité de personne. » Dans la seconde il ajoute, « que cette « notion de Jesus-Christ le Fils de Dieu » est absolument nécessaire pour en- » tendre les Livres du Nouveau Tes- » tament dans leur sens propre & na- » turel (2). »

(1) *Ibid. pag.* 48. Propositio prima. Secundùm veram & germanam generationis filiationisque notionem, in propositione, cujus subjectum & prædicatum in recto est sanctissima Christi humanitas completa Verbo in genere subsistendi, Jesus Christus Dominus noster dici potest & debet naturalis Filius Dei, Dei, inquam, ut vox illa, Deus, supponit pro Deo uno & vero, subsistente in tribus personis, agente ad extra, & per actionem transeuntem & liberam uniente humanitatem Christi sanctissimam, primo conceptionis suæ instanti, cum personâ unâ Divinâ in unitatem personæ.

(2) *Ibid. pag.* 89. Propositio secunda. Notio [Filii Dei] secundùm quam Dominus noster Jesus Christus dicitur esse verus naturalisque Dei unius & veri,

Mais il faut l'entendre développer lui-même ces deux propositions. Nous verrons ensuite quel jugement la Régle de la Foi nous oblige d'en porter.

ARTICLE IV.

Premiere proposition du Fr. Berruyer : Que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, peut & doit être appellée le véritable & naturel Fils de Dieu. Dévéloppement de cette proposition par lui-même : huit erreurs qu'elle renferme.

POUR découvrir tout le venin renfermé dans la premiere proposition, il est à propos d'en faire l'analyse & d'en considérer séparément les différens rapports. Quel est donc le Fils de Dieu dont le Fr. Berruyer nous parle ? Est-ce un Fils éternel,

in tribus Personis subsistentis, *Filius*, quia sanctissima ejus humanitas, per actionem Dei ad extra transeuntem & liberam, unita est in tempore, primo conceptionis suæ momento, unione Physicâ, personæ uni Divinæ, in unitatem personæ, & Divinæ participationem naturæ, prorsus necessaria est ad litteralem & germanam intelligentiam librorum novi Testamenti.

ou un Fils fait dans le tems ? Quel eſt ſon Pere ? Quel eſt le fondement de ſa prétendue filiation ? Quels en ſont les caracteres, les propriétés & les effets ? Cet Auteur va lui-même répondre à toutes ces queſtions.

1. Dans le langage des Saintes Ecritures, dit-il, le Fils de Dieu n'eſt pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même : c'eſt elle qui eſt appellée & qui eſt en effet le Fils unique, véritable & naturel de Dieu, & cette qualité lui appartient *réellement* & *véritablement*, à cauſe de l'union qu'elle a avec une Perſonne Divine (1).

Erreurs renfermées dans cette propoſition : premiere erreur, que c'eſt l'humanité de J. C. qui eſt le Fils de Dieu.

2. De-là il ſuit que l'humanité de Jeſus-Chriſt ayant été créée dans le tems, Jeſus-Chriſt eſt un *Fils de Dieu*

Seconde erreur, que J.C. eſt un *Fils de Dieu* fait dans le tems.

(1) *Ibid. pag.* 48. In propoſitione cujus ſubjectum & prædicatum, in recto, eſt ſanctiſſima Chriſti humanitas completa verbo in genere ſubſiſtendi, Jeſus Chriſtus verè dici poteſt & debet naturalis Filius Dei.... *Et pag.* 49. Propoſitio habet pro ſubjecto & prædicato ipſam Chriſti humanitatem completam in genere ſubſiſtendi.... *Et pag.* 50. Vox illa, *Filius Dei*, prædicatur realiter & in recto de humanitate completâ in genere ſubſiſtendi per Divinæ, cui unitur perſonæ ſubſiſtentiam ... *Et pag.* 105. Certè in humanitatem Chriſti Verbo Dei unitam hypoſtaticè, & propter hanc unionem, cadit denominatio Filii Dei. *Voyez auſſi la page* 86. *&c.*

fait dans le tems. C'est ce que nos deux Religieux répétent cent fois : *De Filio suo, qui factus est ei nuper Filius* (1).

Troisiéme erreur, que le Fils de Dieu a pour Pere, Dieu un subsistant en trois Personnes.

3. Le Pere de ce Fils de Dieu fait dans le tems, n'est pas le Pere éternel premiere Personne de la Sainte Trinité, mais Dieu un & véritable, consideré dans l'unité de sa Nature, & subsistant en trois Personnes (2).

Quatriéme erreur, que le fondement de cette filiation est l'action de Dieu, qui a uni l'humanité de J. C. à une personne Divine.

4. Le fondement de cette filiation temporelle, ajoute le Fr. Berruyer, est l'action *ad extra*, libre, passagere, & commune aux trois Personnes, par laquelle Dieu a uni l'humanité de Jesus-Christ dès le premier moment de sa conception avec une Personne Divine (3).

(1) Ibid. pag. 111. & Hard. in Epist. ad Rom. cap. 1. paraphr. v. 3. pag. 431. col. 2.

(2) *Berr. ibid. pag.* 48. Filius Dei, Dei, inquam, ut vox illa, *Deus*, supponit pro Deo uno & vero, subsistente in tribus personis. *Et pag.* 58. Restat ergo ut Deus unus & verus, subsistens in tribus personis, denominetur & sit Pater Christi verus & naturalis.

(3) *Ibid. pag.* 49. & 50. Secunda propositio habet pro fundamento generationem temporalem, sive actionem Dei unius transeuntem & liberam, quâ humanitas Christi, primo conceptionis suæ instanti, conjungitur Physicè personæ uni Divinæ, in unitatem personæ. *Et pag.* 73. Ratio affirmandi, est realis sanctissimæ illius humanitatis unio, facta in primo conceptionis suæ momento cum personâ unâ Divinâ in unitatem personæ, & Divinæ participationem naturæ, quæ generatio transiens est & libera, profi-

5. Cette action, poursuit-il, est une vraie & proprement dite génération, & fonde entre Dieu un subsistant en trois Personnes, & Jesus-Christ considéré selon son humanité, une relation physique & réelle de Pere à Fils & de Fils à Pere (1) : c'est-à-dire, que Dieu un, subsistant en trois Personnes, en unissant l'humanité de Jesus-Christ à une Personne Divine, a engendré véritablement & proprement cette humanité sainte ; que par cette génération il en est devenu véritablement le Pere, & qu'elle a été faite véritablement son Fils (2).

Cinquiéme erreur, que cette action de Dieu est une génération véritable & proprement dite.

ciscens à Deo, ut est unus & verus in tribus personis subsistens. *Et pag.* 86. Ratio fundandæ relationis est actio ad extra, transiens & libera, Dei unius & veri, sanctissimam Christi humanitatem Physicè & in primo conceptionis suæ momento cum personâ unâ Divinâ unientis, &c.

(1) *Ibid. pag.* 59. Actio prædicta est vera & veri nominis generatio, fundans inter Deum unum & verum in tribus personis subsistentem, & Jesum Christum secundùm humanitatem suam, in ratione subsistendi completam, relationem physicam & realem *Patris* ad *Filium* & *Filii* ad *Patrem*.

(2) *Ibid. pag.* 61. Quòd actio transiens & libera Dei unius & veri, in tribus personis subsistentis.... vera sit, ... germana & veri nominis generatio, dubitare non sinunt scripturæ. *Et pag.* 83. Quæ actio sub eo respectu vera & germana generatio est, fundans inter Deum unum, in tribus personis subsistentem, & sanctissimam Jesu Christi humanitatem, per Verbum in genere subsistendi completam, veram &

Sixiéme erreur, que la dénomination de Fils de Dieu attribuée à l'humanité de J.C. ne suppose ni la Trinité des Personnes Divines, ni l'Incarnation du Verbe.

6. Il prétend que la dénomination de Fils unique, véritable & naturel de Dieu, qu'il attribue à l'humanité de Jesus-Christ, suppose, à la vérité, la Divinité de la Personne à qui cette humanité sainte a été unie dans le tems, & la réalité de cette union (1); mais qu'elle ne suppose pas, ni qu'il y ait trois Personnes en Dieu, ni que la seconde soit engendrée, ni que ce soit cette seconde Personne qui s'est incarnée (2); ensorte que, même

realem relationem Patris ad Filium & Filii ad Patrem. *Et* 3. *part. tom.* 4. *pag.* 23. Ainsi Dieu apprenoit aux hommes que dans les siécles à venir, par une action passagere de sa toute-puissance, qui seroit une génération proprement dite, il uniroit pour toujours une Personne Divine à l'humanité du Christ conçue dans le sein d'une Vierge, & que l'homme-Dieu engendré de la sorte par l'opération du Saint-Esprit, seroit véritablement le Fils de Dieu, ou que Dieu seroit véritablement son pere.

(1) *Ibid.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 74. Denominatio Filii Dei, de quâ differimus, supponit & in se complectitur duo, quibus affinis est, fidei dogmata..... Primum est, Divinitas Personæ æternæ, cui unitur in tempore sanctissima Christi humanitas. Alterum est, veritas, &, si ita loqui fas est, substantialitas physicæ & hypostaticæ unionis, quæ facta est semel & in æternum inter sanctissimam Christi humanitatem & personam Divinam in quâ subsistit, & per cujus hypostaticam unionem naturæ Divinæ fit particeps. [Il répéte la même chose *Ibidem pag.* 46.]

(2) *Ibid. pag.* 76. & 77. Appellatio Filii Dei, de quâ quæstio nostra instituta est.... Non equidem complectitur in se explicitè, nec in notione suâ formali-

en ſuppoſant ou qu'il n'y a qu'une ſeule Perſonne en Dieu (1), ou que le Verbe éternel, à qui l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie, n'eſt pas de toute éternité le Fils de Dieu (2), ou que ce n'eſt pas le Verbe, mais le Pere ou le Saint-Eſprit qui s'eſt fait homme (3), il n'en ſeroit pas moins vrai

ter includit duo alia fidei dogmata.... Primum unum Deum & verum ſubſiſtere in tribus perſonis Divinis, realiter inter ſe diſtinctis, eamdem habentibus & terminantibus naturam Divinam : ſecundum, è tribus perſonis Divinis ſecundam, quæ Verbum eſt, produci à prima, quæ Pater eſt, per viam generationis æternæ & immanentis: unde prima eſt ab æterno Deus Pater, ſecunda eſt ab æterno Deus Filius. [Il falloit ſuivant ſes principes, ajouter un troiſiéme dogme, qui eſt que c'eſt la ſeconde Perſonne qui s'eſt fait homme.] Fateor iſta dogmata duo non includi formaliter & explicitè in notione Filii Dei, qualis à nobis deſcribitur.

(1) *Ibid. pag.* 77. & 78. Nam, ſi Deus non eſſet nobis cognitus & revelatus quàm eodem modo, quo .... revelatus & cognitus erat Judæis, id eſt ſub notione Dei unius; .... non ideo minùs credi poſſet & oporteret, revelante Deo, Jeſum Chriſtum eſſe verum naturalemque Dei Filium per veram & Phyſicam unionem ſanctiſſimæ ſuæ humanitatis cum Deo cognito & revelato, in unitatem perſonæ & naturæ Divinæ participationem.

(2) *Ibid. pag.* 40. & 41. *Et Défenſe.... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Examen du Précis, pag.* 99. Cette nouvelle dénomination .... ne déroge en rien à la dénomination de Fils de Dieu, qu'il [le Verbe] a de toute éternité par la génération *ad intra in Divinis* ; mais elle ne l'exige pas.

(3) *Nouvelle défenſe .... à Nancy, premiere Lettre, pag.* 51. & 52. Suppoſons.... que ce ne ſoit pas

que l'humanité de Jesus-Christ unie à Dieu ou à une Personne Divine, est le véritable, naturel, & unique Fils de Dieu.

Septiéme erreur, qu'en conséquence de cette filiation temporelle de l'humanité de J.C. le Verbe a acquis la dénomination de Fils de Dieu.

7. De ce principe, que l'humanité de Jesus-Christ a été faite le Fils de Dieu par son union avec une Personne Divine, le Frere Berruyer conclut, que *le Verbe qui de toute éternité étoit le Fils de Dieu par la génération immanente & ad intra, a acquis* par son union avec l'humanité, ou, comme il s'exprime, *par sa génération temporelle &* ad extra, *le nom & une nouvelle dénomination de Fils unique de Dieu* (1).

le Verbe, mais le Pere qui se soit incarné..... l'Incarnation le faisant essentiellement *Fils*, & étant Pere par sa propriété personelle, il seroit tout à la fois *Dieu le Pere* & *Dieu le Fils*.

(1) *Défense .... contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag.* 98. *Et Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 54. *&* 55. Inde primò concludas, per actionem unientem nihil Verbo accedere præter novam denominationem, quâ fit, ut secunda è Divinis Personis, quæ priùs erat Filius Dei per generationem æternam, sub aliâ ratione denominetur Filius Dei propter generationem temporalem, sive actionem Filii Dei ad extra, quâ humanitas Christi unita est hypostaticè personæ uni Divinæ, denominatione, inquam, cadente in humanitatem quæ unita est Verbo; sed Verbi propriâ, quia denominationes, sicut actiones & passiones, sunt suppositorum. [On peut voir la même chose *Ibid. pag.* 97.

8. Il tire enfin du même principe une autre conséquence, qui est que Jesus-Christ ayant cessé par sa mort d'être un homme vivant, a cessé aussi d'être le Fils de Dieu, & qu'au moment de sa résurrection, il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par une seconde génération plus parfaite que la premiere (1): *Secundam & consum-*

Huitiéme erreur, que J.C. en mourant a cessé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par sa résurrection.

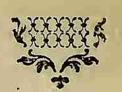
(1) *Ibid. pag.* 64. 65. 66. Factum est morte Christi, ... ut homo Christus Jesus jam non esset homo vivens : atque ideo pro triduo quo corpus Christi ab animâ separatum jacuit in sepulchro, fieret Christus incapax illius appellationis, Filius Dei, quatenus cadit illa denominatio in humanitatem Christi Verbo unitam.... Actione autem Dei unius & veri, dilectum Filium suum Jesum suscitantis, factum est ut Jesus, qui desierat esse homo vivens, & consequenter Filius Dei, ... factum est, inquam, ut Jesus iterum viveret, deinceps non moriturus : adeoque eo præcisè instanti fieret iterum, qui fuerat, Filius verus & naturalis Dei unius & veri in tribus Personis subsistentis, qui Deus est resuscitans; imò & respectu Christi Filii Dei, Filium suum denuò in tempore generans .... Deus Christum hominem-Deum resuscitans, hominem-Deum iteratò generat, dum facit resuscitando ut Filius sit, qui moriendo Filius esse desierat. *Et pag.* 143. Quo [Fratrum] nomine Christus non usus est, nisi post secundam suam & consummatam à Deo in resurrectione generationem.... Neque enim ante illud tempus præstitæ usque ad mortem obedientiæ, hanc adivit primogenitus noster hereditatem, cujus nos cohæredes fecit, fratres nos sibi efficiendo.

Il répéte & confirme la même chose dans ses Défenses. *Défense* .'.... *contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag.* 139. & 140. *Ibid. Respons. ad annotata, p.* 210. *& suiv. & Réponse à la Réplique, ibid. p.*275.

matam à Deo in resurrectione generationem.

Telle est l'idée que le Frere Berruyer veut que les Chrétiens conçoivent de Jesus-Christ considéré comme le Fils de Dieu. Il s'applaudit de cette découverte, & ne craint pas d'assurer qu'après l'avoir examinée sous toutes les faces, il n'y voit pas le moindre endroit foible, ou qui puisse être révoqué en doute, ni rien qui ne soit facile à comprendre (1). Vous verrez au contraire dans un moment, que tout cet édifice croule de toutes parts, & qu'aucune des pieces qui le composent, ne peut subsister. Mais achevons auparavant d'exposer la suite de cet étonnant systême.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 82.* Hæc quæ dixi hactenus, adeo certa videntur, ut undique conspicienti mihi si quâ fortè rimâ dubium posset exoriri, omnino non apparuerit : sed & sunt facilia intellectu.



ARTICLE V.

Seconde propoſition du Fr. Berruyer : Que c'eſt de cette [prétendue] filiation temporelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'il faut entendre tous les endroits des ſaintes Ecritures où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu.

APRE'S avoir expliqué ſes idées ſur la prétendue filiation temporelle de Jeſus-Chriſt, le Fr. Berruyer paſſe à ſa ſeconde propoſition, & ſoutient que l'explication qu'il propoſe, eſt abſolument néceſſaire pour entendre les Livres du Nouveau Teſtament dans leur ſens propre & litteral.

Pour montrer pleinement, dit-il, la vérité de cette propoſition, il faudroit parcourir en détail tous les textes du Nouveau Teſtament, où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu (1);

(1) *Ibid. pag.* 89. & 90. Ad veritatem propoſitionis iſtius ſecundæ declarandam penitus & pleniſſimè demonſtrandam oporteret per continuam inductionem, omnes & ſingulos novi Teſtamenti textus expendere, in quibus aut Chriſtus dicitur Filius Dei,

mais comme ce détail seroit trop long, (peut-être aussi pour d'autres raisons qu'il n'a pas jugé à propos de manifester) il exhorte les lecteurs attentifs de l'Ecriture à le faire par eux-mêmes, & se borne à établir quelques régles de sa façon.

Premiere régle du Fr. B. à ce sujet, attentatoire à la Trinité des Personnes Divines & à la Divinité de J. C.

La premiere est que toutes les fois que Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, & qu'en même-tems quelque Epithete se trouve jointe au mot, *Dieu*; alors ce mot ne doit pas s'entendre de Dieu le Pere éternel, mais de Dieu un & véritable, subsistant en trois Personnes. Ainsi, dit-il, quand S. Pierre dit à Jesus-Christ, *Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant:* quand l'Ange Gabriel dit à Marie, *Le Fils qui naîtra de vous sera appellé le Fils du Très-haut:* quand S. Pierre dit dans sa seconde Epître, *Béni soit Dieu, le Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, & dans tous les endroits pareils, *Dieu* ne signifie pas le Pere éternel; attendu que les attributs exprimés par ces Epi-

vel inducitur Deus Christum sub nomine Filii, aut Christus Deum sub nomine Patris interpellans; vel aliquid de Deo, ut Christi Patre, aut de Christo ut Filio Dei narratur.

thetes ne conviennent qu'à Dieu considéré dans l'unité de sa nature, & non à Dieu considéré comme Pere, & engendrant éternellement son Verbe (1).

Où ce téméraire a-t-il pris une pareille régle ? Qui sont ses garans ? Il n'en cite aucun, & il lui seroit impossible d'en alléguer un seul. Quel excès de hardiesse !

La raison que le Fr. Berruyer apporte, ne prouve que son ignorance, ou son égarement. La Religion nous apprend que chacune des trois Personnes Divines étant essentiellement Dieu, chacune aussi, outre les propriétés notionelles qui les distinguent, a tous les attributs essentiels de la Nature Divine. Dieu le Pere n'est pas simplement le Pere du Fils, & avec le Fils le principe du Saint-Esprit; mais com-

(1) *Ibid. pag.* 90. Quando dicitur, v. g. cum addito aliquo epitheto Pater Christi. Sic Matth. XVI. 16. *Tu es Christus Filius Dei vivi.* Luc. I. 32. *Filius* [Dei] *Altissimi.* 2. Pet. I. 3. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi.* Joan. VIII. *Pater meus, ... quem vos dicitis quia Pater vester est.* Joan. XV. 1. *Pater meus agricola est,* quæ proprietates non sunt notionales, sed cadunt in Deum unum & verum qui in tribus personis subsistit, in Deum, ut unus est secundùm naturam, non ut Pater est ab æterno generans Verbum.

me il possede l'Essence Divine toute entiere, il en a nécessairement tous les attributs : il est le Dieu unique, le Dieu véritable, le Dieu vivant, le Très-haut, le Créateur de toutes choses, notre Dieu, l'auteur de notre salut. Ce que nous disons de Dieu le Pere, il faut le dire également de Dieu le Fils, & de Dieu le Saint-Esprit. C'est ce que toute l'Eglise confesse par ces paroles du Symbole attribué à saint Athanase, qu'elle dit tous les Dimanches à Prime : *Le Pere est incréé, le Fils est incréé, le Saint-Esprit est incréé : le Pere est immense, le Fils est immense, le Saint-Esprit est immense : le Pere est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel : le Pere est tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est tout-puissant : le Pere est le Seigneur, le Fils est le Seigneur, le Saint-Esprit est le Seigneur.* La prétendue régle du Fr. Berruyer porte donc sur une supposition manifestement hérétique, qui est que Dieu le Pere ne peut être appellé le Dieu vivant, ni le Très-haut, ni notre Dieu, ni être désigné par aucune autre Epithete qui exprime les perfections Divines.

Cette régle n'eſt pas moins directement contraire au Dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Pour vous le faire ſentir, nous n'avons qu'à faire une queſtion aux Partiſans du Fr. Berruyer. Croyez-vous, leur demanderons nous, qu'on puiſſe dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt Dieu tout-puiſſant, éternel, immenſe, &c. S'ils répondent que non, les voilà convaincus de nier ouvertement la Divinité de Jeſus-Chriſt. Car il eſt clair que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu, s'il n'eſt pas tout-puiſſant, éternel, immenſe, en un mot s'il n'a pas tous les attributs eſſentiels de la Divinité. Si au contraire ils confeſſent que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu vivant, éternel, tout-puiſſant, &c. ils n'ont que l'un de ces deux partis à prendre : ou de ſoutenir que Jeſus-Chriſt n'eſt pas plus le Verbe que le Pere ou le Saint-Eſprit, mais qu'il eſt Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, ce qui eſt tout à la fois abſurde & hérétique ; ou de rejetter avec nous la prétendue régle du Fr. Berruyer, comme une fauſſeté manifeſte, qui n'eſt propre qu'à ébranler les Dogmes les plus inconteſtables.

Que n'aurions-nous point à dire de l'application que cet Auteur fait de sa régle aux paroles de l'Ange Gabriel & à la confession de Saint Pierre ! Ministres du Seigneur, chargés de la garde du dépôt sacré, souffririons-nous qu'au mépris de l'enseignement universel de l'Eglise, & de la Tradition unanime de tous les siécles, on ose vous enseigner que ces textes si précieux n'attribuent à Jesus-Christ qu'une filiation temporelle ; qu'on vous donne cette interprétation Socinienne comme leur sens propre & litteral, *litteralis & germana intelligentia* ; qu'on ne craigne pas d'insulter à tous les Interprétes Catholiques, en disant qu'expliquer comme ils font la confession de Saint Pierre, & des autres qui ont reconnu Jesus-Christ pour le Fils de Dieu, c'est supposer que Saint Pierre & les autres ont parlé sans sçavoir ce qu'ils disoient (1).

(1) *Ibid. pag.* 158. Si Jesus Christus credi & dici Filius Dei non posset, nisi quatenus & in quantùm creditur quia Verbum.... est ab æterno Filius Patris ; dicendum profectò esset, neque Petrum in geminâ suâ confessione, neque Martham, neque Principem Sacerdotum Caïpham in suâ interrogatione, neque Centurionem.... in suâ exclamatione vidisse quidpiam & intellexisse.

Les autres régles du Fr. Berruyer ne sont pas moins condamnables. Il les a toutes tirées de sa seule imagination. Contentons-nous de les parcourir sommairement, sauf à revenir dans la suite sur ce qui pourroit demander une réfutation plus étendue.

Autres régles également fausses.

Il décide donc de sa propre autorité, que c'est de la prétendue filiation temporelle de Jesus-Christ qu'il faut entendre une multitude de textes du Nouveau Testament qu'il n'indique qu'en général, & qu'il se contente de ranger en différentes classes.

Tous ceux, dit-il, où Jesus-Christ Fils de Dieu adresse quelque priere à Dieu son Pere; attendu, ajoute-t-il, que l'effet de ces prieres ne peut être attribué au Pere éternel, mais à Dieu considéré dans l'unité de sa nature (1). Autre erreur : cette raison suppose que les Personnes Divines, comme Personnes, n'agissent point, & ne peuvent point agir au dehors : principe

(1) *Ibid. pag.* 91. Cùm Christus Filius Dei Patrem suum orat, ut ab eo exaudiatur in patrandis miraculis, ut à se calicem & crucis mortem longè faciat, ... & cætera hujusmodi, quæ actiones à Deo proficiscuntur, non ut Deus est persona ab aliis distincta, & ab æterno Verbum producens, sed ut est Deus unus & verus in tribus personis subsistens.

erroné, dont nous avons montré ailleurs la fausseté (1).

Tous ceux où le *Fils de Dieu* se prend par opposition à *Dieu*, comme quand S. Jean dit, que *Dieu a rendu témoignage à son Fils* (2). Pure pétition de principe. Croyez au contraire, N. C. F., conformément à la Doctrine constante & perpétuelle de l'Eglise, que par-tout où les termes de *Dieu* & de *Fils de Dieu* se trouvent opposés & en relation l'un avec l'autre, *Dieu* se prend toujours pour Dieu le Pere, premiere Personne de la Trinité. Le Frere Berruyer convient que c'est ainsi que *Dieu* doit être pris, quand il est en relation avec le *Verbe* (3): pourquoi donc n'auroit-il pas la même signification, quand il est en relation avec *Jesus-Christ* ou le *Fils de Dieu*? N'est il pas de foi que *Jesus-Christ*, le *Fils de Dieu* est le Verbe même engendré par le Pere?

(1) Voyez ci-dessus, premiere Section, tom. I. chap. II. art. 6. pag. 321. & suiv.

(2) *Ibidem.* Cùm *Filius Dei* opponitur simpliciter, non Patri Personæ primæ Divinæ, sed Deo uni & vero, in tribus Personis subsistenti: v. g. 1. Joan. V. 9. *Quoniam hoc est testimonium Dei quod majus est, quoniam testificatus est de Filio* suo.

(3) *Ibid. pag.* 69. Si dixero, *Deus generat Verbum*, Persona Patris venit in recto.

Tous ceux où Jesus-Christ Homme-Dieu & Fils de Dieu est appellé *le premier né de toute créature, le premier né entre plusieurs freres, l'Agneau immolé dès le commencement du monde, l'Epoux & le Chef de l'Eglise, le Roi des hommes & des Anges, le Juge des vivans & des morts, le Prêtre & le Pontife pour toute l'éternité, le Seigneur, le Sauveur, Jesus :* ce qu'il appuie sur ce que ces qualités ne conviennent pas au Verbe, mais qu'elles conviennent à Jesus-Christ selon son humanité (1). Equivoque misérable, & conséquence grossierement Nestorienne. Il est vrai que la plûpart de ces qualités ne conviennent pas au Verbe éternel selon sa nature Divine, mais il est de foi qu'elles lui conviennent selon sa nature humaine. C'est le Verbe fait chair

(1) *Ibid. pag. 92.* Cùm Dominus noster Jesus Christus Homo-Deus & *Filius Dei* dicitur primogenitus omnis creaturæ, primogenitus in multis fratribus, agnus occisus ab origine mundi, sponsus & caput Ecclesiæ, Rex hominum & angelorum, vivorum & mortuorum judex, Sacerdos & Pontifex in æternum, Dominus, Salvator, Jesus. Quæ nomina in recto & immediatè non cadunt in Verbum, ut est æternus æterni Patris Filius : cadunt tamen in Dominum nostrum Jesum Christum, ut est verus naturalisque Dei Filius & sanctissimæ ejus humanitati pro jure suo & dignitate debentur.

qui est le *premier entre plusieurs freres*; *l'Agneau de Dieu*, *l'Epoux & le Chef de l'Eglise*, *&c.* Vouloir que ce qui convient directement à Jesus-Christ ne convienne pas directement au Verbe, c'est nier que Jesus-Christ soit le Verbe : c'est faire de Jesus-Christ & du Verbe deux Personnes distinguées : c'est renouveller l'hérésie de Nestorius.

Tous ceux où il est dit que *Dieu a donné à son Fils tout droit de juger*, *tout pouvoir sur les créatures*, *la puissance souveraine dans le ciel & sur la terre*, *qu'il l'a fait asseoir à sa droite*, *&c.* (1). Autre pétition de principe & renversement des idées les plus communes. Est-ce donc que le Pere éternel ne donne pas tout cela à son Fils, à son Verbe fait chair, en le donnant à l'humanité sainte du Verbe. Il est vrai que tout ce que le Pere éternel donne à Jesus-Christ selon sa nature humaine, les deux autres Personnes le lui don-

(1) *Ibid. pag.* 93. Cùm dicitur Deus *dedisse Filio omne judicium*, *omne dominium*, *Potestatem in cœlo & in terrâ*, *sessionem ad dexteram suam*, *&c.* Quæ omnia dat Deus, ut unus est & verus Deus, facto sibi in tempore vero & naturali Filio, non dat Verbo æterno Filio suo Deus, ut Verbi Pater est.

nent

nent auſſi par une opération commune & inſéparable ; mais dans cette opération qui eſt commune aux trois Perſonnes, chacune d'elles agit ſelon la Relation qui lui eſt propre. Ce que le Pere éternel donne à Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, c'eſt à ſon Fils unique & coéternel qu'il le donne : ce que le Verbe donne à ſa propre humanité, il ſe le donne à lui-même conſidéré en tant qu'homme : ce que le Saint-Eſprit donne à Jeſus-Chriſt, il le donne au Verbe ſelon ſa nature humaine. C'eſt-là la doctrine & le langage de la Foi : s'en écarter, c'eſt errer dans la Foi.

Tous ceux où *Dieu appelle Jeſus-Chriſt, ſon Fils bien-aimé, & commande aux hommes de l'écouter* (1). C'eſt toujours le même vice, la même pétition de principe. Que prétend donc ce Religieux ? Eſt-ce que Dieu le Pere n'aime pas infiniment ſon Verbe, ſon

(1) *Ibidem.* Cùm Deus Jeſum Chriſtum appellat *Filium ſuum dilectum in quo ſibi complacet*, & jubet eum ab hominibus audiri. Dilectio enim illa & complacentia Dei ſunt unius & veri in tribus perſonis ſubſiſtentis, erga hominem Jeſum factum ſibi in tempore verum naturalemque Filium, non Dei, ut prima eſt in Divinis Perſona, erga Verbum quod ab æterno procedit.

Fils unique qui lui est coéternel & consubstantiel ? Le Pere peut-il aimer son Fils unique en tant qu'il procéde éternellement de lui, sans l'aimer dans la nature humaine qu'il a prise pour nous ? L'amour infini du Pere pour son Fils unique ne s'étend-t-il pas nécessairement à tout ce qui appartient à la Personne de ce Fils bien-aimé ? Est-ce enfin qu'il est impossible au Pere éternel, ou indigne de lui, de manifester aux hommes l'amour immense qu'il a pour ce Fils adorable, comme l'Evangile nous apprend qu'il l'a manifesté au Baptême & à la Transfiguration de Jesus-Christ ?

Tous ceux où Jesus-Christ est annoncé comme le véritable & naturel Fils de Dieu, à des hommes ou par des hommes à qui le Mystère de la Sainte Trinité n'étoit pas encore clairement revelé, tels qu'étoient, dit-il, les Juifs, à qui seuls Jesus-Christ a prêché, & les Apôtres eux-mêmes avant sa résurrection (1). Régle,

(1) *Ibid. pag.* 94. Cùm dicitur Jesus Christus Filius Dei verus & naturalis, aut illis, aut ab illis hominibus, quibus nondum expressè & explicitè declaratum est mysterium ..... de tribus in Deo personis,

comme vous voyez, qui embrasse généralement & sans exception tous les Textes de l'Evangile où Jesus-Christ s'est annoncé & a été reconnu pour le Fils de Dieu. Elle n'en laisse pas subsister un seul dont l'Eglise puisse désormais faire usage pour prouver la Filiation éternelle de son céleste Epoux.

Le Fr. B. ne laisse subsister dans les Livres saints aucun texte qui prouve la filiation éternelle de J. C.

Enfin, ajoute-t-il, c'est en ce sens qu'il faut entendre tout, ou, pour ne paroître pas excessif, presque tout ce que les Auteurs sacrés disent de Jesus-Christ Fils de Dieu, soit en parlant eux-mêmes, soit en rapportant ses paroles (1). Il est visible que cette espece de modification, *ou presque tout*, n'est ici que de pure bienséance. Car dans la vérité le Fr. Berruyer, non plus que le Fr, Hardouin, n'excepte pas un seul Texte. Aussi déclare-t-il deux pages après, sans aucune restriction ni limitation, que quiconque n'explique pas perpétuellement,

(1) *Ibid. pag.* 96. Eo sensu intelligenda sunt omnia, aut, ne quid nimis dixisse videar, ferè omnia quæ de Jesu Christo Filio Dei à Scriptoribus sacris in tertiâ Personâ narrantur : omnia, aut ferè omnia, quæ in illorum scriptis de se ipso in primâ Personâ loquens dixisse perhibetur.

perpetuò, en ce sens-là tous les textes où Jesus-Christ est appellé le *Fils de Dieu*, est tout-à-fait étranger dans l'intelligence de l'Evangile & des autres Livres du Nouveau Testament (1) : & il s'exprime avec la même généralité dans ses Défenses (2).

La conclusion qu'il tire de tout cela, c'est que la Notion qu'il donne du *Fils de Dieu*, loin d'être contraire aux Dogmes de la Foi, est absolument nécessaire tant pour bien connoître Notre-Seigneur Jesus-Christ que pour saisir le sens propre & légitime du Nouveau Testament (3) : c'est-à-dire

(1) *Ibid. pag.* 98. Si Jesum Christum Filium Dei de se in Scripturis sacris loquentem, vel Scriptores sacros Jesu Christi Filii Dei dicta aut facta narrantes, non sic perpetuò intellexerimus, nos in Historiâ Evangelicâ, cæterisque novi Testamenti libris, hospites semper oportet esse & peregrinos.

(2) *Nouvelle défense .... à Nancy, premiere Lettre, pag.* 18. C'étoit à son humanité, en tant qu'unie à la Divinité en unité de personne, que Jesus-Christ attribuoit la qualité de Fils de Dieu : *Quem Pater sanctificavit, &c.* ET ALIBI SEMPER.

(3) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 163. & 164. Futurum ex dictis confido, ut .... piè curiosus scripturarum indagator .... nobiscum, Deo juvante, confiteatur notionem Filii Dei, quam hactenus evolvimus, non tantùm Fidei Catholicæ dogmatibus omnibus & Theologiæ placitis esse consentaneam, sed ad perfectam Domini nostri Jesu Christi cognitionem & germanam novi Testamenti interpretationem esse prorsus necessariam.

qu'il consent que Jesus-Christ soit reconnu pour le Fils éternel de Dieu, à condition que cette filiation éternelle ne pourra se prouver par aucun texte sacré, & que tous les endroits de l'Ecriture où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, ne s'entendront que d'une filiation temporelle.

ARTICLE VI.

Erreur manifeste des deux propositions du Fr. Berruyer, démontrée par leur opposition à la Tradition constante & unanime de l'Eglise.

UNE seule réflexion suffit pour renverser tout cét édifice de mensonge. La *Notion* du *Fils unique de Dieu*, dont cet Auteur fait dépendre la vraie connoissance de Jesus-Christ & l'intelligence de tout le Nouveau Testament, a-t-elle été connue de nos Peres ? Fait-elle partie de la Tradition & de l'enseignement perpétuel de l'Eglise ? S'en trouve-t-il du moins quelque vestige dans les Ecrits des Saints Docteurs ? Le Fr. Ber-

ruyer n'oseroit le dire : il est même forcé d'avouer tacitement qu'elle est toute nouvelle. « Pour réfuter, dit-il » (1), les hérétiques qui en divers » tems ont attaqué la Divinité ou du » Verbe, ou de Jesus-Christ (*), il » suffisoit aux Saints Peres, & il suffit » encore à présent aux Docteurs Ca- » tholiques, de prouver par la Tradi- » tion perpétuelle & par l'autorité de » l'Eglise enseignante, que le Verbe » est vrai Dieu & Fils de Dieu, con- » substantiel à Dieu le Pere, & l'union

(1) *Ibid. pag.* 87. & 88. Equidem ad revincendos hæreticos, qui diversis temporibus vel Verbi, vel Christi Divinitatem impugnarunt, sufficiebat sanctis Patribus & sufficit etiamnum Doctoribus Catholicis, ex perpetuâ Ecclesiæ docentis Traditione & autoritate, demonstrare Verbum esse Deum verum & Dei Filium, Deo Patri consubstantialem, & hypostaticam unionem .... at, quemadmodum viro, Historiam Christi ejusque Apostolorum ex novi Testamenti monumentis perdiscere cupienti, nihil credendum est, quod huic Christianæ & Catholicæ Romanæ fidei non omnino consentiat; ita adoptatæ scientiæ perfectionem, singulorumque Christi nominum intelligentiam, distincta magis & ulterior, ad mentem scripturarum, appellationis illius, *Filius Dei*, explicatio desideratur.

(*) Est-ce sans dessein que le Fr. Berruyer emploie içi ces deux particules disjonctives : *vel Verbi, vel Christi Divinitatem ?* ne seroit-ce pas pour insinuer [ce qu'il enseigne ailleurs disertement,] que la Divinité de Jesus-Christ est différente de la Divinité du Verbe ?

» hypoſtatique. . . . Mais tout homme » qui veut s'inſtruire à fond de l'hiſ- » toire de Jeſus-Chriſt & de ſes Apô- » tres par les Livres du Nouveau Teſ- » tament, ... a beſoin qu'on lui ex- » plique plus diſtinctement & avec » plus d'étendue en quel ſens Jeſus- » Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu » dans les ſaintes Ecritures. »

Que ſignifie ce vain diſcours? Eſt-ce donc que les Peres qui ont combattu avec tant de ſuccès les Ariens & les autres ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, n'ont eu à leur oppoſer que la Tradition & l'autorité de l'Egliſe enſeignante? Ont-ils mis l'Ecriture Sainte à l'écart? N'eſt-ce pas au contraire par une multitude de textes très-formels, qu'ils ont confondu leurs erreurs impies? N'ont-ils pas en particulier fait uſage de ceux où Jeſus-Chriſt s'eſt annoncé, & nous eſt annoncé par les Auteurs Sacrés comme le Fils de Dieu? N'en ont-ils pas tous conclu unanimement que Jeſus-Chriſt eſt engendré du Pere avant tous les ſiécles, & qu'il lui eſt conſubſtantiel? En eſt-il un ſeul qui ait attribué la Propriété de Fils de Dieu à l'humanité de

Jesus-Christ, & qui ait pensé qu'elle n'exprime qu'une filiation temporelle ? Ces textes sacrés cités presqu'à chaque page des Ecrits polémiques des Saints Docteurs, n'ont-ils pas été de même la régle & le fondement des décisions prononcées par les Conciles tant généraux que particuliers ? Encore aujourd'hui n'est-ce pas par ces mêmes textes, autant que par la Tradition & par l'enseignement de l'Eglise Catholique, que nos Théologiens démontrent contre les Sociniens la Divinité de Jesus-Christ ? Que penseroit-on d'un prétendu Catholique, qui, sous prétexte de réfuter les Sociniens avec plus de succès que l'Eglise ne l'a fait jusqu'à présent, commenceroit par leur accorder, comme le font les PP. Hardouin & Berruyer, que dans tous les endroits du Nouveau Testament où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, il ne s'agit que d'une filiation temporelle propre à son humanité, & qui ne leur opposeroit que la seule autorité de l'Eglise Catholique Romaine, dont ces hérétiques nient l'infaillibilité ? N'est-il pas visible qu'un tel homme trahiroit

indignement la Cause de la Foi, & qu'en feignant de vouloir entrer en lice avec ces blasphémateurs, il s'entendroit réellement avec eux pour détruire nos Dogmes sacrés ?

Dira-t-on que l'usage que les Théologiens Catholiques font de l'Ecriture-Sainte pour combattre les hérésies, est différent de celui que les Interprétes en doivent faire pour en développer le sens littéral ? Rien ne seroit plus faux, plus pernicieux, plus injurieux à l'Eglise, qu'une pareille réponse. Ce seroit supposer que les Saints Docteurs qui ont écrit pour la Défense de la Foi, ont donné des sens étrangers aux passages des Livres saints qu'ils ont opposés aux Hérétiques : d'où il s'ensuivroit que les victoires que l'Eglise a remportées sur les ennemis de ses Dogmes, ont été illusoires.

N'est-ce donc que d'aujourd'hui que l'Eglise Catholique a dans son sein des hommes sçavans qui s'appliquent à expliquer les Saintes Ecritures dans leur sens propre & littéral ? Ce travail n'a-t-il pas été dans tous les tems une des principales occupations de tant de grands hommes qui nous ont précé-

dés ? Ne nous ont-ils pas laissé de précieux commentaires sur toutes les parties de l'Ecriture, & particuliérement sur le Nouveau Testament ; commentaires dont ceux des Hardouins, des Berruyers, & des autres Ecrivains de la même trempe, n'approcheront jamais ? C'est dans ces sources pures que l'Eglise veut que les modernes puisent la vraie intelligence des Livres inspirés. De-là cette loi si sage, & si nécessaire, renouvellée par le saint Concile de Trente, qui défend, comme vous l'avez vû (1) d'interpréter l'Ecriture-Sainte, dans les matieres de la Foi & des mœurs, contre le consentement unanime des Peres.

Par cette loi toute seule la cause de nos deux Religieux est déja jugée. L'explication qu'ils osent donner aux textes sacrés où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, est manifestement contraire au sentiment unanime des saints Docteurs, de tous les Théologiens, & de tous les Commentateurs Catholiques. Quand même cette

(1) Voyez ci-dessus, premiere part. chap. I. art. 5. tom. I. pag. 157. & 158.

innovation ne tomberoit que ſur un petit nombre de textes, ç'en feroit aſſez pour la condamner. Combien eſt-elle plus intolérable, en ce qu'elle s'étend à cette prodigieuſe multitude de paſſages où Jeſus-Chriſt eſt annoncé comme *le Fils de Dieu?* Par cet attentat, le Nouveau Teſtament tout entier change de face, & préſente un objet tout différent de celui que la Foi Chrétienne y a toujours apperçu depuis dix-ſept ſiécles. Peut-on le réprimer trop fortement?

CHAPITRE IV.

Réfutation plus particuliere des erreurs renfermées dans la Notion que le Fr. Berruyer donne du Fils de Dieu.

L'Observation que nous venons de faire, ſuffit pleinement pour vous convaincre de la fauſſeté de la doctrine des FFr. Hardouin & Berruyer touchant la Filiation de Jeſus-Chriſt. Mais notre miniſtère exige que nous répandions de plus en plus la lu-

miere dans vos esprits, que nous poursuivions l'erreur dans tous ses détours, que nous vous en découvrions les piéges, & que nous en dissipions les artifices. *Jesus-Christ*, dit l'Apôtre saint Paul (1), *a donné à son Eglise … des Pasteurs & des Docteurs… afin que nous ne soyons pas comme des enfans qui flottent, & qui se laissent emporter çà & là à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes, & par les ruses dont ils se servent pour circonvenir* les simples & les engager *dans l'erreur; mais qu'étant attachés à la vérité par la charité, nous croissions en toutes choses en Jesus-Christ qui est notre chef.* Nous ne remplirions donc qu'une partie de notre devoir, si, après vous avoir montré que la doctrine qu'on vous présente se condamne elle-même par sa nouveauté, nous ne vous aidions pas de tout notre pouvoir à vous garantir de ses illusions, en op-

(1) *Ephes. IV.* 11. 14. & 15. Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem Pastores & Doctores, …. ut jam non simus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni vento doctrinæ, in nequitiâ hominum, in astutiâ ad circumventionem erroris: veritatem autem facientes in caritate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus.

posant à chacune des erreurs qu'elle renferme, les vérités certaines & invariables de la Foi.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il est également contraire à la foi & à la raison, de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, soit le véritable & naturel Fils de Dieu.

C'EST choquer tout à la fois les dogmes de la Foi, & les lumieres de la raison, que de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, *in recto*, *ipsa per se humanitas*, soit le véritable & naturel Fils de Dieu.

1. L'humanité de J. C. n'étant pas de même essence que Dieu, il est également absurde &

1. Le caractère distinctif de tout fils naturel, comme saint Athanase l'a remarqué, c'est d'être de même nature & de même essence que son pere (1). C'est sur ce principe incontestable,

(1) *S. Athan. Epist.* 1. *ad Serapion. de Spiritu sancto*, *tom.* 2. *pag.* 11. Filius eo quòd habet proprietatem cum Patre, quodque proprium germen est ex illius substantiâ, non est creatura sed Patri homousios, hoc est, ejusdem essentiæ.

impie de vouloir qu'elle soit le vrai & naturel Fils de Dieu.

que l'Eglise a décidé contre les Ariens dans le premier Concile général tenu à Nicée, que Jesus-Christ étant le Fils de Dieu engendré par le Pere, est nécessairement consubstantiel, ou de même substance que le Pere. Or les FFr. Hardouin & Berruyer oseroient-ils dire, que l'humanité de Jesus-Christ est de même nature & de même essence que Dieu ? Ne seroit-ce pas le comble de l'aveuglement & de l'impiété ? Comment donc n'ont-ils pas honte de soutenir que cette même humanité, considérée directement & en elle-même, peut & doit être appellée le Fils de Dieu, son Fils véritable & naturel, *Filius Dei verus & naturalis ?*

Saint Augustin expliquant le Symbole des Apôtres aux Catéchumenes qu'on disposoit au Baptême, leur parloit ainsi (1) : « Quand vous dites que

(1) *S. August. serm. de Symbolo ad Cathecum. cap. 2. num. 3.* Quando audis unicum Dei Filium, agnosce Deum. Non enim Filius Dei unicus posset esse non Deus. Quod est, hoc genuit, etsi non est quem genuit. Si verus est autem Filius ; hoc est quod Pater : si hoc non est quod Pater, non est verus Filius. Mortales & terrenas creaturas attendite : quod est res quæque, hoc generat : non generat homo bovem, non generat ovis canem, nec canis ovem. Quidquid

» Jesus-Christ est le Fils unique de » Dieu, concevez par cela seul qu'il » est Dieu. Car s'il n'étoit pas Dieu, » il ne pourroit pas être le Fils unique » de Dieu. Dieu n'engendre que ce » qu'il est lui-même, quoiqu'il engen- » dre une Personne distinguée de lui. » Si donc Jesus-Christ est le véritable » Fils de Dieu, il a la même essence » que Dieu le Pere. S'il n'avoit pas la » même essence que le Pere, il ne » seroit pas Fils véritable. Considérez » les créatures mortelles & terrestres: » chaque chose n'engendre que ce » qu'elle est. Un homme n'engendre » point un bœuf, ni une brebis un » chien, ni un chien une brebis. De » quelque nature que soit ce qui engen- » dre, ce qu'il engendre est de même » nature que lui. Soyez donc persuadés » par une foi ferme & inébranlable, » que le Fils engendré de Dieu le Pere » Tout-Puissant, est de même essence » & de même nature que le Pere. »

Ce raisonnement est sans réplique. Puisqu'il est essentiel à tout fils véri-

est quod generat, id quod est generat. Tenete ergo fortiter, firmiter, fideliter, quia hoc genuit Deus Pater quod est ipse omnipotens.

table, d'être de même nature que son pere ; donc Jesus-Christ ne peut être appellé & n'est en effet le véritable Fils de Dieu, qu'en vertu de la génération éternelle, par laquelle Dieu le Pere lui communique la Nature & l'essence Divine. L'humanité de Jesus-Christ n'ayant pas l'essence Divine, ne peut donc être en aucun sens le véritable & naturel Fils de Dieu. Etre Fils unique de Dieu, c'est être Dieu : *Quando audis unicum Dei Filium, agnosce Deum.* C'est une impiété de dire que l'humanité de Jesus-Christ est Dieu : c'en est donc une aussi de prétendre qu'elle soit le véritable & naturel Fils de Dieu.

2. Attribuer à l'humanité de J. C. la qualité de Fils de Dieu, c'est faire, comme Nestorius, de l'humanité de J. C. une vraie personne.

2. La qualité de fils, ou la filiation, comme nous l'avons dit ailleurs après saint Thomas, est une propriété personnelle, qui ne peut convenir qu'à une personne subsistante, & non à une nature considérée simplement commme nature. Or c'est un dogme de Foi, expressément décidé par l'Eglise, qu'en Jesus-Christ la nature humaine n'est pas une personne, & qu'il n'y a point en lui d'autre personne, que celle du Verbe éternel. D'où saint

Thomas conclut (1) qu'il n'y a point en Jesus-Christ d'autre Fils de Dieu que le Verbe increé, qui est le Fils de Dieu par nature. Attribuer à l'humanité de Jesus-Christ la propriété de Fils de Dieu, c'est, à l'exemple de Nestorius, en faire une personne distinguée du Verbe : & c'est en effet à cette erreur, comme vous l'avez vu ailleurs, qu'aboutissent évidemment tous les principes des FFr. Hardouin & Berruyer.

Cette héréfie, si solemnellement & si universellement proscrite par l'Eglise, se montre ici à découvert. Le Fr. Berruyer ne cesse de répéter dans sa seconde Dissertation latine, que quand on dit, *Jesus-Christ est le Fils de Dieu*, c'est l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, qui est le sujet & l'attribut de la proposition, *subjectum & prædicatum ;* & par là il est doublement convaincu du Nestorianisme le

(1) *S. Thom. part. 3. quæst. 23. art. 4. in Corp.* Filiatio propriè convenit hypostasi, vel personæ, non autem naturæ. Unde & in primâ parte dictum est, quòd Filiatio est proprietas personalis. In Christo autem non est alia persona, vel hypostasis, quàm increata, cui convenit esse Filium per naturam.

plus caractérisé. En premier lieu, si c'est l'humanité de Jesus-Christ qui est le sujet de cette proposition, l'humanité de Jesus-Christ est donc formellement Jesus-Christ, & par conséquent elle est une vraie personne : car qui peut douter que Jesus-Christ ne soit une personne ? En second lieu si c'est l'humanité qui est l'attribut de cette même proposition, c'est-à-dire, si c'est elle directement & en elle-même qui est *le Fils de Dieu ;* elle est donc, encore une fois, une vraie personne, puisque, selon saint Thomas, il n'appartient qu'à une personne d'être fils, *Filiatio propriè convenit personæ, non autem naturæ.*

Par une suite nécessaire, comme nous l'avons fait voir ailleurs (1), il y aura deux personnes en Jesus-Christ; non-seulement parcequ'il y aura deux générations & deux filiations, l'une éternelle & l'autre temporelle ; mais encore parce qu'il y aura deux Fils de Dieu distingués l'un de l'autre, sçavoir le Verbe qui de toute éternité est le Fils de Dieu le Pere, & l'humanité

(1) Voyez ci-dessus, II. Section, chap. III. art. 3. pag. 111. & suiv.

qui dans le tems aura été faite le Fils de Dieu en trois personnes; humanité qui quelqu'union qu'elle ait avec le Verbe, n'est pourtant pas le Verbe même, & qui en est aussi différente, que ce qui est créé, est différent de ce qui est éternel.

Les Défenseurs du Fr. Berruyer ne peuvent éviter cette conséquence manifestement hérétique, qu'en renonçant à son monstrueux système. A l'égard du Fr. Hardouin il n'admet qu'un seul Fils de Dieu en Jesus-Christ, mais c'est en se jettant dans un autre abîme, qui est de nier que le Verbe comme Verbe, soit le Fils de Dieu. Vous avez vu avec quelle force de raisonnement saint Athanase a confondu cette erreur dans les Ariens. Saint Hilaire a pareillement confondu ceux d'entre les Ariens, qui, comme le Fr. Berruyer le fait aujourd'hui, donnoient le nom de Fils de Dieu & au Verbe qui s'est incarné, & à l'humanité qu'il a prise. « Puisque c'est » une seule & même personne, leur » disoit-il (1), qui est tout à la fois

(1) *S. Hilar. lib.* 10. *de Trinit. num.* 22. *p.* 1049. Cùm ipse ille Filius hominis ipse sit, qui & Filius Dei,

» le Fils de Dieu (selon sa Nature » Divine) & le fils de l'homme (selon » sa nature humaine) parcequ'il est » tout entier le fils de l'homme, & » tout entier le Fils de Dieu ; quelle » absurdité n'est-ce pas de prétendre » qu'outre le Fils de Dieu, qui est le » Verbe fait chair, on doive admettre » je ne sçai quel autre Fils de Dieu, » qui soit comme un Prophéte animé » par le Verbe de Dieu ! »

Rejettez donc avec horreur, N.C.F. ces impiétés proscrites depuis tant de siécles par l'Eglise. Détestez-les sous quelque forme qu'elles vous soient présentées. Croyez fermement qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule Personne, qu'un seul Fils de Dieu, qui est le Verbe engendré éternellement par le Pere, & qui s'est fait homme dans la plénitude des tems. Confessez avec le grand Pape saint Leon (1) que

quia totus hominis Filius, totus Dei Filius sit ; quàm ridiculè, præter Dei Filium, qui Verbum caro factum est, alium nescio quem, tanquam Prophetam Verbo Dei animatum prædicabimus, cùm Dominus Jesus Christus & hominis Filius, & Dei Filius sit !

(1) *S. Leo. Epist.* 97. *al.* 83. *ad Monachos Palæstinos*, *cap.* 7. Nec interest ex quâ Christus substantiâ nominetur ; cùm inseparabiliter, manente unitate personæ, idem sit & totus filius hominis propter car-

« par l'unité de sa Personne, le même
» Jesus-Christ notre Seigneur est insé-
» parablement tout entier fils de
» l'homme par l'humanité qu'il a
» prise, & tout entier Fils de Dieu par
» la Divinité qui lui est commune
» avec le Pere. » Reconnoissez enfin
que, comme Jesus-Christ en tant que
Verbe est le Fils de Dieu, & n'est pas
le fils de l'homme, de même en tant
qu'homme & selon sa nature humaine, il est le fils de l'homme & n'est
pas le Fils de Dieu.

3. Dans le systême de ces auteurs, J.C. ne seroit Fils de Dieu que par adoption & non par nature.

Supposé que l'humanité de Jesus-Christ pût être le Fils de Dieu, ce ne
pourroit être que par adoption, &
non par nature. Car « la différence
» essentielle du Fils de Dieu par na-
» ture & des enfans par adoption,
» consiste, dit saint Thomas (3), en
» ce que le Fils par nature est engen-
» dré & n'est pas fait, & qu'au con-
» traire les enfans par adoption sont

nem, & totus Dei Filius propter unam cum Patre Deitatem.

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 23. *art.* 2. *in Corp.* Hæc est differentia inter Filium Dei adoptivum & naturalem, quòd Filius Dei naturalis est genitus, non factus; Filius autem adoptivus est factus, secundùm illud Joan. I. *Dedit eis potestatem filios Dei fieri.*

» faits, & ne sont pas engendrés, se» lon cette parole de l'Evangile : *Ceux » qui ont cru en Jesus-Christ, Dieu » leur a donné le pouvoir* D'ÊTRE » *FAITS ENFANS DE DIEU*. » Or la prétendue filiation que les FFr. Hardouin & Berruyer attribuent à l'humanité de Jesus Christ, est une filiation par laquelle ils disent qu'il a été fait Fils de Dieu dans le tems, *Factus in tempore Deo Filius*. Par conséquent cette prétendue filiation, si elle avoit lieu, ne pourroit être qu'une simple adoption, incapable de faire de l'humanité de Jesus-Christ un véritable & naturel Fils de Dieu, *verus & naturalis*.

Le Fr. Hardouin avoue assez clairement cette conséquence. « Il en est, » dit-il (1), de la qualité de Fils de

(1) *Hard. in Matt. cap. 8. adnot. ad v. 20. pag. 38. col. 1.* Quod habet Filius Dei supra Filios Dei, hoc habet filius hominis supra filios hominum. *Filius Dei*, cum articulo Græco, ὁ υἱος, vel Gallico, *le Fils de Dieu*, Filius Dei primogenitus est, qui est Christus Jesus, idcirco primogenitus, quia longè nobiliore ac sublimiore modo, nempe ob unionem Verbi hypostaticam, ac propterea etiam unigenitus : at Filii Dei in sacris libris fideles sunt quicumque, veri Dei veri cultores, quos Christus non confunditur fratres vocare, Hæbr. XI. 11. Ut filius hominis igitur Christus primogenitus hominum est, supra

» Dieu attribuée à l'humanité de Je-
» ſus-Chriſt par rapport aux autres
» enfans de Dieu, comme de ſa qua-
» lité de fils de l'homme par rapport
» aux autres enfans des hommes : c'eſt-
» à-dire que, comme (ſelon lui) Je-
» ſus-Chriſt eſt appellé le fils de l'hom-
» me, parcequ'il eſt le premier & le
» plus diſtingué de tous les enfans des
» hommes : de même il eſt appellé *le*
» *Fils de Dieu* par excellence, ou le
» premier né des enfans de Dieu, &
» pour cela même ſon Fils unique,
» parcequ'il l'eſt d'une maniere bien
» plus noble & plus ſublime que les
» Fidéles que Dieu éleve à la dignité
» de ſes enfans. »

Ce qui réſulte de cette comparaiſon, c'eſt que comme la qualité de fils de l'homme en Jeſus-Chriſt, eſt de même nature que la qualité d'enfans des hommes en chacun de nous; de même auſſi la qualité de Fils de Dieu que cet auteur attribue à Jeſus-Chriſt, quoique plus excellente, plus noble, plus ſublime qu'elle ne l'eſt

cæteros mortales omnes, prærogativâ Dominii, ac donorum naturæ & gratiæ, excellentiſſimus hominum.

dans les Fidéles, est pourtant du même genre & du même ordre ; & qu'ainsi Jesus-Christ n'est, comme nous, que fils adoptif, quoiqu'il le soit d'une maniere bien plus excellente, & qui l'éleve au-dessus des autres enfans adoptifs.

Le Fr. Berruyer insinue aussi la même erreur, mais d'une maniere plus artificieuse. Une des raisons qu'il allégue pour prouver que la qualité de Fils de Dieu attribuée à Jesus-Christ tombe directement sur son humanité, c'est qu'autrement il n'y auroit pas de proportion ni d'analogie entre la filiation de Jesus-Christ & notre adoption. En effet, dit-il (1), quelle proportion & quelle analogie peut-il y avoir entre la génération éternelle du Verbe &

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 143. 144. & 145.* Inter generationem naturalem quâ Christus verus est naturalisque Dei Filius, & moralem generationem quâ ex Deo nascimur, filiique denominamur & sumus, est certè analogia quædam & debita proportio.... His positis, dico analogiam nullam esse, nullam proportionem inter generationem æternam Verbi..... & generationem moralem, sive adoptivam, quâ sumus in tempore Filii Dei.... Longè verò aliter, si Christus, per realem sanctissimæ humanitatis suæ cum Personâ unâ Divinâ unionem in unitatem personæ, factus in tempore intelligatur Filius Dei unius & veri, in tribus Personis subsistentis.

l'adoption des Chrétiens ? Au lieu qu'il y a une analogie très-ſenſible, ſuppoſé que Jeſus-Chriſt ne ſoit appellé le Fils de Dieu que parceque ſon humanité a été faite dans le tems le Fils de Dieu un ſubſiſtant en trois perſonnes. Il ajoute, à la vérité, que cela n'empêche pas que Jeſus-Chriſt ne ſoit le fils naturel (1) : mais ſon raiſonnement ſuppoſe évidemment le contraire. Dès que la filiation qu'il attribue à Jeſus-Chriſt, eſt une filiation temporelle ; dès qu'elle eſt analogue à la grace de notre adoption ; dès qu'elle tombe directement ſur ſon humanité ; dès qu'elle eſt uniquement fondée ſur l'union de cette ſainte humanité avec une Perſonne Divine ; il eſt clair qu'elle ne peut conſtituer qu'un fils adoptif, & non un fils par nature. Etre fils par nature, c'eſt ne l'être pas par grace,

(1) *Ibid. pag.* 146. Erit igitur inter generationem Chriſti naturalem & adoptivam noſtram generationem, diſcrimen ingens, intervallum infinitum, ſed illud in eo genere neceſſarium, quòd ſcilicet relatio fundata in actione uniente in unitatem perſonæ, Filium naturalem ; relatio autem fundata in actione moraliter tantùm uniente, Filium adoptivum conſtituat & denominet : ſed tamen Filium, ſive naturalem, ſive adoptivum, Dei unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis.

mais par le droit de sa naissance. Or c'est par une grace toute gratuite que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à une Personne Divine. Par conséquent la prétendue filiation temporelle fondée sur cette union, ne peut être qu'une filiation de grace & d'adoption, & non une filiation par nature. Nous expliquerons dans la suite en quoi consiste, selon la Doctrine des Peres, l'analogie & la proportion admirable qui se trouve entre la Filiation éternelle de Jesus-Christ & la grace de notre adoption en lui (1).

4. L'opinion qui attribue à l'humanité de J. C. une sorte de filiation Divine qui lui soit propre, a été fortement réfutée par le P. Petau Jésuite.

IV. Vasquez & quelques autres Théologiens de la même Société, avoient déja imaginé une sorte de filiation propre à l'humanité de Jesus-Christ, mais en se renfermant dans des bornes que les FF. Hardouin & Berruyer ont absolument franchies (2). Cependant avec quelle force le Pere Petau n'a-t-il pas réfuté cette nouveauté? « Je soutiens au contraire, dit ce » sçavant Jésuite (3), que Jesus-Christ

(1) Voyez ci-après, chap. V. art. 10.

(2) Vasquez in 3. part. S. Thom. tom. 1. disp. 89. cap. 14. num. 82. 83. 84.

(3) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 7. de Incarnat. cap. 5. num. 8. pag. 270.* Ego verò illud ex

» considéré comme tel homme indi-
» viduel, n'est le Fils naturel de Dieu
» que par la Divine Propriété du Fils
» éternel de Dieu, ou, pour m'expri-
» mer d'une maniere encore plus pré-

adverso contendo, non aliâ ratione Filium Dei naturalem esse Christum ut est hic homo, quàm illâ ipsâ Divinâ proprietate filii, vel, ut pressiùs insistam, nullam aliam esse rationem, vel formalem causam, quæ humanæ in Christo naturæ veri & naturalis Dei Filii rationem tribuat, quàm Divinam relationem, æternamvè filietatem. Quod quidem omnibus illis probatur Scripturæ locis, & Synodorum decretis, Patrumque sententiis, quibus non nisi unum esse Filium in utrâque naturâ suprà demonstravimus. Hæc enim testimonia non tantùm adoptivi Filii rationem intercludunt, sed multò magis, ut opinor, naturalis filietatis speciem alteram ab æternâ distinctam. Est enim tolerabilius, & à Catholicâ professione minùs alienum, duos filios ita statuere, ut alter propter Divinitatem & æternam generationem naturalis sit Dei Filius, alter ob communem cum cæteris hominibus naturam & creatam sanctitatem adoptivus habeatur, quàm duos ponere naturales Dei Filios, suâ quemque ratione & formâ naturali constantes.

Quod si quis idcirco Filios non esse duos naturales objicit, quia una utrumque persona sustineat, Filii vera proprietas personam, non naturam sequatur, uti sanctus Thomas affirmat; nihil efficiet. Si quidem nec illi qui Christum naturalem simul & adoptivum Dei Filium esse putarunt, tam Hispani Episcopi in Francofordiensi Synodo damnati, quàm qui illos secuti sunt Scholastici, duas in Christo inesse personas crediderunt. Et tamen illos Adrianus & Paulinus Aquileiensis, Alchuvinus, & tota ipsa Francofordiensis Synodus, non alio genere argumentandi validiùs oppugnarunt, quàm ut ex illorum opinione consequens esse monstrarent duos in Christo inesse filios. [On peut voir encore ce que dit ce Théologien, *Ibid. lib.* 2. *cap.* 5.]

» cise, qu'il n'y a pas d'autre raison,
» ni d'autre cause formelle d'attribuer
» à la nature humaine en Jesus Christ
» la qualité de vrai & naturel Fils de
» Dieu, que la Relation Divine de
» Dieu le Fils, ou sa Filiation éter-
» nelle. » Après avoir établi cette vé-
rité par les textes de l'Ecriture, par les
décisions des Conciles & par les té-
moignages des Peres, qui enseignent
qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'un seul
& unique Fils de Dieu dans ses deux
natures, il ajoute : « Toutes ces au-
» torités n'excluent pas seulement la
» qualité de fils adoptif, mais plus en-
» core, à mon avis, toute espéce de
» filiation naturelle différente de la
» filiation éternelle C. : il seroit plus
» tolérable & moins contraire à la
» Foi Catholique, d'admettre deux
« fils de Dieu, de telle sorte que l'un
» le soit par nature à raison de sa
» génération éternelle, & l'autre soit
» censé l'être par adoption à cause de
» la nature humaine qui lui est com-
» mune avec les autres hommes, &
» de la sainteté créée dont il a été
» rempli, que d'admettre deux fils de
» Dieu par nature, dont chacun ait

» à sa maniere la qualité & la forme
» naturelle de fils. Si l'on répond,
» poursuit-il, que ces deux filiations
» naturelles ne sont pas proprement
» deux fils, parcequ'elles sont réunies
» dans la même Personne, & que,
» selon saint Thomas, la propriété
» du fils appartient à la Personne, &
» non à la nature, on n'y gagnera
» rien. Car ni les Evêques d'Espagne
» condamnés par le Concile de Franc-
» fort, ni les scholastiques qui, à leur
» exemple, ont cru que Jesus-Christ
» est tout à la fois Fils de Dieu par
» nature & par adoption, n'ont pas
» prétendu pour cela admettre deux
» personnes en Jesus-Christ. Et cepen-
» dant le Pape Adrien, Paulin d'A-
» quilée, Alcuin, & tous les Peres du
» Concile de Francfort qui ont con-
» damné Felix & Elipand, n'ont pas
» trouvé de plus fort argument pour
» les réfuter, que de montrer qu'il
» suivoit de leur opinion qu'il y a
» deux fils, » (& par conséquent deux
personnes) en Jesus-Christ.

Ce raisonnement est péremptoire. En effet, si Felix & Elipand qui prétendoient que Jesus-Christ est tout à

la fois le Fils naturel de Dieu selon sa Nature Divine, & fils adoptif selon sa nature humaine, ont été condamnés sur ce principe, qu'admettre en Jesus-Christ deux fils ou deux filiations, sous quelque prétexte & de quelque maniere qu'on les admette, c'est y admettre deux personnes; combien est-il plus révoltant d'attribuer à l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, la propriété de fils naturel de Dieu; puisqu'outre que c'est distinguer deux fils & deux personnes en Jesus-Christ, c'est encore égaler la créature à Dieu?



ARTICLE SECOND.

Qu'il est pareillement absurde & contraire aux principes de la foi, de prétendre que Jesus-Christ a pour Pere Dieu un subsistant en trois Personnes, ou qu'il est le Fils de la Sainte Trinité.

PAR cette espéce de filiation naturelle que les FF. Hardouin & Berruyer font tomber directement sur l'humanité de Jesus-Christ, ils lui donnent pour Pere, non Dieu le Pere, premiere Personne de la Trinité, mais Dieu un & véritable, subsistant en trois personnes : *Filius Dei unius & veri in tribus personis subsistentis.* C'est une nouvelle source d'erreurs & d'absurdités.

Affectation des FF. H. & B. de joindre perpétuellement ces trois épitheres : *Dieu un & véritable, subsistanten trois Personnes.*

D'abord à quel dessein ces Auteurs, (& sur-tout le Fr. Berruyer) affectent-ils de joindre perpétuellement ces trois épithetes, *Dieu un & véritable, subsistant en trois Personnes?* Ne suffisoit-il pas, pour exprimer leur pensée, de dire simplement que Jesus-

Quelle peut être en cela leur pensée.

Christ est le Fils de Dieu subsistant en trois Personnes ? Quelle nécessité d'ajouter, non pas quelquefois, mais toujours & presque à chaque page, les épithetes de Dieu *un & véritable* : *DEUS UNUS ET VERUS, IN TRIBUS PERSONIS SUBSISTENS?* Une affectation si marquée ne cache-t-elle pas quelque Mystère qu'on n'ose pas encore exposer au grand jour ?

Rappellez-vous ce que le Fr. Berruyer a dit plus haut (1), que quand on joint à *Dieu* quelque épithete ; par exemple, quand on dit *Dieu vivant*, *Dieu très-haut*, *Dieu tout-puissant*, alors *Dieu* ne doit s'entendre ni du Pere éternel, ni du Fils, ni du Saint-Esprit, mais de *Dieu un & véritable*, *subsistant en trois Personnes*. Rappellez-vous en même-tems l'observation que nous avons faite à ce sujet (2). Le même vice que nous avons remarqué pour lors, ne se trouveroit-il pas encore ici ? La jonction tant de fois répétée de ces trois idées, ne tendroit-elle pas à insinuer qu'aucune des trois Person-

(1) Voyez ci-dessus, chap. III. art. V. pag. 280. & suiv.
(2) Ibidem.

nes Divines, considérée comme Personne, n'est *Dieu un & véritable ;* & que ces attributs Divins n'appartiennent à Dieu qu'en le considérant dans l'unité de sa Nature (1). D'un autre côté le Fr. Berruyer (2) prétend qu'en Dieu la nature & la Personne ne sont nullement distinguées, même *per mentem*, ou par la pensée. Ainsi il s'ensuivra que comme il n'y a en Dieu qu'une seule Nature, il n'y a aussi qu'une seule Personne, à qui le nom de *Dieu un & véritable* appartienne proprement. Et cependant, pour ne pas s'écarter trop grossiérement du langage Catholique, on ajoutera que *Dieu un & véritable*, ou cette unique Personne Divine, *subsiste en trois Personnes :* c'est-à-dire, qu'il s'est fait connoître sous trois noms différens, selon les différens rapports qu'il a, soit avec Jesus-Christ, soit avec le reste des hommes. Or c'est-là le pur Sabellianisme.

Quelle que soit en cela l'intention

(1) Voyez ci-après, chap. V. art. IX.

(2) Nouvelle défense du P. Berr. à Nancy, pag. 44. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, premiere Section, chap. II. art. II. tom. I. pag. 295. & suiv.

Il est faux & absurde de prétendre que J. C. soit le Fils de la Trinité, ou de lui-même, ou du Saint-Esprit.

de ces Auteurs, leur proposition en elle-même est insoutenable. Dire que Jesus-Christ est le Fils véritable & naturel de Dieu un subsistant en trois Personnes, c'est dire qu'il est le Fils de la sainte Trinité. Peut-on rien enseigner de plus contraire aux principes de la Foi, & même de plus absurde ?

Si Jesus-Christ est le Fils de la sainte Trinité, il sera donc le fils du Verbe éternel, aussi-bien que du Pere & du Saint-Esprit, & par conséquent il sera le fils de lui-même : ce que Tertullien reprochoit à l'hérétique Praxeas, comme le comble de l'extravagance : *Ipse se, inquiunt, filium sibi fecit* (1). Il y aura donc entre le Verbe & Jesus-Christ homme, une relation réelle de Pere à Fils, & de Fils à Pere. Et attendu que, de l'aveu du Fr. Hardouin (2), la relation de Pere à Fils ne peut avoir lieu qu'entre deux personnes distinguées, il s'ensuivra que le Verbe & Jesus-Christ ne sont pas une même personne, mais deux per-

(1) Tertull. lib. adversùs Praxeam cap. 10.

(2) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 18. *p.* 252. *col.* 2. Personam oportet esse distinctam à Patre Filium.

ſonnes différentes : ce ſera une nouvelle voie ajoutée à tant d'autres pour conduire au Neſtorianiſme.

Il n'eſt pas moins contraire à la Foi de prétendre que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme eſt le fils du Saint-Eſprit. Car quoique la chair adorable du Sauveur ait été formée par l'opération du Saint-Eſprit, la Religion & la raiſon même ne permettent pas de penſer que le Saint-Eſprit l'ait produite par voie de génération. « Quel eſt l'hom-» me, dit ſaint Auguſtin (1), qui osât » avancer que le Saint-Eſprit eſt le » Pere de Jeſus-Chriſt homme ? Il eſt » inutile d'employer le raiſonnement » pour montrer quelles abſurdités ſui-» vroient d'une pareille penſée. Elle » eſt par elle-même ſi abſurde, qu'il » n'y a point d'oreilles Chrétiennes » qui la puiſſent ſupporter. » Supporteroient-elles plus patiemment d'entendre dire que Jeſus-Chriſt eſt le fils véritable & naturel de la Trinité ?

(1) *S. Auguſt. in Enchirid. cap.* 38. *num.* 12. Numquid dicturi ſumus Patrem hominis Chriſti eſſe Spiritum Sanctum ? Quis hoc dicere audebit ? Nec opus eſt oſtendere diſputando quanta alia ſequantur abſurda, cum hoc ipſum jam ita ſit abſurdum, ut nullæ fideles aures id valeant ſuſtinere.

Les FF. Hardouin (*) & Berruyer tâchent en vain d'éluder ces conséquences : leurs efforts ne font que les couvrir de plus en plus de confusion. « Il » ne s'ensuit pas, dit ce dernier (1), » qu'on doive appeller Jesus-Christ le » fils de la Trinité, le fils de soi-mê- » me, le fils du Saint-Esprit. » Remarquez qu'il ne dit pas que Jesus-Christ n'est pas le fils de la Trinité, de lui-même & du Saint-Esprit ; mais seulement qu'on ne doit pas l'appeller ainsi. Et pourquoi ? « C'est, ajoute-t-il (2),

(*) Le Fr. Hardouin entreprend de répondre à cette objection ; [*De Sanctiss. Trinitate locus Joanni Apostolo vindicatus* , §. 4. *pag.* 808. *col.* 2.] mais sa réponse est si pitoyable, & d'ailleurs si confuse, que ce seroit perdre le tems que de s'y arrêter.

(1) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 51. Adverte quòd .... non inde sequatur quòd Jesus Christus dici debeat Filius Trinitatis, Filius sui ipsius, Filius Spiritus Sancti.

(2) *Ibid. pag.* 51. 52. & 53. Ratio à priori est, quòd actiones ad extra Dei unius, etsi in sensu reali sint trium æqualiter & indivisè personarum, non prædicantur tamen de tribus, Patre, Verbo, & Spiritu Sancto, aut de aliquâ illarum divisim, sed de Deo simpliciter, ut unus est in naturâ .... Non est ergo, secundum legitimam prædicandi rationem, Jesus Christus, sive Trinitatis, sive sui ipsius, sive Spiritus Sancti Filius : verùm Filius naturalis & est & propriè dicitur Dei unius in tribus personis subsistentis quidem, sed secundùm naturam spectati & ad extra agentis.... Sic Jesus Christus, cùm se ipsum Deo offerebat in cruce, aut etiamnum offert in altari, non bene dictus fuisset aut diceretur seipsum

» qu'encore que les actions *ad extra*
» de Dieu un ſoient également & in-
» diviſiblement des trois Perſonnes,
» on ne les attribue pas cependant aux
» trois Perſonnes, au Pere, au Verbe
» & au Saint-Eſprit, ni à quelqu'une
» d'elles en particulier, mais ſimple-
» ment à Dieu conſidéré dans l'unité
» de ſa nature.... Ainſi, Jeſus-Chriſt,
» ſelon la maniere légitime de parler,
» n'eſt pas le fils de la Trinité, ou de
» lui-même, ou du Saint-Eſprit : mais
» il eſt appellé & il eſt proprement le
» fils naturel de Dieu un, lequel, à
» la vérité, ſubſiſte en trois perſonnes,
» mais que l'on conſidere alors dans
» l'unité de ſa nature & en tant qu'il
» agit au dehors ; » de même qu'en parlant du ſacrifice de Jeſus-Chriſt, on ne dit pas que Jeſus-Chriſt s'eſt offert, ou qu'il s'offre à lui-même, quoique cela ſoit vrai dans le ſens réel ; mais on dit qu'il s'offre à Dieu.

Nous avons montré ailleurs (1) la fauſſeté du principe ſur lequel cette

ſibi obtuliſſe, aut quotidie offerre, [quamquam in ſenſu reali vera eſt propoſitio ;] dicitur autem ſeſe, non ſibi, ſed Deo offerre.

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. art. VI. tom. I. pag. 334. & ſuiv.

réponſe eſt appuyée. Nous avons fait voir que les opérations Divines qu'on appelle *ad extra*, quoique communes à toute la Trinité, n'en ſont pas moins les opérations de chacune des trois Perſonnes. Cette vérité eſt ſi certaine, que le Fr. Berruyer eſt lui-même forcé d'en convenir : *In ſenſu reali*, dit-il, *ſunt trium æqualiter & indivisè perſonarum*. Nous avons fait voir encore que, dans le langage des Saintes Ecritures, qui eſt la régle & le modéle du langage de l'Egliſe, ces Divines opérations ſont attribuées quelquefois au Pere en particulier, quelquefois au Fils, & quelquefois au Saint-Eſprit, ce qui ſuppoſe que chacune des trois Perſonnes produit l'effet en totalité avec la coopération des deux autres. Par conſéquent, s'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt fût le fils naturel de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, il ſeroit très-permis de dire qu'il eſt *le fils naturel de la Trinité, le fils de lui-même, le fils du Saint-Eſprit.*

Mais il ne s'agit pas ici du langage ſimplement : il eſt queſtion du fond même de la doctrine. Le Fr. Berruyer avoue que dans ſes principes Jeſus-

Chriſt eſt réellement, *in ſenſu reali*, le fils naturel de la Trinité, de lui-même, du Saint-Eſprit. Vous venez de l'entendre ; & il le répéte encore plus poſitivement dans ſes Défenſes (1). En faut-il davantage pour le condamner ? Saint Thomas ne dit pas ſimplement qu'on ne doit pas appeller Jeſus-Chriſt le fils de la Trinité : il décide abſolument qu'il ne l'eſt pas : *Chriſtus non eſt Filius totius Trinitatis* (2) : & dans un autre endroit : « Jeſus-Chriſt, dit-il (3), n'eſt le Fils » de Dieu que par la génération éter- » nelle, par laquelle il eſt le fils du » Pere ſeul ; ainſi il n'eſt vrai de dire » en aucun ſens, qu'il ſoit le fils du

(1) *Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Reſponſ. ad annotata, pag.* 204. & 205. Hinc quidem ſequitur, quòd in ſenſu reali Chriſtus, quatenus homo, ſit ſui Filius, quatenus Deus eſt, eâ ſcilicet filiatione de quâ author loquitur, quod non repugnat.

(2) S. Thom. part. 3. quæſt. 23. art. 2. ad. 2.

(3) *Ibid. quæſt.* 32. *art.* 3. *in Corp.* Chriſtus eſt Filius Dei ſecundùm perfectam rationem filiationis : unde quamvis ſecundùm naturam humanam ſit creatus & juſtificatus, non tamen debet dici Filius Dei, neque ratione creationis, neque ratione juſtificationis, ſed solùm ratione generationis æternæ ſecundùm quam eſt Filius Patris ſolius. Et ideo nullo modo debet dici Chriſtus Filius Spiritus ſancti, nec etiam totius Trinitatis.

» Saint-Esprit, ou de toute la Tri-
» nité. »

L'argument que le Fr. Berruyer tire de l'oblation de Jesus-Christ ne peut lui être d'aucun secours. Quoiqu'on ne dise pas communément que Jesus-Christ s'est offert & s'offre à lui-même ; on peut cependant le dire dans la plus exacte vérité : on le dit en effet quelquefois, & les oreilles Chrétiennes n'en sont pas blessées, parceque les Fidéles sçavent que Jesus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, en s'offrant en tant qu'homme à toute la Trinité, il s'offre à lui-même en tant que Dieu, aussi-bien qu'au Pere & au Saint-Esprit. Il y a une différence essentielle entre la Propriété de Fils de Dieu, & les actions humaines de Jesus-Christ, par lesquelles il souffre pour nous. Les actions suivent la nature : la Propriété de Fils au contraire est personnelle & ne convient qu'à la Personne. Ainsi, autant qu'il est vrai de dire que Jesus-Christ en tant qu'homme s'est offert & s'offre à lui-même en tant que Dieu ; autant est-il faux, absurde, & contraire à la

Foi, de dire que Jeſus-Chriſt ſoit en aucun ſens le fils de lui-même.

Fragment précieux de S. Fulgence contre ceux qui prétendroient que J. C. ſelon ſon humanité eſt le Fils de la Trinité.

Nous terminerons cet article par un texte précieux de ſaint Fulgence ſur le point que nous traitons. Quand ce ſaint auroit prévû les erreurs qui s'élevent aujourd'hui au milieu de nous, il ne les auroit pas réfutées avec plus de préciſion ni avec plus de force qu'il l'a fait. « Se pourroit-il jamais » trouver, dit-il (1), quelqu'un d'aſ-

(1) *S. Fulgent. Fragm. 32. ex lib. 9. de Invocatione Trinitatis.* Quis enim unquam tantæ reperiri poſſet inſaniæ, qui auderet Jeſum Chriſtum totius Trinitatis Filium prædicare? Eccleſia quippe Dei vivi, columna & firmamentum veritatis, unum ſciens Patrem unius Filii, & unum ſciens Spiritum Sanctum Patris & Filii, nunquam poteſt Jeſum Chriſtum Filium Trinitatis dicere, quia neque duos Patres, neque duos Filios, neque duos Spiritus ſanctos poteſt ullatenus prædicare. Jeſus Chriſtus itaque non ſolùm ſecundùm Divinitatem [in quâ naturaliter æqualis eſt Deo Patri] ſed & ſecundùm animam & corpus, [in quâ idem Deus conſubſtantialis eſt matri] non ſolùm Filius Dei Patris eſt, verùm etiam unigenitus Filius. Proinde, non ſolùm Jeſum Chriſtum Filium Trinitatis omnino non dicimus; ſed etiam ſic confitemur Jeſum Chriſtum ſolius Dei Patris Filium, ut eum nullatenus ſeparemus..... Nam idem Jeſus Chriſtus ſecundùm carnem opus totius Trinitatis agnoſcitur, nec ideo tamen totius Trinitatis Filius invenitur. Humanam quippe naturam Filii Dei, id eſt, formam ſervi, ſimul Pater, & Filius, & Spiritus ſanctus, id eſt, ipſa ſancta Trinitas fecit: ſed eam ſolus Jeſus Chriſtus accepit.... Hujus rei veritas, ſicut non permittit quartam Perſonam plenitudini Sanctæ Trinitatis adjungere, ſic

» sez insensé, pour prétendre que
» Jesus-Christ soit le fils de toute la
» Trinité ? L'Eglise du Dieu vivant,
» la colomne & la base de la vérité,
» sçachant qu'il n'y a en Dieu qu'un
» seul Pere d'un Fils unique, & qu'un
» seul Saint-Esprit du Pere & du
» Fils, est incapable d'appeller jamais
» Jesus-Christ le fils de la Trinité;
» parce qu'elle ne peut reconnoître
» en Dieu ni deux Peres, ni deux Fils,
» ni deux Saints-Esprits. De quelque
» maniere donc que l'on considere
» Jesus-Christ, soit selon sa Nature
» Divine (par laquelle il est essentiel-
» lement égal à Dieu le Pere) soit
» selon son ame & son corps, (par
» lesquels il est de même substance
» que sa mere;) il n'est le fils que de
» Dieu le Pere seul, & il est son fils
» unique. C'est pourquoi, loin de dire
» en aucun sens que Jesus-Christ soit

omnino prohibet Jesum Christum Trinitatis Filium nuncupari : quod utique etiam sancti Symboli tenor ostendit, &c.... Proinde Jesus Christus sicut suprà dictum est, secundùm carnem quidem opus est totius Trinitatis, secundùm verò utramque nativitatem solius Dei Patris est Filius, quia idem solus unigenitus Deus est temporaliter verus homo de Virgine procreatus, qui de solo Patre sine initio verus Deus est natus.

» le fils de la Trinité, nous confes-
» sons qu'il est de telle sorte le fils de
» Dieu le Pere seul, qu'il en est insé-
» parable .... Jesus-Christ selon son
» humanité est l'ouvrage de toute la
» Trinité; mais il ne s'ensuit pas qu'il
» soit le fils de toute la Trinité. Le
» Pere, le Fils, & le Saint-Esprit,
» en un mot toute la Trinité a pro-
» duit la nature humaine du Fils de
» Dieu; mais il n'y a que le Fils de
» Dieu qui ait pris cette nature hu-
» maine. Comme donc la vraie Foi
» ne permet pas d'ajouter une qua-
» triéme personne à la plénitude de la
» Trinité, elle ne souffre pas non plus
» qu'on appelle Jesus-Christ le fils de
» la Trinité. » Ce Pere fait voir en-
suite que ces vérités sont contenues
dans le Symbole même des Apôtres:
après quoi, il conclut, « qu'encore
» que Jesus-Christ, selon sa nature
» humaine, soit l'ouvrage de toute la
» Trinité, cependant selon ses deux
» naissances, (l'éternelle & la tem-
» porelle,) il n'est le fils que de Dieu
» le Pere seul, parceque c'est le même
» Fils unique de Dieu, né vrai Dieu
» de Dieu le Pere seul avant tous les

» tems, qui s'est véritablement fait
» homme dans le tems en naissant
» d'une Vierge. »

Voilà la foi des saints Docteurs : voilà ce qu'ils ont enseigné comme la Doctrine constante de l'Eglise : voilà ce qu'ils ont cru si incontestable, qu'ils n'ont pu s'imaginer qu'il y eût jamais quelqu'un d'assez déraisonnable pour penser le contraire : *Quis enim tantæ reperiri possit insaniæ ?* Ce que saint Fulgence n'imaginoit pas que jamais personne pût avancer, nous avons la douleur de le voir soutenir aujourd'hui : & ce sont des Prêtres & des Religieux qui, non contens d'enseigner une erreur si grossiére, portent la hardiesse jusqu'à vouloir que ce soit de cette prétendue filiation qui donne à Jesus-Christ toute la Trinité pour Pere, qu'on entend tous les endroits du Nouveau Testament où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu.

ARTICLE III.

Que l'union de l'humanité de Jesus-Christ avec une Personne Divine, ne fait point de cette humanité sainte considérée en elle-même, le Fils de Dieu.

CETTE prétendue filiation naturelle de l'humanité de Jesus-Christ, le Fr. Berruyer la fonde sur l'action de Dieu, qui a uni cette humanité sainte à une Personne Divine. Nouveau paradoxe.

L'humanité de Jesus-Christ étant unie hypostatiquement au Verbe éternel, il en résulte que Jesus-Christ homme, *in concreto*, est véritablement & en personne le Verbe de Dieu, le Fils du Pere éternel : c'est en cela précisément que consiste le grand Mystère de l'Incarnation; mais il ne s'ensuit pas que l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, soit le Fils naturel de Dieu un subsistant en trois Personnes. Quelqu'intime, physique & substantielle

que soit l'union, elle ne confond pas les deux natures. Elle ne fait pas que la nature humaine soit changée en la Nature Divine, ni qu'elle devienne un nouveau Fils de Dieu distingué du Verbe.

D'où cette humanité sainte, considérée directement & en elle-même, tireroit-elle cette propriété de Fils unique & naturel de Dieu, un, subsistant en trois Personnes ? Elle ne l'a certainement pas de son propre fond : autrement tous les hommes seroient aussi-bien qu'elle le Fils unique de Dieu. Elle ne la tire pas non plus du Verbe à qui elle est unie : car le Verbe n'est pas le Fils de Dieu subsistant en trois Personnes, ni de lui-même, ni du Saint-Esprit, mais de Dieu le Pere seul. Comment donc communiqueroit-il à l'humanité une prétendue filiation qu'il n'a pas, & qu'il repugne qu'il ait ? Enfin l'humanité de Jesus-Christ ne tire pas cette propriété de la Nature Divine à qui elle est unie en la Personne du Verbe. Car la Nature Divine, comme Nature Divine, n'est pas le Fils de Dieu : elle n'est *ni engendrée*, *ni engendrante*, comme

parlent les Théologiens après le quatriéme Concile général de Latran ſous Innocent III. (1). Par conſéquent, l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Divine, de quelque côté qu'on la conſidere, n'a pu faire de cette humanité ſainte le Fils véritable & naturel de Dieu en trois Perſonnes.

(1) *Decreta Concilii Lateran. IV. cap. 2. tom. XI. Concil. pag. 145.* Quælibet trium Perſonarum eſt illa res, videlicet ſubſtantia, eſſentia, ſive natura Divina, ... & illa res non eſt generans, neque genita, nec procedens : ſed eſt Pater qui generat, Filius qui gignitur, & Spiritus Sanctus qui procedit : ut diſtinctiones ſint in perſonis, & unitas in naturâ.

ARTICLE IV.

Qu'il est également absurde & impie, de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ a été véritablement & proprement engendrée de Dieu par l'action qui l'a unie à une Personne Divine.

PRÉTENDRE que l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jesus-Christ à une Personne Divine, est une génération véritable & proprement dite, *vera & veri nominis generatio;* que par cette action la Trinité toute entiere a engendré l'humanité de Jesus-Christ; qu'il résulte de cette action, entre Dieu un subsistant en trois Personnes, & cette humanité sainte, une relation réelle & physique de *Pere à Fils & de Fils à Pere* (1): c'est avan-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 59. & 60.* Actio illâ Dei vera est in tempore generatio, ... per quam verè & Physicè generatur in tempore compositum substantiale Theandricum Homo Deus. Sed per actionem Dei ad extra transeuntem & liberam Dei unius, in tribus personis subsistentis.... verè ac Physicè generatur compositum substantiale Theandricum Homo-Deus. Ergo actio illa est generatio ex parte Dei unius & veri. Ergo illa actio ad extra, inter Deum unum & verum, in tribus Personis subsisten-

cer

cer une autre erreur également absurde & impie.

Dieu n'engendre point hors de lui-même.

1. Toute action de Dieu *ad extra*, ou hors de lui-même, a uniquement pour effet, ou de faire exister ce qui n'existoit pas, ou de le conserver & le gouverner après l'avoir créé. Il est inoui que Dieu engendre véritablement & proprement hors de lui-même, & qu'une opération *ad extra* puisse être une vraie génération Divine, & produire un véritable & naturel Fils de Dieu.

J. C. homme-Dieu n'a été engendré de Dieu en trois Personnes, ni en tant qu'homme, ni en tant que Dieu.

Le terme de cette (prétendue) génération, dit le Fr. Berruyer, c'est *le composé Théandrique*, ou *l'Homme-Dieu*. Que cet Auteur donne à Jesus Christ le nom de *composé Théandrique*, pour exprimer les deux natures unies en sa Personne; nous ne nous y opposons pas. Nous observerons seulement que cette expression qu'il répéte sans cesse dans ses Dissertations & dans ses Défenses, ne se trouve pas dans les Saints Docteurs, qu'elle n'est

tem, & Jesum Christum secundùm sanctissimam suam humanitatem in genere subsistendi Verbo completam, fundat relationem realem Patris ad Filium & Filii ad Patrem.

pas consacrée par l'usage de l'Eglise ; ni même employée communément par les Théologiens. Ecartons donc ce terme, dont la nouveauté pourroit causer de la confusion dans vos idées, & ne nous servons que du langage dont l'Eglise a coutume de se servir. C'est *Jesus-Christ Homme-Dieu* que le Fr. Berruyer soutient avoir été engendré véritablement & physiquement par l'action de Dieu un subsistant en trois Personnes, *verè ac physicè generatur.... Homo-Deus.* Avez-vous jamais entendu rien de pareil ?

Si l'Homme-Dieu a été engendré véritablement & proprement par l'action de Dieu subsistant en trois Personnes, ou c'est en tant qu'homme qu'il a été engendré, ou c'est en tant que Dieu. Il n'y a pas de milieu. Or l'un & l'autre est une hérésie & une impiété manifeste.

Vouloir que Jesus-Christ en tant qu'homme, c'est-à-dire son humanité, ait été engendré de Dieu par une véritable & proprement dite génération, c'est supposer que l'humanité de Jesus-Christ a la même nature & la même essence que Dieu, qu'elle est

consſubſtantielle à la ſainte Trinité, qu'elle n'eſt pas ſemblable à celle des autres hommes, ou qu'elle a été changée en la Nature Divine. Car c'eſt un principe certain, comme nous l'avons déja obſervé après S. Auguſtin, que tout ce qui eſt engendré, eſt de même nature & de même eſſence que ce qui l'engendre : *Quidquid eſt quod generat, id quod eſt generat* (1). Dieu ne peut engendrer, qu'il n'engendre ſon ſemblable. C'eſt pourquoi le Verbe éternel, par cela ſeul qu'il eſt engendré, eſt néceſſairement conſubſtantiel au Pere. Suppoſé donc que Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, eût engendré l'humanité de Jeſus-Chriſt par une génération véritable, phyſique & proprement dite ; il s'enſuivroit que l'humanité de Jeſus-Chriſt ne ſeroit plus une vraie humanité, mais un Dieu ou une Perſonne Divine conſubſtantielle à Dieu qui l'auroit engendrée.

D'un autre côté, prétendre que Jeſus-Chriſt en tant que Dieu ait été engendré dans le tems par l'action de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes,

(1) S. Auguſt. ſerm. de Symbolo ad Cathecum. cap. 2. num. 3.

c'eſt un autre blaſphême qui n'eſt pas moins déteſtable que le premier. Jeſus-Chriſt en tant que Dieu, eſt le Verbe éternel. Or le Verbe éternel n'eſt pas engendré dans le tems, il l'eſt avant tous les ſiécles : il eſt engendré non par Dieu en trois Perſonnes, mais par le Pere ſeul ; non par une action *ad extra*, libre, paſſagere, & commune à toute la Trinité, mais par une opération *ad intra*, néceſſaire, perpétuelle, & propre au Pere ſeul. Concluons donc qu'on ne peut dire en aucun ſens, ſans une impiété manifeſte, que Jeſus-Chriſt Homme-Dieu ait été véritablement & proprement engendré par l'action de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes.

Qu'eſt-il beſoin après cela de répondre à un raiſonnement que le Fr. Berruyer étale avec emphaſe dans ſes Défenſes ? Toute action, dit il (1), par laquelle la Nature Divine eſt com-

(1) *Défenſe ..., contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Réponſe à la Réplique*, *pag.* 274. Ideo.... actio uniens naturam humanam Verbo dici poteſt generatio, quia per actionem illam fit quædam naturæ Divinæ communicatio ; quatenus per actionem unientem fit ut homo aliquis, ſeu Verbum ſub formâ hominis, habeat naturam Divinam, adeoque de homine aliquo dici poſſit, quòd ſit Deus.

muniquée, eſt une vraie génération. Or par l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Divine, la Nature Divine a été communiquée à cette ſainte humanité. Donc cette action eſt une vraie génération.

Tout eſt faux dans ce raiſonnement. Il eſt faux premiérement que toute action par laquelle la Nature Divine eſt communiquée, ſoit une vraie génération. Le Pere & le Fils communiquent la Nature Divine au Saint-Eſprit, & cependant ils ne l'engendrent pas; & le Saint-Eſprit n'eſt pas

Nouvelle Défenſe ..... à Nancy, premiere Lettre, pag. 46. A ces faux principes, le P. Berruyer oppoſe ce raiſonnement clair & precis, qui renferme tout ce qu'il a dit dans ſes premieres Diſſertations. Jeſus-Chriſt eſt vrai Fils de Dieu. Les Ecrivains ſacrés reconnoiſſent une vraie rélation de Pere à Fils entre Dieu & le compoſé Théandrique. Dans leurs Ecrits la dénomination de Fils affecte directement l'humanité du compoſé. [*Groſſiere pétition de principe. L'Egliſe au contraire a toujours été perſuadée que la dénomination de Fils de Dieu dans les Livres ſaints affecte directement la Perſonne même de Jeſus-Chriſt, qui eſt le Verbe fait chair.*] .... Or il ne peut y avoir de vraie Paternité, de Filiation propre, que par une vraie communication de nature. Donc par l'union des deux natures dans une Perſonne Divine, quoiqu'il n'y ait ni confuſion ni mêlange, ſe fait la communication de la nature : ce qui eſt le fondement d'une génération proprement dite.

leur fils. Par la grace sanctifiante nous sommes faits, comme dit S. Pierre(1), participans de la Nature Divine, *Divinæ consortes naturæ* : & cependant notre justification n'est pas une génération physique, & proprement dite, mais simplement une adoption, ou une génération morale & de pure grace.

Secondement, il n'est pas moins faux que par l'union des deux natures en la Personne de Jesus-Christ, la Nature Divine ait été communiquée à la nature humaine dans le sens que l'entend le Fr. Berruyer, en sorte que l'humanité de Jesus-Christ ait acquis la propriété de véritable & naturel fils de Dieu. Quelqu'étroite que soit l'union de l'humanité avec la Divinité, l'humanité n'en est pas moins distinguée essentiellement de la Divinité. L'union n'ayant pas confondu les natures, n'a pas non plus confondu leurs propriétés. Elle ne fait pas, ni que la Nature Divine soit sujette aux foiblesses de l'humanité, ni que l'humanité acquiere les attributs & les

(1) 2. Petr. I. 4.

perfections de la Nature Divine. Attribuer à l'une des deux natures ce qui n'appartient qu'à l'autre, ou prétendre qu'il résulte de leur union une espéce de nature composée qui réunisse les propriétés de l'une & de l'autre, ce seroit renouveller l'hérésie des Eutychiens.

Cette prétendue génération proprement dite de l'humanité de Jesus-Christ par l'action de Dieu en trois Personnes, choque si grossiérement les premieres notions de la Foi & de la raison même, que le Fr. Berruyer, après s'être épuisé inutilement pour lui donner quelqu'apparence de vérité, est enfin forcé d'avouer (1), qu'elle « n'est point analogue avec la » génération *in Divinis*; & qu'elle ne » ressemble point à la génération *in* » *humanis* : sous ces rapports, ajoute-» t-il, elle sera improprement dite, si » vous voulez ; mais elle est propre » dans son genre particulier & unique » de l'Incarnation, qui exige une filia-» tion particuliere. » C'est-à-dire, qu'en la place des Mystères révélés, il

(1) Nouvelle Défense .... à Nancy, pag. 46. & 47.

substitue un nouveau mystère de sa façon, qu'il veut qu'on croye sur sa parole, sans pouvoir l'appuyer d'aucune preuve, d'aucune raison, d'aucun exemple, d'aucun suffrage des saints Docteurs ni même des Théologiens.

ARTICLE V.

Que c'est une erreur, d'enseigner que Jesus-Christ n'en seroit pas moins le Fils unique & naturel de Dieu, quand même ce ne seroit pas le Verbe, ou le Fils de Dieu, mais le Pere, ou le Saint-Esprit qui se seroit incarné.

LA propriété de Fils de Dieu que les FF. Hardouin & Berruyer attribuent à l'humanité de Jesus-Christ, est, selon eux, absolument indépendante de la filiation éternelle du Verbe. Quand même ce ne seroit pas le Verbe, mais le Pere ou le Saint-Esprit, qui se seroit incarné, dit le Fr. Berruyer (1), Jesus-Christ n'en

(1) Ibid. pag. 51. & 52.

ſeroit pas moins le Fils unique, véritable, & naturel de Dieu.

Où ce téméraire a-t-il pris un pareil principe ? Nous ſçavons par la Foi que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, parcequ'il eſt le Verbe engendré avant tous les ſiécles & fait homme dans le tems. Ni l'Ecriture-Sainte, ni la Tradition, ni les Peres, ni les Conciles, ni les Symboles, ni l'enſeignement de l'Egliſe, ne nous parlent point d'une autre Filiation Divine. Voilà à quoi tout Fidéle doit s'en tenir, ſans prétendre en ſçavoir plus que ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler. Dans des matieres qui ſurpaſſent infiniment l'intelligence humaine, c'eſt s'expoſer à faire naufrage dans la Foi, que de ſe faire des hypothéſes chimériques ou des poſſibilités en l'air (*), pour bâtir deſſus des ſyſtêmes arbitraires.

(*) On peut mettre au nombre de ces hypothèſes chimériques & de ces poſſibilités en l'air, ce que le Fr. Berruyer avance dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire, *Liv. I. pag.* 24. que » Toutes les créatures » libres & raiſonnables, Dieu pouvoit les unir ſub» ſtantiellement à ſon Verbe : car, ajoute-t-il, juſ» qu'où ne peut-on pas porter la poſſibilité en ce » genre ? » C'eſt-à-dire qu'il pouvoit y avoir autant d'Incarnations du Verbe qu'il y a d'hommes & d'Anges. Tous les hommes & tous les Anges dans cette ſuppoſition n'auroient donc été qu'une ſeule perſon-

. A Dieu ne plaise, que mettant des bornes à la toute-puissance de Dieu, nous prétendions que le mystère de l'Incarnation n'a pu s'opérer que dans la Personne du Verbe. Mais nous dirons avec le P. Petau Jésuite (1), (& saint Fulgence long-tems auparavant avoit fait la même observation (2))

ne, la personne même du Verbe. Quel dessein peut avoir un auteur qui repaît de pareilles idées l'imagination & la curiosité de ses lecteurs, dans un ouvrage destiné à décrire *l'Histoire* de la Religion & *du Peuple de Dieu*, & dans lequel il s'étoit engagé à ne rien avancer qui ne fût *tiré des seuls Livres Saints ?* Au reste, cet endroit est un de ceux qu'on lui a fait retrancher dans les éditions postérieures.

(1) *Petau. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 7. de Incarnat. cap. 5. num. 9.* Si Spiritus Sanctus homo fieret, non aliam huic proprietatem, quàm suam, communicaret, quâ hic homo non Pater esset, non Filius, sed Spiritus sanctus. Similiter humana si à Patre natura in personæ unionem adhiberetur; non aliam huic quàm Paternitatis proprietatem adderet, essetque homo ille Deus Pater. Ut enim candor, quodcumque corpus afficit, candidum facit, & calor calidum, & sanctitas sanctum : ita paternitas, cuicumque formæ instar convenit, nihil aliud nisi Patrem facit, Filietas item Filium, non secùs ac Divinitas Deum. Hinc est quòd Christus homo Divinitate ipsâ Deus est & increatâ sanctitate sanctus : quod non alio modo fit, quàm substantivâ unione.

(2) *S. Fulgent. lib. de Fide ad Petrum, c. 2. n. 8.* Si enim Pater nasceretur de Virgine, una persona esset Pater & Filius [Mariæ :] ipsa autem una persona, pro eo quòd non de Deo, sed tantùm de Virgine nasceretur, non Dei Filius, sed tantùm hominis filius veraciter diceretur.... Ipse enim qui Filius dicitur, si idem esset & Pater, non veraciter Dei

que ſi ce n'étoit pas le Fils, mais le Pere ou le Saint-Eſprit qui ſe fût incarné, Jeſus-Chriſt au lieu d'être le Fils de Dieu, ſeroit ou Dieu le Pere, ou le Saint-Eſprit fait homme. Nous dirons encore que ſelon la penſée des Peres & des Docteurs Catholiques, entre leſquels le même P. Petau (1) cite en particulier ſaint Fulgence, Gennade, ſaint Jean Damaſcene, ſaint Anſelme, ſaint Bernard, ſaint Paulin d'Aquilée, Hugues de ſaint Victor, & le Maître des Sentences, qui a été ſuivi par la plûpart des Théologiens; il convenoit, pour cette raiſon là même, que ce fût le Fils de Dieu qui s'incarnât, plutôt que le Pere ou le Saint-Eſprit; afin que la même Perſonne Divine, qui eſt le Fils de Dieu par la génération éternelle, devînt auſſi le fils de l'homme par ſa naiſſance temporelle, & qu'ainſi il n'y eût pas deux fils dans la Trinité.

Filius diceretur, quia non de Deo, ſed de ſolâ Virgine naſceretur.

(1) Ibidem.

ARTICLE VI.

Que c'est une impiété de prétendre que le Verbe en s'incarnant a été fait le Fils de Dieu.

CEtte même Propriété de Fils de Dieu, que ces auteurs prétendent être indépendante de la filiation éternelle du Verbe, ils la font réfluer de l'humanité sur le Verbe même; & ils enseignent que le Verbe, par son union avec l'humanité, a acquis la dénomination de Fils de Dieu un, subsistant en trois Personnes.

Nous les avons vu ailleurs (1) se diviser, du moins en apparence, sur le point de la génération éternelle du Verbe. Le Fr. Hardouin, par une hérésie manifeste, soutient que le Verbe n'est pas de toute éternité le Fils de Dieu, & qu'il ne l'est devenu que par l'Incarnation. Le Fr. Berruyer au contraire reconnoît la génération éternelle du Verbe, quoiqu'il s'efforce d'en abolir toutes les preuves, tant dans

(1) Voyez ci-dessus, premiere Section, chap. III. art. I. & II. tom. I. pag. 354. & suiv.

l'Ecriture - Sainte, que dans les formules & les prieres de l'Eglise. Mais ici ils se rejoignent, & ils disent de concert, que le Verbe éternel, (quoiqu'il en soit de sa génération éternelle,) a acquis par l'Incarnation, ou, comme le Fr. Berruyer s'exprime, *par sa génération temporelle & AD EXTRA*, la dénomination de Fils de Dieu un & véritable, subsistant en trois Personnes.

Ne cesserons - nous donc jamais d'entendre ces Religieux proférer de nouveaux blasphêmes? Quoi! le Verbe engendré éternellement par le Pere, a été engendré dans le tems & au dehors par toute la Trinité, & dès-lors par lui-même! Il est devenu dans le tems le fils de la Trinité, & par conséquent de lui-même! Cette prétendue génération temporelle se fait, dit le Fr. Berruyer, par la communication de la Nature Divine. Est - ce donc que par l'Incarnation la Nature Divine a été communiquée au Verbe? Quel enchaînement d'erreurs! Profitez, N. C. F. des égaremens si prodigieux & si multipliés de ces faux sçavans. Qu'ils servent à vous convaincre

de plus en plus qu'il n'y a de sagesse & de sureté, qu'à vous défier de votre propre esprit, & à marcher humblement dans la simplicité de la Foi sous la conduite & l'enseignement de l'Eglise.

ARTICLE VII.

Que c'est une erreur grossiere, de prétendre que Jesus-Christ par sa mort a cessé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu, au moment de sa Résurrection.

FINISSONS le triste, mais indispensable examen de ces nouveautés perverses, par la réfutation d'une autre erreur du Fr. Berruyer qui est une suite des précédentes. Il soutient que Jesus-Christ en mourant, a cessé d'être le Fils de Dieu, & qu'au moment de sa résurrection, il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par une génération parfaite & consommée.

Le Symbole des Apôtres suffit tout seul pour vous prémunir contre cette

séduction. Vous y confessez expressément, comme saint Augustin le faisoit remarquer aux Catéchumenes, que le Corps de Jesus-Christ séparé de son ame dans le tombeau, étoit le Christ, le Fils de Dieu. « Nous ne croyons » seulement pas en Dieu le Pere, dit » ce saint Docteur (1), mais nous » ajoutons : *Et en Jesus-Christ son Fils* » *unique Notre Seigneur.* Nous confes- » sons non-seulement que le Fils de » Dieu est né, qu'il a souffert, qu'il » est mort, mais encore qu'il a été » enséveli. Cependant son corps seul, » séparé de son ame, a été mis dans » le tombeau. Nous confessons donc » que le corps du Sauveur, séparé de » son ame dans le tombeau, étoit le » Christ » le Fils de Dieu.

(1) *S. August. tract.* 47. *in Joan. num.* 13. Sola caro Christi dictus est Christus. Credimus certè non in solum Deum Patrem, sed & *In Jesum Christum, Filium ejus unicum, Dominum nostrum.* Modò totum dixi, ... Et Verbum & animam & carnem. Sed utique confiteris etiam illud quod habet eadem fides, in eum Christum te credere, qui mortuus est & sepultus. Ergo etiam sepultum esse Christum non negas, & tamen sola caro sepulta est. Si enim erat ibi anima, non erat mortuus : si autem vera mors erat, ut ejus vera sit resurrectio, sine animâ fuerat in sepulchro ; & tamen sepultus est Christus. Ergo Christus erat etiam sine animâ caro, quia non est sepulta nisi caro.

La même vérité est exprimée par ces paroles que l'Ange dit aux saintes Femmes : *Venez & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis*, *UBI POSITUS ERAT DOMINUS* (1) : expression qui fait voir, qu'encore que le Corps de Jesus-Christ ait été mis sans son ame dans le sépulcre, le Seigneur, ou le Fils de Dieu, y a été ; & qu'ainsi Jesus-Christ n'a pas cessé par sa mort d'être le Fils de Dieu.

Ce que nous disons du Corps du Fils de Dieu, il faut le dire pareillement de son ame sainte. Le Symbole ne dit pas seulement que le Fils unique de Dieu .... *a été enséveli*, il ajoute qu'il *est descendu aux enfers*, quoiqu'il n'y soit descendu que par son ame séparée de son corps. C'est donc une hérésie formelle de prétendre que Jesus-Christ a cessé d'être le Fils de Dieu dans l'intervalle de sa mort à sa résurrection. Cè que la mort a opéré en Jesus-Christ, c'est que par la séparation de son ame d'avec son corps il a cessé d'être homme (2) : mais

(1) Matth. XXVIII. 6.

(2) Voyez le P. Petau, *Tom.* 5. *Theol. Dogmat. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 20. où il réfute le Maître des

il n'a pas pour cela cessé d'être le Fils de Dieu ; parceque ce n'est pas l'union des deux substances dont son humanité est composée, qui fait qu'il est le Fils de Dieu, mais l'union hypostatique & indissoluble de son ame & de son corps à la Personne du Fils de Dieu. A l'instant de sa mort l'ame de Jesus-Christ a quitté son corps ; mais la Divinité du Fils de Dieu est demeurée unie inséparablement & au corps & à l'ame. Lors donc qu'on détacha de la croix & qu'on ensévelit le corps de Jesus-Christ, c'est le Fils de Dieu qui fut enséveli dans son corps immolé pour nos péchés. De même quand son ame est descendue aux enfers, c'est le Fils de Dieu qui y est descendu par son ame sainte. C'est ce qui fait que nous honorons ces deux Mystères comme des sources de vie & de sanctification, parceque ce sont les Mystères d'un Dieu qui a triomphé du tombeau en s'y laissant renfermer, & de l'enfer en y manifestant sa Majesté.

Sentences & Hugues de Saint-Victor, qui ont pensé que Jesus-Christ par la mort n'a pas cessé d'être homme. Tous les Théologiens ont abandonné sur ce point le Maître des Sentences.

En vain le Fr. Berruyer s'efforce-t-il de couvrir l'impiété de sa doctrine, en disant qu'encore que Jesus-Christ ait cessé par la mort d'être le Fils de Dieu, le Verbe n'a pas cessé pour cela d'être le Fils de Dieu. Quelle ressource peut trouver dans une pareille défense, un auteur qui distingue sans cesse Jesus-Christ d'avec le Verbe (1) ? Et dans cet endroit même ne l'en distingue-t-il pas évidemment ? Car dire que Jesus-Christ en mourant a cessé d'être le Fils de Dieu, & que le Verbe n'a jamais cessé d'être le Fils de Dieu, n'est-ce pas dire clairement que Jesus-Christ n'est pas le Verbe ?

Si c'est errer dans la Foi que d'enseigner que Jesus-Christ par sa mort a cessé d'être le Fils de Dieu, il n'est pas moins contraire à la Foi de dire qu'au moment de sa résurrection il a été fait de nouveau le Fils de Dieu, & qu'en le ressuscitant, Dieu l'a engendré une seconde fois, *iteratò generat, dum facit resuscitando ut Filius sit, qui moriendo Filius esse desierat* (2).

(1) Voyez ci-dessus, II. Sect. chap. III. art. IV. & V. pag. 117. & suiv.
(2) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 66.

Ressusciter un homme après sa mort, n'est pas l'engendrer, c'est simplement réunir les deux substances que la mort avoit séparées : mais il y a ici une autre observation à faire, qui est capitale. Selon ce systême, Dieu un subsistant en trois Personnes aura engendré Jesus-Christ deux fois différentes, d'abord au moment de sa conception, & ensuite au tems de sa résurrection. Or en quoi le Fr. Berruyer fait-il consister la premiere génération ? C'est, dit-il, en ce que Dieu a uni l'humanité de Jesus-Christ dès l'instant de sa conception, avec une Personne Divine. Cela posé, Dieu n'a pu engendrer de nouveau Jesus-Christ au moment de sa résurrection, qu'en l'unissant une seconde fois à une Personne Divine, puisque c'est dans cette union que ces auteurs font consister cette prétendue génération. Il faut donc qu'ils supposent que l'union de l'humanité de Jesus-Christ avec une Personne Divine a cessé par sa mort. Or c'est-là une erreur formelle. La Foi nous apprend au contraire, que l'union du Verbe avec l'ame & avec le corps qu'il a pris, est indissoluble,

& n'a jamais cessé ni été interrompue un seul instant.

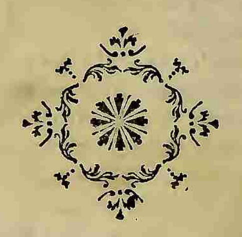
En un mot, ou le Fr. Berruyer pense que la Divinité du Verbe a été séparée du corps & de l'ame de Jesus-Christ depuis le moment de sa mort jusqu'à celui de sa résurrection ; ou il croit avec tous les Fidéles qu'elle n'en a jamais été séparée depuis le moment de l'Incarnation. S'il pense qu'à la mort de Jesus-Christ la Divinité du Verbe s'est séparée de son ame & de son corps, & qu'elle leur a été unie de nouveau au moment de sa résurrection ; c'est une erreur intolérable, qui ne va à rien moins qu'à nier l'indissolubilité de l'union hypostatique, & à anéantir la vertu toute-puissante des mystères de la Sépulture de Jesus-Christ & de sa descente aux Enfers. Si au contraire il croit sincérement avec toute l'Eglise, que la Divinité du Verbe n'a pas été séparée un seul instant ni de l'ame ni du corps de Jesus-Christ ; il faut qu'il confesse qu'elle n'a point été unie de nouveau à l'humanité de Jesus-Christ par sa résurrection : (car ce qui n'a pas cessé d'être uni, ne peut pas être uni une

ſeconde fois.) Par conſéquent la réſurrection de Jeſus-Chriſt ne peut être appellée en aucun ſens une ſeconde génération, par laquelle il ait été fait de nouveau le Fils de Dieu après avoir ceſſé de l'être.

Objectera-t-on que ſaint Paul applique à la réſurrection de Jeſus-Chriſt ces paroles du ſecond Pſeaume : *Vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui ?* Nous avons expliqué ailleurs (1) le ſens de ces paroles. Nous avons fait voir, que la génération dont le Prophéte & l'Apôtre après lui parlent uniquement, n'eſt autre que la génération éternelle du Fils de Dieu : génération qui eſt perpétuelle & ſans interruption, en ſorte qu'il n'y a pas de jour ni d'inſtant où Dieu le Pere n'engendre ſon Fils unique, parcequ'il l'engendre par un acte éternel, toujours ancien & toujours nouveau. Il l'a engendré avant tous les ſiécles. Il ne ceſſe point, & ne ceſſera jamais de l'engendrer. Il l'engendroit donc & au moment de ſon Incarnation, quand il l'a uni à une nature humaine ; &

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, tom. I. chap. IV. art. I. pag. 434. & ſuiv.

au moment de sa résurrection, quand il lui a donné dans son humanité une vie nouvelle, glorieuse & immortelle. En sorte que la résurrection de Jesus-Christ aussi-bien que son incarnation, n'a été, selon l'expression de M. Bossuet, qu'*une extension & une progression de la génération éternelle.* Dans cette explication, puisée dans les plus pures sources, tout est simple, lié, conséquent; & en même-tems tout y est sublime, lumineux, digne de Dieu. Dans celle du Fr. Berruyer empruntée des Sociniens, tout est forcé, mal assorti, & injurieux à Jesus-Christ.



CHAPITRE V.

Les Textes ſacrés où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, vengées des interprétations Sociniennes des FFr. Hardouin & Berruyer.

CE n'eſt pas aſſez de vous avoir montré que la Doctrine des FF. Hardouin & Berruyer touchant la filiation de Jeſus-Chriſt, vient ſe briſer dans toutes ſes parties contre le rocher inébranlable de la foi ; il faut encore, pour ne laiſſer aucun nuage ſur une matiére ſi importante, diſſiper les objections de ces deux auteurs. La vérité toujours aſſurée de vaincre, ne craint que de n'être pas aſſez connue ni aſſez approfondie. Les attaques même qu'on lui livre, ſont pour elle la matiére d'un triomphe plus complet. De plus, nous devons aux oracles ſacrés, ſi indignement défigurés par ces téméraires interpréteres, de les venger de l'effroyable abus qu'ils en font, & d'en fixer le vrai ſens par la Tradition & l'enſeignement de l'Egliſe. Une des

principales obligations de notre ministère, est de vous expliquer les paroles de vie renfermées dans les Livres saints : comme un de vos premiers devoirs est d'être saintement avides de tout ce qui peut vous en faciliter la salutaire intelligence.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il est évidemment faux que les Juifs & les Apôtres eux-mêmes n'ayent pu concevoir la qualité de Fils de Dieu *que Jesus-Christ s'est attribuée, que dans le sens des FF. Hardouin & Berruyer.*

COMMENÇONS par une des objections sur lesquelles le Fr. Berruyer insiste davantage. Il est d'autant plus nécessaire de la confondre, qu'elle tend à faire main-basse généralement sur tous les Textes Evangéliques dans lesquels Jesus-Christ a été appellé ou s'est appellé lui-même le Fils de Dieu.

Raisonnement du Fr. B. Tout y porte à faux.

Le Fr. Berruyer prétend que les Juifs & les Apôtres eux-mêmes n'auroient pu rien comprendre aux paroles de

de Jesus-Christ, quand il s'est dit le Fils de Dieu, s'il avoit voulu annoncer par-là sa génération éternelle. Jusqu'alors, dit-il (1), le mystère de la Trinité n'avoit point encore été révélé aux hommes. Dieu ne s'étoit fait connoître aux Israëlites que sous l'idée de

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 158. 159. & 160. Si Jesus Christus credi & dici Filius Dei non posset, nisi quatenus & in quantùm creditur quia Verbum .... est ab æterno Filius Patris; dicendum profectò esset, neque Petrum in geminâ confessione, neque Martham, neque Principem Sacerdotum Caïpham in suâ interrogatione, ... vidisse quidpiam & intellexisse. Nondum erat disertè & explicitè revelatum omnibus, sed nec ipsis, credo, Apostolis, mysterium trium in Deo uno personarum.... Dum adhuc mortalis viveret, ... voluit se quidem credi ab eis [Judæis] Filium Dei, sed Dei unius & veri, Dei Abraham, Dei Isaac, Dei Jacob, quem ipsi, à Moyse & Prophetis edocti, unum Deum colebant & credebant. Erat tunc ista fidei confessio sufficiens & necessaria. Si plus ab ipsis exigeret Christus, respondere utique poterant quod posthàc Paulo Ephesii de Spiritu Sancto, *sed neque* si tres sunt in Deo uno quem colimus personæ, quarum prima Pater, secunda Filius sit *audivimus*.

Et pag. 162. & 163. Confiteri igitur eo tempore virum illum, qui se Messiam asserebat, ... esse verum & naturalem Filium Dei, erat primò confiteri, Deum unum & verum, Deum Abraham, Deum Isaac, Deum Jacob, Deum ut cognitus erat & revelatus Judæis, non adoptasse sibi tantùm.... sed verè sibi fecisse ex semine David, secundùm carnem, Filium, qui unione hypostaticâ humanitatis suæ cum Deo, sit verus naturalisque Filius.... Nondum erat in hac ipsâ fidei confessione, fidem suam explicitam extendere ad tres in Deo uno personas, ... quarum prima est Pater ab æterno generans Verbum, secunda Filius ab æterno generatus.

Dieu un & véritable, de Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Les Juifs instruits par Moyse & les Prophétes, ne connoissoient & n'adoroient le vrai Dieu que sous cette idée. Par conséquent, quand Jesus-Christ leur a déclaré qu'il étoit le Fils de Dieu, ils n'ont pu concevoir autre chose, sinon qu'il se disoit le Fils de ce Dieu un & véritable qu'ils connoissoient, & qui s'étoit fait connoître à leurs Peres. Ce n'est donc qu'en ce sens-là que Jesus-Christ a voulu qu'ils le crussent le Fils de Dieu. Cette Profession de Foi étoit alors suffisante; & si Jesus-Christ avoit exigé des Juifs qu'ils le reconnussent pour le Fils éternel de Dieu le Pere, ils auroient pu lui répondre qu'ils n'avoient jamais entendu dire qu'il y ait plus d'une personne en Dieu. Donc, conclut-il, confesser alors que Jesus-Christ est le Fils de Dieu, c'étoit confesser que Dieu un & véritable, tel que les Juifs le connoissoient, n'avoit pas simplement adopté Jesus-Christ, mais l'avoit fait véritablement son Fils selon la chair, en unissant son humanité avec Dieu; & ce n'est qu'en ce sens là que Jesus-Christ a pu s'an-

noncer aux hommes ſous la qualité de Fils de Dieu.

Voilà le grand argument du Fr. Berruyer. Bien loin de chercher à l'affoiblir, nous l'avons expoſé dans toute ſon étendue & dans toute ſa force. Mais ſa force n'eſt que foibleſſe. Tout y porte à faux, & ne tend qu'à anéantir nos dogmes les plus ſacrés.

I. Il eſt appuyé uniquement ſur une ſuppoſition dont nous avons montré ailleurs la fauſſeté (1) ; ſçavoir que le myſtère de la Trinité & de la génération éternelle du Verbe n'a point été révélé aux hommes avant la venue de Jeſus-Chriſt, que les Patriarches & les Prophétes n'en ont eu aucune connoiſſance, & que les Juifs n'en avoient pas la moindre idée. Ce fondement étant renverſé, tout l'édifice bâti deſſus, croule & tombe en piéces.

1. Il n'eſt appuié que ſur cette fauſſe ſuppoſition, que le Myſtère de la Trinité n'a point été révélé aux hommes avant J. C.

En vain le Fr. Berruyer tâche-t-il dans ſes Défenſes de l'étayer du ſuffrage de Bellarmin. Ce fragile appui lui échappe, tombe ſur lui & l'écraſe. Bellarmin dit à la vérité que Dieu n'a pas voulu propoſer clairement la Tri-

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. VI. tom. I. pag. 470. & ſuiv.

nité de ses Personnes au commun des Juifs, de peur que ce peuple grossier, accoutumé à voir adorer plusieurs fausses divinités, soit en Egypte d'où il sortoit, soit dans le pays de Chanaan où il entroit, n'en prît occasion de ce Mystère pour s'imaginer qu'on lui proposoit trois Dieux à adorer : mais il observe en même-tems (1) que ce mystère a été révélé dès les premiers tems, & que Dieu en a répandu un grand nombre de traces dans l'Ancien Testament ; afin que, lorsqu'il seroit annoncé ouvertement & vulgairement dans le Nouveau, il ne parût pas une doctrine nouvelle, ou contraire à ce qui avoit été cru jusqu'alors : observation, qui suffit toute seule, pour détruire sans ressource la prétention de nos deux auteurs. Bellarmin étoit si

(1) *Bellarmin. tom. I. controvers. lib. 2. de Christo, cap. 6.* Notandum est cum Theodoreto Lib. 2. ad Græcos, Deum in veteri Testamento noluisse proponere mysterium Trinitatis expressè, quia Judæi incapaces erant, & quia recèns exierant de Ægypto, ubi colebantur Dii multi, & intraturi erant in terram Chanaan, ubi etiam multi habebantur Dii, ne videlicet putarent sibi etiam tres Deos proponi colendos : voluisse tamen Deum adumbrare hoc mysterium, idque multis modis ; ut cùm in novo Testamento prædicaretur, non videretur omnino novum, nec repugnans veteri Testamento,

éloigné de penser que le myſtère de la Trinité a été inconnu aux Patriarches & aux Prophétes, qu'en cet endroit même, il en prouve la vérité par pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament.

2. Quand même on accorderoit au Fr. Berruyer que les Juifs n'avoient aucune idée du myſtère de la Trinité & de la génération éternelle du Fils de Dieu, il ne s'enſuivroit pas qu'ils n'ayent pu concevoir la qualité de *Fils de Dieu* que Jeſus-Chriſt s'attribuoit, que dans le ſens que le Fr. Berruyer imagine. Ce qu'il faudroit dire dans cette ſuppoſition, c'eſt que les paroles ſi expreſſes de Jeſus-Chriſt, appuyées des caractères de Divinité qui éclatoient en lui, auroient dû appprendre aux Juifs des vérités qu'ils auroient ignorées juſques-là ; ſçavoir, qu'il y a en Dieu un Pere qui engendre, & un Fils qui eſt engendré de toute éternité ; que le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere s'étoit fait homme ; & que Jeſus-Chriſt étoit ce Fils de Dieu fait homme.

2. Dans cette ſuppoſition même, il eſt faux que les Juifs n'ayent pu prendre le terme de *Fils de Dieu*, que dans le ſens des FF. H. & B.

Etoit-il plus difficile de croire, ſur la parole de Jeſus-Chriſt & ſur les

preuves éclatantes dont ſa doctrine étoit accompagnée, que Dieu engendre un fils qui lui eſt conſubſtantiel, & que le Fils de Dieu s'étoit incarné pour le ſalut des hommes, que de croire que Dieu conſidéré dans l'unité de ſa nature, s'étoit uni en unité de perſonne l'humanité de Jeſus-Chriſt, & que par cette union il avoit fait de cette humanité ſon fils propre & naturel? Quelqu'incompréhenſibles que ſoient les myſtères de la Trinité & de l'Incarnation, ils ne le ſont certainement pas plus que le prétendu Myſtère d'une humanité unie hypoſtatiquement à Dieu un, & faite le Fils de Dieu par cette union même, comme par une vraie & proprement dite génération. Que le Fr. Berruyer répéte tant qu'il voudra, que les Juifs n'avoient jamais entendu parler d'un Pere & d'un Fils éternel en Dieu; nous demanderons s'ils ſçavoient davantage que le Meſſie ſeroit fait dans le tems le fils propre & naturel de Dieu par une vraie génération. Pourquoi donc auroient ils pris les paroles de Jeſus-Chriſt dans ce dernier ſens plutôt que dans le premier, qui eſt infiniment

plus digne de Dieu, & qui choque beaucoup moins la raison ?

3. Quand saint Paul trouva à Ephèse des Disciples qui n'avoient pas entendu parler du Saint-Esprit, son premier soin fut de les instruire exactement du mystère de la Trinité; après quoi il les fit baptiser & leur conféra le sacrement de Confirmation. Jesus-Christ, le Docteur des hommes par excellence, ou plutôt leur unique Maître (1), (*Magister vester unus est Christus*) auroit-il pu tenir une autre conduite à l'égard des Juifs, supposé qu'ils ignorassent le mystère de la Trinité, & que cette ignorance les mît dans l'impossibilité de croire en lui comme au Fils de Dieu engendré avant tous les siécles ? Etoit-il de sa sagesse, de sa charité, & de son attention pour un peuple dont il étoit spécialement le Ministre & l'Apôtre, de le laisser plus long-tems dans l'ignorance d'un Mystère qui est le fondement & l'essence de la Religion qu'il venoit établir sur la terre ? Quoi ! la Mission du Fils de Dieu aura eu pour principal

3. Dans cette supposition, J. C. auroit dû avant toutes choses instruire les Juifs du Mystère de la Trinité, au lieu de les laisser dans l'ignorance sur un dogme si capital.

(1) Matth. XXIII. 10.

objet, si l'on en croit les FF. Hardouin & Berruyer, d'établir sur la terre une Religion nouvelle, fondée sur la croyance des mystères de la Trinité & de l'Incarnation; & durant tout le cours de ses prédications, il n'aura donné aux Juifs, qu'il étoit chargé d'instruire, aucune connoissance de ces deux grands Mystères! Il n'en aura parlé à ses Apôtres mêmes qu'en paraboles & en énigme! Il ne les leur aura découverts d'une maniere claire & distincte qu'après sa résurrection, dans une école privée; & les Apôtres auront tenu la même conduite! Quels paradoxes! quel cahos de contradictions! N'insistons pas davantage sur ces scandaleuses assertions. Nous en avons suffisamment montré la fausseté & les pernicieuses conséquences dans la premiere Section (1).

4. Il suit du discours du Fr. B. que la foi de la Trinité & de l'Incarnation n'est pas nécessaire pour le salut de né-

4. Le Fr. Berruyer prétend que la foi de ces mystères n'étoit pas nécessaire durant la vie mortelle de Jesus-Christ. Il suffisoit alors, dit-il, de croire que Jesus-Christ a été fait dans le tems le fils de Dieu un & véritable;

(1) Chapitre VII. tom. I. pag. 511. & suiv.

& Jesus-Christ n'en demandoit pas davantage des Juifs : *Erat tunc ista fidei confessio sufficiens : voluit se quidem credi ab eis Filium Dei, sed Dei unius & veri, &c.* Parler ainsi, c'est supposer, contre le sentiment unanime de tous les Théologiens, que même depuis la venue de Jesus-Christ la foi de la Trinité & de l'Incarnation n'est pas nécessaire de nécessité de moyen pour être sauvé, mais tout au plus de nécessité de précepte : c'est-à-dire, que ceux à qui ces Mystères sont proposés de la part de Dieu, peuvent bien être obligés de les croire ; mais qu'on peut être sauvé sans les connoître, & par conséquent sans les croire ; & que tel a été l'état des choses durant tout le tems que Jesus-Christ a passé sur la terre, & même jusqu'après la ruine entiere de la Ville & du Temple de Jérusalem.

cessité de moyen, mais tout au plus de nécessité de précepte.

Mais, leur dira-t-on, pourquoi la Foi qui, selon vous, suffisoit alors, ne suffiroit-elle plus maintenant ? Que peut-il manquer d'essentiel à la foi d'un homme, qui se bornera à croire de Jesus-Christ tout ce qu'il en a lui-même révélé dans le saint Evangile ?

Par quelles preuves, soit de l'Ecriture, soit de la Tradition, fera-t-on voir que la Foi Chrétienne doit à présent être plus étendue, & embrasser plus de dogmes, que dans les premiers tems du Christianisme ?

5. La foi que le Fr. B. soutient avoir été suffisante durant le tems de la prédication de J. C. n'est autre chose que l'hérésie des Sabelliens, ou l'impiété des Sociniens.

5. Enfin, quelle est donc cette Foi Chrétienne que le Fr. Berruyer prétend avoir été suffisante, & seule exigée par Jesus-Christ conversant sur la terre ? Elle consistoit, dit-il, à croire que Dieu un & véritable, tel que les Juifs le concevoient, c'est-à-dire, considéré comme une seule & unique Personne Divine, avoit fait de Jesus-Christ son propre Fils, non par adoption simplement, mais par une véritable & proprement dite génération, en s'unissant à son humanité. Mais sous quelle idée les Juifs pouvoient ils concevoir ce fils naturel de Dieu, fait & engendré dans le tems ? Il n'y a sur cela que l'un de ces deux partis à prendre : ou de dire que les Juifs devoient croire que l'humanité de Jesus-Christ étoit unie hypostatiquement avec Dieu, conçu comme une seule personne, en sorte que Dieu & Jesus-Christ ne fussent qu'une même personne ; ou de

dire qu'ils devoient croire que Dieu avoit ſimplement communiqué à Jeſus-Chriſt une abondante portion de ſa puiſſance & de ſon autorité, ſans en faire une même perſonne avec lui. Or l'une & l'autre de ces idées eſt pleine d'abſurdité, d'héréſie & de blaſphême.

Selon la premiere idée, les Juifs n'auroient pas pu conſidérer Jeſus-Chriſt comme le Fils de Dieu, mais comme la Perſonne même de Dieu revêtue d'une nature humaine. Car l'effet propre de l'union hypoſtatique, eſt que les deux natures ſubſiſtent dans une même perſonne : au lieu que la relation de Pere à Fils & de Fils à Pere ſuppoſe néceſſairement deux perſonnes diſtinguées, dont l'une ſoit le Pere, & l'autre le Fils; étant impoſſible que qui que ce ſoit devienne pere de ſoi même, ou fils de ſoi-même.

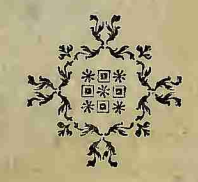
Suppoſons cependant que les Juifs ayent été capables de dévorer une auſſi étrange abſurdité, que de ſe perſuader, comme Praxéas & les Sabelliens l'ont penſé dans la ſuite, que Dieu, conçu comme une ſeule perſonne, s'étoit incarné, & qu'en ſe faiſant homme, il s'étoit fait ſon fils à lui-

même. Dans cette supposition, la foi que Jesus-Christ auroit exigée de ses premiers Disciples, auroit donc été l'hérésie même des Sabelliens, à cette seule différence près, que les Sabelliens nioient qu'il y ait trois Personnes en Dieu, au lieu que ces premiers Chrétiens ne l'auroient pas nié proprement, mais l'auroient simplement ignoré. Du reste leur foi & l'idée qu'ils auroient eue de Jesus-Christ comme Fils de Dieu, auroit été précisément les mêmes que l'erreur condamnée depuis dans les Sabelliens.

Si, pour éviter cet inconvenient, on prend le second parti, & qu'on dise que Jesus-Christ n'exigeoit autre chose des Juifs, sinon qu'ils le regardassent comme un homme singuliérement favorisé de Dieu, comme un homme que Dieu s'étoit uni d'une façon très-étroite, qu'il avoit rendu participant de sa Divinité & de sa puissance dans un dégré bien supérieur à Moyse & aux Prophétes, en un mot, comme un homme que Dieu avoit fait son fils par la plénitude des dons & par l'autorité dont il l'avoit comblé : c'est dire que Jesus-Christ vouloit que les

Juifs pensassent de lui ce qu'en pensent les Sociniens.

Voilà donc quelle est en derniere analyse, la foi que le Frere Berruyer assure avoir été suffisante durant la vie mortelle de Jesus-Christ, & tellement suffisante, que Jesus-Christ n'a rien exigé de plus d'aucun de ceux à qui il a prêché l'Evangile. C'est une prétendue foi, qui ne différe pas de l'hérésie des Sabelliens, ou de l'impiété des Sociniens. Pourriez-vous, N. C. F., n'être pas effrayés d'une doctrine si perverse ?



ARTICLE SECOND.

Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent aux paroles de l'Ange qui annonça à la Sainte Vierge qu'elle auroit pour Fils le Fils de Dieu, le Fils du Très-Haut.

DANS la multitude des textes de l'Evangile où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, il n'en est gueres de plus important que celui où saint Luc rapporte les paroles que l'Ange Gabriel adressa à la sainte Vierge. *Vous concevrez dans votre sein*, lui dit l'Ange (1), *& vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de* JESUS. *Il sera grand, & sera appellé le fils du Très-Haut.* Expliquant ensuite à Marie comment ce Mystère s'opéreroit en elle sans préjudice de son vœu de virginité : *Le Saint-Esprit*, ajouta-t-il, *surviendra en vous, & la*

(1) Luc. I. 31. 32. 34. & 35.

vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre : & c'eſt pourquoi le fruit ſaint qui naîtra de vous, ſera appellé le fils de Dieu. Ces paroles ſont, pour ainſi dire, la clé des autres endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé *le fils de Dieu.* Car qui peut douter que cette auguſte dénomination n'ait par tout ailleurs le même ſens qu'elle a eu dans la bouche de l'Eſprit céleſte, envoyé exprès pour annoncer à l'humble Vierge à quel titre le fils dont elle alloit devenir la mere ſeroit le Fils de Dieu, & qui il auroit pour Pere ?

Efforts que les FF. H. & B. font à l'exemple des Sociniens, pour faire croire que les paroles de l'Ange doivent s'entendre d'une filiation temporelle.

Auſſi n'y a-t-il pas de ſubtilités que les Sociniens n'ayent imaginées, pour faire croire que les paroles de l'Ange ne doivent pas s'entendre d'une filiation éternelle, mais d'une filiation temporelle..

Les FF. Hardouin & Berruyer marchent ſur les mêmes traces. Vous verrez que la différence qu'ils affectent de mettre ſur cela entr'eux & ces hérétiques, n'eſt qu'imaginaire, & qu'au fond c'eſt la cauſe des Sociniens qu'ils ſoutiennent.

Le Fr. Berruyer débute par faire le

Avec quel mépris le Fr. B. parle à cette occasion des Interprétes Catholiques.

procès aux Interprétes Catholiques qui n'expliquent pas comme lui ce texte sacré. « Ceux, dit-il (1), de nos In-» terprétes, qui croient que l'Ange » n'a donné au Fils de Marie le nom » de *Fils de Dieu*, que parceque Jesus-» Christ devoit être appellé & être en » effet Dieu ou le Verbe, lequel Verbe » est de toute éternité le Fils du Pere; » en sorte que dans la pensée de » l'Ange, la dénomination de *Fils de* » *Dieu* tombe directement sur la per-» sonne du Verbe, & non sur l'hu-» manité sainte qui devoit naître de » Marie : ces interprétes, dis-je, don-» nent à la vérité un sens Catholique » à ce texte de l'Evangile, mais leur » interprétation n'est peut-être pas » fort heureuse, & ils ne doivent pas » eux-mêmes en être fort satisfaits. »

(1) *Berr. 2 part. tom. 8. pag.* 10. Catholicè quidem, sed non omnino fortasse feliciter, nec quo sibi satisfacerent successu, in eodem Evangeliorum textu explanando, eruditam suam operam collocasse videntur illi ex interpretibus nostris, qui profitentur, non aliâ ratione hîc dici ab Angelo Filium Mariæ futurus, Filium Dei, quàm quòd Jesus Christus verè futurum sit ac dicendus Deus aut Verbum, quod Verbum est ab æterno Filius Patris .... adeo ut ex mente Angeli, denominatio illa, *Filius Dei*, personam in recto attingat, non ipsam Filii ex Mariâ nasciturî sanctissimam humanitatem.

Quels sont donc les Interprétes dont ce téméraire parle avec tant de mépris ? Ne sont-ce que quelques particuliers peu connus & non avoués par l'Eglise ? Ce sont tous les Peres sans exception, tous les Commentateurs les plus respectables, tous les Théologiens Catholiques. M. Bossuet dans son Instruction contre la version & les notes de Richard Simon, soutient (1) que *tous les Peres d'un commun accord ont rejetté* l'explication de nos deux Auteurs « en décidant, que pour appeller Jesus-Christ Fils de Dieu au » sens qu'il est appellé dans l'Evangile, » c'est-à-dire, le fils unique, le vrai » & propre fils ; il faut entendre nécessairement qu'il est le fils par nature, & de même essence que son » Pere : » ce qu'on ne peut pas dire de l'humanité de Jesus-Christ sans une impiété manifeste. Il fait voir en particulier que c'est ainsi que les paroles de l'Ange ont été expliquées par saint Athanase, & par saint Cyrille d'Alexandrie, *dont l'un a été la lumiere du*

Unanimité des SS. Peres & des Interprétes dans l'intelligence de ce texte. Maldonat est le premier qui s'en soit écarté. Ce que dit à ce sujet M. Bossuet.

(1) Bossuet, Instruct. sur la Vers. du N. Testament de Trevoux, premier Passage. Tom. 2. p. 315. & suiv.

Concile de Nicée, & l'autre a été le chef de celui d'Ephèse; par saint Augustin, par *tout l'Occident, le Pape à la tête*, dans *le Concile de Francfort.* Maldonat est le premier, & presque le seul Interpréte Catholique, qui se soit écarté du consentement unanime de la Tradition. Il avoue lui-même qu'il n'a pour lui aucun Commentateur (1) : & par-là, dit encore M. Bossuet (2), « Maldo- » nat rejette manifestement les saints » Peres, & *tous les auteurs qu'il a lus*, » sans exception, pour établir son sen- » timent particulier : *Ego quidem....* » Il se fait donc, en termes formels, » auteur unique d'une proposition jus- » qu'alors inouie dans l'Eglise, & en » cette sorte il prononce contre lui- » même, selon la régle du Concile ; » à quoi, si nous ajoutons que tous » les Sociniens embrassent son expli- » cation, & qu'en effet tous les Peres » la rejettent unanimement avec les

(1) *Maldonat in Luc. cap. 1. v. 35. Vocabitur Filius Dei :* alii omnes quos viderim, ita interpretantur, quasi de Christo ut Deo, aut certè ut homine in unam cum Deo personam assumpto loquatur Angelus.... Quamquam ego quidem alium arbitror esse sensum, &c.

(2) Bossuet, au même endroit.

» Conciles, on voit clairement qu'elle
» ne peut éviter d'être condamnée
» toutes les fois qu'il faudra l'exami-
» ner. »

Frivoles objections du Fr. B. contre l'explication des Docteurs Catholiques.

Qu'est-ce donc que le Fr. Berruyer oppose au consentement des Peres, des Interprétes & des Théologiens? Rien de plus frivole. Il prétend (1) que dans le discours de l'Ange il y a

(1) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 100. 101. & 102. Pace doctissimorum virorum dixerim, tres periodi Evangelicæ voculas, & illas quidem non otiosas, sed, ut cuilibet legenti manifestum est, de industriâ selectas, ab illis in interpretatione suâ expungi gratìs, vel ad sensum non suum invitè detorqueri. Prima vox est, [*ideoque*] in quâ pro legitimo, sed & unico denominationis fundamento ponitur actio transiens & libera *Spiritus Sancti in Mariam superventuri, & virtus Altissimi Virgini castissimæ in tempore obumbratura.* Secunda vox est, [*&*] quæ voci [*ideoque*] adjuncta emphasim quamdam habet, notatque non tantùm Verbum, quod est ab æterno Filius Patris, sed nasciturum ex Mariâ Virgine Filium novâ etiam ratione vocandum esse *Filium Dei.* Tertia vox est, [*quod*] *Quod nascetur ex te Sanctum,* quæ loquendi forma in neutro genere, secundùm logicos omnes, imò & familiarem loquendi usum, non appellat in recto personam, sed humanitatem, & ubi de Christo agitur, sanctissimam ejus humanitatem ex Virgineo sanguine propagandam, donis ornandam omnibus, & personæ uni Divinæ in tempore conjungendam. Quarta vox adjici potest, [*Sanctum*] quod plerique omnes rectè interpretantur unctum à Spiritu Sancto & eximiè sanctificatum: & istud profectò epithetum in recto aptari Verbo non potest, Filio Patris æterni æterno: unicè in recto convenit sanctissimæ Christi humanitati ex Virgine nasciturae.

trois ou quatre petits mots qui ne sont pas expliqués par nos Interprétes. Ces mots, dit-il, sont. 1. la particule, *ideo*, laquelle signifie que la propriété de fils de Dieu attribuée à Jesus-Christ, est fondée sur l'opération du Saint-Esprit qui devoit survenir en Marie, & sur la vertu du Très-Haut qui devoit la couvrir de son ombre. 2. La particule, *&*, qui suit immédiatement, & qui marque qu'outre le Verbe qui est de toute éternité le fils du Pere; le fils de Marie seroit appellé aussi par une raison nouvelle, le fils de Dieu. 3. Le pronom neutre, *quod*, qui, suivant les régles de la Logique & l'usage commun, ne peut pas exprimer la personne, qu'il auroit fallu désigner par le genre masculin; mais seulement l'humanité de Jesus-Christ. 4. Le mot *sanctum* aussi au neutre, c'est-à-dire, ce qui sera oint & sanctifié par le Saint-Esprit : caractère, ajoute-t-il, qui ne peut convenir directement au Verbe, mais seulement à l'humanité sainte qui devoit naître de Marie.

Que prétendent ces Auteurs ? Se croient-ils en droit d'asservir la parole

de Dieu à leurs petites obſervations grammaticales, ſans s'embarraſſer de la Tradition conſtante de tous les ſiécles? Qu'en expliquant le Texte ſacré, on ſoit attentif aux moindres particules; qu'on s'applique à en faire ſentir la force & l'énergie, c'eſt ce que tout Commentateur exact ne doit pas négliger. Mais rejetter les ſens de l'Ecriture les plus univerſellement autoriſés par la Tradition, & leur ſubſtituer des interprétations étrangeres, inconnues à toute l'antiquité, & favorables aux Hérétiques, ſous prétexte de quelque particule, ou de quelqu'autre petit mot qu'on s'imaginera n'être pas ſuffiſamment rendu, c'eſt introduire la régle du monde la plus fauſſe, la plus téméraire, la plus pernicieuſe: C'eſt violer la loi ſi indiſpenſable du Concile de Trente: c'eſt livrer les divines Ecritures à la licence effrénée des eſprits préſomptueux, hardis, & pétulans.

Mais ne nous bornons pas à cette réflexion. Il faut, diſoit M. Boſſuet (1), « laiſſer ſans réplique ceux qui veulent

(1) Boſſuet à l'endroit cité plus haut, nomb. 15, pag. 319.

» trouver dans les paroles de l'Ange » une erreur de si dangereuse consé» quence. » Ainsi, quelque méprisables que soient les objections de ces Auteurs, vous ne serez pas surpris que pour l'intérêt de la Foi, nous nous y arrêtions un moment. Vous verrez que non-seulement il n'y a aucun mot dans le discours de l'Ange qui ne soit expliqué littéralement dans l'interprétation commune de l'Eglise ; mais que c'est la seule qui satisfasse pleinement à toute la valeur des termes.

L'explication que les FF. H. & B. donnent à la particule, *ideoque*, est empruntée des Sociniens, & ne tend qu'à les favoriser

1. Quelle indécence n'est-ce pas à des Prêtres & des Religieux qui se glorifient du nom de Catholiques, de tant insister sur la particule, *ideoque* ? Ne sçavent-ils pas que les Sociniens en tirent leur principal argument pour combattre la Divinité de Jesus-Christ, sous prétexte que Jesus-Christ n'est appellé le fils de Dieu qu'à cause de sa conception miraculeuse, laquelle, disent-ils, lui a donné Dieu pour Pere? Peut-on favoriser plus ouvertement leur impiété, qu'en prétendant, comme le fait le Fr. Berruyer après le Fr. Hardouin (1) que la particule,

(1) *Hard. in Luc. cap. 1. paraphr. v. 35. pag. 148.*

ideoque, assigne l'opération du Saint-Esprit dans Marie pour l'unique fondement de la qualité de fils de Dieu attribuée à Jesus-Christ, *pro unico fundamento.*

Il est trop honteux de penser sur cela comme les Sociniens, pour que nos deux Jésuites n'ayent pas tâché d'éviter un pareil soupçon. Ils mettent une différence entr'eux & ces hérétiques. C'est, disent-ils, que l'opération Divine ne s'est pas terminée à former l'humanité de Jesus-Christ ; mais que de plus elle l'a unie à une Personne Divine. Mais que les Sociniens leur demandent où est la preuve de cette seconde opération, & par quels termes elle est énoncée dans le discours de l'Ange ; ils resteront sans réponse. En effet il est évident que l'union de l'humanité avec le Verbe n'est exprimée que par ces mots pleins d'énergie : *Le Saint ou le fruit saint qui naîtra de vous,*

col. 1 Ac propterea quia tota Dei operatio futura hìc est, etiam quæ nascitura est ex te Christi humanitas, ... illa, inquam, ex te nascitura humanitas, vocabitur Filius Dei. *Et adnot. ad eumdem vers. pag.* 152. *col.* 2. Propterea, inquit, quia solâ sancti Spiritus operatione formabitur in utero tuo corpus, etiam quod nascetur ex te immaculatum, sanctum, vocabitur præterea & erit Filius Dei.

sera appellé le fils de Dieu, *QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM, VOCABITUR FILIUS DEI :* c'est-à-dire, le Fils que vous mettrez au monde sera en personne le Fils unique & éternel de Dieu. Supposé donc que la Propriété de *Fils de Dieu* ne tombe pas directement sur la Personne du Verbe, mais sur l'humanité de Jesus-Christ faite dans le tems le fils de Dieu, comme ces Auteurs le soutiennent, il n'y aura plus rien dans les paroles de l'Ange, qui prouve l'union réelle & physique de l'humanité sainte avec une Personne Divine.

Vrai sens de la particule *ideo*. Excellent Commentaire de Cassien dans ses livres contre Nestorius.

Y a-t-il donc tant de difficulté dans la particule, *ideo ?* Faut-il se mettre l'esprit à la torture, pour appercevoir la liaison que cette particule met entre les deux membres de ce verset : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, & la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre :* ET C'EST POURQUOI, *aussi le fruit saint qui naîtra de vous, sera appellé le fils de Dieu.*

Quelque chose qu'on entende par *la vertu du Très-Haut :* soit qu'avec quelques saints Docteurs on explique ces mots de l'opération du Pere éternel,

nel, qui au moment de l'Incarnation a couvert en quelque ſorte la bienheureuſe Vierge en répandant en elle ſon Fils unique & coéternel, & en l'y engendrant dans un état nouveau, revêtu de l'ombre & du voile d'un corps humain, explication que M. Boſſuet paroît avoir ſuivie (1) : ſoit qu'avec Eſtius (2) & d'autres ſçavans interprétes, on entende par *la vertu du Très-Haut*, le Verbe lui-même, que l'Ecriture appelle ſouvent *la vertu, le bras, la puiſſance de Dieu* le Pere, & qui en s'incarnant dans le ſein de Marie, s'y eſt couvert du voile de la chair : ſoit qu'avec d'autres Commentateurs, on regarde ces paroles, *la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre*, comme une ſimple répétition de ce qui eſt exprimé par celles qui précédent : *Le Saint-Eſprit ſurviendra en vous ;* la ſuite du diſcours eſt aiſée à découvrir.

Dans les deux premiers ſens, le ſecond membre du verſet eſt évidem-

(1) Inſtruct. ſur la Verſion du Nouveau Teſtament de Trevoux, premier Paſſage, nomb. 20. tom. 2. pag. 320. & Diſſert. in Pſalm. II. tom. 1.

(2) Eſtius in Luc. cap. I. verſ. 35.

ment la conséquence du premier. Car c'est parceque le *Très-Haut*, le Pere éternel, a couvert d'une maniere ineffable la sainte Vierge, & a répandu en elle son Fils unique en l'unissant à un corps formé du sang de cette Vierge Mere : c'est aussi parceque le Fils de Dieu qui est *la vertu du Très-Haut*, s'est rendu présent dans Marie, & s'y est revêtu du voile de la chair; c'est pour cela, disons-nous, *ideo*, que ce qui est né de Marie, est appellé & est véritablement *le Fils de Dieu* coéternel au Pere.

Si l'on préfére le troisiéme sens, la conséquence, quoique moins directe, n'en sera pas moins certaine; car quoiqu'absolument parlant Dieu puisse opérer à l'égard d'un pur homme, le même miracle qu'il a opéré à l'égard de Jesus-Christ en le faisant naître d'une Vierge, nous sommes assurés par la Foi, qu'il ne l'a jamais fait, & qu'il ne le fera jamais. Comme il a voulu que son fils unique en se faisant homme, ne naquît que d'une Vierge : il a voulu aussi qu'une Vierge concevant & enfantant, ne conçût & n'enfantât que le fils unique de Dieu. « La

» liaiſon de ces deux choſes, dit excel-
» lemment M. Boſſuet (1), ne doit pas
» être réglée par des abſtractions &
» des poſſibilités métaphyſiques, mais
» par l'ordre & l'enchaînement actuel
» des deſſeins de Dieu. Qu'importe
» que dans cette ſuppoſition le fils
» d'une Vierge pût n'être pas Dieu,
» puiſqu'il ne ſeroit pas non plus le
» fils de Dieu, n'étant pas engen-
» dré de la ſubſtance du Pere éter-
» nel? »

On peut dire encore que dans ces paroles de l'Ange, *le St-Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre*, l'opération de chacune des trois Perſonnes Divines eſt diſtinctement exprimée : celle du Pere ſous le nom du *Très-Haut*, celle du Fils ſous le nom de *la Vertu du Très-Haut*; Vertu qui n'agit pas ſans le Pere dont elle eſt la vertu, comme le Pere n'agit pas ſans elle; & l'opération du Saint-Eſprit. Il convenoit en effet que dans l'annonce d'un auſſi grand myſtère que l'eſt l'Incarnation du Fils éternel de Dieu, l'opéra-

(1) Inſtr. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, premier paſſage, nomb. 21. pag. 321.

tion de toute la Trinité fût elle-même annoncée.

Aussi les Peres, bien loin de trouver la moindre difficulté dans ce verset de l'Evangile, n'y ont vu qu'une preuve sensible de la Divinité & de l'éternité de Jesus-Christ. Cassien, entr'autres, en a tiré un argument invincible, & cet *ideo*, qui paroît inexplicable à nos deux Jésuites, est l'épée même dont il terrasse l'hérésie de Nestorius. « Le Verbe Fils de Dieu, dit-il (1), descend » dans Marie, la Majesté du Saint-» Esprit s'y rend présente, la vertu » du Pere la couvre de son ombre, » afin que dans le mystère de cette

(1) *Cassian. lib. 2. de Incarnat. cap. 2.* Et ideo descendit Verbum Filius, adest Majestas Spiritus Sancti, virtus obumbravit Patris : utique ut in Sacramento sacræ Conceptionis omnis esset cooperatio Trinitatis. *Ideo*, inquit, *& quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei....* Bene addidit, *ideo*, ut ostenderet scilicet ideo hæc secutura, quia fuerant ista præmissa : & quia Deus supervenisset in Conceptione, ideo Deus futurus esset in partu. Rationem ergo tantæ rei puellæ reddidit nescienti, dicens : utique, quia *Spiritus Sanctus superveniet*, & quia *virtus Altissimi obumbrabit ; IDEO & quod nascetur sanctum, vocabitur Filius Dei.* Hoc est dicere ; ne ignores, inquit, hunc tantæ rei apparatum, hoc tanti mysterii Sacramentum : *ideo* in te tota veniet Majestas Dei, quia ex te nascetur Filius Dei. Quid hîc ultra ambigi, aut quid amplius dici potest ? Deum dixit superventurum, Dei Filium nasciturum.

» conception on voie la coopération
» de toute la Trinité. *C'est pour cela*,
» dit l'Ange, IDEOQUE, *que le fruit*
» *saint qui naîtra de vous sera appellé*
» *le Fils de Dieu.* Il emploie avec rai-
» son cette particule, IDEO, pour
» montrer que ce qu'il alloit dire étoit
» une suite de ce qu'il venoit d'annon-
» cer, c'est-à-dire, que Marie ne met-
» troit au monde un Dieu, que parce
» que Dieu seroit survenu & auroit
» été conçu en elle. L'Ange apprend
» donc à la Vierge la raison de ce
» grand Mystère, en lui disant : c'est
» parceque *le Saint-Esprit surviendra*,
» *&* que *la vertu du Très-Haut vous*
» *couvrira de son ombre*, C'EST POUR
» CELA, dis-je, *que le fruit saint qui*
» *naîtra sera appellé le fils du Très-*
» *Haut :* comme s'il lui eût dit : n'igno-
» rez pas à quoi se terminera le grand
» préparatif que je vous annonce, &
» quel mystère en résultera. C'est par-
» ceque le Fils de Dieu doit naître de
» vous, IDEO, que toute la Majesté
» de Dieu viendra en vous. Peut-il
» rester après cela le moindre doute,
» & qu'est-ce que l'Ange pouvoit
» dire de plus ? Il déclare que Dieu

» surviendra dans Marie, & que conséquemment le Fils de Dieu naîtra » d'elle. »

Observons encore que les paroles de l'Ange sont visiblement allusion à la célébre prophétie d'Isaïe (1), *une Vierge concevra & enfantera un fils, qui sera nommé Emmanuel, Dieu avec nous ;* Prophétie que sans doute la sainte Vierge n'ignoroit pas, quoiqu'elle fût bien éloignée de penser qu'elle dût s'accomplir en elle. Quelle difficulté peut-il donc y avoir dans la conséquence exprimée par *ideo ?* Dès que Dieu faisoit annoncer à Marie qu'il alloit opérer en elle ce que les Prophétes avoient prédit comme une faveur unique & uniquement réservée à la Mere de Dieu ; ne s'ensuivoit-il pas nécessairement que le fils qui naîtroit d'elle par l'opération du Saint-Esprit, seroit le fils de Dieu, le vrai *Emmanuel ?* En rapprochant ainsi les termes de la prophétie de ceux qui en annoncent l'accomplissement, l'objection s'évanouit, & les gloses Sociniennes sont confondues.

(1) Is. VII. 11.

2. Le ſens que le Fr. Berruyer donne à la particule *&*, renferme formellement l'héréſie de Neſtorius. Cette particule, dit-il, ſignifie qu'outre le Verbe qui eſt le Fils éternel de Dieu le Pere, le fils de Marie ſeroit auſſi par une nouvelle raiſon le Fils de Dieu, *non ſolùm Verbum .... ſed naſciturum ex Mariâ filium.* Parler ainſi, c'eſt, comme nous l'avons remarqué ailleurs, diſtinguer formellement le fils de Marie du Verbe éternel; c'eſt admettre deux fils, & par conſéquent deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

L'interprétation que le Fr. B. donne à la particule *&*, eſt manifeſtement Neſtorienne.

Rien n'eſt plus ſimple que le ſens de cette particule. Elle ſignifie que le fils de Marie ſeroit lui-même appellé, & qu'il ſeroit véritablement *le Fils de Dieu*; parcequ'en effet par l'union hypoſtatique le Verbe éternel & l'homme né de Marie ne ſont pas deux perſonnes, mais une ſeule & même perſonne, la Perſonne du Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout enſemble.

Vrai ſens de cette particule.

Remarquez ici, N. C. F. la foibleſſe, l'inconſtance & les contradictions de l'erreur. Les FF. Hardouin & Berruyer ſi unis à rejetter l'interpré-

Contradiction palpable entre le Fr. H. & le Fr. B. ſur le ſens de cette particu-

le. L'explication du Fr.H. renferme une erreur formelle.

tation que l'Eglise a toujours donnée à ce verset, ne sont plus d'accord dans l'explication de cette particule. L'explication du Fr. Berruyer est expressément rejettée par le Fr. Hardouin (1), & l'on en sent la raison : c'est que cette explication suppose que le Verbe est de toute éternité le fils de Dieu, vérité de Foi que le Fr. Hardouin ne veut pas reconnoître.

Voici donc, dit-il (2), quelle est

(1) *Hard. in Luc. cap. 1. adnot. ad v. 35. pag. 153.* Sunt qui in his verbis, *ideoque & quod nascetur ex te*, illud, *&*, positum pro *etiam* esse fateantur : at non ad verbum *vocabitur* referendum esse existiment, sed ad verbum *nascetur* : quasi scriptum sit, *ideoque quod & nascetur ex te*. Ut sit sententia ; non persona Verbi tantùm, sed illud etiam quod ex te nascetur, hoc est, humana natura, ob conjunctionem cum personâ Verbi [aliter enim non potest] vocabitur Filius Dei. Et sunt hi sanè Catholici interpretes ; tametsi in agnoscendo vero illius conjunctionis situ atque sensu haud satis oculati.

(2) *Ibid. pag. 152. & 153.* Neque istud solum est notandum hoc loco : sed & conjunctio, *&*, diligenter est consideranda. Est enim ibi, ut alibi passim, pro *etiam*. Nimirum ut intelligamus, id quod antecessit, *Spiritus Sanctus superveniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi*, non causam formalem esse aut efficientem, cur Christus vocetur Filius Dei ; sed concomitantem solummodo. Cùm hæc sententia sit, ut diximus : Propterea quia singularis modus futurus est formationis illius, sive conceptionis, idcirco ei quod nascitur, dabitur etiam præterea ut sit Filius Dei.... Hæc itaque sententia est : Propter prius miraculum, fiet & alterum. Quia prius voluit Deus efficere, idcirco vult & posterius. Miraculum

la pensée de l'Ange : Parceque Dieu aura fait un premier miracle en rendant une Vierge mere, il en fera aussi (*&*, ou *etiam*,) un second, en donnant à l'humanité ainsi conçue, d'être faite le fils de Dieu par son union avec le Verbe. Aveugle, qui ne voit pas que son Commentaire renferme deux vices essentiels : le premier, en ce qu'il donne la conception miraculeuse de Jesus-Christ comme la cause, au moins concomitante, de ce que son humanité a été unie avec le Verbe : au lieu que, selon les principes de la Foi & la doctrine des Peres (1), le corps de Jesus-Christ n'a été conçu miraculeusement par l'opération du Saint-Esprit, que parceque c'est le corps du Verbe incarné. Le second, en ce qu'il suppose que la conception de Jesus-Christ & même sa sanctification ont précédé son union avec le Verbe : *Quia prius*

enim alterum à priore distinctum his verbis exprimi manifestum est, *ideoque & quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei :* cùm verbo eo utatur Angelus, quod solam naturam designat, superveniente personâ Verbi sustentandam.

(1) *S. Cyrill. Hierosol. Catech.* 17. *num.* 6. Cùm enim Christus esset unigenitus, qui generabatur, virtus Altissimi obumbrabit ei, & Spiritus Sanctus advenit in eam : sanctificavit eam ad hoc, ut posset capere eum, per quem omnia facta sunt.

voluit Deus efficere, idcirco vult & posterius : ce qui est une erreur formelle.

Réfutation de l'objection tirée du pronom neutre, *Quod.*

3. Le pronom neutre, *quod*, ne fait non plus aucune difficulté. Ce qui est né de Marie, *Quod nascetur ex te*, est-ce autre chose que Jesus-Christ son fils ? Mais faut-il s'étonner que des Auteurs qui respectent si peu les plus saintes vérités de la Religion se jouent aussi des régles de la logique? Dans un autre endroit ils prétendent que saint Paul, en parlant d'une maniere très-propre & très-exacte, *verè & propriè*, a exprimé l'humanité de Jesus-Christ *par le genre masculin* : ici leur Logique change de principe, & leur fait dire que c'est par le genre neutre que cette même humanité doit être exprimée. Le pour ou le contre leur est indifférent, pourvu qu'il entre dans leur plan, qui est de tout détruire.

A ces prétendues régles de logique qui varient à leur gré, opposons deux vérités invariables. 1. Quand l'Ange dit à Marie : *Ce qui naîtra de vous, sera appellé le Fils de Dieu*, il est indubitable qu'il parle de la Personne de Jesus-Christ ; puisque, selon S. Tho-

mas (1) & tous les Théologiens, la propriété de *fils* ne convient qu'à la personne, & non à la nature comme nature. 2. Il est de Foi qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule personne, qui est la Personne du Verbe. Donc il n'y a pas en Jesus-Christ d'autre Fils de Dieu que le Verbe.

Vain appui que le Fr. B. cherche dans le Texte de S. Matthieu, *Quod in eâ natum est, de Spiritu Sancto est.* Préfe-

Cependant le Fr. Berruyer appelle à son secours cet autre texte rapporté par saint Matthieu (2) : *ce qui est né en elle, est du Saint-Esprit : QUOD IN EA NATUM EST, DE SPIRITU SANCTO EST.* Texte, dit-il (3), auquel

(1) *S. Thom. part. 3. quæst. 23. art. 4. in Corp.* Filiatio propriè convenit hypostasi, vel personæ, non autem naturæ : unde & in primâ parte dictum est quòd Filiatio est proprietas personalis. In Christo autem non est alia persona, vel hypostasis, quàm increata, cui convenit esse Filium per naturam.

(2) Matth. I. 20.

(3) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 102. Non satis attendisse, aut certè dissimulasse videntur interpretes nostri Catholici, quod nec dissimulandum erat nec omittendum. Locum dico Matthæi I. 20, isti Lucæ I. 35. geminum & parallelum : *Quod enim in eâ natum est, de Spiritu Sancto est.* Ex quo oportebat, credo, eos in hunc modum colligere : Quod & vocabitur *Filius Dei*, sive v. 32. *Filius Altissimi*, idipsum est, *quod nascetur ex Mariâ sanctum*, & *quod NASCETUR in eâ de Spiritu Sancto.* Verbum autem in Divinis à Patre æterno genitum, non est de Spiritu Sancto natum. *Quod* ergo *nascetur ex Mariâ sanctum superveniente Spiritu Sancto, & virtute ALTISSIMI Mariæ obumbrante, ideoque & vocabitur Filius Dei,*

rence qu'il donne aux Sociniens sur les Interprétes Catholiques.

nos Interprétes Catholiques n'ont pas fait assez d'attention, ou qu'ils ont dissimulé mal-à-propos. Il en conclut que, n'étant pas permis de penser que le Verbe soit né du Saint-Esprit, il faut bien que *ce qui est né en Marie*, & que saint Luc appelle *le Fils de Dieu*, ne soit pas la Personne du Verbe, mais l'humanité de Jesus-Christ.

La patience échappe à la vue de l'insolence d'un Religieux, qui se disant Catholique, ose néanmoins accuser indistinctement *nos interprétes Catholiques d'inattention* & même de *dissimulation*; afin d'avoir un prétexte pour donner la préférence aux Commentaires Sociniens. Son reproche ici est d'autant plus intolérable, qu'il n'est fondé que sur une falsification manifeste du texte sacré. L'Ange du Seigneur qui fut envoyé à Joseph époux de Marie, & dont saint Matthieu rapporte les paroles, ne dit pas, comme le Fr. Berruyer le suppose, que ce qui

sive *Filius Altissimi*, non est in recto & præcisè persona Verbi, ... sed est Christus homo-Deus; quia superveniente in Mariam Spiritu Sancto & virtute Altissimi Virgini obumbrante, sanctissima Christi humanitas ex Virgine nascetur, &c.

étoit né en Marie, étoit NÉ DU SAINT-ESPRIT : mais il dit, *ce qui est né en elle, est du Saint-Esprit*, DE SPIRITU SANCTO EST, c'est-à-dire, a été formé par son opération. La Foi Chrétienne, sans doute, ne permet pas de penser que le Verbe soit né du Saint-Esprit ; mais elle ne permet pas plus de dire que Jesus-Christ en tant qu'homme soit né ou soit le fils du Saint-Esprit. C'est-là, dit M. Bossuet (1) *une hérésie formelle amplement combattue par saint Augustin.*

Autre erreur. Ce qui est né de la sainte Vierge, est-ce simplement le corps ou l'humanité de Jesus-Christ ? N'est-ce pas Jesus-Christ, c'est-à-dire sa Personne adorable ? Demandons-le aux Anges mêmes, dont ces prétendus interprétes cherchent à obscurcir les paroles, plus claires que le jour. *Ce qui est né dans Marie*, disent ces esprits célestes, c'est *le fils* qu'elle a mis au monde : *Quod in eâ natum est, de Spiritu Sancto est : pariet autem filium* : c'est ainsi que l'Ange parle à Joseph dans saint Matthieu (2). L'Ange Ga-

(1) Instr. sur la Vers. du Nouveau Testament de Trevoux, premier passage, nomb. 12. pag. 318.

(2) Matth. I. 20. & 21.

briel ne s'exprime pas autrement dans saint Luc (1) : *Ecce concipies in utero & paries Filium.* Que faut-il de plus pour fermer la bouche à ces faux Dialecticiens ? Qui dit *un fils*, dit une personne, & non pas simplement une nature considérée comme nature. C'est donc la Personne même de Jesus-Christ qui est née dans Marie & de Marie : & cette Personne Divine, la Foi nous apprend que c'est le Verbe même coéternel à Dieu le Pere, lequel, en se faisant homme, est véritablement né de Marie, non selon sa Nature Divine, mais selon la nature humaine qu'il a prise dans le sein de cette bienheureuse Vierge.

Réfutation de l'objection tirée du mot, *Sanctum.*

4. Le dernier retranchement des FF. Hardouin & Berruyer est dans le mot *Sanctum.* Ce terme, disent-ils (2), ne peut s'entendre que de l'humanité de Jesus-Christ, laquelle a été sanctifiée par les dons de la grace. C'est donc elle aussi qui est appellée *le Fils de Dieu.*

(1) Luc. I. 31.

(2) *Hard. in hunc locum, pag.* 153. *col.* 1. De hac sanctitate accidentali accipienda vox illa est, *Quod nascetur ex te Sanctum.*

Nous conviendrons qu'il y a des Interprétes Catholiques, qui expliquent le mot, *Sanctum*, de la sainteté créée & accidentelle répandue dans l'ame de Jesus-Christ : mais ils ont soin d'observer que cette sainteté accidentelle est une suite & comme un écoulement de la sainteté essentielle qui appartient à Jesus-Christ en tant que Verbe ; & en cela ils condamnent les FF. Hardouin & Berruyer qui prétendent au contraire que la sanctification de l'humanité de Jesus-Christ a précédé d'une priorité d'ordre ou de nature son union avec le Verbe. Ainsi, supposé même qu'on suive la pensée de ces Interprétes, il faudra toujours, dit M. Bossuet (1), en revenir à l'explication des Peres, qui « ont observé » dans ce terme *Sanctum*, au neutre » & au substantif, une sainteté par- » faite & absolue, qui ne peut être » que celle de la Divinité ; explication » qui n'est pas seulement de quelques » Peres, comme en particulier de » saint Bernard, mais encore du Con- » cile de Francfort ; où l'on voit que

(1) Instr. sur la Version du N. T. de Trevoux, premier passage, nomb. 17. pag. 319.

» si Jesus-Christ est saint en ce sens,
» il est donc saint comme Dieu, & sa
» Divinité est exprimée par ce mot. »

Concluons qu'il n'y a pas un seul mot dans le discours de l'Ange qui ne tende à établir la Divinité & la filiation éternelle de Jesus-Christ, & que les objections même des FF. Hardouin & Berruyer se tournent en preuves contr'eux.

Atteintes manifestes que les FF. H. & B. donnent à l'auguste qualité de *Mere de Dieu*, que l'Eglise a toujours révérée dans la Sainte Vierge.

Que dirons-nous des atteintes que ces deux Jésuites donnent à l'auguste qualité de Mere de Dieu, que tous les Chrétiens ont toujours révérée dans Marie, & qui a été expressément décidée par le Concile général d'Ephese? Que sert-il de multiplier les fondemens de cette Divine maternité (1), tandis qu'on met tout en œuvre pour anéantir le titre essentiel sur lequel l'Eglise l'a toujours appuiée?

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 55. Unde concludo 3°. quòd ipsa Virgo Mater, quæ unico titulo Mater est Dei, sive Deipara, quia Deum hominem factum verè concepit & peperit, gemino titulo diceretur & esset Mater Filii Dei: 1°. Quia concepit & genuit Verbum, quod est ab æterno Filius Dei Patris. 2°. Quia concepit de suo semine & sanguine humanitatem sanctissimam, in quam, propter unionem suam hypostaticam cum personâ unâ Divinâ cadit ista denominatio, *Filius Dei*.

Une des preuves les plus directes de ce dogme, est celle qui est renfermée dans ces paroles de l'Ange : *Vous concevrez & vous enfanterez un fils, qui sera appellé le fils de Dieu, le fils du Très-Haut* ; & il faut avouer que si ce texte n'est pas concluant, nul autre ne le sera. Or ce texte, qui a fait triompher l'Eglise des blasphêmes de Nestorius, n'aura plus aucune force pour prouver que la sainte Vierge est véritablement *mere de Dieu*, si, comme ces nouveaux Docteurs le prétendent, ce qui est né dans Marie & de Marie, (*Quod nascetur ex te, quod in eâ natum est*) n'est pas le Verbe éternel, mais simplement l'humanité de Jesus-Christ ; & si les termes de *Fils de Dieu*, de *Fils du Très-Haut*, n'expriment pas le Fils unique de Dieu coéternel au Pere, mais un fils fait à Dieu dans le tems. On dira bien, selon cette interprétation, que la sainte Vierge est mere d'une humanité qui ayant été unie à une Personne Divine, a été *faite* par-là *le Fils de Dieu*, & même *Dieu*, autant qu'un *Dieu* peut être *fait* ; mais on ne pourra pas dire avec vérité qu'elle soit la mere du

Verbe éternel, du Fils de Dieu engendré avant tous les siécles; & cependant c'est à ce titre uniquement que l'Eglise a toujours révéré en elle l'incomparable qualité de Mere de Dieu.

N'est-ce pas encore obscurcir cette vérité de la Foi Catholique, que d'enseigner, comme le fait le Fr. Berruyer, que la sainte Vierge, qui n'a pas contribué à la génération éternelle du Verbe, a contribué du sien à ce que le Verbe, par son union avec l'humanité qu'elle a conçue, soit appellé à un nouveau titre le fils naturel de Dieu (1)? L'Eglise Chrétienne ne connoît pas un pareil langage. Elle confesse que Marie a contribué, par son libre consentement & de sa propre substance, à la formation du corps humain que le Verbe a pris dans son sein; & qu'en ce sens elle a contribué à ce que le Verbe soit homme. C'est pour cette raison même qu'elle est

(1) *Ibid.* Secundò inde concludas, Mariam Virginem & Matrem Dei, quæ nihil contulit Verbo, ut sit æternus & naturalis Filius Dei ante Incarnationem, aliquid de suo contulisse, ut dicatur, sub novâ ratione, Filius Dei naturalis jam ab ipso suo conceptu in sinu & de sanguine Virginis.

très-véritablement la Mere de Dieu, parce qu'elle a conçu & mis au monde Dieu le Verbe fait chair : mais il est inoui dans l'Eglise que la sainte Vierge *ait contribué à ce que le Verbe soit le fils naturel de Dieu.* On y a toujours cru au contraire que Jesus-Christ le fils de Marie, n'est le fils unique de Dieu, & n'éleve sa sainte Mere à l'éminente qualité de Mere de Dieu, que parce que c'est le Verbe éternellement engendré du Pere, qui est né de Marie selon la chair.

Si ce langage du Fr. Berruyer est condamnable par lui-même, il l'est encore plus quand on le rapproche des principes de ces nouveaux Maîtres. Car quoiqu'ils avouent que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à une Personne Divine dès le premier instant physique de sa conception, ils distinguent néanmoins, comme vous l'avez vu, plusieurs instans de raison, & ne mettent l'union qu'au quatriéme instant. D'abord, dit le Fr. Berruyer, le corps de Jesus-Christ a été formé ; puis son ame sainte a été créée & unie avec le corps ; ensuite cette humanité a été sanctifiée par les dons du Saint-

Esprit; enfin elle a été unie au Verbe. Le Fr. Hardouin s'exprime à peu près de même; & de plus, nous venons de lui entendre répéter plusieurs fois que l'union de l'humanité avec le Verbe est un *second miracle postérieur* à celui de sa conception miraculeuse : *Propter* PRIUS *miraculum, fiet & alterum : Quia* PRIUS *voluit Deus efficere, idcirco vult &* POSTERIUS : *miraculum alterum* A PRIORE *distinctum* (1).

Cela posé, il est visible que la sainte Vierge ne sera pas proprement la *mere de Dieu*. Elle aura à la vérité contribué de sa substance à la formation du corps de Jesus-Christ, mais dans ce premier instant de raison Jesus-Christ n'aura point encore été le Fils de Dieu : il n'aura acquis cette qualité qu'au quatriéme instant, & la sainte Vierge n'y aura pas plus contribué qu'elle n'a contribué à la génération éternelle du Verbe. Elle ne sera donc en aucun sens la Mere ni du Fils éternel de Dieu, ni du prétendu fils de Dieu fait dans le tems. Elle ne sera pas la Mere du

(1) Hard. in Luc. cap. 1. adnot. ad v. 35. pag. 153. col. 1.

Fils eternel de Dieu ; attendu, dit le Fr. Berruyer, qu'elle n'a pas contribué à sa génération éternelle. Elle ne sera pas non plus la mere du prétendu fils de Dieu fait dans le tems, parceque l'instant auquel Jesus-Christ aura été fait le fils de Dieu, aura été postérieur à celui de sa conception. Ce prétendu fils de Dieu sera, si l'on veut, né de Marie, parcequ'il aura été fait le fils de Dieu avant sa naissance ; mais il n'aura pas été conçu de Marie, parcequ'il n'aura acquis la qualité de fils de Dieu qu'après sa conception, & même après sa sanctification. Tels sont les abîmes que se creusent ces faiseurs de systêmes en matiere de Religion. Que leur aveuglement vous serve d'instruction, N. C. F., & qu'il vous apprenne combien il est dangereux de vouloir *être plus sçavant qu'il ne faut* (1).

Mais, dira-t-on, le Fr. Berruyer ne reconnoît-il pas en divers endroits que la sainte Vierge est mere de Dieu ? N'avoue-t-il pas même qu'*elle a conçu & engendré le Verbe qui est de toute*

(1) Rom. XII. 3.

éternité le Fils de Dieu le Pere (1)? Cela est vrai. Loin de le dissimuler, nous avons rapporté en entier ses propres paroles. Mais suffit-il de confesser, en passant, les Dogmes de la Foi; lorsque d'un autre côté, non-seulement on en détruit toutes les preuves, mais que l'on contredit même formellement la Profession Catholique qu'on paroissoit en avoir faite? Le Fr. Berruyer avoue, par exemple, que la sainte Vierge est mere du Fils de Dieu, parce qu'elle a conçu & engendré le Verbe qui est de toute éternité le Fils de Dieu le Pere: *Quia concepit & genuit Verbum, quod est ab æterno Filius Dei Patris.* Mais comment concilier cette vérité Catholique, avec ce que nous venons de lui entendre soutenir fort au long & *ex professo*, que ce qui est né dans Marie & de Marie n'est pas le Verbe, mais l'humanité de Jesus-Christ, & que c'est pour cette raison que l'Ange Gabriel & l'Ange qui a apparu à saint Joseph, ont employé le pronom neutre: *Quod?* Il confesse encore dans sa premiere *Défense*: Que

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 55.

la Vierge mere est véritablement la mere de Dieu le fils, & véritablement la mere du Fils de Dieu; mais, outre que cette distinction entre *Dieu le fils* & le *fils de Dieu* est inouie dans l'Eglise; outre que dans cet endroit-là même, la maniere dont il s'exprime est entortillée & manifestement captieuse (1): comment accorder cette Profession de Foi, telle quelle, avec l'hérésie for-

(1) *Défense .... contre le Projet d'Instr. Pastor. Examen du Précis, pag.* 130. Il [le P. Berruyer] pense, & sa Dissertation le suppose, l'énonce même à tout propos, que la Vierge Mere est véritablement la Mere de Dieu le Fils, & veritablement la Mere du Fils de Dieu. Elle est *Mere de Dieu le Fils*, parceque le Verbe, Personne du composé Theandrique, est Dieu le Fils dans la Trinité, propriété notionelle & constitutive de la Personne du Verbe, que le Verbe ne perd pas en se faisant homme, & en se faisant le Fils de Marie. [Quel embrouillement dans ces paroles, & quelle multitude de pieges y sont tendus à la simplicité des Fidéles! Pourquoi après avoir dit que le *Verbe est Dieu le Fils*, ajouter qu'il l'est *dans la Trinité*; si ce n'est pour insinuer qu'il ne l'est pas dans Jesus-Christ, lequel par-là se trouve exclus de la Trinité? Et c'est en effet ce que le Fr. Berruyer enseigne ouvertement dans sa *Nouvelle Défense*. Il dit encore que le Verbe, *en se faisant homme ne perd pas sa propriété de Fils*; mais il ne dit pas qu'il ait cette propriété de Fils dans Jesus-Christ, & que ce soit sous cette propriété personnelle de Dieu le Fils qu'il s'est fait homme: il soutient au contraire que le Verbe en Jesus-Christ fait abstraction de ses propriétés personnelles. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans la II. Section, chap. II. art. III. pag. 34. & suivantes.]

melie qu'il soutient dans sa *Nouvelle Défense* publiée très-peu de tems après la premiere, en assurant que Jesus-Christ n'est pas *Dieu le fils*, attendu que *la qualité de Dieu le Fils est incommunicable* (1) ? La sainte Vierge peut-elle être *véritablement la mere de Dieu le fils*, sans que Jesus-Christ soit Dieu le fils ? Est-ce-là reconnoître sincerement & de bonne foi que la sainte Vierge est mere de Dieu ?

Raison personnelle qui obligeoit le Fr. B. à entendre les paroles de l'Ange de la Filiation éternelle de J. C.

Nous finirons cet article par une derniere réflexion que le systême de ces Auteurs nous donne lieu de leur opposer. Vous avez vû que le Fr. Berruyer, pour prouver que la qualité de fils de Dieu que Jesus-Christ s'attribue dans l'Evangile ne doit pas s'entendre d'une filiation éternelle, mais d'une filiation temporelle propre à son humanité, s'appuie principalement sur ce que sans cela les Juifs, qui n'avoient selon lui aucune connoissance de la Trinité des Personnes Divines ni de la génération éternelle du Verbe, n'auroient pas pu concevoir ce que Jesus-Christ auroit voulu leur dire.

(1) Nouvelle Défense,... à Nancy, premiere Lett. pag. 48. & 49.

dire. Mais ſuppoſera-t-il de même cette ignorance du myſtère de la Trinité, dans l'Ange Gabriel, & dans la ſainte Vierge? S'il n'oſe pas la leur attribuer, dès-lors la ſainte Vierge, ne connoiſſant pas d'autre fils de Dieu, que le Verbe engendré éternellement par le Pere, a dû naturellement prendre en ce ſens-là les paroles de l'Ange, qui lui annonçoit qu'elle ſeroit la Mere du fils de Dieu. S'il prétend au contraire que le myſtère de la Trinité n'ayant été juſques-là révélé à aucun homme mortel, *nulli mortalium*, la ſainte Vierge étoit ſur ce point dans la même ignorance, où avoient été les Patriarches, Moyſe & tous les Prophétes; & que pour cette raiſon l'Ange Gabriel (ſuppoſé qu'il connût ce Myſtère) n'a pas dû lui parler du fils de Dieu coéternel au Pere, mais uniquement d'un fils de Dieu fait dans le tems; quel outrage ne fait-il pas à la Mere de Dieu?

Quoi! cette Vierge privilégiée, pleine de grace, benie entre toutes les femmes, choiſie pour être la Mere du fils de Dieu, aura ignoré, au moment même qu'elle devenoit Mere,

qu'il y a trois Personnes en Dieu ! Elle aura ignoré que Dieu a un fils qui lui est coéternel & consubstantiel ! Elle aura ignoré que c'étoit de ce fils éternel du Pere éternel qu'elle devenoit la Mere ! Peu-ton rien dire de plus scandaleux ?

Il y a plus. Supposé que la sainte Vierge ignorât alors les mystères de la Trinité & de l'Incarnation du Verbe, il s'ensuit, selon les principes de ces Auteurs, qu'elle n'avoit encore aucune part à la nouvelle adoption que Jesus-Christ son fils devoit établir sur la terre ; qu'elle n'étoit pas membre de ce chef adorable dont elle devenoit la Mere ; que sa sainteté (quelqu'éminente qu'on la suppose) étoit d'un ordre bien inférieur à la sainteté du moindre des Chrétiens, dont le culte est fondé sur la foi de ces deux Mystères. Car telles sont, comme vous le verrez dans les Sections suivantes, les leçons de ces nouveaux Docteurs.

Si ces conséquences sont affreuses & révoltent la piété, concluons donc que la sainte Vierge, dont la foi étoit si pure & si éclairée, n'ignoroit assurément pas le mystère éternel de la gé-

nération du fils de Dieu ; & qu'ainſi quand l'Ange lui annonça qu'elle concevroit & qu'elle enfanteroit le fils de Dieu ; elle ne put entendre autre choſe, ſinon qu'elle auroit pour fils ſelon la chair le fils unique du Pere éternel, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu.

ARTICLE III.

Refutation de l'Interprétation Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de Jeſus-Chriſt, (Joan. X.) Quem Pater ſanctificavit, &c.

AU texte Evangélique dont nous venons de prendre la défenſe, le Fr. Berruyer en joint un autre dont les Ariens ont abuſé autrefois, & dont les Sociniens abuſent encore aujourd'hui pour combattre la Divinité de Jeſus-Chriſt. Qu'il ſied mal à un Prêtre & à un Religieux Catholique, de ramaſſer ainſi les objections des Hérétiques, & de fournir des armes à l'impiété !

Les Juifs accuſoient Jeſus-Chriſt de

blasphémer, *parceque* disoient-ils, *n'étant qu'un homme, il se faisoit Dieu.* Pour leur montrer l'injustice de ce reproche, Jesus-Christ leur dit (1): *N'est-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit, vous êtes des Dieux ? Si ceux à qui la parole de Dieu a été adressée, sont appellés des Dieux, & si l'autorité de l'Ecriture est inébranlable ; pourquoi m'accusez-vous de blasphême, pour avoir dit que je suis le Fils de Dieu, moi que le Pere a sanctifié, & qu'il a envoyé dans le monde ?*

Voici la conséquence que le Fr. Berruyer prétend tirer de ces paroles. « Il » ne convient pas, dit-il (2), au Verbe » de Dieu, en tant qu'il est le Fils de

(1) *Joan. X.* 34. 35. & 36. Nonne scriptum in lege vestra : Ego dixi, Dii estis ; si illos dixit Deos, ad quos sermo Dei factus est, & non potest solvi scriptura ; quem Pater sanctificavit, & misit in mundum, vos dicitis, quia blasphemas, quia dixi, Filius Dei sum.

(2) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 106. Non convenit Verbo Dei, ut Filius Dei est per æternam generationem, à Patre sanctificari : convenit autem humanitati Christi sanctificari & ungi à Patre per generationem temporalem, quâ humanitas in Personâ unâ Divinâ subsistit .... adeoque, aut ideo potiùs, volens Christus rationem reddere Judæis cur seipsum diceret Filium Dei, humanitatis suæ sanctificationem, non æternam Verbi generationem, in medium adducit.

» Dieu par la génération éternelle,
» d'être ſanctifié par le Pere : mais il
» convient à l'humanité de Jeſus-Chriſt
» d'être ſanctifiée & ointe par ſon
» Pere, (Dieu en trois Perſonnes)
» par la génération temporelle qui fait
» ſubſiſter cette humanité ſainte dans
» une Perſonne Divine.... Par conſé-
» quent, ou plutôt pour cette raiſon,
» Jeſus-Chriſt voulant expliquer aux
» Juifs pourquoi il ſe diſoit le Fils de
» Dieu, ne leur allégue pas la géné-
» ration éternelle du Verbe, mais la
» ſanctification de ſon humanité. »

C'eſt donc à dire que Jeſus-Chriſt lui-même a déclaré aux Juifs, qu'en ſe diſant le fils de Dieu, il ne vouloit pas dire que Dieu l'eût engendré de toute éternité, mais ſeulement que ſon humanité avoit été ſanctifiée & engendrée dans le tems par une opération Divine. Les Sociniens refuſeroient-ils d'applaudir à une interprétation ſi conforme à la leur ? Mais par la même raiſon, l'Egliſe Catholique peut-elle l'entendre ſans horreur ?

Les ſaints Docteurs & les Interprétes Catholiques donnent deux explications à ces paroles de l'Evangile ; mais

dans l'une comme dans l'autre la Propriété de *Fils de Dieu* est fondée sur la génération éternelle de Jesus-Christ.

Saint Augustin, Bede & plusieurs autres auteurs, faisant attention que Jesus-Christ met la sanctification dont il parle, avant sa Mission dans le monde, ne doutent pas qu'il ne parle de la sainteté Divine & increéee qu'il reçoit de Dieu le Pere par sa génération éternelle. Voici donc, selon S. Augustin (1), quel est le raisonnement de Jesus-Christ. « Si les hommes à qui » la parole de Dieu a été simplement » adressée, sont appellés des Dieux » dans l'Ecriture; comment le Verbe » de Dieu qui est avec Dieu ne seroit-» il pas Dieu? Si la parole de Dieu » communiquée aux hommes en fait » des Dieux; comment le Verbe lui-

(1) *S. August. tract.* 48. *in Joan. num.* 9. Si sermo Dei factus est ad homines, ut dicerentur Dii; ipsum Verbum Dei, quod est apud Deum, quomodo non est Deus? Si per sermonem Dei fiunt homines Dii, si participando fiunt Dii, unde participant, non est Deus?.... Si ergo vos Deos facit sermo Dei, quomodo non est Deus Verbum Dei? Pater ergo sanctificavit Filium suum,& misit in mundum. Fortè aliquis dicat: Si Pater eum sanctificavit, ergo aliquando non erat Sanctus? sic sanctificavit, quomodo genuit. Ut enim sanctus esset gignendo ei dedit, quia sanctum eum genuit.

» même dont ils ne reçoivent qu'une » ſimple participation, ne ſeroit-il » pas Dieu? .... Le Pere a donc ſanc» tifié ſon fils, & il l'a envoyé dans le » monde.... Il l'a ſanctifié comme il » l'a engendré de toute éternité. En » l'engendrant il lui a donné d'être » ſaint par eſſence, parcequ'il l'a en» gendré ſaint comme il eſt lui-même » ſaint. »

Cette explication eſt naturelle & elle leve toute difficulté. Auſſi a-t-elle été embraſſée par un grand nombre d'Interprétes. Tolet qui l'a ſuivie dans ſon Commentaire ſur ſaint Jean, paraphraſe ainſi les paroles de Notre-Seigneur (1) : « Moi qui ſuis ſaint par » eſſence, qui procédant du Pere ai » la même ſainteté que lui, & qui en » me faiſant homme ſuis venu dans le » monde par la chair que j'ai priſe, » je ne blaſphême pas, quand je dis » que je ſuis le Fils de Dieu. » Maldonat, Cornelius *à Lapide*, Tirin (2),

(1) *Tolet. in hunc locum.* Senſus ergo verbis clarioribus eſt: Quia ſanctus ſum per eſſentiam, à Patre procedens & habens ſanctitatem cum ipſo communem, & homo ſimul factus ſum & veni in mundum per carnem, non blaſphemo, &c.

(2) Voyez Maldonat, Cornelius *à Lapide*, Tirin, Janſenius, &c. ſur cet endroit.

tous trois Jésuites aussi-bien que Tolet, Jansénius & beaucoup d'autres, donnent aussi la même interprétation.

D'un autre côté saint Hilaire (1), & plusieurs autres Peres & Commentateurs entendent ce texte de la sanctification de Jesus-Christ en tant qu'homme : sanctification qui ne consiste pas seulement dans les dons créés dont son ame sainte a été remplie sans mesure ; mais principalement en ce que son humanité a été ointe, consacrée, & pénétrée de la Divinité même dès le premier moment de son existence. Ce qui fait dire aux Théologiens, que Jesus-Christ, en tant qu'homme est saint, non-seulement par une sainteté créée, habituelle & accidentelle, mais encore par la sainteté incréée & essentielle du Verbe, en qui son humanité subsiste.

Si l'on adopte cette seconde explication, la justesse & la force du raisonnement de Jesus-Christ ne sont pas moins faciles à appercevoir. C'est comme s'il eût dit aux Juifs : vous avez tort de m'accuser de blasphême, à

(1) S. Hilar. lib. 7. de Trinit. num. 24.

cause que je vous ai dit que je suis le Fils de Dieu. Votre Loi elle-même, cette Loi sainte, dont Dieu est l'auteur, appelle des Dieux les hommes à qui la parole de Dieu a été adressée, & qui n'ont reçu qu'une foible participation de la Divinité. Si l'Ecriture, dont vous respectez si justement l'autorité, s'exprime ainsi; quelle injustice n'est-ce pas de m'accuser de blasphême, parceque j'ai dit que je suis le Fils de Dieu, moi que le Pere a sanctifié d'une maniere qui n'est propre qu'à moi seul, non en me communiquant simplement une portion de sa sainteté, mais en me faisant une même Personne avec son Fils unique?

Les FF. Hardouin & Berruyer sont eux-mêmes forcés de convenir que Jesus-Christ parle d'une sainteté qui résulte de l'union hypostatique (1). Comment ont-ils pu n'en pas conclure, que la Propriété de *Fils de Dieu* que Jesus-Christ s'attribue, est fondée sur sa génération éternelle; puisque l'effet propre de l'union hypostatique

(1) Voyez le Fr. Hard. adnot. in hunc locum, pag. 294. col. 1.

n'est pas de faire de l'humanité de Jesus-Christ un nouveau fils de Dieu distingué du Verbe ; (ce qui répugne directement à l'unité de personne) mais de faire que Jesus-Christ homme est le Verbe même engendré éternellement par le Pere.

Jansénius Evêque de Gand, qui a suivi cette seconde interprétation, fait en même-tems une observation importante : c'est que Jesus-Christ attribue sa sanctification, non pas à Dieu considéré dans sa Nature commune aux trois Personnes, mais à Dieu le Pere : *Quem Pater sanctificavit.* Les autres hommes que l'Ecriture appelle des Dieux, ont été sanctifiés par la parole *de Dieu* qui leur a été adressée, *Sermo Dei ;* mais à l'égard de Jesus-Christ, c'est le Pere qui l'a sanctifié. Or le Pere, comme Pere, n'a pu sanctifier Jesus-Christ en tant qu'homme, qu'en le faisant son propre fils par la grace de l'union, d'où découle dans l'humanité de Jesus-Christ la plénitude de toute grace & de toute sainteté (1).

(1) *Jansen. Gandav. in Concord. Evang. cap.* 94. Hunc singularem sanctificationis modum satis significavit, cùm dixit, *Quem Pater sanctificavit*, & non

Que le Fr. Berruyer ne dise donc point qu'*il ne convient pas au Verbe, en tant qu'il est le Fils de Dieu par la génération éternelle, d'être sanctifié par le Pere.* Cette objection ne vient que de l'ignorance où il est du mystère de la sainte Trinité, & de l'union physique des deux natures en la Personne du Verbe. S'il connoissoit ces deux mystères, il sçauroit en premier lieu, qu'il convient au Verbe, comme Verbe, d'être sanctifié par le Pere, comme il lui convient d'être engendré par le Pere. Le Verbe en recevant du Pere l'essence Divine par la génération éternelle, en reçoit nécessairement la sainteté par essence qui lui est commune avec le Pere & avec le Saint-Esprit. Il sçauroit en second lieu, que le Verbe s'étant fait homme, il lui convient d'être sanctifié par le Pere dans sa nature humaine ; comme il lui a convenu d'être conçu & de naî-

quem Deus sanctificavit. Alios enim dixit Deos dictos, quia *sermo Dei factus est* ad illos : se verò Filium Dei esse, quia Pater ipsum sanctificavit. Si autem Pater illum, ut Pater, sanctificavit ; fecit ergo illum sanctum Filium suum, quod fieri non potest, nisi per gratiam unionis, ex quâ processit omnium gratiarum plenitudo in Christum hominem.....

tre d'une Vierge, d'être soumis à la Loi, de souffrir, de mourir, de ressusciter, de monter au ciel dans cette même nature qu'il s'est rendue propre par l'union hypostatique. C'est-là la foi constante & invariable de l'Eglise : c'est-là son langage : on ne peut s'en écarter, sans tomber dans l'écueil du Nestorianisme, sans diviser la Personne de Jesus-Christ.

Mais apprenons de Jesus-Christ, dans l'endroit même dont le Fr. Berruyer abuse si criminellement, en quel sens il s'est dit le fils de Dieu. Dans les paroles qui suivent immédiatement celles que nous expliquons, le Sauveur ajoute (1) : *Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez pas : mais si je les fais, quand même vous ne voudriez pas en croire à ma parole, croyez à mes œuvres, afin que vous connoissiez & que vous croyiez que le Pere est en moi & que je suis dans le Pere.* C'est ce qu'il exprime encore au même Chapitre, en disant (2) : *Le*

(1) *Joan. X.* 37. & 38. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : si autem facio ; & si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis & credatis quia Pater in me est & ego in Patre.
(2) Ibid. ℣. 30.

Pere & moi, nous sommes une même chose : & ailleurs (1) : *Qui me voit, voit aussi le Pere.*

Qui est-ce qui parle d'une maniere si sublime ? Est-ce le Verbe éternel fait homme, ou n'est-ce que l'humanité unie au Verbe ? Si l'on en croit nos deux Religieux, c'est l'humanité seule considérée directement & en elle-même qui tient ce langage, *ipsa per se, & in recto humanitas.* Mais, nous leur demanderons avec saint Athanase (2), « ce que le Verbe éter-

(1) Joan. XIV. 9.

(2) *S. Athan. orat. 5. contra Arianos, tom. 1. pag.* 532. Si igitur Filius aliud, & Verbum aliud; fieri non potest ut Verbum unum sit cum Patre, sed Filius; neque, ut qui viderit Verbum, viderit Patrem, sed qui Filium viderit. Istis declaratis, aut major est Filius Verbo, aut Verbum nihilo plus habet quàm Filius. Quid enim majus, aut perfectius quàm hoc, *unum sumus ?* aut quàm illud : *Ego in Patre, & Pater in me est,* aut quàm istud : *Qui vidit me, vidit Patrem meum :* istæ enim sunt voces Filii..... *Et pag.* 534. Si igitur hominem quem gessit Verbum, ipsum inquiunt Filium Dei unigenitum esse, non autem Verbum Filium esse, sequitur ut homo sit ille ipse qui in Patre est, & Pater in illo homine; & homo sit ille qui ipse & Pater unum sunt, & qui est in sinu Patris, & qui est lux vera, & necessariò cogentur ut dicant, ... hominem esse qui priùs extiterit quàm Abraham fieret.... Quî autem non absurdum, si caro, quam gestavit Verbum, ipsa habeatur Filius, eamque ex Mariâ genitam, illam ipsam esse pronuntiemus per quam sit mundus conditus ?

» nel pourroit s'attribuer de plus grand
» que ce qui est exprimé par ces paro-
» les ? Il faut, dit ce Pere, ou que le
» prétendu fils de Dieu fait dans le
» tems soit quelque chose de plus que
» le Verbe éternel, ou du moins que
» le Verbe n'ait rien de plus que ce
» fils nouvellement fait. Car que peut-
» on concevoir de plus grand & de
» plus parfait, que ce qui est énoncé
» dans ces textes : *Le Pere & moi nous*
» *sommes une même chose : je suis dans*
» *le Pere, & le Pere est en moi : Qui*
» *me voit, voit aussi le Pere ?* Or en
» tous ces endroits c'est le Fils de Dieu
» qui parle.... Supposé donc, » (comme le prétendoient les Ariens, & comme nos deux Jésuites le répétent après eux) « que ce soit l'humanité
» unie au Verbe, & non pas le Verbe
» lui-même, qui est appellé dans l'E-
» vangile le fils unique de Dieu, il
» s'ensuit que c'est l'humanité consi-
» dérée directement & en elle-même
» qui est dans le *Pere*, & *en* qui *est le*
» *Pere* ; que c'est elle qui est *une même*
» *chose* avec le Pere ; que c'est elle qui
» est la *vraie lumiere*(1). Il faudra qu'ils

(1) Joan. VIII. 12. 9.

» disent encore que c'est elle qui *est* » *avant qu'Abraham fût fait* (1). Peut-» on rien imaginer de plus absurde » & de plus impie ? Concluons donc avec ce Pere, qui a été comme l'organe & la voix de l'Eglise contre les Ariens, que bien loin qu'en cet endroit de l'Evangile objecté par le Fr. Berruyer, & par tout ailleurs, Jesus-Christ ne soit appellé le Fils de Dieu qu'en conséquence d'une prétendue filiation temporelle propre à son humanité ; il est évident au contraire, qu'il n'est ainsi appellé, qu'à raison de sa génération éternelle.

(1) Joan. VIII. 56.



ARTICLE IV.

Refutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles de S. Paul, (*Rom. I.*) De Filio suo qui factus est ei ex semine David secundùm carnem, qui prædestinatus est Filius Dei, &c.

IL n'y a point de texte dont ces deux Jésuites abusent davantage, ou qu'ils rappellent plus souvent & avec plus de complaisance, que ce texte du premier Chapitre de l'Epître aux Romains, où saint Paul dit selon notre Vulgate (1) *qu'il a été choisi pour prêcher l'Evangile de Dieu*, Evangile, dit-il, *que Dieu avoit promis auparavant par les Prophétes dans les saintes Ecritures, touchant son Fils Jesus-*

(1) *Rom. I.* 1. 2. 3. & 4. Paulus Apostolus ....; Segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis Sanctis, de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundùm carnem, qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundùm Spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri.

Christ Notre-Seigneur, qui lui a été fait selon la chair de la race de David, qui a été prédestiné à être le Fils de Dieu dans une souveraine *puissance, selon l'esprit de sanctification, par sa résurrection d'entre les morts.*

Conformité de ces deux Jésuites avec les Sociniens dans l'explication de ce passage.

Aurons-nous toujours la douleur de voir ces Religieux marcher à la suite des Sociniens ? Crellius, un des principaux chefs de cette secte impie, a fait un gros & détestable Livre, pour prouver que *Dieu un est le Pere de Jesus-Christ*, & que Jesus-Christ (qu'il regarde comme un pur homme,) *est le fils de Dieu un* (1). Les passages de l'Ecriture qu'il y allégue, sont ceux-là mêmes que le Fr. Berruyer a ramassés dans sa seconde Dissertation. S'il y a quelque différence accidentelle dans la tournure que celui-ci donne à ses explications, ils n'en ont pas moins l'un & l'autre le même but, qui est de soutenir que Jesus-Christ n'est ap-

(1) Crellius, *de uno Deo Patre.* Il s'appuye *Lib.* 1. *Sect.* 2. *cap.* 31. du passage de S. Luc I. 35. *Ideoque & quod nascetur ex te sanctum, &c.* de celui de saint Jean X. 36. *Quem Pater sanctificavit, &c.* de celui des Actes XIII. 33. *Ressuscitans Jesum, sicut & in Psalmo secundo scriptum est, Filius meus es tu* : de celui de S. Paul dont il s'agit ici, & des autres que le Fr. Berruyer emploie à son exemple.

pellé le fils de Dieu que selon son humanité, & qu'il a pour Pere, non le Pere éternel mais Dieu un, considéré dans l'unité de la Nature Divine.

Pour voiler cette conformité trop réelle de sentimens avec les ennemis déclarés de la Divinité de Jesus-Christ, le Fr. Berruyer commence ici par faire contr'eux une courte sortie. Il leur reproche d'abuser de ce texte, & d'en conclure que Jesus-Christ n'est le fils de Dieu que par adoption (1). Foible artifice. Nous avons fait voir, & le bon sens tout seul dicte à tout homme qui réfléchit, que l'humanité de Jesus-Christ, supposé qu'elle pût être appellée le fils de Dieu, ne pourroit l'être que par adoption. Le caractère propre de tout fils naturel ou par nature, est d'être de même essence & de même substance que son Pere : or il n'y a pas moins de folie que d'impiété à prétendre que l'humanité de Jesus-Christ a la même essence que Dieu.

Faux & injuste reproche que le Fr. B. fait aux In-

Après cette espéce d'invective contre les Sociniens, le Fr. Berruyer tourne plus sérieusement sa critique.

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 107.

contre les Traducteurs & les Interprétes Catholiques. A son avis, ils sont trop timides, & ils craignent avec excès de donner des avantages aux ennemis de la Divinité de Jesus-Christ; il fait un crime à quelques-uns d'entr'eux d'avoir traduit ces mots, *Qui factus est*, par, *qui lui est né :* & il leur impute à ce sujet d'avoir prétendu *corriger saint Paul* (1). Pour nous, ajoute-t-il, nous ne nous croyons pas plus sages que l'Apôtre, qui a choisi exprès les termes *de fils fait à Dieu*, en répudiant en quelque sorte ceux de fils né à Dieu qui s'offroit à lui tout naturellement.

terprétes Catholiques à l'occasion de ce passage.

A quoi tend cette frivole déclamation ? S'il est vrai que l'humanité de Jesus-Christ soit le fils naturel de Dieu : si c'est par une génération véri-

(1) *Ibid. pag.* 107. & 108. Id veriti Catholici quidam Doctores, nonnisi timidè ad loci illius explicationem accedunt ; & ne impiis concessisse aliquid videantur, non dubitant, [absit verbo injuria] Apostolum Christi emendare, & voci illi Paulinæ, [*qui factus est ei*] hanc suam supponere ; [*qui natus est ei.*] ... licere sibi existimantes sic emollire sermonem Apostolicum.... atqui nobis non plùs Apostolo sapere visum est .... vocem illam, *qui natus est ei*, quæ se sponte suâ offerebat, quasi repudiavit [Paulus] præ aliâ saltem neglexit, & sciens volensque omisit.

table & proprement dite qu'elle jouit de cette propriété, *proprii & veri nominis generatio*, comme cet Auteur le prétend & le répéte si souvent, il étoit parfaitement égal à saint Paul de dire *qui factus est*, ou *qui natus est*. Pourquoi donc auroit-il *répudié à dessein* cette derniere expression, qui étoit assurément la plus propre à marquer cette prétendue génération, & la filiation temporelle qui en résulte? A l'égard de nos Interprétes François qui ont traduit, *qui lui est né*, rien n'est plus injuste ni plus ridicule que de dire qu'ils ont voulu corriger le texte de l'Apôtre. Ils ont cru que le terme Grec, γενομένου, dont saint Paul s'est servi, avoit cette signification : en cela nous sommes persuadés qu'ils se sont trompés; mais une si légere méprise, qui ne change rien dans le sens, est-elle une raison de leur faire un procès? Qu'on dise que le Fils de Dieu a été fait selon la chair, ou qu'on dise qu'il est né selon la chair, n'est-ce pas toujours la même vérité qu'on exprime? Si saint Paul dans cet endroit & dans un autre de l'Epître aux Galates a préféré la premiere expression,

c'eſt, comme ſaint Thomas le remarque (1), parceque le corps de Jeſus-Chriſt, quoique né véritablement de la Vierge ſa Mere, n'a pas été formé en elle par la voie naturelle, mais par l'opération miraculeuſe du Saint-Eſprit. Ce qui eſt intolérable, c'eſt la hardieſſe avec laquelle nos deux Jéſuites falſifient réellement ce texte apoſtolique, en faiſant dire à S. Paul que *Jeſus-Chriſt a été fait fils à Dieu ſelon la chair*, au lieu qu'il dit, que *le fils de Dieu Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur, a été fait ſelon la chair, de la race de David*, c'eſt-à-dire, qu'étant le fils de Dieu il s'eſt fait homme. Voyons d'abord ce que dit ſur cela le Fr. Berruyer. Il s'exprime en ces termes (2);

(1) S. Thom. comment. in Epiſt. ad Rom. cap. 1 lect. 2.

(2) *Berr. ibid. pag.* 110. & 111. Dixit Apoſtolus, *de filio ſuo qui factus eſt ei* [Deo] filius *ſecundùm carnem :* atqui ſic, & non aliter ab eo dictum oportuit; ſi quidem de Deo uno & vero in tribus Perſonis ſubſiſtente, & de Filio ejus unigenito, volebat ſe intelligi à Romanis quibus ſcribebat; non autem de generatione æternâ & immanente, ſecundùm quam Verbum eſt ab æterno Filius Patris, ut Pater eſt perſona in Divinis diſtincta. Adde quòd ex ſimplici & obviâ loci iſtius intelligentiâ, lux magna refundatur in verſum ſequentem, qui hactenus mirificè torquet Catholicos ferè omnes interpretes, & ad nimiam, ut opinor, ſubtilitatem adigit.... Quomodo enim

Paraphrase que le Fr. B. fait de ce passage d'après le Fr. Hard. Il se condamne lui-même.

« L'Apôtre dit : *Touchant son fils*
» *qui lui a été fait* (à Dieu) fils *selon*
» *la chair.* C'est ainsi qu'il a dû parler,
» s'il a voulu faire comprendre qu'il
» parloit de Dieu un & véritable, sub-
» sistant en trois Personnes, & de Je-
» sus-Christ son fils unique, & non de
» la génération éternelle, par laquelle
» le Verbe est de toute éternité le fils
» du Pere. Ajoutez que cette explica-
» tion répand un grand jour sur le
» verset suivant, qui jusqu'à présent
» a terriblement mis à la torture pres-
» que tous les Interprétes Catholiques,
» & leur a fait chercher des sens trop
» subtiles. Car comment & en quel
» sens légitime peut-on dire que le
» Verbe, le fils éternel du Pere, a été
» prédestiné à être *le fils de Dieu?* Du
» moins faut-il convenir que ces pa-
» roles renferment beaucoup d'obscu-
» rité, & des ténébres dont personne
» n'ose approcher. »

& quo legitimo sensu dicitur, Filium æterni Patris æternum, quod Verbum est, prædestinatum esse ut esset Filius Dei in virtute : hîc summa ad minimum obscuritas, & veritæ ab omnibus tenebræ : nobis, [Deo, ut speramus, illustrante] plena luminis..... Sententia ; cujus hæc esto ad litteram Paraphrasis continua & interpretatio.

Après avoir ainsi exageré cette prétendue difficulté & avoir représenté le texte de l'Apôtre comme inintelligible aux Interprétes Catholiques, il promet de faire succéder la lumiere aux ténébres par la clarté de sa paraphrase. Il faut encore vous la mettre toute entiere sous les yeux.

Voici donc comment il y fait parler saint Paul, en ajoutant à son texte tout ce qu'il lui plaît (1). « *Touchant son* » *fils*, qui depuis peu *a été fait fils à* » *Dieu* un & véritable, subsistant en » trois Personnes : *FACTUS EST EI* » *NUPER FILIUS*, par une action » passagere & libre, par laquelle la » très-sainte humanité de Jesus-Christ » a été unie physiquement & réelle-

(1) *Ibid. pag.* 111. & 112. *De Filio suo qui factus est ei* [Deo uni & vero in tribus Personis subsistenti] nuper Filius, per actionem transeuntem & liberam, quâ sanctissima Christi humanitas conjuncta est Personæ uni Divinæ, unione Physicâ & reali, in unitatem Personæ & divinæ naturæ consortium. Qui homo-Deus futurus in plenitudine temporum Deo uni & vero, in tribus Personis subsistenti, Filius, *prædestinatus* est idem ab æterno, ut convenientem Filio Dei potestatem exerceret, secundùm gratiam spiritualem quâ pollebat jam tum à primo suo conceptu, ... ut hanc, inquam, potentiam, obedientiâ suâ, passione & morte iterum promeritam, perpetuò & ex officio exerceret, ex quo resurrexit à mortuis Dominus noster Jesus Christus.

» ment avec une Personne Divine en
» unité de personne, & en participa-
» tion de la Nature Divine. Cet Hom-
» me-Dieu a été prédestiné de toute
» éternité à être dans la plénitude des
» tems *fils à Dieu* un & véritable,
» subsistant en trois Personnes, pour
» exercer la puissance qui convenoit
» au fils de Dieu, selon la grace spi-
» rituelle dont il avoit été orné dès
» le premier instant de sa concep-
« tion ; .... pour exercer, dis-je,
» cette puissance à perpétuité & d'of-
» fice depuis qu'il est ressuscité d'en-
» tre les morts, après l'avoir méritée
» de nouveau par son obéissance, par
» sa passion & par sa mort. » Il répéte
la même paraphrase à-peu-près dans
les mêmes termes dans son Commen-
taire sur l'Epître aux Romains (1) : &

(1) *Ibid.* 3. *part. tom.* 1. *pag.* 44. Je dis Notre Seigneur Jesus-Christ, LEQUEL A ÉTÉ FAIT LE FILS DE DIEU, lorsqu'au premier instant de sa conception miraculeuse son humanité sainte, formée du sang de David selon la chair, a été hypostatiquement unie à une Personne Divine. C'est ce Jesus, qui pénétré de l'esprit de sanctification, ou, ce qui est la même chose, abondamment pourvû des dons surnaturels dûs à la dignité de sa personne, ... a été prédestiné avant tous les siécles à remplir avec éclat la fonction de Messie, & à l'exercer comme il convient au Fils unique de Dieu avec une puissance suprême, ainsi

en

en ces deux endroits il ne fait, comme à son ordinaire, que copier le Fr. Hardouin son guide & son unique modéle (2).

Avant que d'entrer dans l'examen des erreurs contenues dans cette paraphrase, remarquez d'abord, N. C. F. que ces Auteurs ont prononcé eux-mêmes leur condamnation. L'interprétation que le Fr. Berruyer vous annonce comme pleine de lumieres, *plena lu-*

qu'il l'a fait durant sa vie, & qu'il le fait encore dans le Ciel, depuis que ressuscité d'entre les morts, pour mettre le sceau aux preuves déja si manifestes de sa dignité de Fils de Dieu & de Christ, il continue à être le médiateur des hommes, jusqu'au jour où il en sera le Juge.

(1) *Hard. in Epist. ad Rom. cap.* 1. *paraphr. v.* 3. *&* 4. *pag.* 431. *&* 432. De Filio suo qui FACTUS EST EI NUPER FILIUS.... Sed & prædestinatus idem ab æterno, ut convenientem Filio Dei potestatem exerceret, secundùm gratiam spiritualem quâ pollebat jam tum à primo suo conceptu; hoc est, secundùm ea dona quibus jam tum sanctificatus fuerat, ut esset Rex & Pontifex noster, & miraculorum quotiescumque vellet effector: ut hanc, inquam, potestatem perpetuò & ex officio exerceret, ex quo resurrexit à mortuis idem Dominus noster Jesus Christus. *Et in adnot. ad v.* 3. *pag.*433. *col.*2. *Qui factus est ei.* Qui non tantùm natus, sed etiam tunc factus est ei, cùm est in utero Virginis de Spiritu Sancto conceptus: quem tunc Filium Pater habere cœpit per unionem hypostaticam Verbi cum humanitate: qui factus est ei idcirco Filius, quia tunc à personâ Verbi assumpta est humanitas in unitatem personæ, & in Filii dignitatem propterea ac nomen erecta.

minis sententia, a été inconnue, de son aveu, *à presque tous les Interprétes Catholiques :* il devoit dire à tous sans exception. En faut-il d'avantage pour la rejetter ? La loi imprescriptible qui, en matiere de foi & de morale, défend toute explication de l'Ecriture-sainte contraire au consentement unanime des Peres, nous dispense pleinement de tout examen.

Cette Paraphrase condamnée par les Symboles de la Foi.

Quelle matiere intéresse plus la Foi que celle-ci ? On ose proposer à la croyance des Fidéles un nouveau fils de Dieu, un fils fait dans le tems, un fils, non du Pere éternel, mais de Dieu un subsistant en trois Personnes : *UN FILS NOUVELLEMENT FAIT, NUPER FILIUS.* L'Eglise Chrétienne n'a jamais connu d'autre fils de Dieu, que celui qu'elle confesse dans tous les Symboles : *Je crois*, dit-elle, *en un seul Seigneur Jesus-Christ. Le Fils unique de Dieu : CREDO .... IN UNUM DOMINUM JESUM CHRISTUM FILIUM DEI UNIGENITUM :* Fils qui est né, non de Dieu en trois Personnes, mais du Pere éternel seul, *EX PATRE NATUM :* non dans le tems & nouvellement, mais avant tous les

ſiécles, *ANTE OMNIA SÆCULA:* Fils qui eſt engendré, & qui n'a pas été fait, *GENITUM, NON FACTUM:* Fils conſubſtantiel au Pere, & par qui toutes choſes ont été faites, *CONSUBSTANTIALEM PATRI, PER QUEM OMNIA FACTA SUNT.*

Toutes ces expreſſions ſont autant de foudres lancées contre la doctrine impie qu'on ne craint pas de vous préſenter ſous le nom de l'Apôtre ſaint Paul. Le Fils de Dieu en qui l'Egliſe croit, eſt *le Fils unique:* il exclut donc tout autre fils différent de lui; car il implique qu'il y ait plus d'un fils unique. Il eſt *né du Pere*, premiere Perſonne de la Trinité: il exclut donc tout prétendu fils de Dieu, qui auroit toute la Trinité pour Pere. Il eſt *engendré, & n'a pas été fait, GENITUM, NON FACTUM:* donc, en premier lieu, il exclut tout *fils fait à Dieu:* donc, en ſecond lieu, être *engendré*, & être *fait* fils de Dieu, ſont deux idées incompatibles. Il eſt *conſubſtantiel au Pere:* il exclut donc tout prétendu fils qui n'eſt pas de même nature & de même ſubſtance que le Pere. *Toutes choſes ont été faites par lui:* il

exclut donc tout fils qui seroit lui-même du nombre des choses qui ont été faites. Enfin le fils unique de Dieu, à qui toutes ces propriétés appartiennent, n'est pas le Verbe considéré uniquement comme Verbe & avant l'Incarnation ; c'est le Verbe même incarné, le Verbe qui s'est fait homme, & qui est toujours & immuablement le même *Fils de Dieu*, soit avant, soit depuis son Incarnation : en un mot, c'est Notre-Seigneur Jesus-Christ : *Credo .... in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei unigenitum.* Donc Notre-Seigneur Jesus-Christ Dieu & homme tout ensemble, n'est pas un *fils fait à Dieu dans le tems*, mais il est le fils unique, coéternel au Pere. Lui attribuer une autre filiation que la Filiation éternelle, lui donner un autre Pere que le Pere éternel ; c'est en faire un pur homme : c'est contredire les Symboles Catholiques : c'est faire naufrage dans la Foi.

Clarté des paroles de l'Apôtre.

Les paroles de l'Apôtre ne paroissent difficiles aux FF. Hardouin & Berruyer que par une suite de leur prévention & de leur aveuglement. Si ces prétendus sçavans n'ont pas assez d'humi-

lité, ni aſſez de connoiſſance de la Religion, pour entendre les ſaintes Ecritures, dont l'intelligence n'eſt donnée qu'aux petits qui ſe défient de leurs propres lumieres; pourquoi ſe mêlent-ils de les interpréter ? Pourquoi ont-ils la préſomption de s'offrir d'eux-mêmes comme de ſûrs guides dans une voie qui leur eſt inconnue? Les prétendues ténébres dont le texte de ſaint Paul leur paroît couvert, vont ſe changer en lumiere par la ſimple expoſition de la Doctrine Catholique.

Saint Paul dit que le principal objet de l'Evangile eſt de nous faire connoître le Fils de Dieu, Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur, *qui a été fait ſelon la chair, de la race de David;* c'eſt-à-dire, qui étant de toute éternité le Fils de Dieu, s'eſt fait homme dans le tems, & qui par ſa naiſſance humaine eſt de la race de David. Quoi de plus littéral, & en même-tems de plus conforme à la Régle de la Foi que ce Commentaire ?

Cherchera-t-on de l'obſcurité dans le pronom *ei*, qui eſt dans notre Vulgate: *Qui factus eſt ei?* Foible reſſource. Ce pronom, n'eſt ni dans le Grec, ni

dans le Syriaque. Estius (1) assure même que de son tems il n'étoit pas dans tous les exemplaires de la Vulgate ; & il remarque que quelques Peres, comme Tertullien & S. Ambroise, ont cité le passage de l'Apôtre sans ce pronom. Mais dans le fond quelle difficulté ce pronom renferme-t-il ? Soit qu'on l'exprime, ou non, le sens est le même, & toujours également clair. Ce pronom signifie, dit saint Thomas (2) que c'est pour la gloire de Dieu son Pere, que le fils éternel de Dieu s'est fait homme de la race de David.

Ce n'est donc pas expliquer ce texte sacré, mais le corrompre & le falsifier, que de faire dire à S. Paul que le fils de Dieu a été nouvellement fait fils à Dieu selon la chair, *de filio suo, qui FACTUS EST EI (DEO) NUPER FILIUS secundum carnem.* Le fils de Dieu, auquel se rapporte le pronom *qui*, est, dit encore saint Thomas (3),

(1) Estius in hunc locum.

(2) *S. Thom. part.* 3, *quæst.* 16. *art.* 7. *ad.* 1. Ut sit sensus, quòd Filius Dei factus est, scilicet homo, ad honorem Dei.

(3) *Ibid.* In verbis illis Apostoli, hoc relativum, *qui*, quod refert personam Filii Dei, non debet in-

le ſujet, & non l'attribut de la propoſition. Saint Paul ne dit pas que le fils de Dieu a été fait fils de Dieu, ou fils à Dieu; mais il dit que le fils de Dieu a été fait de la race de David ſelon la chair, c'eſt-à-dire qu'il s'eſt incarné, & que, par l'humanité qu'il a priſe, il eſt de la race de David.

Que vous dirons-nous donc ici, N. C. F., ſinon ce que ſaint Auguſtin diſoit autrefois à ſon peuple? » Ne » vous laiſſez pas ſurprendre par les » diſcours trompeurs de certaines » gens, qui ne font pas aſſez d'atten- » tion ni à la régle de la Foi, ni aux » oracles des Ecritures. Ils vous di- » ſent: ce n'eſt pas le fils de Dieu qui » s'eſt fait fils de l'homme, mais c'eſt » le fils de l'homme qui a été fait fils » de Dieu. . . . Saint Paul les condamne » formellement. Car ſi ce n'eſt pas le » fils éternel de Dieu qui a été fait fils » de l'homme, comment cet Apôtre » diroit-il dans ſon Epître aux Ro- » mains, que le *fils de Dieu a été fait*

telligi ex parte prædicati, quaſi aliquis exiſtens ex ſemine David ſecundùm carnem ſit factus Filius Dei, ... ſed debet intelligi ex parte ſubjecti, ut ſit ſenſus, quòd Filius Dei factus eſt, ſcilicet homo, ad honorem Dei.

» *de la race de David selon la chair?* » Pouvoit-il exprimer plus clairement » que le fils de Dieu, qui l'étoit de toute » éternité, s'est fait de la race de » David selon la chair, ce qu'auparavant » vant il n'étoit pas (1)? » Quel contraste ! ce texte sacré qu'on voudroit vous faire regarder comme une objection insurmontable, saint Augustin l'allégue au contraire comme une preuve claire & invincible de la filiation éternelle de Jesus-Christ.

En quel sens J. C. a été prédestiné à être le Fils de Dieu.

Il n'y a pas plus de difficulté dans le verset suivant, où saint Paul dit, selon la Vulgate, que Jesus-Christ a été prédestiné à être le fils de Dieu : *Qui prædestinatus est filius Dei.* N'est-ce donc pas une vérité de Foi, que Jesus-Christ homme, né dans le tems

(1) *S. August. serm.* 186. *al.* 19. *de Temp. cap.* 2. & 3. Non ergo vobis subrepat quorumdam sententia, minùs attentorum in Regulam fidei, & in Scripturarum Oracula Divinarum. Dicunt enim : Qui filius est hominis, factus est Filius Dei : Qui verò Filius est Dei, non est factus filius hominis .... Si ille qui semper est Dei Filius, non est ipse factus filius hominis, quomodo dicit Apostolus ad Romanos, *Segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis, de Filio suo qui factus est ei ex semine David secundùm carnem ?* Ecce Filius Dei, quod utique semper erat, factus est ex semine David secundùm carnem, quod non erat.

ſelon la chair, n'eſt le fils éternel de Dieu par l'unité de Perſonne, que parcequ'en tant qu'homme il a été prédeſtiné de toute éternité à cette gloire ineffable ? Le Fr. Berruyer peut-il lui-même n'en pas convenir, malgré qu'il en ait ? « Il faut bien, dirons-nous
» avec le célébre M. Boſſuet (1), puiſ-
» qu'il fait profeſſion d'être Catholi-
» que, qu'il avoue qu'il y a une In-
» carnation qui eſt une œuvre de Dieu.
» Mais il eſt bien certain que Dieu n'a
» rien fait que ce qu'il avoit prévu &
» prédeſtiné auparavant. S'il a donc
» fait l'Homme-Dieu, cet Homme-
» Dieu eſt prévu & prédeſtiné. Qui
» le peut nier ? Saint Auguſtin a donc
» enſeigné une vérité conſtante, quand
» il a dit, (conformément à cet ora-
» cle de ſaint Paul) que *Jeſus a été*
» *prédeſtiné, afin que devant être ſelon*
» *la chair le fils de David, il fût auſſi*
» *le fils de Dieu dans une ſouveraine*
puiſſance (2). » Le P. Petau, Jéſuite, fait auſſi la même obſervation (3).

(1) Boſſuet, Défenſe de la Tradition & des Saints Peres, liv. 3. chap. 2. tom. 2. des Œuvres Poſthumes, pag. 79.

(2) S. Auguſt. lib de Prædeſt. Sanct. cap. 15. n. 31.

(3) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 11. de In-*

Que le Fr. Berruyer ne demande donc pas en quel sens légitime on peut dire que le Verbe, le Fils éternel de Dieu, a été prédestiné à être le fils de Dieu. Son embarras ne vient que de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il ne croit pas le mystère de l'Incarnation & l'union substantielle des deux natures en la Personne du Verbe éternel. Saint Thomas lui répondra que ce n'est pas la nature humaine, comme nature, qui a été prédestinée à être le fils de Dieu ; puisqu'il est faux que l'humanité de Jesus-Christ soit le fils de Dieu ; mais que c'est la Personne même de Jesus-Christ qui a été prédestinée. Et s'il demande après cela comment la Personne de Jesus-Christ étant de toute éternité le fils de Dieu, elle a pu être prédestinée à être le fils de Dieu ; le même saint Docteur lui apprendra (1)

carnat. cap. 13 *num.* 5. Ut enim homo assumptus est à Deo : sic, ut assumeretur, ex omni æternitate destinatus est & ordinatus est, ut idem Filius hominis & Filius Dei fieret. [On peut voir tout ce Chap. du P. Petau. Le Verset dont nous parlons, y est expliqué à fond & très-solidement.]

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 24. *art.* 1. *ad.* 2. Quidam dixerunt prædestinationem intelligendam esse de naturâ, non de personâ ; quia scilicet naturæ humanæ facta est hæc gratia, ut uniretur Filio Dei in unitate personæ. Sed secundùm hoc locutio Apos-

» que la Personne de Jesus-Christ a
» été prédestinée, non pas en tant
» qu'elle subsiste de toute éternité dans
» la Nature Divine; mais en tant
» qu'elle subsiste dans la nature hu-
» maine. Aussi n'est-ce qu'après avoir
» dit que *le fils de Dieu a été fait de*
» *la race de David selon la chair*, que
» saint Paul ajoute qu'il *a été prédestiné*
» *à être le fils de Dieu dans une souve-*
» *raine puissance*, pour faire compren-
» dre que ce n'est qu'en tant qu'il a
» été fait de la race de David selon
» la chair, c'est-à-dire en tant qu'hom-

toli est impropria, propter duo: primò quidem ratione communi: non enim dicimus naturam alicujus prædestinari, sed suppositum: . . . secundò ratione speciali, quia esse Filium Dei non convenit humanæ naturæ: est enim hæc [propositio] falsa, humana natura est Filius Dei.... Relinquitur ergo quòd prædestinatio attribuatur personæ Christi, non quidem .... secundùm quòd subsistit in Naturâ Divinâ, sed secundùm quòd subsistit in humanâ naturâ. Unde cùm dixisset Apostolus, *Qui factus est ei ex semine David secundùm carnem*, subjunxit, *qui prædestinatus est Filius Dei in virtute*; ut daret intelligere quòd secundùm hoc quòd factus est ex semine David secundùm carnem, est prædestinatus Filius Dei in virtute. Quamvis enim sit naturale illi personæ, in se consideratæ, quòd sit Filius Dei in virtute, non tamen est ei naturale secundùm humanam naturam, secundùm quam hoc sibi convenit per gratiam unionis. [On peut voir encore ce que dit le même saint Docteur dans son Commentaire sur S. Paul, *Lect.* 3. *in cap.* 1. *Epist. ad Rom.*

» me, qu'il a été prédestiné à être le
» fils de Dieu dans une souveraine
» puissance. Car quoiqu'il soit naturel
» à la Personne de Jesus-Christ consi-
» dérée en elle-même (& selon sa
» Nature Divine) d'être le fils de Dieu
» en toute-puissance ; cependant à le
» considérer en tant qu'homme &
» selon sa nature humaine, la Pro-
» priété de fils de Dieu ne lui appar-
» tient pas naturellement, mais par
» la grace de l'union. »

Fausse conséquence que le Fr. Berr. à l'exemple des Sociniens tire de ces paroles de S. Pierre, *Dieu a fait Seigneur & Christ, ce Jesus que vous avez crucifié.*

Le Fr. Berruyer alléguera-t-il encore (1) qu'il n'y a pas plus d'inconvenient à dire que Jesus-Christ a été fait le fils de Dieu selon la chair, qu'à dire, comme il est dit dans les Actes (2), que *Dieu l'a fait Seigneur & Christ.* Les Sociniens font le même raisonnement, & en concluent que

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 113. Mihi quidem non semel mirari contigit, cur adeo commoveat interpretes Catholicos vox illa Pauli gentium Apostoli, *Qui factus est ei* [*Deo*] *Filius secundùm carnem :* [Le texte de S. Paul est encore falsifié ici grossierement. Il n'y a pas dans S. Paul, *Qui factus est ei Filius secundùm carnem*, mais, *qui factus est ei secundùm carnem.* Nihil verò commoveantur illâ voce Petri Apostolorum Principis, *Quia & Dominum eum & Christum fecit Deus hunc Jesum quem vos crucifixistis.*

(2) Act. II. 36.

Jesus-Christ n'est pas le Dieu suprême, mais un Dieu fait dans le tems & subordonné au Dieu suprême (1). Mais tous ces argumens impies portent à faux. La Foi qui nous apprend que Jesus-Christ est Dieu & homme tout ensemble, nous apprend en conséquence à distinguer en lui ce qu'il *est* de toute éternité en tant que Dieu, & ce qu'il *a été fait* dans le tems en tant qu'homme. *Au commencement le Verbe étoit; le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Voilà ce que Jesus-Christ *est* de toute éternité. *Le Verbe* éternel *s'est fait chair, & il a habité parmi nous.* Voilà ce que Jesus-Christ a été fait dans le tems, homme semblable à nous, & en cette qualité, Christ, Seigneur, Pontife, & tout ce qui est une suite de sa nature humaine.

Il y a une différence essentielle entre la Propriété de *Fils unique de Dieu* & les titres de *Seigneur* & de *Christ.* La Propriété de *fils de Dieu*, comme

(1) *Crellius lib. 1. de uno Deo Patre, sect. 2. cap. 18. tom. 6. Bibl. FFr. Polon. pag. 40. col. 2.* Qui ab alio Dominus est factus, is etiam, [si Deus est,] Deus ab alio factus est. Atqui Jesus, quem Deum esse constat, est à Deo factus Dominus. Ergo ab eodem etiam Deus factus est.

nous l'avons dit, (& nous ne pouvons le trop répéter) est une Propriété personnelle qui tombe directement sur la personne, & non sur la nature comme nature. D'où il s'ensuit que comme il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule Personne, qui est Divine & éternelle, on ne peut dire de lui en aucun sens qu'il ait été fait fils de Dieu, parcequ'il l'est de toute éternité, & que, selon le Symbole, il est engendré, & n'a pas été fait, *genitum, non factum*. Au contraire les titres de Christ & de Seigneur conviennent à Jesus-Christ selon sa nature humaine qui a été faite : & c'est pourquoi on peut dire de lui avec vérité qu'il a été fait Christ & Seigneur.

La pensée de saint Pierre, dans l'endroit du Livre des Actes que le Fr. Berruyer objecte avec les Sociniens, c'est que Jesus, que les Juifs avoient fait mourir, étoit ressuscité, & que par sa Résurrection & son Ascension dans le ciel, il étoit entré en possession & dans le parfait exercice du souverain pouvoir qui lui appartient selon sa nature humaine : pouvoir qu'il avoit reçu dès le premier mo-

ment de ſa conception ; mais qu'il n'a exercé & manifeſté pleinement qu'après être ſorti du tombeau. Car telle étoit l'économie des deſſeins de Dieu : *Il falloit que le Chriſt ſouffrît & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire* (1). Ce n'eſt qu'après avoir triomphé de la mort & du Démon, qu'il a dit à ſes Apôtres : *Toute puiſſance m'a été donnée dans le ciel & ſur la terre : allez donc, enſeignez toutes les nations* (2). Dans les jours de ſa vie mortelle il s'eſt humilié *lui-même, & s'eſt rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la croix : c'eſt pourquoi*, dit ſaint Paul (3), *Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom qui eſt au-deſſus de tout nom, afin qu'au nom de Jeſus tout genou fléchiſſe dans le ciel, ſur la terre & dans les enfers, & que toute langue confeſſe que le Seigneur Jeſus-Chriſt eſt dans la gloire de Dieu le Pere.*

Le Fr. Berruyer oſeroit-il dire ouvertement, que comme Jeſus-Chriſt n'eſt entré en poſſeſſion de la gloire due à ſon humanité, & dans le plein

(1) Luc. XXIV. 26.
(2) Matth. XXVIII. 19. & 20.
(3) Philipp. II. 8. 9. 10. & 11.

exercice de ses qualités de *Seigneur* & de *Christ* qu'après sa Résurrection, de même ce n'est qu'après sa Résurrection qu'il a été pleinement le fils de Dieu? Il est vrai qu'il n'insinue que trop cette impiété dans un autre endroit que nous avons relevé ailleurs (1), mais pourroit-il la soutenir expressément sans s'avouer Socinien, & sans soulever contre lui tous les Catholiques ?

Explication plus détaillée du quatriéme Verset, *Qui prædestinatus est*, &c.

Pour achever d'expliquer le texte de saint Paul, dont ces auteurs abusent si étrangement, nous observerons que selon saint Chrysostome & la plûpart des Peres Grecs, le terme Grec qui est traduit dans notre Version Latine, par, *QUI PRÆDESTINATUS EST*, *Qui a été prédestiné*; signifie, *qui a été déclaré*, *manifesté*, *reconnu fils de Dieu*. Suivant cette interprétation, la pensée de saint Paul est que le fils de Dieu Jesus-Christ Notre-Seigneur qui s'est fait homme & fils de David, a montré évidemment qu'il est le fils de Dieu par les œuvres mira-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 143. Quo [Fratrum] nomine Christus non usus est, nisi post secundam suam & consummatam in resurrectione generationem.

culeuſes qu'il a faites, *in virtute ;* par la Miſſion de l'Eſprit ſanctificateur qu'il a répandu ſur ſon Egliſe, *ſecundùm Spiritum ſanctificationis*, par les réſurrections qu'il a opérées & par ſa propre réſurrection, *ex reſurrectione mortuorum.*

Mais quelque ſens qu'on donne au terme Grec dont ſaint Paul s'eſt ſervi ; ſoit qu'on l'entende comme les Peres Grecs, ſoit qu'en ſuivant la Vulgate, & les Commentaires des Peres Latins, on liſe que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme a été prédeſtiné à être la perſonne même du fils de Dieu, & que par ſes miracles, par la Miſſion du Saint-Eſprit, & par ſa propre Réſurrection, il a prouvé qu'il eſt véritablement le Fils de Dieu ; ce qui eſt conſtant, & par le texte même de l'Apôtre, & par la Tradition perpétuelle de l'Egliſe, c'eſt que Jeſus-Chriſt eſt le fils de Dieu coéternel au Pere, & non un prétendu fils de Dieu fait dans le tems, & qui n'ait exiſté avant ſa naiſſance humaine que dans la prédeſtination & les décrets de Dieu. Enſeigner le contraire, c'eſt attirer ſur ſa tête les *anathèmes* lancés par les Conciles contre « ceux

» qui diroient que c'est selon la pres-
» cience & la prédestination Divine,
» que Jesus-Christ né de Marie est le
» Fils de Dieu, & qu'il n'est pas né du
» Pere avant tous les siécles, & que
» toutes choses n'ont pas été faites par
» lui (1). »

ARTICLE V.

Réfutation de l'explication Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de saint Paul, (*Gal. IV.*) Misit Deus Filium suum factum ex muliere.

CEs Auteurs répandent leur venin sur tout ce qu'ils traitent. En voici un autre exemple dans ces paroles de l'Epître aux Galates (2), *le tems* déterminé de Dieu, *étant venu, Dieu a envoyé son fils, fait d'une femme,*

(1) *S. Hilaire dans le cinquiéme Anathème qu'il rapporte à la suite de la formule de foi du Concile de Syrmich.* Si quis secundùm præscientiam vel prædestinationem ex Mariâ dicit, Filium esse, & non ante sæcula ex Patre natum apud Deum esse, & per eum facta fuisse omnia, anathema sit.

(2) Galat. IV. 4. & 5.

& soumis à la Loi, pour racheter ceux qui étoient sous l'esclavage de la Loi, *MISIT DEUS FILIUM SUUM FACTUM EX MULIERE, FACTUM SUB LEGE.* Ce fils de Dieu envoyé par le Pere, n'est, selon eux, qu'un fils fait dans le tems, & qui n'existoit pas avant sa naissance de Marie. C'est, dit le Fr. Hardouin, l'humanité même de Jesus-Christ créée du sang d'une Vierge, & faite par une grace singuliere le fils de Dieu. Le Disciple encherit en quelque sorte sur le Maître (1), en prétendant que c'est faire raisonner saint Paul d'une façon indigne de lui, que de supposer que le fils de Dieu dont il parle, soit le Verbe éternel.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 144 *&* 245. Hanc esse Joannis & Pauli conclusionem quis sibi seriò persuadeat ? Longè verò aliter, si Christus per realem sanctissimæ suæ humanitatis cum Personâ unâ Divinâ unionem in unitatem personæ, factus in tempore intelligatur Filius Dei unius & veri, in tribus personis subsistentis, secundùm id quod à Paulo dictum est Rom. I. 3. *De Filio suo qui factus est ei secundùm carnem*, & juxta illud ejusdem Apostoli, Galat. IV. 4. *Misit Deus Filium suum factum ex muliere.*

Hard. adnot. ad hunc vers. pag. 560. *col.* 1. *Factum ex muliere* : Eximiè & perquàm accuratè dictum. Singulari enim gratiâ humanitas Christi creata ex Virgineo semine, & unita cum Personâ Verbi, facta est ipsa Filius Dei.

Quelle hardiesse & quel aveuglement tout à la fois ! Les saints Peres, qui tous unanimement ont été persuadés que saint Paul parle du Fils éternel de Dieu, de sa Mission par le Pere au moment de son Incarnation, du prodigieux abaissement par lequel il a voulu naître d'une femme, & se soumettre à la Loi : tous les Théologiens & tous les Interprétes Catholiques, qui ont été dans la même persuasion : l'Eglise Catholique toute entiere qui n'a jamais varié dans l'intelligence de ce texte sacré, n'y ont donc rien entendu, & ont attribué à l'Apôtre une Doctrine indigne de lui !

Il est inutile de produire ici une multitude de témoins de la Tradition. Dans une matiere sur laquelle tout ce qu'il y a de Catholiques n'ont jamais eu que le même sentiment & le même langage, un ou deux Peres seront plus que suffisans pour confondre ces téméraires Ecrivains. Nous avons vu dans l'article précédent saint Augustin alléguer le passage de l'Epître aux Romains sur lequel les FF. Hardouin & Berruyer s'appuyent le plus, pour réfuter leur erreur. Il fait pareillement

usage de celui ci. « Si c'est l'homme, » dit ce Pere (1), qui a été fait le fils » de Dieu ; si ce n'est pas au contraire » le Fils éternel de Dieu qui s'est fait » homme : comment saint Paul dit-» il, que Dieu a envoyé son fils fait » d'une femme ? Quel est celui qui a » été envoyé par le Pere, sinon le Fils » unique de Dieu ? Comment est-ce » donc qu'il a été fait d'une femme, » si ce n'est parceque le même Fils de » Dieu, qui étoit avec le Pere, a été » envoyé par le Pere en se faisant fils » de l'homme ? Il est né du Pere par » une naissance éternelle ; & dans le » tems il est né d'une mere. »

Cassien dans ses livres contre Nestorius, composés à la priere du Pape saint Leon, cite aussi ce même texte comme une preuve sans réplique de la filiation éternelle de Jesus-Christ. « Répondez-moi, disoit-il à Nesto-

(1) *S. August. Serm.* 186. *al.* 19. *de Temp. num.* 3. Si ille qui est Dei Filius, non est ipse factus Filius hominis, quomodo *misit Deus Filium suum, factum ex muliere ?* .... Quis enim à Patre est missus, nisi unigenitus Dei Filius ? Quomodo ergo ex muliere factus, nisi quia idem ipse qui erat apud Patrem Dei Filius, missus factus est Filius hominis ? De Patre natus sine temporis die : de matre natus hoc die.

» rius (1). Avant que Notre-Seigneur
» Jesus-Christ nâquît de sa sainte Mere,
» Dieu avoit-il un fils, ou n'en avoit-
» il pas ? Vous n'oseriez nier qu'il n'eût
» un Fils (*). Car jamais le Fils n'a été
» sans le Pere, ni le Pere sans le Fils.
» Comme le fils n'est appellé fils, que
» relativement au Pere : de même le
» Pere n'est appellé Pere, que relati-
» vement au fils. Quand donc l'Apô-
» tre dit, *Dieu a envoyé son fils*, on
» ne peut douter que ce ne soit son
» propre fils que Dieu a envoyé. Il n'a
» pas envoyé un fils qui lui fût étran-
» ger & d'une autre nature que lui,
» puisqu'il est dit qu'il a envoyé son
» propre fils ; & comment auroit-il

(1) *Cassian. lib. 4. de Incarnat. cap. 1. & 2.* Dic mihi nunc. Antequam Dominus Jesus Christus ex Mariâ Matre nasceretur, habuit Deus Filium, aut non habuit ? Negare non potes quin habuerit. Neque enim unquam aut sine Patre Filius, aut sine Filio Pater ; quia sicut ex Patre Filius, ita ex Filio Pater dicitur. Vides ergo quòd dicente Apostolo, *Misit Deus Filium suum* ; suum utique Filium..... Deus misit. Neque enim aut alienum aliquem Filium misit, quia suum misisse dicitur, aut omnino mittere potuit, si non erat qui mitteretur.... Ergo & quia misit eum, misit qui erat ; & quia suum misit, non alienum utique, sed suum misit.

(*) Ce que Nestorius lui-même n'osoit pas nier, le Fr. Hardouin ne craint pas de le nier ouvertement, en soutenant que Dieu n'est devenu Pere, & n'a eu un Fils que depuis l'Incarnation.

» pu envoyer ſon fils, s'il n'avoit pas
» de fils qu'il pût envoyer ? . . . Con-
» cluez donc, & que le Fils de Dieu
» exiſtoit avant que d'être envoyé,
» puiſqu'autrement Dieu n'auroit pas
» pu l'envoyer; & que le fils que Dieu
» a envoyé, n'eſt pas un fils qui lui
» ſoit étranger, & d'une autre nature
» que lui, mais ſon propre fils engen-
» dré de ſa ſubſtance. »

C'eſt ainſi que l'Egliſe a toujours entendu cet oracle ſacré. Tel eſt l'uſage qu'elle en a fait autrefois pour combattre la même erreur préciſément, que les FF. Hardouin & Berruyer renouvellent aujourd'hui. Peut-on aimer ſincerement la Religion, & n'être pas vivement touché de voir, dans le ſein même de l'Egliſe, des Prêtres & des Religieux, non-ſeulement n'annoncer Jeſus Chriſt que comme un *fils de Dieu fait dans le tems*, mais encore porter le blaſphême juſqu'à prétendre, que c'eſt là le ſeul ſens raiſonnable qu'on puiſſe donner aux endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé le fils de Dieu?

ARTICLE VI.

Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent au commencement de l'Epître aux Hébreux, Deus..... locutus est nobis in Filio.

Tout le premier Chapitre de l'Epître aux Hébreux tend à établir la Divinité & l'éternité du Fils de Dieu J. C. N. S.

S'IMAGINEROIT-ON que ces Auteurs ayent osé mettre au nombre de leurs preuves, le commencement de l'Epître aux Hébreux, où la Divinité & l'éternité de Jesus-Christ sont si positivement établies? *Dieu*, dit saint Paul, *après avoir parlé autrefois en diverses manieres à nos Peres par les Prophétes, nous a parlé en ces derniers tems par son fils* (1). Tout ce chapitre de l'Apôtre annonce Jesus-Christ comme le fils de Dieu coéternel au Pere. C'est ce même fils *par qui Dieu a fait les siécles* (2); qui *est la splendeur de sa gloire, le caractère* ou *l'empreinte de sa substance* (3); qui *soutient tout par sa*

(1) Hebr. I. 1.
(2) Ibid. ℣. 2.
(3) Ibid. ℣. 3.

parole

parole toute puissante (1) ; à qui Dieu le Pere adresse ces paroles qui n'ont jamais été dites à aucun des Anges : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui* (2) ; qu'il ordonne à *tous ses Anges d'adorer* (3) ; fils qui est *Dieu* comme le Pere, dont *le thrône subsiste dans tous les siécles* (4) ; à qui nous disons dans un Pseaume (5) : *C'est vous, Seigneur qui au commencement avez affermi la terre sur ses fondemens : les cieux sont l'ouvrage de vos mains .... vous les changerez comme un manteau, & ils seront changés : mais pour vous, vous êtes toujours le même, & vos années ne finiront point.* Et cependant ces aveugles s'obstinent à ne voir ici, comme par-tout ailleurs, qu'un fils de Dieu fait dans le tems. Mais quels sont donc leurs prétextes ?

Interprétation Socinienne & faux raisonnemens du Fr. B. sur ce texte de l'Apôtre.

Le Fr. Berruyer objecte en premier lieu, que Dieu appellé par saint Paul le Pere de Jesus-Christ, est le même qui a parlé autrefois par les Prophétes : le Dieu d'Abraham, d'Isaac &

(1) Ibid.
(2) Ibid. ℣. 5.
(3) Ibid. ℣. 6.
(4) Ibid. ℣. 8.
(5) Ibid. ℣. 10. & 12.

de Jacob. Donc, conclut-il, Dieu le Pere de Jesus-Christ n'est pas le Pere éternel, premiere Personne de la Trinité, mais Dieu un subsistant en trois Personnes (1).

Quelle conséquence & quel nouveau genre de Théologie ! Est-ce donc que Dieu le Pere n'a pas parlé par les Prophétes ? Est-ce qu'il n'est pas le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, le Dieu que les Patriarches ont connu & adoré ? Faut-il que nous prouvions de nouveau que ces saints hommes, si pleins de foi, & qui étoient Chrétiens en effet, quoiqu'ils n'en portassent pas encore le nom, *nondum nomine, sed re ipsâ Christiani* (2), n'ignoroient pas le mystère de la Trinité, qui est le premier dogme de la Foi Chrétienne ? Et quand même on supposeroit, contre toute vérité, que ce Mystère ne leur avoit pas été révélé,

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 114. & 115. Qui ibi dicitur Pater Christi, Deus est Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus olim loquens Patribus in Prophetis. Non est ergo Deus, ut est ab æterno æterni Verbi Pater æternus, & persona in Divinis distincta. Deus est unus & verus, qui in tribus Personis subsistit.

(2) S. August. lib. 3. contra duas Epist. Pelag. cap. 4. num. 11.

en ſeroit-il moins certain que le vrai Dieu qu'ils ont adoré ſubſiſte réellement en trois Perſonnes ? En ſeroit-il moins vrai que tout ce que la Sainte Trinité opere, peut être attribué, & l'eſt en effet dans l'Ecriture à chacune des trois Perſonnes ? Enfin en ſeroit-il moins conſtant, que *Dieu* ſe prend très-ſouvent pour le Pere ſeul, & que ce langage ſi commun dans la Religion, eſt fondé ſur ce que le Pere eſt la premiere Perſonne, & la ſource de toute la *Deité* dans les deux autres Perſonnes, *fons totius Deitatis*, comme parle ſaint Auguſtin ?

En ſecond lieu, pourſuit ce Novateur (1) : « Celui que ſaint Paul appelle le fils de Dieu, ſon fils véritable & naturel, *eſt le fils que Dieu* » *a établi l'héritier de toutes choſes*, & » *par qui il a fait même les ſiécles.* Or

(1) *Berr. ibid. pag.* 115. Qui ibi dicitur Filius Dei, verus utique & naturalis, Dei Filius eſt, *quem conſtituit hæredem univerſorum, per quem fecit & ſæcula.* Filius autem Dei unius & veri, *quem Deus* Pater ejus *conſtituit hæredem univerſorum, per quem fecit & ſæcula.* Filius Dei eſt *factus Deo Filius* in tempore *ſecundùm carnem;* non immediatè & in recto Verbum, ut eſt ab æterno Patris æterni Filius æternus... Filius ergo Dei eſt ſecundùm notionem [*Filii Dei*] à nobis propoſitam, Apoſtolis omnibus ſacriſque Scriptoribus familiarem.

» le fils de Dieu un & véritable, *que* » *Dieu* son Pere *a établi l'héritier de* » *toutes choses, & par qui il a fait même* » *les siécles*, est le fils de Dieu *qui a* » *été fait fils à Dieu* dans le tems *selon* » *la chair*, & non pas immédiatement » & directement le Verbe, en tant » qu'il est de toute éternité le fils éter- » nel du Pere éternel. Donc le fils de » Dieu dont saint Paul parle, doit s'en- » tendre selon la notion de ce terme » que nous avons donnée, & qui est » familiere à tous les Apôtres & à » tous les Ecrivains sacrés. »

Nous vous mettons sous les yeux le texte entier de l'Auteur, afin que vous voyiez avec quelle intrépidité il avance les raisonnemens les plus absurdes & les plus évidemment faux.

Et d'abord est-ce un Catholique, ou un Nestorien qui parle ainsi ? C'est une question que le Fr. Berruyer nous donne lieu de faire presque à chaque page. Le fils de Dieu, dont parle saint Paul, nous dit-il, *est le fils fait dans le tems, & non pas directement & immédiatement le Verbe*. Donc, lui dirons-nous, vous regardez Jesus-Christ & le

Verbe comme deux perſonnes différentes ; puiſque, ſelon vous, parler de Jeſus-Chriſt, ce n'eſt pas parler du Verbe. Ce n'eſt donc que pour vous déguiſer & pour en impoſer à l'Egliſe, que vous répétez ſi ſouvent que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à une Perſonne Divine en unité de perſonne, *in unitatem perſonæ*. Car il eſt évident qu'il n'y a pas une vraie unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, ſi le Verbe n'eſt pas véritablement né de Marie, & ſi le fils de Marie n'eſt pas véritablement le Verbe. Poſé l'unité de perſonne, tout ce qu'on dit de Jeſus-Chriſt, on le dit du Verbe, & tout ce qu'on dit du Verbe, on le dit de Jeſus-Chriſt. Il faut à la vérité diſtinguer en Jeſus-Chriſt ce qui lui convient de toute éternité ſelon ſa Nature Divine, & ce qui lui convient dans le tems ſelon ſa nature humaine ; parceque les deux natures ne ſont ni mêlées, ni confondues, & que chacune d'elles conſerve ſes Propriétés. Mais tout ce qui convient à l'une & à l'autre des deux natures, peut & doit être attribué à Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, au Verbe fait chair, parceque le Verbe

fait chair réunit en sa personne les deux natures. Telle est la foi immuable des Conciles, des Saints Peres, de toute l'Eglise. Y renoncer, c'est encourir l'anathême.

Admirez ici la justesse d'esprit & la pénétration de ce prétendu sçavant. *Le fils de Dieu*, dit-il, *par qui Dieu son Pere a fait même les siécles, est celui qui a été fait fils à Dieu dans le tems selon la chair.* Quel délire ! Quoi ! celui par qui les siécles ont été faits, a lui-même été fait fils de Dieu dans le cours des siécles ! Il n'a pas précédé les siécles qui ont été faits par lui ! Sa Propriété même de fils de Dieu est du nombre des choses qui ont été faites dans le tems !

Enfin apperçoit-on dans ce prétendu raisonnement, la moindre apparence de preuve ? L'Auteur conclut que le fils de Dieu dont saint Paul parle, est un fils fait dans le tems ; mais il le conclut, uniquement parcequ'il lui plaît de le conclure : tandis que le texte qu'il avoit sous les yeux l'obligeoit à tirer une conséquence toute contraire.

Saint Paul dans le verset suivant

continue à expoſer l'excellence & la Divinité de Jeſus-Chriſt. Il l'appelle *la ſplendeur de la Gloire de Dieu* ſon Pere : ce qui ſignifie, ſelon l'expreſſion du Symbole de Nicée, qu'il eſt *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere.* Il l'appelle *le caractère & l'empreinte de la ſubſtance* ou *de la ſubſiſtence* de Dieu ſon Pere : ce qui marque que le fils de Dieu a une ſi parfaite reſſemblance avec le Pere, que *qui voit* le Fils, *voit auſſi le Pere*, comme Jeſus-Chriſt lui-même le déclare dans l'Evangile (1). Il ajoute que le Fils de Dieu *ſoutient tout par ſa parole toute-puiſſante ;* c'eſt-à-dire, que comme il eſt le Créateur de toutes choſes avec le Pere & le Saint-Eſprit, il en eſt auſſi le conſervateur tout-puiſſant.

Interprétation Socinienne qu'il donne à ces paroles, *Cùm ſit ſplendor gloriæ*, &c. Injure qu'il fait à cette occaſion à l'Egliſe & aux Interprétes Catholiques.

Tous ces rayons de lumiere dans leſquels l'éternité du Fils de Dieu & ſa parfaite égalité avec le Pere brillent avec tant de Majeſté, ne font qu'aveugler notre Interpréte, au lieu de l'éclairer. Rien de tout cela ne m'arrête, dit-il (2), *NEC OBSTAT :* & pourquoi ?

(1) Joan. XIV. 9.

(2) *Berr. Ibid. pag.* 115. & 116. Nec obſtat, quòd.... Filius Dei, de quo ſermo eſt, dicatur *ſplen-*

C'est qu'au même verset il est dit que le Fils de Dieu *a expié nos péchés, qu'il est assis dans le ciel à la droite de la Divine Majesté ;* & que ces caractères ne peuvent convenir au Verbe éternel, mais seulement à l'humanité de Jesus-Christ.

N'entendrons-nous donc jamais sortir de cette bouche impure qu'un langage Nestorien & Socinien ? Ce Jésuite seroit-il blessé de voir des caractères de Divinité & des caractères d'humanité attribués à Jesus-Christ dans un même verset, s'il croyoit sincérement que Jesus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, réunit dans l'unité de sa Personne tous les attributs Divins, & tout ce qui est propre à l'humanité? Il ne peut croire que l'Apôtre ait dit tout à la fois du Verbe éternel, qu'il *est la splendeur de la Gloire* du Pere, l'empreinte & la vive expression *de sa substance*, le *Créateur* & le *conservateur*

dor gloriæ & figura substantiæ ejus [*Dei*] *continens omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedens ad dexteram Majestatis in excelsis.* Facere enim purgationem peccatorum, & ad dexteram Majestatis sedere in excelsis, adeo non convenit directè & in recto secundæ personæ Divinæ, quatenus est ab æterno Filius, ut proprium sit humanitatis Christi.

tout-puiſſant de toutes choſes ; & que néanmoins il *a expié nos péchés* en mourant ſur la croix. He ! N'eſt-ce pas là, N. C. F., ce qui fait votre plus ſolide conſolation, ce qui anime votre eſpérance, ce qui embraſe votre charité, ce qui vous pénétre de reconnoiſſance. Quelle confiance auriez-vous dans le ſang de Jeſus-Chriſt répandu pour nous, ſi vous ne conſidériez Jeſus-Chriſt que comme un *fils de Dieu fait dans le tems ?* L'immobilité de votre eſpérance n'eſt-elle pas appuyée ſur ce que Jeſus-Chriſt, qui s'eſt chargé d'acquitter nos dettes & de ſatisfaire pour nous à la Divine Juſtice, eſt le Fils de Dieu coéternel, & conſubſtantiel au Pere ; ſur ce que ce Médiateur tout-puiſſant, qui en tant qu'homme a intercédé & intercéde ſans ceſſe pour nous auprès de ſon Pere, eſt un même Dieu avec ſon Pere, & exauce lui-même en tant que Dieu, les prieres qu'il fait en tant qu'homme (1) ? N'eſt-ce pas ſur ce

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 217. *num.* 1. Dominus Chriſtus qui nos exaudit cum Patre, orare pro nobis dignatus eſt Patrem.... Eſt enim Chriſtus homo & Deus. Orat ut homo ; dat quod orat, ut Deus.

dogme si consolant, que saint Paul, dans la suite de la même Epître, fonde la solidité & la fermeté de l'Espérance Chrétienne, quand il dit (1) : *Ayant donc un si grand Pontife, qui est entré dans le sanctuaire du Ciel, Jesus le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la Profession d'une Foi si salutaire.... Allons-nous présenter avec confiance devant le Trône de la Grace, pour y recevoir miséricorde, pour y trouver grace & secours dans tous nos besoins?*

Les FF. Hardouin (2) & Berruyer craignent (tant leur délicatesse est grande) que ce ne soit pas parler assez dignement du Verbe éternel, que de l'appeller la *splendeur de la Gloire de Dieu*,

(1) Hebr. IV. 14. & 16.

(2) *Hard. in Epist. ad Hebr. cap.* 1. *adnot. ad v.* 3. *pag.* 648. *col.* 1. Nec figura profectò de Verbi personâ dici potest : nam omnis figura sub aspectum cadit, ut & imago, cernique potest oculis corporis : nec potest eadem persona Verbi appellari figura substantiæ Divinæ, cùm sit ipsa Divina substantia..... Verbum igitur terminus subsistens Divinæ intellectionis est : figura substantiæ Divinæ non est. Sed ipsa Christi humanitas, ut nunc gloriâ fruitur, quantam maximam dare Deus decreverat rationali creaturæ ; potestate autem conveniente ei soli naturæ, quæ sit cum Verbi personâ conjuncta ; idcirco est ipsa Divinæ substantiæ, hoc est, invisibilis gloriæ, quam Deus possidet [nam substantia ibi pro possessione est] forma & imago, quàm perfectissima potest sub aspectum cadere.

& *l'empreinte de sa substance*. Ces expressions que les Peres & les Conciles ont opposées avec tant de succès aux Ariens pour prouver l'éternité & la consubstantialité du Verbe, leur paroissent si foibles, que les plus rigides Ariens n'auroient pas de peine à s'en accommoder. Les Catholiques, dit le Fr. Berruyer (1), ne les ont entendues

(1) *Berr. ibid. pag.* 116. 117. 118. & 119. Esse autem *splendorem gloriæ*, & præsertim *figuram substantiæ Dei*, vereor ut Apostolus ea de Verbo dixerit, quæ servato erroris sui veneno pestifero, dicere non multùm detrectent rigidiores Ariani, molliores ultrò confiteantur. A nobis quidem viris Catholicis, qui certò tenemus, neque Paulum ab Ecclesiæ fide dissentire, neque Ecclesiæ fidem à Pauli dictis esse alienam, voces illæ, etiam de Verbo in recto interpretatæ, ad sensum Catholicum adducuntur interpretatione benignâ, quâ in vero suo sensu non egent.

Sed cur damus impiis unde nobis litem moveant, ... gratìs concedentes, Paulum de Verbo differentem iis usum esse loquendi formulis, quas ipsi in eodem versantes argumento non audeamus usurpare? .... Plus æquo faciles & boni, ne dicam simplices, pro confesso ponimus Apostolum hîc agere de Verbo, ... ut Verbum est Patris æterni Filius æternus. Atqui tamen non erat istud propositum, Paulo ad Hebræos scribenti, Epistolæ suæ argumentum. Quæ dixit hoc loco singula & omnia, si sibi constare credendus est, nec in unâ periodo continuâ simul plura commiscere, dixit de Christo, id est de humanitate Christi in Personæ unius Divinæ subsistentiâ subsistente, sive de Homine-Deo, qui *factus est* in tempore *Deo Filius secundùm carnem*.... Per hunc hominem *Gloriam Dei* mortalium oculis splendescere; per hunc, tanquam in *imagine* perfectissimâ, Dei unius & veri, qui eum *sibi filium fecerat*, naturam, attri-

du Verbe, qu'en donnant aux paroles de l'Apôtre une interprétation benigne, dans la vue de les accorder avec la Foi de l'Eglise, mais qui n'est pas leur véritable sens. « Pourquoi, ajoute-» t-il, donnons-nous matiere aux Hé-» rétiques de nous faire un procès, en » leur accordant que l'Apôtre, parlant » du Verbe, s'est servi d'expressions » que nous n'oserions nous-mêmes » employer ? Nous sommes trop fa-» ciles & trop bons, pour ne pas dire » trop simples, d'avouer que saint Paul » parle ici du Verbe, seconde Person-» ne de la Trinité. Ce n'est pas là ce » qu'il s'est proposé dans son Epître aux

buta, substantiam innotescere contendebat. Eo sensu Jesum Christum.... Paulus dicit esse *Gloriæ Dei splendorem, ejus substantiæ figuram, portantem omnia verbo virtutis suæ*.... Divinitatem Jesu Christi, non Verbi Divinitatem probare instituerat.... de Jesu Christo verè Deo, de vero Dei Filio perpetuus sermo est, & unica, ut quidem nobis videtur, propemodum institutio.

Et 3. *part. tom.* 4. *pag.* 229. C'est-là [au plus haut des Cieux, à la droite de la Majesté de Dieu] qu'environné de lumiere, il est devenu par la splendeur dont brille son humanité glorieuse, l'image de la Divinité de son Pere, qui est aussi la sienne. C'est-là qu'investi de l'autorité du gouvernement dûe à la dignité de sa personne, & au prix infini de son sacrifice, il soutient tout par la puissance de sa parole, c'est-à-dire qu'il est le principe & le centre du commerce de Religion que nous avons avec Dieu.

» Hébreux. Tout ce qu'il y dit, ſans » en rien excepter, a pour objet uni- » que Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire ſon » humanité, ou l'Homme-Dieu, qui » a été fait dans le tems Fils de Dieu » ſelon la chair ; à moins que nous ne » voulions que ſon diſcours n'ait ni » ſuite ni liaiſon, & qu'il confonde » dans la même période ce qui con- » vient au Verbe, & ce qui convient » à l'Homme-Dieu.... En un mot, » c'eſt la Divinité de Jeſus-Chriſt & » non la Divinité du Verbe, que ſaint » Paul a entrepris de prouver. » D'où ce Jéſuite conclut, que ce n'eſt pas du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt homme, & de ſon humanité ſeule faite dans le tems fils de Dieu, qu'il faut entendre toute cette Epître. Ainſi, ſelon lui, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt qui eſt *la ſplendeur de la gloire de Dieu*, parce qu'elle *la fait éclater aux yeux des mortels ;* c'eſt elle qui eſt la parfaite *image de la Divinité, par la gloire dont elle brille ; c'eſt elle qui ſoutient tout par ſa parole toute-puiſſante*, parcequ'elle eſt *le principe & le centre du commerce de Religion que les hommes ont avec Dieu.*

Avez-vous pu entendre tranquillement ce long commentaire ? Pour nous, nous n'avons pu le lire ni le rapporter sans frémir.

Quel nouveau genre de scrupule ! Ces Religieux apprehenderoient de n'avoir pas une idée assez digne du Verbe de Dieu, s'ils croyoient avec toute l'Eglise Catholique, que c'est lui que saint Paul appelle la *splendeur de la Gloire*, *l'empreinte* & *la parfaite image de la substance*, ou, comme porte le Grec, de la subsistence & *de l'hypostase de Dieu* le Pere ! Ignorent-ils donc que les Auteurs sacrés n'emploient ces expressions figurées & ces sortes de comparaisons empruntées des choses sensibles, que parceque les langues humaines n'ont pas de termes capables d'exprimer l'infinie perfection du Verbe, ou du Fils de Dieu ? De-là vient, dit saint Thomas (1), que pour marquer qu'il est coéternel au Pere, on l'appelle *la splendeur de sa gloire* ; & que pour faire comprendre qu'il lui est parfaitement semblable, on l'appelle son *image*, ou son *em-*

(1) S. Thom. part. 1. quæst. 34. art. 2. ad. 3.

preinte. C'eſt ſous ces mêmes ſymboles que le Verbe de Dieu, cette Sageſſe éternelle *ſortie de la bouche du Très-Haut avant la production d'aucune créature*, nous eſt annoncée dans l'Ancien Teſtament. Il y eſt appellé *l'émanation très-pure de la clarté du Tout-Puiſſant, la ſplendeur de la lumiere éternelle, le miroir ſans tache de la Majeſté de Dieu, & la parfaite image de ſa bonté* (1). Eſt-il étonnant que le Saint-Eſprit qui s'eſt exprimé ainſi par la bouche du Sage, ſe ſerve des mêmes idées & des mêmes expreſſions par l'organe de ſaint Paul ?

Ne prenons pas ici le change : ce qui déplaît à nos deux Jéſuites dans l'interprétation des Docteurs Catholiques, ce n'eſt pas qu'elle ne donne pas une aſſez haute idée du Verbe de Dieu; c'eſt qu'elle prouve invinciblement deux vérités de foi qu'ils s'efforcent d'anéantir : ſçavoir, que le Verbe eſt une Perſonne Divine réellement diſtinguée du Pere, & que Jeſus-

(1) *Sapient. VII.* 25. & 26. Emanatio quædam eſt claritatis omnipotentis Dei ſincera .... candor eſt enim lucis æternæ & ſpeculum ſine maculâ Dei Majeſtatis, & imago bonitatis illius.

Christ est la Personne même du Verbe fait homme. Dans leur idée, Jesus-Christ est un pur homme que Dieu a fait son fils dans le tems. Tout ce qui l'annonce comme le Fils éternel de Dieu, les choque & les révolte. C'est ainsi, par exemple, que quand saint Paul dit dans un autre endroit, que Jesus-Christ est la force & la sagesse de Dieu : *Christum Dei virtutem & Dei sapientiam* (1) ; ces Interprétes, fermans toujours les yeux à la lumiere, ne voient encore dans des expressions si sublimes, que l'humanité de Jesus-Christ, par qui, disent-ils, Dieu manifeste aux hommes sa puissance & sa sagesse (2) ; ou, *en qui sont rassemblés tous les trésors de la sagesse, & les merveilles de la puissance de Dieu* (3).

Il ne faut pas laisser sans réponse une objection du Fr. Hardouin qui pourroit embarrasser les simples. « Le » Verbe, dit-il, étant la substance » même Divine, saint Paul n'a pas pu » dire qu'il en est le caractère ou l'em-

(1) 1. Cor. I. 24.

(2) *Hard. paraphr. in hunc vers. pag.* 489. *col.* 1. Christum, per quem Deus virtutem & sapientiam suam hominibus manifestat.

(3) Berr. 3. part. tom, 2. pag. 178.

» preinte. » Cette difficulté dans le fond n'a aucune solidité. Les Théologiens lui répondront, qu'il est vrai que le Verbe, consideré comme étant un même Dieu avec le Pere & le Saint-Esprit, n'est pas l'image & l'empreinte de la substance Divine; mais qu'en le considérant comme la seconde Personne de la Trinité, comme distingué du Pere, comme *engendré par le Pere, comme vrai Dieu de vrai Dieu*, il est l'image & la parfaite ressemblance de la Personne ou *de l'hypostase* du Pere, (comme porte le Grec) & de l'essence même Divine, en tant qu'elle subsiste dans la Personne du Pere (1). C'en est assez pour renverser ces petits raisonnemens de l'esprit humain. Revenons maintenant à l'étrange discours du Fr. Berruyer.

Les Saints Peres, les Théologiens, les Interprétes, en un mot, toute l'Eglise, d'un consentement très-unanime, a toujours cru que saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, considere Jesus Christ comme le Fils éternel de Dieu qui s'est fait homme pour deve-

(1) On peut voir Estius & Cornelius *à Lapide* sur cet endroit.

nir notre Pontife, notre Victime & notre Médiateur. Le Fr. Berruyer est forcé d'en convenir ; mais il entreprend de réformer sur ce point le jugement de l'Eglise universelle. A l'en croire, on s'y est mal pris jusqu'ici pour réfuter les Ariens & les autres ennemis de la Divinité de Jesus-Christ. On a mal-à-propos supposé que saint Paul représente Jesus-Christ comme le Fils éternel de Dieu, au lieu, dit-il, qu'il ne le représente que comme un homme que Dieu dans le tems a fait son Fils : c'est-à-dire que les Athanases, les Hilaires, les Basiles, les Ambroises, les Gregoires de Nazianze, les Chrysostomes, les Augustins, les Fulgences, & tant d'autres grands hommes, qui ont écrit autrefois avec autant de science que de zele pour la défense de la Foi Catholique ; que de même, tout ce qu'il y a eu dans ces derniers tems de sçavans Théologiens qui ont réfuté les Sociniens, n'y ont rien entendu les uns & les autres, n'ont été que de bonnes gens, beaucoup trop simples & trop faciles, *plus æquo faciles & boni, ne dicam simplices ;* & que loin de fermer la bouche aux

hérétiques, ils n'ont fait que leur donner prise.

Quelle route voudroit-il donc qu'ils eussent prise ? La voici. Il falloit, selon lui, avouer aux Ariens que le Fils de Dieu, annoncé par saint Paul & par les autres Apôtres, n'a pas toujours existé ; qu'il a été fait le Fils de Dieu dans le tems ; que sa Divinité n'a rien de commun avec la Divinité du Verbe : c'est-à-dire que pour ôter aux Ariens tout sujet de dispute, il falloit penser comme eux, & leur accorder tout ce qu'ils demandoient.

Il en est de même des combats actuels de l'Eglise Catholique contre les Sociniens. Leur dire que Jesus-Christ est le Fils de Dieu engendré avant tous les siécles, qui s'est fait homme dans le tems, & que c'est en ce sens-là que l'Ecriture l'appelle le Fils de Dieu, c'est, dit-il, donner lieu à ces impies de nous faire des procès. Que ne disons-nous comme eux, que Jesus-Christ est un Fils de Dieu fait dans le tems ? Que ne leur accordons-nous que c'est ainsi qu'il faut entendre tout ce que les Livres saints contiennent,

& dont les Catholiques se sont servi jusqu'à présent pour prouver l'éternité de Jesus-Christ & sa consubstantialité avec le Pere ? Quand saint Paul dit, par exemple, que le Fils de Dieu est la *splendeur de la Gloire* de Dieu, *l'empreinte & la parfaite image de sa substance*, qu'il *soutient tout par sa parole toute-puissante ;* que n'expliquons-nous ces paroles comme les Sociniens les expliquent ? Que ne disons-nous, à leur exemple, qu'elles ne signifient autre chose, sinon que l'humanité de Jesus-Christ, a fait connoître aux hommes, la gloire & les attributs de Dieu ? En un mot, que ne leur ôtons-nous tout lieu de nous faire des reproches ?

Est-ce là le langage d'un Prêtre Catholique & d'un Défenseur de nos Mystères ? Peut-on ne le pas regarder au contraire comme un piége grossiérement tendu par un Socinien déguisé, qui ne fait semblant de détester leur impiété, que pour tromper les simples, & pour livrer l'Eglise sans armes & sans défense aux sacriléges insultes de ces Hérétiques ?

Eſt-il croyable, nous dit le Fr. Berruyer (1), que ſaint Paul dans la même phraſe ait dit *du même ſujet*, de la même perſonne, deux choſes auſſi diſparates, que celles-ci : *Dieu l'a établi héritier de toutes choſes* ; &, *par lui il a fait même les ſiécles ?* Car on ne peut pas dire du Verbe éternel que Dieu l'a établi héritier de toutes choſes, puiſque toutes choſes appartiennent au Verbe eſſentiellement & par nature. Ce n'eſt donc pas non plus du Verbe que ſaint Paul dit, que *par lui Dieu a fait les ſiécles* ; mais il faut chercher à ces paroles un autre ſens qui convienne à l'humanité de Jeſus-Chriſt, & d'où il ne réſulte pas que le Fils de Dieu ſoit le créateur de toutes choſes (*).

Objection Neſtorienne du Fr. B.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 119. & 120.* Quod autem dixit Paulus de Chriſto Filio Dei, *per quem fecit & ſæcula*, dixit & de eodem, *Quem conſtituit hæredem univerſorum.* An verò credendus eſt Apoſtolus duobus ejuſdem periodi membris, objecta duo diverſa, æque in recto ſpectata, ſub eodem nomine ſupponere ? Verbum enim Patris æterni Filium æternum, non conſtituit Deus hæredem univerſorum, cujus ab æterno erant univerſa, non hæreditatis titulo, ſed eſſentiali & in naturâ ſuâ fundato Dominio. Non ergo de Verbo dixit Apoſtolus in recto, *per quem fecit & ſæcula.* Meliùs credo, has voces ex Apoſtoli mente interpretatus fueris, &c.

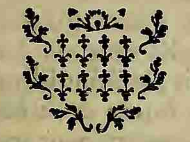
(*) Nous parlerons ailleurs de l'Interprétation So-

Ainsi raisonnoit Nestorius : ainsi raisonnent tous les incrédules, qui insultent au mystère de l'Incarnation, sous prétexte qu'il n'est pas possible de comprendre que la Divinité & l'humanité soient unies dans la même Personne. Puisque le Fr. Berruyer ne rougit pas d'adopter leurs objections, demandons lui s'il croit que Jesus-Christ soit Dieu & homme tout ensemble. S'il ne le croit pas, il mérite tous les anathèmes de l'Eglise. S'il le croit, quelle difficulté peut-il trouver à penser que saint Paul, dans la même période, ait attribué à Jesus-Christ des caractères de Divinité & des caractères d'humanité ? Y a-t-il rien de plus distant que Dieu & l'homme ? Cependant tout ce qu'il y a de Chrétiens sur la terre, confessent tous les jours dans une seule & même phrase très-courte, que *Jesus-Christ est Dieu & homme tout ensemble.* Les Interprétes Catholiques n'attribuent donc à saint Paul que la Doctrine & le langage perpétuel & unanime de toute l'Eglise.

cinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles, *Per quem fecit & sæcula*, & aux autres textes de l'Ecriture où le titre de Créateur est attribué à Jesus-Christ.

Dire que *Dieu a fait les ſiécles* par Jeſus-Chriſt ſon Fils, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu : dire que *Dieu l'a établi héritier de toutes choſes*, c'eſt confeſſer qu'il eſt homme : joindre ces deux choſes dans une même phraſe, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble. Et c'eſt-là cependant ce que le Fr. Berruyer prétend qu'on ne peut pas attribuer à ſaint Paul ſans lui faire injure (*).

(*) Voyez ce qui a été dit à ce ſujet, I. Section, chap. III. art. IV. tom. I. pag. 399. & ſuiv.



ARTICLE VII.

Réfutation de l'Interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles que le Pere éternel fit entendre au Baptême & à la Transfiguration de Jesus-Christ : Celui-ci est mon Fils bien-aimé.

La distinction des Personnes Divines & la Divinité de J.C. prouvées invinciblement par ce temoignage du Pere céleste.

IL y a peu d'endroits de l'Evangile où la distinction des Personnes Divines & la Divinité de Jesus-Christ soient marquées plus sensiblement, qu'en ce qui se passa au Baptême de Jesus-Christ & à sa Transfiguration. Le Sauveur s'étant mis en priere après être sorti des eaux du Jourdain, le ciel s'ouvrit, le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe, non pour lui communiquer les dons de la grace dont son humanité sainte avoit été remplie sans mesure dès le premier instant de sa conception, mais pour lui rendre témoignage : en même-tems une voix qui venoit du ciel se fit entendre, & dit ces paroles : *Celui-ci est*

mon

mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection (1). Dans saint Luc ces paroles sont adressées à Jesus-Christ même : *Vous êtes mon Fils bien-aimé : c'est en vous que j'ai mis toute mon affection* (2) ; & il est naturel de penser, pour la parfaite concorde des deux Evangélistes, qu'elles furent dites en effet, & à Jesus-Christ en seconde personne, & en troisiéme personne pour l'instruction de ceux qui étoient présens. Toute la Trinité, dit saint Augustin (3), se manifesta pour lors : le Pere dans la voix, le Fils dans son humanité, le Saint-Esprit sous la forme de la colombe : Et c'est aussi par l'invocation expresse & distincte de l'adorable Trinité, que Jesus-Christ a voulu que son Baptême soit administré. On vit en ce moment s'accomplir à la lettre cette Prophétie d'Isaïe (4), que saint Matthieu applique à Jesus-Christ : *Voici mon serviteur que j'ai*

(1) Matth. III. 16. & 17.
(2) Luc. III. 21. & 22.
(3) *S. August. tract. 6. in Joan. num.* 5. Apparuit ibi sancta illa & vera Trinitas, quæ nobis unus Deus est.... Pater in voce, Filius in homine, Spiritus in columbâ. In illâ Trinitate missi sunt discipuli, In nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti.
(4) If. XLII. 1.

choisi : mon bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection : je ferai reposer sur lui mon Esprit, & il annoncera la justice aux Nations (1).

Le Saint-Esprit ne se manifesta pas à la Transfiguration de Jesus-Christ comme il l'avoit fait à son Baptême ; mais le Pere éternel y rendit de nouveau sa présence sensible, & attesta la filiation éternelle de Jesus-Christ par ces paroles qui sortirent d'une nuée lumineuse : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, l'objet de mon affection : écoutez-le* (2).

Peut-on croire sincerement le mystère de la Trinité & de la génération éternelle du Fils de Dieu, & nier que ce soit le Pere éternel qui a parlé dans ces deux rencontres, & qui a déclaré en présence des trois Apôtres choisis pour en être les témoins, que Jesus-Christ est son Fils unique engendré de toute éternité ? Aucun Pere, aucun Commentateur, aucun Théologien n'a hésité sur cela. Saint Pierre qui avoit

(1) *Matth. XII.* 18. Ecce puer meus quem elegi, dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ ; ponam spiritum meum super eum, & judicium gentibus nuntiabit.

(2) Matth. XVII, 5. & Luc. IX. 34 & 35.

été un des trois témoins du grand miracle de la Transfiguration, ne permet pas de penser autrement, puisqu'il dit expressément que la voix qui s'y fit entendre, étoit la voix de *Dieu le Pere*, *A DEO PATRE* (1).

Les FF. Hardouin & Berruyer se flattent-ils de pouvoir éluder un texte si formel, en répondant à leur ordinaire, que dans ce passage de S. Pierre, comme par-tout ailleurs, *Dieu le Pere* n'est pas le Pere éternel, mais Dieu un & véritable, subsistant en trois Personnes? Mais que répondront-ils au Commentaire du grand S. Leon? « Le Pere, dit ce Pape (2), étoit tou-

Belle paraphrase de S. Léon sur ces paroles : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé.*

(1) 2. *Petr. I.* 17. & 18. Accipiens enim A DEO PATRE honorem & gloriam, voce delapsâ ad eum hujuscemodi à magnificâ gloriâ : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui; ipsum audite. Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cùm essemus cum ipso in monte sancto.

(2) *S. Leo serm.* 94. *de Transfigur. cap.* 6. 7. & 8. Præsens quidem erat in Filio Pater : & in illâ Domini claritate, quam ad discipulorum temperarat aspectum, non separabatur ab unigenito genitoris essentia; sed ad commendandam proprietatem utriusque Personæ, sicut visui significavit Filium splendor ex corpore, sic auditui Patrem vox nuntiavit ex nube : ..... dicente enim Patre : *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui; ipsum audite* : nonne evidenter auditum est, *Hic est Filius meus*, cui ex me & mecum esse sine tempore est; quia nec genitor genito prior, nec genitus est genitore posterior?

» jours présent dans le Fils, & dans
» la circonstance même de cette gloire
» éclatante, dont Notre Seigneur tem-
» péra la splendeur pour s'accommo-
» der à la foible vue de ses Disciples,
» l'essence du Pere n'étoit pas séparée
» de celle de son Fils unique. Mais
» afin d'établir la distinction & les Pro-
» priétés de ces deux Divines Person-
» nes; en même-tems que les rayons
» qui sortoient du corps de Jesus-
» Christ, certifioient aux yeux la Ma-

Hic est Filius meus, quem à me non separat Deitas, non dividit potestas, non discernit æternitas? *Hic est Filius meus*, non adoptivus sed proprius; non aliunde creatus, sed ex me genitus; nec de aliâ naturâ mihi factus comparabilis, sed de mea essentiâ mihi natus æqualis? *Hic est Filius meus*, per quem facta sunt omnia, & sine quo factum est nihil: quia omnia quæ facio, similiter facit, & quidquid operor, inseparabiliter mecum & indifferenter operatur? .... *Hic est Filius meus*, qui eam quam mecum habet æqualitatem, non rapinâ appetiit, nec usurpatione præsumpsit; sed manens in formâ gloriæ meæ, ut ad reparandum genus humanum exequeretur commune consilium, usque ad formam servilem inclinavit ineffabilem Deitatem? Hunc ergo, in quo mihi bene per omnia placeo, & cujus prædicatione manifestor, cujus humilitate clarificor, incunctanter audite; quia ipse est veritas & vita, ipse virtus mea atque sapientia..... Hæc, dilectissimi, non ad illorum tantùm utilitatem dicta sunt, qui ea propriis auribus audierunt, sed in illis tribus Apostolis universa Ecclesia didicit quidquid eorum & aspectus vidit, & auditus accepit. Confirmetur ergo secundùm prædicationem sacratissimi Evangelii omnium fides,

» jesté du Fils de Dieu, la voix sortie » de la nuée annonça à l'ouïe la Ma- » jesté du Pere. Et quel fond d'instruc- » tion n'est pas renfermé dans ces pa- » roles du Pere : *Celui-ci est mon Fils* » *bien-aimé, l'objet de toute mon affec-* » *tion : écoutez-le ?* N'étoit-ce pas dire » en d'autres termes : *Celui-ci est mon* » *Fils*, qui naît de moi & qui est avec » moi avant tous les tems ; parceque » le Pere n'est pas plus ancien que le » Fils, ni le Fils moins ancien que le » Pere ? *Celui-ci est mon Fils*, qui a » la même Divinité, la même puis- » sance, la même éternité que moi ? » *Celui-ci est mon Fils*, non par adop- » tion, mais par nature ; non créé & » fait de rien, mais engendré de moi ; » non un fils qui étant d'une autre » nature, ait été fait comparable à » moi, mais un Fils qui étant né de » mon essence, m'est égal par nature ? » *Celui-ci est mon Fils*, par qui toutes » choses ont été faites, & sans qui » rien n'a été fait ; parceque tout ce » que je fais, il le fait semblablement, » & que tout ce que j'opere, il l'opere » inséparablement, & sans aucune » différence ? .... *Celui-ci est mon Fils*,

» qui ne s'est point attribué injuste-
» ment, ni approprié par usurpation
» l'égalité qu'il a avec moi ; qui sans
» quitter la nature & la gloire qui
» nous est commune à tous deux, a
» abaissé son immuable Divinité jus-
» qu'à prendre la nature & la forme
» de serviteur, afin d'exécuter pour
» la réparation du genre humain le
» dessein que nous avions formé con-
» jointement ? » (Que ceux qui osent
prétendre que le Verbe éternel ne s'est
point abaissé en s'incarnant, ouvrent
ici les yeux, qu'ils voient leur égare-
ment, & qu'ils rendent hommage à
la vérité.) « Ecoutez-donc sans cesse
» ce Fils unique en qui seul je me
» complais, dont la prédication fait
» connoître ma Majesté & ma pater-
» nité ; dont les abaissemens me glo-
» rifient. Ecoutez-le, parcequ'il est la
» vérité & la vie, parcequ'il est ma
» puissance & ma sagesse.... Paroles
» adorables, qui n'ont pas été dites
» seulement pour l'utilité particuliere
» de ceux qui les ont entendues de
» leurs propres oreilles, mais pour
» l'instruction de toute l'Eglise, qui
» a appris en la personne des trois

» Apôtres tout ce qu'ils ont vu de leurs » yeux, & entendu de leurs oreilles. » Qu'elles servent donc à affermir la » foi de tous les Chrétiens, & à les » attacher de plus en plus aux vérités » saintes de l'Evangile. »

Interprétation Socinienne que le Fr. B. donne à ces paroles.

Il faut bien que la foi de saint Leon ne soit pas celle des FF. Hardouin & Berruyer, puisque dans ces textes Divins, où ce grand Pape & la Tradition ont toujours vû une preuve manifeste de la Trinité, de la distinction des Personnes Divines, & de la filiation éternelle de Jesus-Christ; ces Religieux, à l'imitation des Sociniens, ne veulent reconnoître qu'une prétendue déclaration de Dieu considéré dans l'unité de sa Nature, & devenu dans le tems le Pere d'un Fils qu'il s'est fait. Le Fr. Berruyer ne craint pas même de donner pour un principe d'où dépend l'intelligence des Livres saints, que par-tout où Dieu déclare que Jesus-Christ est *son Fils bien-aimé en qui il se complait*, ce n'est pas le Pere éternel qui parle, & qui témoigne l'amour infini qu'il a pour son Fils, éternel comme lui; mais Dieu considéré dans l'unité de sa Nature, qui témoigne son

affection pour Jesus-Christ homme qu'il a fait son Fils dans le tems (1). Principe erroné, qu'il n'appuie d'aucune autorité, ni d'aucun genre de preuve.

C'est sur ce plan que le Fr. Berruyer s'exprime dans son *Histoire du Peuple de Dieu.* Quand il parle de la *voix céleste qui sortit de la nuée* à la Transfiguration de Jesus-Christ : *C'étoit*, dit-il (2), *la voix* (non du Pere éternel, mais) *de Dieu qui disoit aux trois Apôtres, c'est-là mon Fils bien-aimé, en qui je trouve toutes mes délices : écoutez-le avec la soumission & la docilité qu'a droit d'attendre de vous le Maître que je donne à l'univers.* De même lorsqu'il raconte ce qui se passa après le Baptême de Jesus Christ, (& dont il prétend contre le sentiment commun des Peres & des Interprétes, que Jesus-Christ seul fut témoin, sans que le

(1) *Berr.* 2.*part. tom.* 8. *pag.* 93. Cùm Deus Jesum Christum appellat *Filium suum dilectum, in quo sibi complacet ;* & jubet eum ab hominibus audiri : dilectio illa & complacentia Dei sunt unius & veri, in tribus personis subsistentis, erga hominem Jesum factum sibi, in tempore, verum naturalemque Filium ; non Dei, ut prima est in Divinis persona, erga Verbum quod ab æterno producit.

(2) Ibid. tom. 3. liv. 7. pag. 285.

peuple qui étoit présent, ni saint Jean-Baptiste lui-même aient rien vû, ni rien entendu) il dit à la vérité que *la voix* qui *se fit entendre sortit du sein du Pere, qui habite au plus haut des cieux*; mais ne vous y laissez pas surprendre. Par le Pere, il n'entend pas, comme toute l'Eglise Catholique, le Pere éternel; mais Dieu un, subsistant en trois Personnes, & devenu, selon lui, le Pere de l'humanité de Jesus-Christ; c'est pourquoi il ajoute aussi-tôt, que *l'humanité sainte unie hypostatiquement au Verbe de Dieu, goûta avec reconnoissance la déclaration de Dieu* (1). Ce n'est donc pas sur le Verbe fait chair, mais sur *l'humanité* seule de Jesus-Christ que la déclaration de Dieu tomba directement : c'est l'humanité qui la *goûta avec reconnoissance.* Le Pere qui fit alors entendre sa voix, n'est donc pas le Pere éternel du Fils de Dieu fait homme, mais Dieu un, Pere de l'humanité de Jesus-Christ. Qu'importe à ce Jésuite que son explication contredise la Tradition unanime de tous les siécles : il a pour lui un Wol-

(1) Ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 165.

zogue, un Crellius, & tous les autres Sociniens, qui ne regardant Jesus-Christ que comme un pur homme, donnent la même explication à ces paroles de l'Evangile (1).

Usage que Cassien a fait de ces paroles contre l'hérésie de Nestorius.

Cassien a confondu d'avance les uns & les autres en la personne de Nestorius. « Hérétique, lui disoit-il (2), » qu'avez-vous à répondre à des paroles si formelles? Oserez-vous disputer sur ce qu'elles renferment, » ou récuser celui qui les a proférées? » Ces paroles sont si claires, qu'elles » n'ont pas besoin de commentaire; » & l'autorité de Dieu le Pere qui les » a dites, est au-dessus de tout. Serez-» vous assez impudent, ou assez sacri-» lege, pour prétendre qu'il ne faut pas » s'en rapporter à Dieu le Pere ren-

(1) On peut voir Woltzogenius, Crellius & les autres Sociniens sur S. Matth. chap. 3. v. 16.

(2) *Cassianus, lib. 3. de Incarnat. cap. 16.* Quid ad hæc nunc, hæretice, ais? dictum displicet, an persona dicentis? nec interpretatione certè indiget intelligentia allocutionis, nec commendatione verborum dignitas alloquentis. Deus Pater est qui dixit. Evidens est quod dictum est. Numquid aut tam impudentem, aut tam sacrilegam vocem proferre poteris, ut dicas de unigenito Dei Filio nec Deo Patri esse credendum? .... Tu si contradicendum his Dei Patris vocibus putas, illi necesse est à te contradici, qui cum evidentissimâ déclaratione Filium suum esse ab omni mundo fecit agnosci.

» dant lui-même témoignage de ſon
» propre Fils ?... Si vous croyez devoir
» le contredire, penſez que celui que
» vous contredites, a convaincu tout
» l'univers, par l'autorité & par l'évi-
» dence de ſon témoignage, que Jeſus-
» Chriſt eſt véritablement ſon Fils.

ARTICLE VIII.

Réfutation de l'interprétation Arienne & Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de S. Paul, (1. Corinth. XV.) Tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia.

Abus que les Ariens & les Sociniens font de ce paſſage, en concluant que le Regne de J.C. finira.

IL s'agit ici de ces paroles de la premiere Epître aux Corinthiens (1) : *Alors viendra la fin*, & la conſommation de toutes choſes ; *lorſque Jeſus-Chriſt aura remis ſon Royaume à Dieu*

(1) 1. *Cor. XV.* 24. 25. & 28. Deinde finis, cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem principatum & poteſtatem & virtutem. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos ejus ſub pedibus ejus.... Cùm autem ſubjecta illi fuerint omnia, tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia, ut ſit Deus omnia in omnibus.

son Pere, & qu'il aura détruit toute principauté, tout empire, & toute puissance. Car il faut qu'il regne, jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.... Après donc que toutes choses lui auront été assujetties, alors le Fils sera lui-même soumis à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

Les Ariens concluoient de ce passage que le regne de Jesus-Christ ne durera que jusqu'à la fin du monde; qu'alors Jesus-Christ se demettant entre les mains de Dieu son Pere de l'autorité qu'il en a reçue, lui sera soumis comme le reste des élus (1). Les Saints Docteurs ont réfuté fortement ces erreurs (2). Saint Hilaire entr'autres, fait voir l'absurdité de cette conséquence; parcequ'il s'ensuivroit d'un pareil raisonnement, que Dieu le Pere s'est désaisi du droit de regner, quand il a mis toutes choses entre les mains de Jesus-Christ son Fils (3).

(1) Voyez S. Athanas. *Epist. de Synod. Arim. & Seleuc. tom.* 1. *pag.* 897.

(2) On peut voir en particulier S. August. *lib. de* 83. *qq. Quæst.* 69. & saint Cyrille d'Alexandrie *in Thesauro assert.* 29. *tom.* 5. *pag.* 213. *& seq.*

(3) *S. Hilar. lib.* 11. *de Trinit. num.* 29. Videamus

Les Sociniens encore plus impies que les anciens Ariens, n'ont pas manqué de renouveller la même héréſie. Selon eux, *la fin* dont ſaint Paul parle, eſt *la fin du regne du Meſſie.* Crellius dit nettement qu'après la réſurrection & le Jugement dernier, Jeſus-Chriſt ſe demettra de la ſouveraine puiſſance & de l'empire que Dieu ſon Pere lui a donnés, & qu'alors toute l'autorité retournera à la ſource d'où elle eſt dérivée (1). Slichtingius n'a pas oſé s'exprimer auſſi crûment, mais il dit la même choſe en d'autres termes, en ce qu'il ne laiſſe point alors à Jeſus-Chriſt d'autre regne que celui de la gloire, & du bonheur éternel qui ſera

an Traditio Regni defectio ſit intelligenda regnandi, ut quod tradidit Filius Patri, tradendo non teneat. Quod ſi quis ſtultæ impietatis furore contendat, fateatur neceſſe eſt Patrem, cùm tradidit omnia Filio, amiſiſſe tradendo, ſi tradidiſſe traditis egere ſignificet.... Quòd ſi Pater tradendo non caruit, neque Filius equidem intelligi poteſt his egere quæ tradidit.

(1) *Crellius in hunc locum tom.* 1, *Bibl. FF. Polon. pag.* 331. Finis Regni Chriſti. . . . . Hoc ergo modo Chriſtus Regnum Deo & Patri, hoc eſt Deo illi qui Pater eſt, tradet; ut nimirum ſummam illam poteſtatem ac imperium in omnia, ſibi à Patre conceſſum deponat, & Patri jam penitus adminiſtrandum relinquat: Quod antea ipſe unà cum Patre, ex ipſius dono & conceſſu, adminiſtravit; ut eò totum redeat, unde promanaverat.

commun à tous les bienheureux (1).

La même erreur enseignée par les FF. H. & B.

Auroit-on jamais imaginé que des Prêtres & des Religieux, élevés dans le sein de l'Eglise Catholique, marcheroient sur ces traces? C'est néanmoins ce que le Fr. Hardouin fait ouvertement; & son Confrere l'a suivi, quoique d'une maniere plus cachée.

« Le regne de Jesus-Christ en tant » qu'il est le chef de l'Eglise, dit le » Fr. Hardouin (2), consiste à répan» dre, en genre de cause morale & » méritoire, dans les Fidéles qui sont

(1) *Slichtingius in hunc locum, ibid. tom. 2. p. 81.* Quibus omnibus peractis, quid aliud restabit, quàm ut Regnum tradat Deo & Patri, à quo illud ad ea perficienda acceperat. Intelligitur autem Regnum, non fœlicitatis & dignitatis, sed regnum supremæ in omnia potestatis.

(2) *Hard. in 1. Cor. cap. 15. paraphr. v. 24.* Deinde erit finis hujus sæculi: tunc cùm Christus tradiderit sanctorum regimen divinitati, in quâ Pater prima Persona est, &c. [N'oublions pas que, selon lui, il n'y a de Paternité en Dieu que depuis l'Incarnation.] *Et adnot. ad eumdem vers.* Regnum Christi, ut est caput Ecclesiæ, in eo positum est, ut in fideles singulos, velut caput in membra instar causæ moralis, meritoriæ ac principalis, derivet dona, quibus beatitudinem assequi possint. Post novissimum hujus sæculi diem, cùm futurus sit nihilominus, ob personæ suæ dignitatem & merita, Rex Regum in æternum & Dominus dominantium, tamen illius, quod diximus, regiminis, exercitium & usum DEPONET, SOLA DEINCEPS DIVINITATE OPERATURA quidquid eximium in sanctis futurum est.

» ſes membres, des dons par leſquels
» ils puiſſent acquérir la béatitude.
» Or, après le dernier jour du monde,
» quoique Jeſus-Chriſt, à cauſe de la
» dignité de ſa Perſonne & de ſes
» mérites, doive continuer à jamais
» d'être le Roi des Rois, & le Seigneur
» des Seigneurs, *IL SE DEMETTRA*
» de l'exercice & de l'uſage de cette
» Royauté ; & la Divinité ſeule »
(c'eſt-à-dire, Dieu ſeul à l'excluſion
de Jeſus-Chriſt) « opérera tout ce
» qu'il y aura d'excellent dans les
» Saints. Il faut, dit-il encore, que
» Jeſus-Chriſt aſſis à la droite de Dieu
» ſon Pere, régiſſe & gouverne de-là
» ſon Egliſe, juſqu'à ce que Dieu ſon
» Pere ait mis ſous ſes pieds tous ſes
» ennemis, c'eſt-à-dire, les Juifs &
» les Gentils incrédules.... Mais après
» que toutes choſes lui auront été aſſu-
» jetties, alors le Fils, qui *MAIN-*
» *TENANT* (remarquez cette expreſ-
» ſion,) *A UNE PUISSANCE SUR*
» *TOUTES CHOSES ÉGALE A CELLE*
» *DE DIEU*, ayant achevé le gouver-
» nement de ſon Egliſe, & n'ayant
» plus rien à régir en qualité de Sau-
» veur des hommes, ſera lui-même,

» en tant qu'homme, soumis à celui
» qui lui aura assujetti toutes choses,
» afin qu'il n'y ait plus que Dieu seul
» qui fasse en tous tout ce qu'ils peu-
» vent désirer » (1) (*).

Quelle étrange doctrine! C'est donc à dire que l'autorité de Jesus-Christ sur

(1) *Ibid. paraphr. v. 25. & 28.* Oportet enimverò illum sedentem ad dexteram Patris, inde Ecclesiam regere, donec Pater ponat omnes inimicos ejus sub pedibus ejus, incredulos Judæos ac Gentiles.... Cùm autem subjecta fuerint illi omnia, tunc & ipse Filius, qui NUNC æqualem Deo potestatem habet in omnia, finitâ Ecclesiæ gubernatione, NIHIL HABENS AMPLIUS QUOD ut servator hominum regat, tunc, ut homo est, & ipse subjectus erit ei, qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus solus in omnibus omnia efficiens quæ hi possint optare.

(*) Il est aisé d'appercevoir les mêmes idées dans la paraphrase du Fr. Berruyer, 3. *part. tom.* 2. *p.* 394. *& suiv.* « Ce sera alors, dit-il, que Jesus-Christ » remettra à Dieu & au Pere, qui est la premiere des » trois Personnes Divines, le gouvernement des » Saints qui se seront tous sanctifiés par sa médiation » & ses mérites... En attendant ce jour, il faut que » le Christ déja ressuscité & assis à la droite de son » Pere, regne & gouverne son Eglise du haut » du Ciel, jusqu'à ce que Dieu mette sous ses » pieds tous ses ennemis.... Mais quand le Pere aura » une fois soumis toutes choses, & la mort même à » son Fils, ... alors le Fils qui a sur toutes les cho- » ses du monde une autorité égale à celle de son Pere, » & qui verra finir par cette derniere révolution le » gouvernement & les soins qu'il devoit à son Egli- » se, tandis qu'elle étoit encore militante sur la ter- » re, ... sera soumis à celui qui lui a soumis toutes » choses, afin que Dieu seul opere dans chacun des » membres glorifiés de son Fils, ce qui doit faire » désormais leur felicité & leur gloire. »

ſon Egliſe, n'aura qu'un tems; & qu'à la fin des ſiécles, lorſque l'Egliſe toute entiere ſera dans la gloire, *Finitâ Eccleſiæ Gubernatione ;* Jeſus-Chriſt n'aura plus que le nom & le vain titre de Roi, en conſidération de la dignité & des mérites de ſa Perſonne, mais ſans Royauté effective, ſans autorité, ſans exercice, ſans influence dans les Saints, dont apparemment il ne ſera plus le chef, & qui ne ſeront plus ſes membres, ou qui ſeront des membres indépendans d'un chef, qui ne leur communiquera, ni en genre de cauſe phyſique, ni en genre de cauſe morale, la vie éternelle & tous les biens dont ils jouiront. Envain donc Jeſus-Chriſt porte-t-il écrit ſur ſon vêtement & ſur ſa cuiſſe (1), c'eſt-à-dire, ſur ſon humanité ſainte : *Le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs ;* il ne ſera plus alors & durant toute l'éternité, qu'un Roi ſans royauté, denué de tout pouvoir : *Regiminis exercitium & uſum deponet :* il n'aura plus rien à régir, *nihil habens ampliùs quod .... regat ;* il n'aura plus de part au gouvernement

(1) Apocal. XIX. 16.

de la sainte Cité & de la Jérusalem céleste : Dieu seul agira désormais, à l'exclusion de Jesus-Christ, qui sera dans une éternelle inaction : *Solâ deinceps Divinitate operaturâ.* Toutes choses n'auront donc été soumises & assujetties au Fils de Dieu, que pour qu'il cesse d'en être le Roi & d'en avoir l'empire. Il n'entrera dans la parfaite possession de son regne par la défaite complette de tous ses ennemis & de la mort même, qui *sera détruite la derniere* par la résurrection générale (1), que pour se dépouiller de l'autorité & du droit de regner.

Fortement réfutée par M. Bossuet dans Richard Simon.

Il s'en faut bien que Richard Simon n'en eût tant dit ; & cependant avec quelle force M. Bossuet se crut-il obligé de venger l'éternité du regne de Jesus-Christ, & la foi de l'Eglise ? « Est-ce » donc, disoit ce grand homme (2), » que Jesus-Christ cessera d'être Messie, ou Roi, ou Pontife, ou Médiateur ? Ce Mystère n'est connu » que des Sociniens, qui tous unani-

(1) 1. Cor. XV. 26.
(2) Instruct. sur la Version du N. T. de Trevoux, Remarques générales. Nombr. 17. & 19. tom. 2. pag. 309. & 310.

» mement décident avec Grotius, que
» *la fin*, dont parle saint Paul, c'est
» la fin du regne du Messie.... Mais
» si Jesus-Christ est Dieu, comment
» peut-on imaginer la fin de son regne;
» & la Divinité qui lui est unie à ja-
» mais, peut-elle ne le pas faire éter-
» nellement regner, même selon sa
» nature humaine? .... Ainsi que les
» Sociniens, qui ne croient pas que
» Jesus-Christ soit Dieu & homme,
» & Grotius, qui en tant d'endroits
» affoiblit cette idée, disent qu'on
» verra la fin de son regne: mais un
» Prêtre (disons, des Prêtres & des
» Religieux) qui font profession d'être
» Catholiques, comment ont-ils pu
» se laisser éblouir de ces vains raison-
» nemens? .... N'est-il pas plus digne
» de Dieu & de Jesus-Christ, de dire
» avec l'Eglise, que le Royaume de
» Jesus-Christ c'est son Eglise; qu'après
» qu'il l'a recueillie de toute la terre
» & pendant la suite des siécles; à la
» fin du monde, il la remet ainsi ra-
» massée & composée de tous ses
» membres qui sont ses élus, pour être
» à jamais le peuple saint, & la cité
» rachetée, où Dieu sera glorifié,

» mais toujours en Jesus-Christ & par » Jesus-Christ ? C'est ainsi qu'il rend » à son Pere ceux que son Pere lui » avoit donnés : ce qui sera la fin de » toutes choses, non par une pompe » humaine & une espéce de cérémo- » nie, mais par la consommation de » l'œuvre de Dieu dans ses Saints. Il » ne s'agit pas ici, » ajouterons-nous avec ce sçavant Prélat, « d'expliquer » à fond cette belle Théologie, mais » de faire honte, s'il se peut, à ces » auteurs, d'avoir préféré les idées des » Sociniens à ces excellentes vérités. »

Eternité du Regne de J.C. L'Ange Gabriel, en annonçant à Marie le mystère de l'Incarnation, lui déclare que le *Fils de Dieu* dont elle va devenir la Mere, *regnera éternellement dans la Maison de Jacob, & que son regne n'aura point de fin* (1). Il ne dit pas que Jesus-Christ aura éternellement le nom & le titre de Roi, mais qu'il exercera éternellement l'autorité & la puissance royale : *Regnabit in æternum, & regni ejus non erit finis :* Vérité si capitale, qu'elle est un des articles distinctement exprimés dans

(1) Luc. I. 32. & 33.

le Symbole de Nicée : *CUJUS REGNI NON ERIT FINIS.*

Quand donc ſaint Paul dit qu'*il faut que Jeſus-Chriſt regne juſqu'à ce que Dieu lui mette ſous les pieds tous ſes ennemis*, à Dieu ne plaiſe que nous penſions que le parfait triomphe de Jeſus Chriſt ſera la fin de ſon regne. Diſons au contraire avec Theophilacte, Œcumenius, S. Thomas, & tous les autres interprétes, que s'*il faut* que dès à préſent Jeſus-Chriſt jouiſſe de la royauté, & qu'il l'exerce avant même que tous ſes ennemis lui ſoient aſſujettis ; à plus forte raiſon regnera-t-il après qu'il aura vaincu tout ce qui s'oppoſe à lui. C'eſt ce que le même Apôtre exprime ailleurs en ces termes (1) : *Jeſus-Chriſt eſt aſſis pour toujours, IN SEMPITERNUM, à la droite de Dieu, en attendant que tous ſes ennemis ſoient réduits à lui ſervir de marche-pied* : ce qui ſignifie que, maintenant même, malgré les efforts des impies, Jeſus Chriſt regne à la droite de Dieu ſon Pere : mais que

(1) *Hebr. X.* 12. & 13. In ſempiternum ſedet in dexterâ Dei ; de cætero expectans donec ponantur inimici ejus ſcabellum pedum ejus.

son regne n'aura son entiere consommation qu'à la fin du monde, lorsque tout ce qui s'oppose au salut & à la gloire des Elus, sera détruit. Jusqu'à la fin des siécles, l'exercice de l'autorité royale de Jesus-Christ consistera à combattre & à vaincre spirituellement : alors il consistera à triompher dans la paix, & à faire triompher avec lui tous les Saints qui sont ses membres.

En quel sens saint Paul dit que le Fils lui-même sera soumis à Dieu le Pere.

Le Fr. Berruyer s'égare donc visiblement, lorsqu'il soutient que le *Fils de Dieu*, dont saint Paul dit qu'il sera lui-même soumis à Dieu le Pere qui lui aura assujetti toutes choses, ne peut pas être le Verbe éternel, mais Jesus-Christ homme fait dans le tems Fils de Dieu (1). Ce langage est

(1) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 121. & 122. Sedulò advertendum est, quo sensu dicatur hîc ab Apostolo, Jesus Christus *Dei Filius :* Filius scilicet Dei & Patris, cui Filius ipse subjectus erit, postquam ei omnia subjecerit Deus & Pater. Vide quomodo hîc in recto interpreteris Deum Patrem ut primam in Divinis Personam, & Verbum, secundam Personam, ab æterno Filium Patris, non potiùs & certissimè intelligas, Deum unum & verum in tribus Personis subsistentem, qui erit ipse *omnia in omnibus ;* & Jesum Christum, qui, secundùm sanctissimam suam humanitatem Divinæ unius Personæ subsistentiâ completam, *factus est Deo* uni & vero, in tribus Personis

groſſierement Neſtorien, par la diſtinction totale qu'il met entre Jeſus-Chriſt & le Verbe. Eſt-il donc plus indigne du Verbe incarné d'être ſoumis au Pere ſelon l'humanité qu'il a priſe, que de s'être fait homme, d'être né d'une femme, de s'être aſſujetti à la loi, de s'être humilié, de s'être rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la croix dans cette même humanité ?

Quel eſt donc le ſens de ces paroles : *Alors le Fils ſera lui-même ſoumis à celui qui lui aura ſoumis toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous ;* ſinon que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ſe rapportera lui-même, & avec lui tous ſes membres rachetés & ſanctifiés par ſon ſang, à la gloire de Dieu ſon Pere ; & que même en tant que Fils de Dieu, quoique parfaitement égal & conſubſtantiel au Pere, il s'y rapportera comme au principe de qui il procéde, & de qui il reçoit tout ce qu'il eſt ? C'eſt de cette maniere ineffable, que dans le ciel, lorſque tous les élus ſeront réunis à Jeſus-Chriſt

ſubſiſtenti, *Filius*, qui *tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei.* [Deo Patri ſuo]

leur chef, tout sera consommé dans l'unité, & que *Dieu sera toutes choses en tous.*

C'est ce qui fait encore dire à saint Paul dans un autre endroit : *Tout est à vous : & vous, vous êtes à Jesus-Christ : & Jesus-Christ est à Dieu* son Pere (1). Tout se termine à Dieu comme à la premiere cause & à la fin derniere de toutes choses ; & en se terminant à Dieu, tout se termine au Pere comme au principe des deux autres Personnes. Mais ce sera sur-tout à la fin des siécles, que le rapport de toutes choses à Dieu le Pere, paroîtra dans sa perfection, lorsque Dieu seul sera *glorifié dans l'assemblée des Saints* (2). Aussi est-ce cette éternelle consommation de toutes choses en Dieu le Pere, qui est l'objet de la priére que Jesus-Christ fit immédiatement avant sa passion : *Mon Pere*, dit-il (3), *ce que je vous demande*,

(1) 1. *Cor. III.* 22. & 23. Omnia vestra sunt : vos autem Christi : Christus autem Dei.

(2) Ps. LXXXVIII. 8.

(3) *Joan. XVII.* 21. & 23. Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, & ego in te, ut & ipsi in nobis unum sint.... Ego in eis & tu in me : ut sint consummati in unum.

c'est

c'est que tous ceux que vous m'avez donnés, soient en nous une même chose, comme vous, mon Pere, êtes en moi, & que je suis en vous.... Je suis en eux, & vous êtes en moi, afin qu'ils soient tous consommés dans l'unité.

Voilà ce que saint Paul a voulu marquer, quand il dit qu'après *la fin* des siécles, *le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit toutes choses en tous.* En prendre occasion de soutenir que le Fils de Dieu n'est pas le Verbe éternel, mais Jesus-Christ considéré selon son humanité, c'est rompre le lien sacré & indissoluble, qui de toute éternité unit le Fils au Pere, & qui par ce même Fils lui unira éter nellement tous les élus qui lui ont été donnés par le Pere.



ARTICLE IX.

Réfutation de l'explication Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces Paroles de Jesus-Christ, (*Marc. XIII.*) Neque Angeli in cœlo, neque FILIUS, nisi Pater.

Le Fr. B. prétend que J.C. *comme Fils de Dieu & comme Messie ignoroit le jour du jugement.*

LE Fr. Berruyer est encore ici l'écho des Ariens & des Sociniens. Car tout ce que ces Hérétiques ont objecté, ou objectent, c'est ce qui lui sert de preuve.

Jesus-Christ parlant de la fin du monde & du dernier jugement, dit que personne n'en sçait le jour ni l'heure, pas même *les Anges du ciel, ni le Fils, mais le Pere seul,* *NEQUE FILIUS, NISI SOLUS PATER.* De-là le Fr. Berruyer conclut que le *Fils de Dieu* n'est pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jesus-Christ. Entendons-le proposer lui-même son Commentaire.

« Si par *le Pere*, dit-il (1), on en-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 147. & 148. Si per τὸ [Pater] intelligatur prima Persona, non verò

» tend la premiere des trois Personnes
» Divines, & non pas Dieu un sub-
» sistant en trois Personnes, *A QUI*
» *JESUS-CHRIST A ÉTÉ FAIT FILS*
» *DANS LE TEMS*; la proposition
» de Jesus-Christ n'est susceptible
» d'aucun sens vrai & légitime. Car,
» en quelque supposition que ce soit,
» le Pêre ne connoît rien qui soit in-

unus in tribus Personis Deus, cui Jesus Christus factus est in tempore Filius, propositio Evangelistæ verificari in legitimâ acceptione omnino non potest: nihil enim, & in nullâ suppositione, quod notum est Patri, ignotum esse potest Verbo aut Spiritui Sancto..... Quod autem dicitur à Marco, XIII. 32. *Neque Angeli in cœlo, neque Filius, sed solus Pater;* hoc verò sententiam nostram multùm adjuvat. Neque enim per τ· [*neque Filius*] intelligere Evangelista potuit in recto Personam Verbi, sed Jesum Christum ut *factus est* in tempore *Deo* uni & vero Filius *secundùm carnem*. Jesus Christus, ut Deus est & Verbum, imò ut homo comprehensor, & Filius Dei, cui, pro suæ dignitate Personæ, omnia sunt à Patre donata, diem & horam, de quibus interrogabatur, non ignorabat: sed per scientiam infusam, quam, UT FILIUS DEI ET MESSIAS acceperat, in ordine ad vices implendas Apostoli & Ministri Circumcisionis, Rom. XV. 8. & Hebr. III. 1., scientiam nimirum creatam, & pro suo fine determinatam; dies illa & hora non erat ei cognita.

Défense .... contre le Projet d'Instr. Past. pag. 58. *&* 59. Jesus-Christ en tant qu'homme envoyé de Dieu pour sauver les hommes, sous ce rapport de Médiateur, & en vertu de la science qu'il avoit reçue pour exercer cette auguste fonction, ne sçavoit pas le jour du jugement, quoiqu'il le sçût .... par les connoissances dues à l'union hypostatique, & attachées à la vision béatifique.

» connu au Verbe, ou au Saint-Es-
» prit. Ce qui est dit dans saint Marc,
» que *ni les Anges du ciel, ni le Fils,*
» *mais le Pere seul, connoît ce jour &*
» *cette heure*, confirme puissamment
» ce que je soutiens. Car par ces mots,
» *ni le Fils*, l'Evangéliste n'a pu enten-
» dre directement le Verbe, mais
» Jesus-Christ en tant que dans le tems
» il *a été fait selon la chair Fils à Dieu*
» un & véritable. » Voici donc de
quelle maniere il explique la parole
du Sauveur. « Si l'on considere Jesus-
» Christ comme Dieu & Verbe, &
» même comme un homme qui jouis-
» soit de la vision intuitive, & *COM-*
» *ME LE FILS DE DIEU*, à qui, à
» cause de la dignité de sa personne,
» Dieu son Pere a donné toutes cho-
» ses; sous ces rapports il n'ignoroit
» ni le jour ni l'heure sur lesquels ses
» Disciples l'interrogeoient; mais par
» la science infuse qu'il avoit reçue
» *COMME FILS DE DIEU ET COM-*
» *ME MESSIE*, pour remplir les fonc-
» tions d'Apôtre & de Ministre des
» Juifs circoncis, science créée & bor-
» née relativement à sa fin; ce jour
» & cette heure ne lui étoient pas
» connus. »

Peut-on d'abord n'être pas frappé de la contradiction palpable qui se trouve dans ces paroles ? Le Fr. Berruyer y dit tout à la fois, & que Jesus-Christ *COMME FILS DE DIEU, ut Filius Dei*, n'ignoroit pas le jour du jugement ; & que par la science qu'il avoit reçue *COMME FILS DE DIEU, ut Filius Dei*, il ne le connoissoit pas. Un auteur qui se contredit si grossierement dans la même période, s'entend-il lui-même ? Mais portons nos regards sur le fond de sa doctrine.

Il se contredit grossierement dans la même phrase.

S'il disoit que, *neque Filius*, ne doit pas s'entendre de Jesus-Christ selon sa Nature Divine, mais selon sa nature humaine, (sauf à examiner ensuite en quel sens Jesus-Christ en tant qu'homme ne sçavoit pas le jour du jugement) il parleroit comme tous les Interprétes Catholiques. Mais il n'y a que des Nestoriens déclarés, qui puissent distinguer, comme il fait, Jesus-Christ d'avec la Personne du Verbe, & la Personne du Verbe d'avec Jesus-Christ. Nous l'avons déja dit plus d'une fois : La Foi Catholique défend également & de confondre les

Proposition du Fr. B. manifestement Nestorienne.

deux natures en Jesus-Christ, & de diviser sa Personne. Or peut-on la diviser plus manifestement, qu'en prétendant que saint Marc a entendu parler de Jesus-Christ, mais non de la Personne du Verbe : *Intelligere Evangelista non potuit Personam Verbi, sed Jesum Christum.* S'exprimer ainsi, n'est-ce pas supposer que la Personne du Verbe n'est pas Jesus-Christ, & que Jesus-Christ n'est pas la Personne du Verbe : ce qui est une hérésie frappée d'anathème ?

J. C. en tant qu'homme & en qualité de Messie, connoissoit généralement tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera.

C'est une autre erreur, de dire que Jesus-Christ *en tant que Messie*, ignoroit le jour du jugement. Saint Thomas enseigne au contraire comme une vérité certaine, que Jesus-Christ en qualité de Messie & de Sauveur des hommes, connoissoit généralement tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera, toutes les actions, les paroles, & les pensées de chacun des hommes en quelque tems & en quelque pays qu'ils aient vécu. La raison qu'il en donne est sans réplique. « Il n'y a point d'es- » prits bienheureux, dit-il (1), qui

(1) *S. Thom. part. 2. quæst. 10. art. 2. in Corp.* Dicendum est quòd anima Christi in Verbo cognoscit

» ne connoisse dans le Verbe ce qui a
» rapport à lui & ce qui l'intéresse :
» or toutes choses ont rapport à Jesus-
» Christ & a sa dignité ; parcequ'il n'y
» a rien qui ne lui soit assujetti. De
» plus, Jesus-Christ a été établi le juge
» de tous les hommes, parcequ'il est
» le Fils de l'homme ; & pour cette
» raison, l'ame de Jesus-Christ connoît
» dans le Verbe tout ce qui existe, en
» quelque tems qu'il existe, & même
» les pensées des hommes, dont il est
» le juge : en sorte que ce que saint
» Jean dit, que Jesus-Christ *sçavoit ce*
» *qui étoit dans l'homme*, peut s'enten-
» dre non-seulement de sa science

omnia quæ quocumque modo sunt, vel erunt, vel fuerunt, vel facta, vel dicta, vel cogitata à quocumque secundùm quodcumque tempus. Unusquisque enim intellectus creatus in Verbo cognoscit, non quidem omnia simpliciter, sed tantò plura, quantò perfectiùs videt Verbum : nulli tamen intellectui beato deest, quin cognoscat in Verbo omnia quæ ad ipsum spectant. Ad Christum autem & ad ejus dignitatem spectant quodammodo omnia, in quantùm ei subjecta sunt omnia. Ipse etiam est omnium Judex constitutus à Deo, quia Filius hominis est, ut dicitur Joan. V. Et ideo anima Christi in Verbo cognoscit omnia existentia secundùm quodcumque tempus, & etiam hominum cogitatus, quorum est Judex ; ita ut quod de eo dicitur Joan. II. *Ipse enim sciebat quid esset in homine*, possit intelligi, non solùm quantùm ad scientiam divinam, sed etiam quantùm ad scientiam animæ ejus, quam habet in Verbo.

» Divine, mais encore de la connoif-
» fance que fon ame fainte a dans le
» Verbe. »

La connoiffance du jour du Jugement n'eft pas une fuite néceffaire de la vifion intuitive.

C'eft encore une méprife de fonder en Jefus-Chrift la connoiffance du jour du Jugement, fur ce que fon ame fainte jouiffoit de la vue intuitive de Dieu. La vifion intuitive n'a pour objet que l'effence & les attributs effentiels de Dieu, & non fes décrets, tel qu'eft celui qui a fixé la durée du monde & le tems précis du Jugement dernier. Ces décrets dépendent de la libre volonté de Dieu, & n'appartiennent point à fon effence. Par conféquent, la vue de l'effence Divine n'en renferme pas par elle-même la connoiffance. C'eft pourquoi les Anges & les hommes bienheureux qui voient l'effence de Dieu, ne fçavent pas pour cela tout ce que Dieu a réfolu dans fes confeils éternels, mais feulement ce qu'il plaît à Dieu de leur en découvrir.

Quand J. C. dit que le *Pere feul* fçait le jour du Jugement, ce n'eft pas à l'exclufion du

Ce n'eft pas affez de vous montrer les égaremens du Fr. Berruyer ; il faut encore pour votre inftruction, lever deux difficultés qui peuvent naître dans vos efprits à l'occafion de cet en-

droit de l'Evangile. Premiérement, dir163-vous, en quel ſens Jeſus-Chriſt déclare-t-il que le Pere ſeul connoît le jour du Jugement, puiſque la ſcience Divine qu'en a le Pere, lui eſt commune avec le Fils & le Saint-Eſprit? C'eſt-là préciſément l'objection du Fr. Berruyer. Secondement, comment faut-il entendre ce que Jeſus-Chriſt dit, que le Fils ne ſçait pas le jour du Jugement, *neque Filius*; puiſqu'on ne peut douter que Jeſus-Chriſt, même en tant qu'homme, & en qualité de Meſſie, n'en eût une connoiſſance parfaite?

Fils ni du St-Eſprit. Principe important pour l'intelligence du langage des Ecritures.

La premiere difficulté n'en eſt une que pour ceux qui ſont étrangers au langage des Saintes Ecritures, & qui ne font pas aſſez d'attention aux Relations du Fils & du Saint-Eſprit avec le Pere, de qui ils procédent. Quand Jeſus-Chriſt dit que le *Pere ſeul* connoît le dernier jour du monde, ce n'eſt pas à l'excluſion du Fils & du Saint-Eſprit; puiſque le Fils & le Saint-Eſprit ayant la même eſſence que le Pere, ont néceſſairement la même ſcience, & les autres attributs eſſentiels; mais à l'excluſion des créa-

tures, & particuliérement des Anges & des hommes, qui sont exprimés par ces paroles : *Nemo scit, neque Angeli in cœlo.*

C'est un principe constant en Théologie, que toutes les fois qu'en nommant le Pere seul, on lui attribue quelque perfection, ou quelqu'opération commune à toute la Trinité ; le Fils & le Saint-Esprit sont compris dans le Pere, quoiqu'ils ne soient pas exprimés. Vous ne sçauriez, N. C. F. faire trop d'attention à ce principe, parcequ'il est capital, soit pour entendre divers endroits des Livres saints, soit pour résoudre les objections des Ariens & des Anti-Trinitaires, soit pour confondre les vains raisonnemens des FF. Hardouin & Berruyer.

C'est par ce principe, que les Docteurs Catholiques mettent en poudre l'objection que les anciens & les nouveaux Ariens tirent de ces paroles de Jesus-Christ : *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous mon Pere, qui êtes le seul Dieu véritable, & Jesus-Christ que vous avez envoyé* (1). En

(1) *Joan. XVII.* 3. Hæc est autem vita æterna,

vain ces Hérétiques en concluent-ils qu'il n'y a qu'une ſeule Perſonne Divine, comme il n'y a qu'un ſeul Dieu véritable, & que Dieu n'eſt appellé Pere, que parcequ'il s'eſt fait un Fils dans le tems en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. Cette conſéquence impie, tombe d'elle-même par le principe que nous venons d'établir. Il en réſulte qu'en cet endroit de l'Evangile, & dans quelques autres ſemblables, le Fils & le Saint-Eſprit ſont néceſſairement compris dans le Pere. Jeſus-Chriſt ne dit pas que le Pere ſoit la ſeule Perſonne qui ſoit Dieu; mais qu'il eſt *le ſeul vrai Dieu* : ce qui exclut à la vérité, tout autre Dieu, mais qui bien loin d'exclure le Fils & le Saint-Eſprit, les renferme eſſentiellement dans le Pere, comme ayant la même nature que lui, & étant avec lui & comme lui, le ſeul & unique vrai Dieu. « Par cette unité de Na- » ture, dit ſaint Fulgence (1), le Pere

ut cognoſcant te ſolum Deum verum, & quem miſiſti Jeſum Chriſtum.

(1) *S. Fulgent. lib. de Fide ad Petrum, cap.* 1. Per hanc unitatem naturæ totus Pater in Filio & Spiritu Sancto eſt; totus Filius in Patre & Spiritu ſancto eſt; totuſque Spiritus Sanctus in Patre & Filio eſt.

» est tout entier dans le Fils & dans » le Saint Esprit : Le Fils est tout en- » tier dans le Pere & dans le Saint- » Esprit : & le Saint-Esprit est tout » entier dans le Pere & dans le Fils. » Par une suite nécessaire, le Pere, & le Fils, & le Saint-Esprit n'étant que le seul & même Dieu véritable, on peut dire du Fils, & du Saint-Esprit, comme Jesus-Christ le dit du Pere, que chacun d'eux est le seul vrai Dieu, ou, ce qui est la même chose, que chacun d'eux est le seul Dieu véritable, comme nous l'avons expliqué dans un autre endroit (1).

S'il est vrai de dire, de chacune des trois Personnes Divines, qu'elle est Dieu, le Dieu unique, le seul vrai Dieu ; on peut le dire particuliérement du Pere, par la raison qu'étant la premiere Personne, il est le principe des deux autres. C'est ce que M. Bossuet remarque à l'occasion du texte même dont nous parlons. « Quand Jesus-Christ dit que son » Pere est le seul vrai Dieu, dit ce

(1) Voyez ci-dessus, chap. IV. art. II. pag. 289. & 290. On peut voir aussi Estius in 1. sentent. dist. 21. §. 1. & 2.

» Prélat (1) il ne s'exclut pas d'être
» le vrai & ſeul Dieu avec lui ; puiſ-
» qu'avec lui il donne la vie éternelle,
» & qu'avec lui il eſt la vie éternelle....
» Tout eſt compris dans le nom de
» Pere, ſelon ce langage Myſtique,
» où en nommant le Pere, qui eſt le
» principe, on nomme tout ce qui eſt
» renfermé en lui comme dans la
» ſource commune. On nomme donc
» tout enſemble & le Fils, & le Saint-
» Eſprit : en ſorte que lorſque Jeſus-
» Chriſt dit que ſon Pere eſt le ſeul
» vrai Dieu, & que la vie éternelle
» eſt de connoître le Fils, il inſinue
» que tous deux enſemble, avec le
» Saint-Eſprit qui procéde d'eux, ſont
» un ſeul vrai & même Dieu, à l'ex-
» cluſion des faux Dieux, à qui on
» donne ce titre incommunicable. »

Il eſt facile d'appliquer ce principe au texte dont le Fr. Berruyer prétend ſe prévaloir. Quand donc il eſt dit que le Pere ſeul ſçait le jour & l'heure du Jugement, bien loin que le Fils & le Saint Eſprit ſoient exclus de cette connoiſſance, elle leur eſt au contraire

(1) Méditat ſur l'Evang. Priere de Jeſus-Chriſt après la Cène, 136e. journ. tom. 9. pag. 542.

attribuée, par cela seul qu'elle est attribuée au Pere ; puisque, comme Jesus-Christ le déclare ailleurs, tout ce qu'a le Pere, le Fils (& le Saint-Esprit) l'ont inséparablement. Ces paroles, *le Pere seul*, n'excluent donc que ce qui est étranger à la Nature & à l'essence Divine, & non le Fils ni le Saint-Esprit, qui procédans du Pere, ont la même nature & la même essence que lui.

En quel sens J. C. dit que le Fils ne sçait pas le jour du Jugement.

A l'égard de la seconde Question, les Peres y ont fait plusieurs réponses. La plus commune est celle que saint Augustin a suivie, & qui a été embrassée par saint Thomas (1) & par la plûpart des Théologiens & des Interprétes. Ils disent que selon une façon de parler très-fréquente dans l'Ecriture sainte, & conforme au genie de la langue Hébraïque, *le Fils*, en tant qu'homme, *ne sçait pas* le jour du Jugement, c'est-à-dire, qu'il ne le fait connoître à personne, & que la science qu'il en a, ne lui a pas été donnée pour en faire part à son Eglise.

(1) S. Thom. part. 3. q. 10. art. 2. ad. 1.

M. Boſſuet développe cette explication avec une clarté & une ſolidité auxquelles nous ne pourrions rien ajouter. Après avoir prouvé que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, ſçavoit parfaitement le tems & toutes les circonſtances du Jugement univerſel ; il montre enſuite la ſolution de la difficulté dont il s'agit, dans la réponſe que Jeſus-Chriſt lui-même a fait à ſes Apôtres, lorſqu'après ſa Réſurrection ils lui demanderent ſi le tems étoit venu où il devoit rétablir le Royaume d'Iſrael. *Il ne vous appartient pas*, leur répondit-il, *de connoître les tems & les momens que le Pere a réſervés à ſa puiſſance* (1). « Ce que le Fils ne ſçait » pas, dit M. Boſſuet (2), c'eſt ce » qu'il ne nous appartient pas de ſça- » voir. Le Fils comme notre Docteur, » le Fils comme l'Interpréte de la vo- » lonté de ſon Pere envers les hom- » mes, ne le ſçait pas, parceque cela » n'eſt pas compris dans ſes inſtruc- » tions, ni dans tout ce qu'il a vû pour » nous. . . . . Le Fils de Dieu parle ainſi » pour tranſporter en lui-même le

(1) Act. I. 7.
(2) 76e. jour. tom. 9. pag. 217.

» mystère de notre ignorance, sans » préjudice de la science qu'il avoit » d'ailleurs. »

Ce Prélat distingue ensuite en Jesus-Christ trois sortes de sciences: celle qu'il a essentiellement en tant que Dieu, celle qu'il a en tant qu'homme, & celle qu'il a en qualité de Docteur des hommes, pour la communiquer à son Eglise. « Jesus-Christ, dit» il (1), a la science comme Verbe, & » tout y est compris, le présent, le » passé, le futur, le possible, l'exis» tant; tout en un mot, tout ce qui » est dans la science du Pere: car il » est lui-même cette science, étant » son Verbe, sa raison, sa parole in» térieure.

» Il a la science comme homme, » par rapport à sa perfection, & com» me le dépositaire & l'exécuteur de » tous les décrets de son Pere. Tout » ce qui regarde le genre humain est » compris dans cette science, puisque » toute puissance lui est donnée dans » le ciel & sur la terre; c'est lui qui » doit venir pour juger. Son Pere ne

(1) Ibid. 77e. jour, pag. 219.

» l'avertit pas à chaque moment de » ce qu'il a à faire par ſon ordre ; mais » il lui donne tout d'un coup une » pleine compréhenſion de tout le » deſſein, dont il a l'exécution en ſon » pouvoir. Autrement, il agiroit com- » me nous en foi, en obſcurité, par » morceaux, par piéces, au hazard » en un certain ſens, & à l'aveugle, » ſans entendre le rapport de chaque » partie avec la fin de l'ouvrage & » avec le tout.

» Il a outre cela, la ſcience comme » Docteur de l'Egliſe, comme inter- » préte envers elle des volontés de » ſon Pere, & comme faiſant avec » elle un même corps. Dans cette » ſcience eſt compris tout ce qu'il faut » que l'Egliſe ſçache. Il falloit que l'E- » gliſe ſçût ſes perſécutions pour s'y » préparer ; la chûte prochaine des » Juifs, afin qu'ils en fuſſent avertis, » & qu'ils fiſſent pénitence, & pour » ôter aux Fidéles la tentation de » croire que le Déïcide & les autres » déloyautés de ce peuple, avec les » cruautés qu'il a exercées ſur la Per- » ſonne de Jeſus-Chriſt & de ſes Apô- » tres, demeuraſſent long-tems impu-

» nies : il a sçu tout cela pour l'Eglise, » & il l'a expliqué. Il falloit que l'E- » glise sçût les signes du Jugement » à venir, afin d'être attentive à son » approche : Jesus-Christ a encore sçû » cela pour elle, & l'a prédit. Il ne fal- » loit pas qu'elle sçût le moment ni » l'heure. Jesus-Christ à cet égard ne » le sçait pas, & n'en dit rien à ses Fi- » déles. Cette science qui étoit en lui » par rapport aux instructions qu'il » devoit donner à son Eglise, avoit sa » perfection & sa totalité, qui lui fai- » soit dire (1) : *Je vous ai découvert* » *comme à mes amis, tout ce que j'ai* » *oui de mon Pere :* & encore (2), *je* » *vous ai tout prédit :* tout ce qu'il fal- » loit que vous sçûssiez : tout ce que » j'avois appris pour vous. »

Que de lumiere dans ces paroles ! Mais quelle profondeur de ténébres dans le Fr. Berruyer, d'oser prétendre que Jesus-Christ, comme Fils de Dieu & comme Messie, *ut Filius Dei & Messias*, ignoroit le jour du Jugement !

(1) Joan. XV. 15.
(2) Marc. XIII. 23.

ARTICLE X.

Réfutation d'une objection du Fr. Berruyer fondée 1. sur la proportion qu'il doit y avoir entre la Filiation naturelle de Jesus-Christ, & notre adoption spirituelle ; 2. sur les Prieres que Jesus-Christ, en tant qu'homme, adresse à son Pere.

Objection du Fr. B.

JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu par nature ; & nous autres Chrétiens, nous sommes, par lui & en lui, les enfans adoptifs de Dieu. De cette vérité le Fr. Berruyer prétend tirer une conséquence en faveur de ses nouveautés.

Il doit y avoir, dit-il (1), une proportion & une analogie entre la géné-

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 143. *& seq.* Inter generationem naturalem, quâ Christus verus est naturalisque Dei Filius, & moralem generationem, quâ ex Deo nascimur, Filiique denominamur & sumus, est certè analogia quædam & debita proportio, quæ in eo consistat necesse est, ut pro diversitate generationis, naturalis unius, alterius moralis, ejusdem tamen Dei unius & veri, sub eâdem denominatione agentis, Christus sit Filius naturalis, nos adoptivi in primogenito nostro Filii ; adoptio enim quædam est imitatio naturæ, in quâ Pater adoptans, idem sit oportet, qui generans. His positis dico, analogiam

ration naturelle, par laquelle Jesus-Christ est le véritable & naturel Fils de Dieu, & la génération morale qui nous fait les enfans de Dieu par adoption; & cette proportion exige que ce soit le même Pere qui engendre le Fils naturel, & qui adopte les fils adoptifs. Cela posé, ajoute-t-il, je dis qu'il n'y a nulle sorte de proportion entre la génération éternelle du Verbe engendré par le Pere seul, & l'adoption spirituelle qui nous fait dans le tems les enfans de Dieu un subsistan en trois Personnes. Il faut donc pour que la proportion ait lieu, que Jesus-Christ ait été fait dans le tems, selon son humanité, le Fils naturel de Dieu un subsistant en trois Personnes, com

nullam esse, nullam proportionem inter generationem æternam Verbi, ... & generationem moralem sive adoptivam, quâ sumus in tempore Filii Dei.... Quæ & qualis enim est consecutio? Jesus Christu Dominus noster est Deus & Verbum; quod Verbum est ab æterno Filius Patris, ut Pater est Persona in divinis distincta: ergo nos homines per gratiam nominamur & sumus filii adoptivi Dei unius & veri, in tribus Personis subsistentis.... Hanc esse Joannis & Pauli consecutionem quis sibi seriò persuadeat? Longè verò aliter, si Christus, per realem sanctissima humanitatis suæ cum Personâ unâ Divinâ unionem in unitatem Personæ, factus in tempore intelligatu Filius Dei unius & veri, in tribus Personis subsistentis.

me nous ſommes faits moralement les enfans de Dieu par la grace de l'adoption.

Il conſent néanmoins que Jeſus-Chriſt puiſſe appeller quelquefois le Pere éternel ſon Pere, mais à deux conditions : 1. Qu'il ne l'appelle ainſi que par appropriation, dans le même ſens qui fait attribuer au Pere les œuvres de la Toute-Puiſſance (1). 2. Que quand il prie, ce ne ſoit pas au Pere éternel qu'il adreſſe ſes prieres, mais à Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, devenu ſon Pere dans le tems (2).

Analogie admirable qu'il y a entre l'élévation tou-

Si cet Auteur, au lieu de mépriſer les Peres, avoit daigné les conſulter ; ils lui auroient appris ce qu'il n'ignore

(1) *Ibid. pag.* 53. & 54. Rectè, ſed per appropriationem, ut aiunt, Deus Pater, ſive prima Perſona, dicitur Pater Jeſu Chriſti hominis Dei & Dei Filii ; quemadmodum rectè dicitur, *Credo in Deum Patrem omnipotentem factorem cœli & terræ ;* quia actio uniens, ſicut actio creans, actio eſt omnipotentiæ, cujus attributi actiones Patri ſive primæ Perſonæ per appropriationem tribuuntur. Et ſic frequenter Jeſus-Chriſtus homo-Deus, Dei Filius, in toto Evangelio vocem hanc [*Pater*] uſurpat.

(2) *Ibid. pag.* 91. Cùm Chriſtus Filius Dei Patrem ſuum orat ut ab eo exaudiatur in patrandis miraculis, &c. quæ actiones à Deo proficiſcuntur, non ut Deus eſt Perſona ab aliis diſtincta, & ab æterno Verbum producens, ſed ut eſt Deus unus & verus, in tribus Perſonis ſubſiſtens.

te gratuite de J.C. homme, a l'honneur d'être le Fils de Dieu par nature, & la grace Chrétienne qui nous fait les enfans adoptifs de Dieu en J. C.

que parcequ'il a voulu marcher seul, ou n'écouter que le Fr. Hardouin : *Interroga.... Majores tuos, & dicent tibi* (1) : ils lui auroient enseigné qu'encore qu'il n'y ait pas de proportion entre la génération éternelle du Verbe, & l'adoption des enfans de Dieu ; il y a cependant une analogie admirable entre le choix gratuit que Dieu a fait de Jesus-Christ homme, pour en faire, dès le premier instant de sa conception, une même personne avec le Verbe éternel, & le choix que Dieu fait de nous pour nous rendre ses enfans adoptifs, les membres, les freres & les cohéritiers de Jesus-Christ. « Il » n'y a point, dit saint Augustin (2),

(1) Deut. XXXII. 7.

(2) *S. Aug. lib. de Prædest. Sanct. cap.* 15. *n.* 30. Est præclarissimum lumen prædestinationis & gratiæ, ipse salvator, ipse mediator Dei & hominum homo Christus Jesus, qui, ut hoc esset, quibus tandem suis vel fidei, vel operum, præcedentibus meritis natura humana quæ in illo est, comparavit ? Respondeatur, quæso : ille homo, ut à Verbo Patri coæterno in unitatem Personæ assumptus, Filius Dei unigenitus esset, unde hoc meruit ? Quod ejus bonum qualecumque præcessit ? Quid egit ante, quid credidit, quid petivit, ut ad hanc ineffabilem excellentiam perveniret ? Nonne faciente ac suscipiente Verbo, ipse homo, ex quo esse cœpit, Filius Dei unius esse cœpit ? Nonne Filium Dei unicum fœmina illa gratiâ plena concepit ? Nonne de Spiritu Sancto

» de plus parfait modele de la prédes-
» tination & de la grace Chrétienne,
» que le Sauveur lui-même, l'unique
» Médiateur de Dieu & des hommes,
» Jesus-Christ homme. Que peut-on
» imaginer en lui qui lui ait attiré le
» bonheur d'avoir été pris en unité de
» Personne par le Verbe coéternel au
» Pere, & d'être, par cette union inef-
» fable, le Fils unique de Dieu? Quel
» mérite a précédé de sa part? Quelle
» bonne action, quel acte de foi,
» quelle priere a-t-il fait pour parve-
» nir à cette excellence inexprimable?
» N'est-ce pas au premier instant de
» l'existence de son humanité, que
» par l'opération du Verbe qui l'a
» prise, cet homme a commencé
» d'être le Fils unique de Dieu? N'est-
» ce pas le Fils unique de Dieu, que
» Marie pleine de grace a conçu dans
» son sein virginal? N'est-ce pas le
» Fils unique de Dieu, qui par l'opé-
» ration du Saint-Esprit, est né de cette
» Vierge sainte, sans l'intervention de
» la concupiscence, mais par une fa-
» veur singuliere de Dieu? »

& Virgine Mariâ Dei Filius unicus natus est, non carnis cupidine, sed singulari Dei munere?

Dans ce prodige de la toute-puissance & de la miséricorde de Dieu, il faut distinguer, avec S. Thomas (1), la grace qui l'a opéré, & la filiation naturelle qui en est le terme. C'est par une grace qui n'a pu être méritée, que l'humanité de Jesus-Christ, au premier moment de son existence, a été unie au Verbe éternel en unité de Personne : mais à quoi s'est terminée cette opération ineffable ? Est-ce simplement à faire de l'humanité de Jesus-Christ, un Fils de Dieu fait dans le tems ; ce qui ne pourroit être qu'une filiation adoptive ? Non, assurément : mais à faire que Jesus-Christ homme, est véritablement le Verbe de Dieu, le Fils unique du Pere éternel : Fils par nature & non par grace, quoique ce soit par une grace toute gratuite qu'il a été choisi & prédestiné à être le Fils de Dieu par nature.

Cette prédestination toute gratuite de l'humanité de Jesus-Christ, à être unie en unité de Personne au Fils de Dieu, est le modéle, aussi-bien que la source de la grace Chrétienne, par

(1) S. Thom. part. 3. quæst. 23. art. 4. ad. 2.

laquelle

laquelle nous ſommes adoptés en lui. C'eſt de cette ſource, dit encore ſaint Auguſtin (1), « que la vie ſpirituelle » coule dans tous les Membres de » Jeſus-Chriſt ſelon la meſure qui » convient à chacun d'eux. La même » grace qui a fait que Jeſus-Chriſt » homme eſt le Chriſt dès le premier « inſtant de ſa conception, nous fait » Chrétiens dès que la Foi commence » à être formée en nous : Le même » Eſprit qui l'a fait naître ſelon la » chair, nous fait renaître ſpirituelle- » ment : le même Eſprit qui a fait » que Jeſus-Chriſt n'a jamais eu de » péché, opere en nous la rémiſſion » de nos péchés. » Ajoutons que comme le Verbe gouverne & conduit en tout l'humanité ſainte qu'il a priſe, ſans donner atteinte à ſon libre arbitre ; de même Jeſus-Chriſt, comme notre chef, eſt le principe de tout le

(1) *S. Auguſt. ibid. num.* 31. Appareat itaque nobis in noſtro capite ipſe fons gratiæ, unde ſecundùm uniuſcujuſque menſuram ſe per cuncta ejus membra diffundit. Eâ gratiâ fit ab initio fidei ſuæ homo quicumque Chriſtianus, quâ gratiâ homo ille ab initio ſuo factus eſt Chriſtus : de ipſo Spiritu & hic renatus, de quo ille natus eſt : eodem Spiritu fit in nobis remiſſio peccatorum, quo Spiritu factum eſt, ut nullum haberet ille peccatum.

bien que nous faisons, sans préjudice de notre liberté.

Dira-t-on après cela, qu'il n'y a pas de proportion ni d'analogie entre la filiation naturelle & éternelle de Jesus-Christ homme, en vertu de l'union hypostatique de son humanité avec le Verbe, & l'adoption spirituelle qui nous rend par lui & en lui les enfans de Dieu ? Falloit-il, pour y trouver de l'analogie, fermer les yeux au rapport si sensible qui est entre l'une & l'autre, renverser tous les principes de la Foi, dépouiller Jesus-Christ de sa Propriété de Fils éternel de Dieu, & attribuer à son humanité une prétendue filiation naturelle que l'Eglise n'a jamais connue, & qui, de quelque côté qu'on la considere, est absolument insoutenable ?

Deux différences essentielles marquées par S. Thomas entre J. C. Fils de Dieu par nature, & les enfans de Dieu par adoption.

Rien n'est donc plus déraisonnable que de conclure que Jesus-Christ doit avoir pour Pere Dieu en trois Personnes, parceque nous sommes, nous autres, par la grace de l'adoption, les enfans de toute la Trinité. Jesus-Christ est le Fils de Dieu par nature : & nous ne sommes que les enfans adoptifs de Dieu. « Or il y a cette différence,

» dit saint Thomas (1), entre le Fils
» de Dieu par nature, & les fils par
» adoption; que le Fils de Dieu par
» nature *EST ENGENDRÉ ET N'A*
» *PAS ÉTÉ FAIT*; au lieu que les fils
» par adoption, ne sont pas engendrés
» proprement, mais qu'ils *SONT*
» *FAITS LES ENFANS DE DIEU*,
» selon cette parole de saint Jean : *Il*
» *a donné à ceux qui ont cru en lui*,
» *le pouvoir D'ÊTRE FAITS enfans de*
» *Dieu*. Si l'on dit quelquefois, en
» parlant des enfans adoptifs, qu'ils
» sont engendrés de Dieu à cause de
» la régénération spirituelle ; il ne
» s'agit alors que d'une génération de
» grace, & non d'une génération na-
» turelle : c'est en ce sens que saint
» Jacques dit que *Dieu, par un effet de*

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 23. *art.* 2. *in Corp.* Hæc est differentia inter Filium Dei adoptivum & naturalem, quòd Filius Dei naturalis est genitus, non factus : filius autem adoptivus est factus, secundùm illud Joannis I. *Dedit eis potestatem Filios Dei fieri.* Dicitur tamen quandoque filius adoptivus esse genitus propter regenerationem spiritualem, quæ est gratuita, non naturalis : unde dicitur Jacobi I. *Voluntariè genuit nos verbo veritatis.* Quamvis autem generare in Divinis sit proprium Personæ Patris ; tamen facere quemcumque effectum in creaturis, est commune toti Trinitati propter unitatem naturæ.... Et ideo adoptare homines in Filios Dei, convenit toti Trinitati.

» *sa bonne volonté, nous a engendrés par* » *la parole de la vérité.* Or, quoiqu'en » Dieu il n'appartienne qu'au Pere » seul d'engendrer, il est commun à » toute la Trinité d'opérer dans les » créatures les effets qui y sont pro- » duits.... C'est pourquoi l'adoption » Divine qui fait les hommes enfans » de Dieu, est l'ouvrage de toute la » Trinité. »

C'est donc changer les notions les plus communes de la Foi & de la saine Théologie, que de mettre, pour ainsi dire, au même niveau la filiation de Jesus-Christ, qui est Fils de Dieu par nature, & notre filiation adoptive; & de prétendre, parceque nous sommes faits enfans de Dieu dans le tems, & que nous avons toute la Trinité pour Pere, qu'il en soit de même de Notre-Seigneur Jesus-Christ. Il est constant au contraire, par les principes de saint Thomas que vous venez de voir, qu'il y a deux différences essentielles entre Jesus-Christ & nous: la premiere, en ce que Jesus-Christ étant le Fils par nature, est engendré de toute éternité, & n'est point fait: *Filius Dei naturalis est genitus, non*

factus, au lieu que nous sommes *faits enfans de Dieu* dans le tems, & que nous ne sommes pas engendrés, si ce n'est dans un sens moral & métaphorique. La seconde, en ce que Jesus-Christ étant engendré est le Fils du Pere seul, & non de Dieu en trois Personnes; au lieu que les Chrétiens *étant faits enfans* de Dieu, ont toute la Trinité pour Pere.

La grace de l'adoption nous fait d'une maniere particuliere les enfans du Pere éternel.

Qûoique la grace de l'adoption nous fasse les enfans des trois Personnes Divines, & que pour cette raison nous appellions la Sainte Trinité notre Pere, nous sommes cependant dans un sens plus particulier, les enfans du Pere éternel: 1. Parceque le Pere étant le principe des deux autres Personnes, c'est de lui, comme M. Bossuet l'a remarqué (1), que vient primitivement la grace qui nous fait enfans de Dieu, & *toute paternité*, toute consanguinité, toute alliance *dans le ciel & sur la terre* (2). 2. Parce qu'encore que toute la Trinité produise en nous la grace de l'adoption, ce bienfait, dit

(1) Bossuet, sixiéme Avertiss. aux Protestans, I. part. art. 5. nomb. 42.
(2) Ephes. III. 15.

saint Thomas (1), est attribué diversement à chacune des trois Personnes, selon l'ordre de leur origine. On l'attribue au Pere comme à celui qui en est l'auteur, au Fils, comme au modéle dont nous portons la ressemblance, & au Saint-Esprit, comme à celui qui imprime en nous la ressemblance de ce Divin modéle. 3. Parceque nous sommes adoptés en Jesus-Christ, qui est le Fils du Pere seul, que nous sommes faits *ses freres* (2), que nous lui sommes incorporés (3), & que nous devenons ses membres (4). C'est de sa plénitude que nous recevons tous (5) : c'est *par son Esprit* que nous *vivons*, que nous *prions*, que nous *agissons* (6) : il *influe* en nous comme notre chef (7), & nous ne formons avec lui qu'un Corps mysti-

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 23. *art.* 2. *ad.* 3. Licèt adoptio sit communis toti Trinitati, appropriatur tamen Patri ut authori, Filio ut exemplari, Spiritui Sancto tanquam imprimenti in nobis hujus similitudinem exemplaris.
(2) Hebr. II. 11.
(3) Ephes. I. 23.
(4) Ephes. V. 5.
(5) Joan. I. 16.
(6) Galat. IV. 6. V. 25.
(7) Ephes. IV. 15. & 16.

que & un ſeul Chriſt (1) : union qui fait que nous avons par grace, le même Pere que Jeſus-Chriſt a par nature ; & que le Pere éternel, en nous adoptant par une action qui lui eſt commune avec les deux autres Perſonnes, nous aſſocie en quelque ſorte, & nous fait entrer en participation de ſon Fils unique, & nous regarde comme faiſant un tout moral avec ce Fils bien-aimé, l'objet de toute ſon affection.

De-là vient que Jeſus-Chriſt nous aſſure que ſon Pere eſt auſſi le nôtre. *Allez*, dit-il après ſa Réſurrection à Marie-Madeleine (2) ; *annoncez à mes Freres, que je monte à mon Pere & votre Pere, à mon Dieu & votre Dieu.* Sur quoi ſaint Auguſtin remarque (3) qu'il ne dit pas, je monte à notre Pere, afin de nous apprendre que le Pere éternel eſt ſon Pere autrement qu'il n'eſt le nôtre ; & que cependant en diſant, *mon Pere & votre Pere*, il témoigne que le Pere éternel dont il eſt le Fils par nature, eſt notre Pere par

(1) Epheſ. I. 23.
(2) Joan. XX. 17.
(3) Tract. 21. in Joan. num. 3.

la grace de l'adoption, qui nous fait les Freres & les cohéritiers de son Fils unique.

C'est particulierement le Pere éternel que nous appellons *notre Pere:* c'est à lui que la plûpart des Prieres de l'Eglise s'adressent, mais sans séparer de lui le Fils ni le Saint-Esprit.

Si donc on demande à qui nous adressons nos prieres quand nous disons à Dieu, *notre Pere.* Il faut répondre que nous les adressons réellement à toute la Trinité (1); parcequ'en invoquant le Pere, nous ne séparons pas de lui le Fils ni le Saint-Esprit, de qui nous attendons conjointement avec le Pere, tous les biens que nous demandons : mais que cependant c'est le Pere éternel que nous prions directement, & que nous appellons, *notre Pere.* Saint Augustin l'enseigne dans les termes les plus précis. « A qui, » dit ce saint Docteur (2), adressons-

(1) S. Thom. part. 3. q. 23. art. 2. *Sed contra.*

(2) *S. August. tract.* 21. *in Joan. num.* 3. Cui, dicimus *Pater noster ?* Patri Christi. Qui ergo Patri Christi dicit, *Pater noster ;* quid dicit Christo, nisi frater noster ? non tamen sicut Christi Pater, ita & noster Pater. Numquam enim Christus ita nos conjunxit, ut nullam distinctionem faceret inter nos & se. Ille enim Filius æqualis Patri, ille æternus cum Patre, Patrique coæternus : nos autem facti per Filium, adoptati per Unicum. Proinde numquam auditum est de ore Domini nostri Jesu Christi, cùm ad discipulos loqueretur, dixisse illum de summo Deo Patre suo, Pater noster : sed, aut *Pater meus* dixit, aut *Pater vester.* Pater noster non dixit, usque adeo ut quodam loco poneret hæc duo : *Vado ..... ad Pa-*

» nous la parole, quand nous disons,
» *notre Pere?* Nous l'adressons au Pere
» de Jesus-Christ; & en appellant le
» Pere de Jesus-Christ notre Pere, que
» disons-nous à Jesus-Christ, sinon,
» *notre Frere?* Le Pere de Jesus-Christ
» n'est pourtant pas notre Pere comme
» il l'est de Jesus-Christ. Car quel-
» qu'étroite que soit l'union que Jesus-
» Christ daigne avoir avec nous, elle
» n'empêche pas la différence infinie
» qui est entre lui & nous. Il est le
» Fils unique, égal & coéternel au
» Pere; & nous, nous avons été créés
» par ce Fils unique, & c'est par lui
» aussi que nous avons été adoptés.
» C'est pourquoi on ne trouve pas que
» Jesus-Christ, en parlant de son Pere
» à ses Disciples, ait jamais dit notre
» Pere : mais il a toujours dit, ou *mon*
» *Pere*, ou *votre Pere.* Il a même été
» si éloigné de dire, notre Pere, que
» dans une occasion où il a voulu mon-
» trer la parfaite union que nous avons
» avec lui, il n'a pas dit, je vais à
» notre Pere; mais *je vais à mon Pere*

trem meum, dixit, & *Patrem vestrum :* non dixit, Patrem nostrum. Sic jungit ut distinguat, sic distinguit ut non sejungat.

» *& à votre Pere.* Il nous joint à lui ;
» mais de telle ſorte qu'il ſe diſtingue
» de nous : il ſe diſtingue de nous ;
» mais de telle ſorte qu'il ne nous ſé-
» pare point de lui. »

La forme des prieres publiques de l'Egliſe prouve évidemment la vérité de cette doctrine de ſaint Auguſtin. M. Boſſuet remarque dans ſes avertiſſemens aux Proteſtans (1), que « la
» priere & l'adoration s'eſt adreſſée de
» tout tems ſelon la coutume de l'E-
» gliſe ordinairement au Pere ſeul par
» le Fils dans l'unité du Saint-Eſprit :
» non qu'on ne les puiſſe invoquer di-
» rectement, ... mais parcequ'il a
» plû au Saint-Eſprit, qui dicte les
» prieres de l'Egliſe, qu'en éternelle
» recommandation de l'unité de prin-
» cipe, on adreſsât ordinairement l'In-
» vocation au Pere, dans lequel on
» adore enſemble & le Fils & le Saint-
» Eſprit comme dans leur ſource, afin
» que par ce moyen l'adoration ſuivît
» l'ordre des émanations Divines, &
» prît, pour ainſi dire, le même cours,
» ce qui faiſoit dire à ſaint Paul (2) :

(1) Sixiéme Avertiſſ. I. part. art. 5. nomb. 42.
(2) Epheſ. III. 14.

» *Je fléchis mes genoux devant le Pere* » *de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, sans » exclure de cette adoration ni Jesus-» Christ, *Dieu beni au-dessus de tout*, » ni le Saint-Esprit inséparable des » deux ; mais regardant le Fils & le » Saint-Esprit dans le Pere, qui est » leur principe. »

En effet, si nous exceptons les prieres que l'Eglise adresse à Notre-Seigneur Jesus-Christ, & un petit nombre d'autres qu'elle adresse nommément à la Sainte Trinité, ou au Saint-Esprit en particulier, toutes les autres sont adressées directement au Pere, soit sous le nom de *Pere*, comme dans l'Oraison Dominicale, dans le Canon de la Messe & en beaucoup d'autres occasions ; soit sous le nom de Dieu tout-puissant, éternel, miséricordieux. De-là vient que nous les concluons en ces termes : *Par Jesus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, qui étant Dieu vit & regne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit durant tous les siécles des siécles :* paroles qui sont de la premiere antiquité, par lesquelles l'Eglise témoigne tout à la fois 1. Qu'elle ne fonde la confiance qu'elle a d'être exaucée, que

sur la médiation de Jesus-Christ. 2. Qu'en adressant ses demandes & son adoration au Pere, elle n'entend pas séparer de lui ni son Fils unique Jesus-Christ, ni le Saint-Esprit, qui procédent de lui, & qui sont un même Dieu avec lui. C'est Jesus-Christ lui-même qui a tracé cette forme de prier, quand il dit à ses Apôtres (1) : *Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom, il vous l'accordera .... demandez & vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite.*

A l'égard des prieres que l'Eglise adresse directement à Jesus-Christ, elle les termine toutes par ces paroles : *Vous qui étant Dieu vivez & regnez avec Dieu le Pere, dans l'unité du Saint-Esprit durant tous les siécles des siécles ;* pour nous apprendre que comme en priant le Pere, elle ne sépare pas de lui le Fils ni le Saint-Esprit, qui vivent & regnent éternellement avec lui dans l'unité de la même Nature ; de même en invoquant Jesus-Christ son Fils unique, elle n'en sépare pas non

(1) *Joan. XVI.* 23. & 24. Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.... Petite & accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.

plus le Pere, ni le Saint-Esprit.

Enfin les prieres qui s'adressent directement à toute la Sainte Trinité, (comme on le voit en deux endroits de l'Ordinaire de la Messe,) l'Eglise les termine, à la vérité, par ces mots, *Nous vous en prions par Jesus-Christ Notre-Seigneur*, pour montrer qu'elle s'appuye uniquement sur les mérites & la médiation de Jesus-Christ : mais elle n'ajoute point alors, *votre Fils*, comme elle le fait dans toutes celles qui s'adressent directement au Pere ; parcequ'elle est bien éloignée de penser que Jesus-Christ soit le Fils de la Sainte Trinité, ou de Dieu en trois Personnes.

Différence remarquable entre la forme des Prieres qui s'adressent au Pere, & de celles qui s'addressent directement à la Trinité. Dans celle-ci, quand on nomme J.C., on n'ajoute pas, *votre Fils*.

Ce n'est pas seulement à la fin des Oraisons Ecclésiastiques qu'on voit cette différence ; vous pouvez la remarquer encore dans le corps de ces mêmes prieres. Quand elles s'adressent au Pere, l'usage constant de l'Eglise, toutes les fois qu'il y est fait mention de Jesus-Christ, est d'ajouter, *votre Fils*. C'est ce qui paroît entr'autres dans le Canon de la Messe, & dans les Collectes qui se disent aux Fêtes des différens Mystères de Jesus-Christ.

Ainsi au Canon de la Messe, nous adressons la parole au *Pere très-clément* & nous *le supplions* PAR JESUS-CHRIST SON FILS *Notre-Seigneur* de recevoir favorablement les dons qui lui sont offerts. Nous lui demandons que ces dons soient changés *au corps & au sang* DE SON FILS *bien-aimé* JESUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR. Après la consécration, nous présentons à sa Divine Majesté *cette hostie pure & sans tache, en mémoire de la Passion, de la Résurrection & de l'Ascension* DU MÊME JESUS-CHRIST SON FILS, NOTRE-SEIGNEUR : Nous le prions que *nous tous qui recevons le sacré corps & le précieux sang* DE SON FILS, *nous soyions remplis de toute sorte de bénédictions & de graces*. Il n'en est pas de même quand nous adressons la parole à toute la Trinité. Vous en voyez un exemple sensible dans l'Oraison de la Liturgie, qui précéde immédiatement l'*Orate fratres*. Nous y offrons à la *Sainte Trinité* le pain & le vin proposés sur l'autel, & nous le supplions de recevoir notre offrande *en mémoire de la Passion, de la Résurrection, & de l'Ascension de Jesus-Christ Notre-*

Seigneur, mais nous n'ajoutons pas, *votre Fils*, comme dans les Oraiſons adreſſées directement au Pere ; parce-que la Foi qui nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt le Fils du Pere éternel, nous apprend auſſi qu'il n'eſt pas le Fils de la Sainte Trinité, mais qu'il en eſt la ſeconde Perſonne.

Ces vérités clairement expliquées & confirmées par S. Fulgence.

Quoique ces vérités ſoient inconteſtables, nous ne doutons pas, N. C. F. que vous ne les voyiez avec plaiſir expliquées & confirmées par un Pere de l'Egliſe des plus recommandable par ſa ſcience & par ſon éminente ſainteté. C'eſt ſaint Fulgence. Voici ce qu'il dit à ce ſujet (1). « L'O-

(1) *S. Fulgent. fragm.* 31. *ex lib.* 9. *de Invocatione Trinitatis.* Nos autem dicimus, orationem quidem Dominicam ad ſolius Patris ſemper fundi debere Perſonam ; quippe in quâ ſic orare incipimus, ut ipſum Patrem primitus nominemus. Unde, ex iſtâ regulâ quam ſalvator inſtituit, Eccleſia, quæ corpus ejus eſt, orationes ſuas ad Perſonam Dei Patris fundere conſuevit. Verumtamen ut agnoſcamus, in unius invocatione Perſonæ totam Trinitatem obſequio fidelis invocationis pariter honorari, invenimus à Patriarchis & Martyribus ſanctis etiam Filium invocatum..... Agnoſce igitur, invocato Patre, Filium quoque pariter invocari : & invocato Filio, invocari nihilominus Patrem : & ab eâdem invocatione Spiritum Sanctum nullatenus ſeparari..... Patri ergo dicimus orantes, *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium tuum* ; poſcentes, ut per ipſum faciat quod oramus, per quem nos facere dignatus eſt ut

» raison Dominicale doit être adressée
» à la Personne du Pere seul. Cela pa-
» roît par les termes mêmes de cette
» Divine Priere, où nous l'invoquons

essemus : omnia enim Pater per Filium fecit & facit, quia *unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia....* Sed quia illud quod dicitur, *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, adjurationem existimas, etiam in hoc æqualem Patri Filium cognosce .... Apostolica quippe dicit autoritas [Hebr. VI. 13.] *Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit per quem juraret majorem, juravit per semetipsum.* Deus ergo, qui non jurat nisi per semetipsum, non adjuratur nisi per illum, qui cum eo unius esse naturæ cognoscitur.... Quocumque tamen modo dicatur, sufficit; quoniam ad hoc dicitur, ut omnis oratio omnesque preces, Filii & Spiritus sancti nomine concludantur....Debes agnoscere omnem rationem fidei nostræ, quamvis ad unam ex Trinitate Personam videatur dirigi, totius in eâ tamen Trinitatis honorificentiam contineri. Ille enim qui ait, [Joan. XV. 23.] *Qui me odit, & Patrem meum odit*, & de quo beatus Joannes dicit [1. Epist. V. 1.], *Qui diligit genitorem, diligit & eum qui natus est ex eo*, sicut communiter cum Patre vel odio haberi, vel diligi, ita cùm Pater exoratur, simul cum eo cognoscitur à fidelibus exorari. Et quoniam unus est Patris & Filii Spiritus; necesse est ut, dum invocatur Pater aut Filius, in Patre & Filio etiam ille qui unus est utriusque Spiritus invocetur. Unus est autem Jesus Christus, unigenitus Dei Patris Filius, cujus nomine concludimus omnem orationem quam destinamus ad Patrem : nec tamen sine sancti Spiritus nomine, ut ostendamus totam nos humiliter poscere Trinitatem. Non enim omni Trinitati dicimus, *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum*, sed soli Patri, cujus est unigenitus Filius Dominus Jesus Christus.... Certum est itaque, secundùm veræ fidei regulam, in quâ sanctæ Trinitatis una substantia creditur, nullam separationem Patris & Filii fieri, sive Pater,

» sous le nom de Pere. De-là vient que
» selon ce modéle prescrit par le Sau-
» veur lui-même, l'Eglise, qui est son
» Corps, a coutume d'adresser ses
» prieres à la Personne de Dieu le Pere.
» Mais afin que nous sçachions qu'en
» invoquant une seule des trois Per-
» sonnes, l'intention de notre Foi
» doit être d'invoquer & d'honorer
» toute la Trinité, nous voyons que
» les Patriarches & les saints Martyrs,
» ont aussi invoqué le Fils.... Recon-
» noissez-donc, (disoit-il aux Ariens,)
» qu'en invoquant le Pere, on invo-
» que pareillement le Fils, & qu'en
» invoquant le Fils, on n'invoque pas
» moins le Pere que le Fils, & que

sive Filius à fidelibus invocetur : ab illis autem nec Patrem invocari, nec Filium, qui invocatione quæ offertur Patri, non credunt cum Patre Filium naturaliter invocari. Hæc enim habet naturalis unitas Trinitatis, ut inseparabiliter cuncta tribus illis Personis exhibeantur sanctæ Religionis obsequia, in quibus una est inseparabilis, incommutabilisque Natura. In orationibus quippe, quas una vera Ecclesia fundit ad Deum, & Naturæ servatur unitas, & Personarum discretio custoditur : ut cùm ad Patrem dirigitur oratio, qui est origo Filii & Spiritus sancti, Trinitatem veram ipse finis orationis ostendat. Sic Sabellii atque Arii perfidia vincitur, dum in ipsis quoque orationibus ac precibus, tam unius naturæ, quam trium Personarum veritas, à Catholicis Sacerdotibus prædicatur.

» dans cette même invocation on ne
» sépare pas le Saint-Esprit ni du Pere
» ni du Fils..... Quand nous prions
» le Pere, nous lui disons : *Par Notre-*
» *Seigneur Jesus-Christ votre Fils*, le
» suppliant de nous accorder l'effet
» de nos demandes par ce même Fils,
» par qui il a daigné nous donner l'ê-
» tre. Car tout ce que le Pere fait &
» a fait, il l'a fait & il le fait par le
» Fils, parcequ'il n'y a qu'*un seul Sei-*
» *gneur Jesus-Christ par qui toutes*
« *choses existent*.... Mais comme vous
» prétendez, (vous autres Ariens,)
» que ces paroles, *par Notre-Seigneur*
» *Jesus-Christ*, n'ont pour but que de
» conjurer Dieu au nom de Jesus-
» Christ, reconnoissez en cela même
» la parfaite égalité du Fils avec le
» Pere..... Car l'Apôtre saint Paul
» observe que Dieu, *pour confirmer*
» *la promesse qu'il a faite à Abraham*,
» *n'ayant personne plus grand que lui*
» *par qui il pût jurer, jura par lui-*
» *même*. Comme Dieu ne peut jurer
» que par lui-même, il ne peut non
» plus être conjuré que par celui qui
» a la même nature que lui.... Au
» reste de quelque maniere que vous

» interprétiez cette formule, il suffit
» que l'Eglise ne l'emploie que pour
» conclure toutes ses prieres par le
» nom du Fils & du Saint-Esprit. . . .
» Il faut donc que vous confessiez que
» tout le culte de notre Foi, quoiqu'il
» paroisse ne s'adresser qu'à une Per-
» sonne de la Trinité, se rapporte
» néanmoins à la Trinité toute en-
» tiere : *Celui qui me hait*, dit Jesus-
» Christ, *hait aussi mon Pere :* & saint
» Jean déclare que, *quiconque aime ce-*
» *lui qui a engendré, aime aussi celui*
» *qui est né de lui.* Comme donc il est
» impossible de haïr ou d'aimer le
» Fils, sans haïr ou aimer le Pere :
» de même quand les Fidéles prient
» le Pere, il est visible qu'ils prient le
» Fils conjointement avec le Pere ;
» & le Saint-Esprit étant l'Esprit du
» Pere & du Fils, il s'ensuit aussi
» qu'en invoquant le Pere ou le Fils,
» on invoque dans le Pere & dans le
» Fils, celui qui est l'Esprit de l'un &
» de l'autre. Il n'y a qu'un seul Jesus-
» Christ, Fils unique de Dieu le Pere,
» & nous terminons en son nom tou-
» tes les prieres que nous adressons au
» Pere ; mais nous y nommons aussi

» le Saint-Esprit, pour montrer que
» notre intention dans toutes nos
» prieres, est d'invoquer toute la Tri-
» nité. Car ce n'est pas à toute la Tri-
» nité que nous disons : *Par Notre-*
» *Seigneur Jesus-Christ votre Fils* ;
» mais au Pere seul, de qui seul No-
» tre-Seigneur Jesus-Christ est le Fils
» unique..... Il est donc certain que
» selon la régle de la vraie Foi, qui
» ne reconnoît qu'une seule substance
» dans les trois Personnes Divines, les
» Fidéles ne séparent pas le Pere du
» Fils, soit qu'ils invoquent directe-
» ment le Pere, soit qu'ils invoquent
» le Fils; & que ceux-là au contraire
» n'invoquent ni le Pere ni le Fils,
» qui ne croient pas que dans les prie-
» res qui s'adressent au Pere, le Fils
» soit naturellement invoqué avec le
» Pere. Car l'unité de Nature qui est
» dans les trois Personnes Divines, em-
» porte nécessairement, que comme
» elles n'ont qu'une même essence in-
» séparable & immuable, ce soit aussi
» à toutes les trois que le culte de la
» Religion se rapporte. C'est ce que
» l'Eglise Catholique, la seule vraie
» Eglise, exprime par les prieres

» qu'elle fait à Dieu. Elle y confesse » tout à la fois & l'unité de la Na» ture Divine, & la distinction des » Personnes. En adressant la parole au » Pere seul, qui est l'origine & la » source du Fils & du Saint-Esprit, » elle reconnoît qu'il n'y a qu'une » seule Nature dans les trois Person» nes; & en terminant ses prieres par » le nom du Fils & du Saint-Esprit, » elle reconnoît que cette unique Na» ture subsiste en trois Personnes. Par « là elle triomphe également, & de » l'hérésie de Sabellius, qui confond » les Personnes; & de celle d'Arius, » qui divise la Nature Divine. »

Quelle lumiere dans ces paroles! Vous y voyez 1. Que c'est au Pere seul, & non à toute la Trinité, que la plûpart des prieres de l'Eglise s'adressent directement. 2. Que telles sont en particulier toutes les prieres qui se concluent en ces termes : *Par Notre-Seigneur Jesus-Christ votre Fils.* 3. Que le Pere étant la source & le principe du Fils & du Saint-Esprit, l'Eglise, en invoquant directement le Pere seul, invoque dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, qui procédent

de lui, & qui ont par conséquent la même Nature. 4. Que l'Eglise exprime sa Foi sur la Trinité, par l'attention qu'elle a de ne pas terminer les prieres qu'elle adresse au Pere, sans faire mention du Fils Notre Seigneur Jesus-Christ & du Saint-Esprit, *dans l'unité* de la même Nature.

Il est évident par les vérités que nous venons d'établir, que tout porte à faux dans le raisonnement du Fr. Berruyer. Il est faux que parceque toute la Trinité est le principe de notre adoption spirituelle, il s'ensuive que Jesus-Christ soit le Fils naturel de Dieu en trois Personnes, ou qu'il ait toute la Trinité pour Pere. Il est faux que, si Jesus-Christ n'est le Fils que du Pere éternel, nous n'ayions pas le même Pere par adoption qu'il a par nature. Vous avez vu au contraire, qu'encore que nous soyions adoptés par toute la Trinité, le Pere éternel est notre Pere d'une maniere particuliere, & à des titres qui lui sont propres. Il est faux que Jesus-Christ en tant qu'homme, n'adresse pas ses prieres au Pere éternel, mais à Dieu subsistant en trois Personnes; puisque

Jesus - Christ n'étant le Fils que du Pere éternel, il n'y a que le Pere éternel qu'il puisse appeller son Pere ; & que c'est au Pere éternel que l'Eglise elle - même adresse directement ses prieres.

ARTICLE XI.

Fragile appui que le Fr. Berruyer cherche dans quelques Auteurs modernes de sa Société.

LE Fr. Berruyer, qui ne cite jamais aucun Pere de l'Eglise, ni dans son Histoire, ni dans ses Dissertations, ni dans ses Défenses, réclame ici le suffrage de quelques Auteurs de sa Société, sans cependant rapporter leurs paroles, ni même indiquer les endroits de leurs Ouvrages dont il croit pouvoir s'autoriser. Il ne nous convient pas d'examiner en détail ce que ces scholastiques modernes ont pu dire ou penser sur la Filiation de Jesus-Christ. Bornons-nous donc simplement à deux réflexions qui sont tranchantes.

Aucun de ces Auteurs n'a avancé ce que les FF. H. & B. osent soutenir.

La premiere est, qu'aucun de ces Théologiens n'a avancé ce que les FF. Hardouin & Berruyer osent soutenir. S'ils se sont imaginé que Jesus-Christ en tant qu'homme, peut être appellé le Fils de Dieu en trois Personnes, aucun d'eux n'a prétendu que ce soit en ce sens-là qu'il est appellé le Fils de Dieu dans les saintes Ecritures. Suarez, qui paroît avoir été le premier auteur de cette nouveauté, ne la propose que comme une *idée philosophique & scholastique*, dont il avoue qu'il n'y a nul vestige ni dans l'Ecriture ni dans les Peres de l'Eglise. Maldonat a fait un pas au-delà, en expliquant en ce même sens les paroles de l'Ange Gabriel; mais il déclare en même-tems, que son explication est nouvelle, & qu'il ne l'a trouvée dans aucun Auteur: & d'ailleurs, à l'exception de ce seul verset, il reconnoît que tous les autres textes du Nouveau Testament, où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, ne peuvent s'entendre que de sa filiation éternelle.

Les FF. Hardouin & Berruyer au contraire débitent leur erreur comme une Doctrine certaine, & comme le seul

ſeul ſens raiſonnable & plauſible qu'on puiſſe attribuer aux Ecrivains ſacrés. Ils prétendent que c'eſt de cette prétendue filiation temporelle qu'il faut entendre, non pas ſimplement quelques textes des Livres ſaints, mais généralement tous les endroits où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu : ils font de cette erreur la clé de tout le Nouveau Teſtament : enfin tout ce qu'ils diſent à ce ſujet, ne tend qu'à faire diſparoître abſolument du Texte ſacré la Filiation éternelle de Jeſus-Chriſt. Ainſi, quand même on pourroit diſſimuler ce que d'autres Ecrivains de la même Société ont hazardé ſur cette matiere dans des Traités ſcholaſtiques ; l'abus énorme que ces deux nouveaux Interprétes en font aujourd'hui, & les conſéquences qu'ils en tirent, n'en ſeroient ni moins pernicieux, ni moins intolérables.

Il n'eſt pas permis de ſe prévaloir du ſuffrage de quelques Auteurs particuliers contre

La ſeconde réflexion eſt de M. Boſſuet, & c'eſt au ſujet même de Maldonat, & par rapport à la matiere que nous traitons, qu'il l'a faite. « Il n'eſt » pas permis, dit ce grand Prélat (1),

(1) Inſtruct. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, premier Paſſage, nomb. 22. tom. 2. pag. 321.

le consentement des Peres & l'enseignement unanime de l'Eglise.

» de laisser passer une proposition si
» mauvaise en soi & de si dangereuse
» conséquence, sous prétexte qu'on
» l'aura tirée de quelque Docteur Ca-
» tholique : au contraire il faut s'y
» opposer alors avec d'autant plus de
» force, qu'on tâche avec plus d'a-
» dresse de lui attirer de la faveur.
» C'est le cas de faire valoir la Régle
» du Concile de Trente, qui oblige
» les Catholiques à expliquer l'Ecri-
» ture, non selon un ou deux Auteurs,
» mais selon le consentement unanime
» des Peres.

» Il n'arrive que trop souvent aux
» meilleurs Auteurs, dit-il encore (1),
» de donner dans de certaines singu-
» larités, dont les Novateurs tirent
» avantage ; & si l'on ne prend dans
» les Catholiques ce qu'il y a d'una-
» nime & de conforme à la Tradi-
» tion, lorsqu'on les allégue ; on ne
» fait rien pour les erreurs & les nou-
» veautés, mais on fait voir seulement
» qu'on leur cherche de l'appui. »

En vain donc voudroit-on se préva-
loir de ce que jusqu'à présent l'opi-

(1) Ibid. Remarques générales, nomb. 23. p. 313.

nion de Suarez, de Maldonat & de Vasquez n'a pas été censurée. Que pourroit on conclure de ce silence, pour justifier, ou pour soustraire à la censure un système monstrueux d'impiété, qui enchérit sur ce que ces Théologiens ont dit, jusqu'au point de faire dépendre l'intelligence de tout le Nouveau Testament & la vraie connoissance de Jesus-Christ, d'une idée qui n'avoit jusqu'ici été hazardée que comme une spéculation d'Ecole? Ajoutons encore avec le même Prélat (1), « que vouloir tirer avantage » de ce qu'une doctrine n'a pas été » expressément proscrite, c'est tomber » dans une erreur condamnée par » Alexandre VII, & par tout le Clergé » de France, qui censure sévérement » ceux qui voudroient dire que le si- » lence ou la tolérance emportoient » l'approbation de l'Eglise ou du Saint- » Siége. » Il faut donc toujours en revenir à la régle invariable, « de ne » prendre dans les Auteurs Catholi- » ques que ce qui peut être utile à l'é- » dification de l'Eglise, & ne trouble

(1) Ibid. premier Passage, nomb. 24. pag. 322.

» point l'analogie de la Foi. Autre-» ment, s'il étoit permis de ramasser » indifféremment dans tous les Au-» teurs ce qu'il y a d'erroné, ou de » suspect, qui pourroit avoir échappé » à la censure publique ; on tendroit » aux simples Fidéles un piége trop » dangereux, & on ouvriroit une porte » trop large à la licence. »

Ainsi parloit M. Bossuet à l'occasion d'un critique (1), qui s'étoit renfermé dans les mêmes termes que Maldonat, & qui même n'alloit pas si loin. Quel cri n'auroit-il pas poussé contre de prétendus Interprétes de l'Ecriture, qui, dans le sein de l'Eglise & par des livres qu'on s'empresse de répandre de toutes parts & de traduire en différentes langues, portent le scandale jusqu'à enlever à la Foi Catholique tous les Textes sacrés qui prouvent la Filiation éternelle de Jesus-Christ ?

(1) Richard Simon.

ARTICLE XII.

Conclusion de ce Chapitre & des deux précédens.

INSENSIBLEMENT nous nous sommes beaucoup plus étendus sur ce point que nous n'avions compté. L'énormité de l'erreur qu'il s'agissoit de détruire ; les artifices que ses Auteurs ont employés pour lui donner quelqu'apparence de probabilité ; les excès effroyables où cette erreur les a entraînés ; la licence effrénée, avec laquelle ils pervertissent les textes les plus précieux de l'Ecriture, au mépris des Saints Peres, de la Tradition & de l'enseignement de l'Eglise ; la sollicitude Pastorale qui nous rend également redevables aux simples & aux sçavans ; tous ces motifs nous ont déterminé à donner à cette réfutation une étendue qui nous a paru nécessaire pour votre instruction, & pour dissiper les sophismes & les piéges de l'erreur.

Peut-on douter, après ce que nous avons dit dans ce Chapitre & dans les deux précédens, que les égaremens

que nous y avons combattus, ne tendent manifestement à anéantir le dogme de la Divinité de Jesus-Christ? Il ne s'agit de rien moins que de sçavoir en quel sens & à quel titre, Jesus-Christ est appellé le *Fils de Dieu* dans les saintes Ecritures, & en particulier dans tout le Nouveau Testament. Si cette auguste Propriété lui est attribuée, parcequ'il est éternellement engendré du Pere, comme l'Eglise Catholique l'a toujours cru fermement; Jesus Christ est véritablement Dieu, il l'est incontestablement, il est Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere. Si au contraire Jesus-Christ n'est appellé *le Fils de Dieu*, que parcequ'il aura été fait dans le tems le Fils de Dieu subsistant en trois Personnes; si cette Propriété affecte directement & *in recto* son humanité; si c'est en ce sens-là uniquement qu'il s'est dit le Fils de Dieu; s'il n'a pas voulu que les Juifs, à qui seuls il a prêché son Evangile, le crussent le Fils de Dieu dans un autre sens que celui-là; si les Apôtres & les Evangélistes ne lui donnent le nom de Fils de Dieu que dans le sens de cette pré-

tendue filiation temporelle ; si expliquer autrement les textes sacrés où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, c'est n'y rien comprendre & être tout-à-fait étranger dans les Livres saints, comme les FF. Hardouin & Berruyer ont le front de le soutenir ouvertement ; il est évident que Jesus-Christ n'est pas véritablement Dieu, & qu'on ne peut l'appeller Dieu que dans le sens impropre des Sociniens.

En vain ces deux Religieux paroissent-ils vouloir mettre une ligne de séparation entr'eux & ces Hérétiques impies, sous prétexte que la filiation temporelle qu'ils attribuent à Jesus-Christ, ils la fondent sur l'union hypostatique de son humanité avec une Personne Divine. Vous avez vû que c'est en imposer aux simples, en ne leur laissant que des mots vuides de sens, tandis qu'on leur enleve les dogmes sacrés que ces mots signifient. Croire que l'humanité de Jesus-Christ est unie hypostatiquement à la Personne du Verbe, dans le sens auquel l'Eglise Catholique a toujours pris ces expressions, c'est confesser que Jesus-Christ est le Verbe eternel fait hom-

me, & que le Verbe éternel est Jesus-Christ. Ces Auteurs au contraire en toute occasion, ne cessent pas de distinguer le Verbe d'avec Jesus-Christ, & Jesus-Christ d'avec le Verbe.

De plus, bien loin que l'union hypostatique & l'unité de Personne en Jesus-Christ, puisse autoriser à le regarder comme un homme fait dans le tems Fils de Dieu en trois Personnes; il s'ensuit au contraire qu'étant le Verbe même en Personne, il n'est Fils que de Dieu le Pere, par lequel il est engendré avant tous les tems.

D'un autre côté, vous n'avez pas oublié les atteintes sans nombre & de toute espéce, que ces mêmes Religieux donnent au mystère de l'Incarnation & à l'unité de Personne en Jesus-Christ; vous vous rappellez ce qui en a été dit dans la précédente Section.

Il n'est donc que trop certain que les FF. Hardouin & Berruyer, dans tout ce qu'ils enseignent touchant la prétendue filiation temporelle de Jesus-Christ, ne se distinguent des Sociniens que par l'abus qu'ils font de quelques expressions Catholiques, dont ils changent absolument la significa-

tion ; & que leur doctrine dans le fond ne différe en rien des blaſphêmes de ces Hérétiques.

Fin du ſecond Volume.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 2. *notes ligne* 4, 2. Cor. *lisez* 1. Cor.
P. 16. *not. l.* 3, *après* exequente *ôtez* la virgule.
P. 28. *l.* 15, *ſont liſ.* ſont.
P. 29. *l.* 2, *après* divines *ôtez* la virgule.
Ibid. l. 23, (3) *liſ.* (1).
P. 31. *not. l.* 2, *après* V. *mettez* tom. 1.
P. 32. *not. l.* 4, miſſum *liſ.* miſſus.
Ibid. l. 6, *après* intelligatur *ôtez* la virgule.
Ibid. l. 8, *après* V. *mettez* tom. 1.
P. 35. *not. l.* 14, perſonales *liſ.* notionales.
P. 48. *not. l.* 6, habitavit *liſ.* vixit.
Ibid. l. 14, deſiſtat *liſ.* diſcedat.
P. 50. *not. l.* 7, adjicies *liſ.* adjicias.
P. 66. *not. l.* 3, *après* cautè *mettez* pluſieurs points.
Ibid. l. 6, *après* deſinet, *mettez* humanitatis Chriſti cum Verbo.
P. 68. *not. l.* 7, ne dum *liſ.* nedum.
P. 69. *not. l.* 3, *après* diteſceret *ôtez* les points.
Ibid. l. 10, enim *liſ.* etiam.
P. 72. *not. l.* 1, 581. *liſ.* 582.
P. 80. *not. l.* 5, tom. 8. q. 2. p. 26. *liſ.* tom. 8. p. 26.
P. 87. *not. l.* 1, *après* 4. *mettez* tom. 1.
P. 93. *not. l.* 1, *après* 4. *mettez* tom. 1.
P. 96. *not. l.* 3, *après* illa *mettez* Chriſti.
P. 102. *not. l.* 12, proinde *liſ.* propterea.
P. 109. *l.* 9 & 10, équivalement *liſ.* équivalemment.
P. 111. *l.* 20, repete *liſ.* repeté.
P. 113. *not. l.* 3, tantùm *liſ.* ſolum.
P. 117. *not. l.* 3, Deum *liſ.* Patrem.
Ibid. col. 2. *l.* 7, *ôtez* cum.
P. 119. *not. l.* 2, proponitur *liſ.* ponitur.
P. 120. *not. l.* 9, omnia *liſ.* univerſa & *mettez enſuite* pluſieurs points.
P. 132. *not. l.* 2, Chriſt *liſ.* Chriſti.
P. 141. *not. l.* 2, *col.* 1. *liſ.* col. 2.
Ibid. l. 16, pag. 2. *liſ.* pag. 20.
P. 158. *l. derniere*, *après* 6. *mettez* tom. 1.
P. 167. *not. l.* 2, alter utrius *liſ.* alterutrius.

P. 186. *not. l.* 5, cap. 2. *lis.* cap. 3.
P. 188. *not. l.* 7, proinde *lis.* propterea.
P. 222. *not. l.* 21, *après* divinâ *mettez* in unitatem personæ.
P. 226. *not. l.* 2, liberam personâ *lis.* liberam, cum personâ.
Ibid. l. 7, Deinceps *lis.* Quoniam deinceps.
P. 227. *not. l.* 3, De même *lis.* [De même.
Ibid. l. 8, Homme-Dieu. *lis.* Homme-Dieu.]
P. 236. *not. l.* 14, *après* Divinitatis *mettez* une virgule.
P. 253. *l. derniere*, *après* dixi *mettez* une virgule.
P. 257. *not. l.* 25, p. 267. *lis.* p. 265.
Ibid. l. 27, p. 550. *lis.* p. 560.
Ibid. l. 31, ad v. 5. *lis.* ad v. 10.
P. 264. *not. l.* 20 & 21, *après* personarum *mettez* divinarum.
P. 270. *not. l.* 1, *après* subsistentis *ôtez* la virgule.
P. 271. *not. l.* 10, certè *lis.* certissimè.
P. 274. *not. l.* 2, pag. 23. *lis.* pag. 231.
P. 275. *not. l.* 1 & 2, Primum unum Deum *lis.* Primum: Deum unum.
Ibid. l. 10, s'est fait *lis.* s'est faite.
P. 276. *not. l.* 20, *après* Deo *mettez* sic.
P. 276. *not. l.* 11, *après* denominetur *mettez* in tempore.
Ibid. l. 12, *après* actionem *ôtez* filii.
Ibid. l. 15, quæ *lis.* quia.
P. 279. *not. l.* 5, *après* quibus *mettez* plusieurs points.
P. 281. *not. l.* 1, *après* v. g. *mettez* Deus.
Ibid. l. penultiéme, ut unus *lis.* ut Deus.
P. 289. *not. l. derniere*, procedit *lis.* producit.
P. 291. *not. l.* 5, *après* de seipso *mettez* Jesus Christus Filius Dei.
P. 310. *l. penultiéme*, Hebr. XI. *lis.* Hebr. II.
P. 312. *l.* 21, sumus *lis.* simus.
P. 332. *l.* 21, entend *lis* entende.
P. 336. *not. l.* 8, *après* illa *mettez* vera.
P. 351. *not. l.* 1, num. 13. *lis.* num. 12.
Ibid. l. 5, Verbum *lis.* & Verbum.
P. 359. *premier titre l.* 3, vengées *lis.* vengés.
P. 361. *not. l.* 36, sit *lis.* esset.
P. 376. *not. l.* 1, pag. 10. *lis.* pag. 100.
Ibid. l. 6. & 7, futurus *lis.* futurum.

Ibid. l. 8 . futurum *lis.* futurus.
P. 393. *not. l.* 4 , designat *lis.* designet.
P. 400. *not. l.* 1 , concludo *lis.* concludas.
P. 422. *l.* 24 , *après* même *mettez* une virgule.
Ibid. l. derniere , ôtez (1).
Ibid. ôtez la citation au bas de la page.
P. 427. *l.* 15 , s'offroit *lis.* s'offroient.
Ibid. Atqui *lis.* atqui.
P. 433. *not. l. derniere* , erecta *lis.* evecta.
P. 444. *not. l.* 8 , carnem : nihil *lis.* carnem) nihil.
P. 451. *not. l.* 1 , 245. *lis.* 145.
P. 459. *not. l.* 6 , *lis. ainsi :* & sæcula , Filius Dei est , factus.
P. 466. *not. l.* 21 , decreverat *lis.* decreverit.
Ibid. l. 16 , forma *lis.* figura.
P. 468. *not. l.* 13 , c'est-là *lis.* c'est de-là.

TABLE

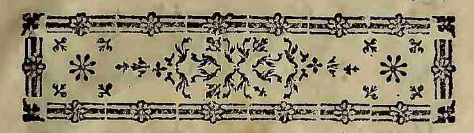


TABLE DES TITRES ET DES SOMMAIRES

Contenus dans ce volume.

SECONDE SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

TROISIÉME SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

Fin de la Table.

